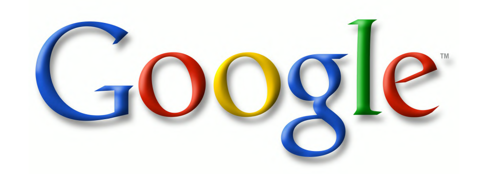



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



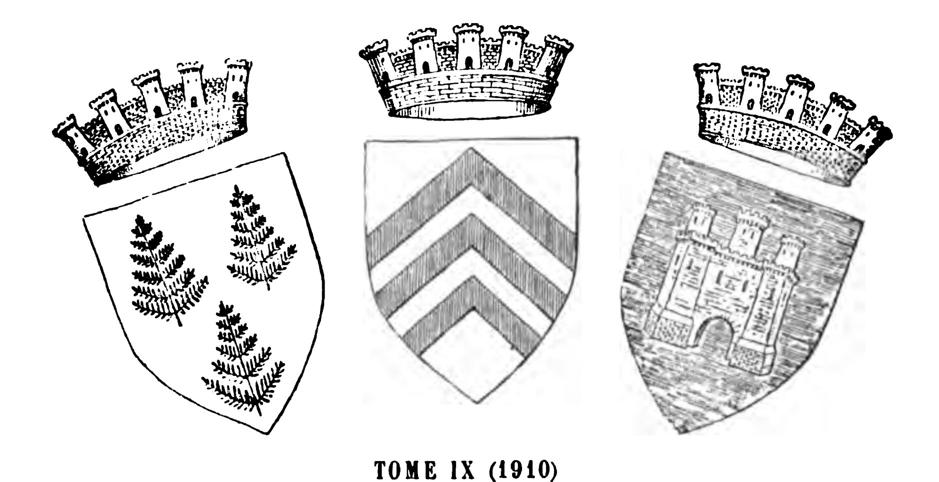


BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PERCHERONNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

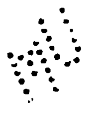


TOME IX (1910)

BELLÊME

IMPRIMERIE DE GEORGES LEVAYER

1910



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ PERCHERONNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Siège de la Société et du Musée Percheron :
MORTAGNE, 8, rue du Portail-Saint-Denis

MEMBRES DU BUREAU, DU COMITÉ DE PUBLICATION ET DE LA COMMISSION DU MUSÉE

Président : MM. le Vte DE ROMANET ;

Vice-Présidents : le Dr LEVASSORT, l'abbé CLAIREAUX, DUPRAY DE LA MAHÉRIE ;

Secrétaire général : Henri TOURNOUER ;

Secrétaire : Lucien FOURNIER ;

Trésorier : Georges CRESTE ;

Comité de publication : le Vte DE BROC, l'abbé DESVAUX, l'abbé DURAND, le Vte DE SOUANCÉ ;

Commission du Musée : le Vte DE ROMANET, le Dr LEVASSORT, Georges CRESTE (*membres de droit*), Théophile COURONNET, l'abbé GUERCHAIS.

MEMBRES D'HONNEUR

TURGEON (l'Honorable Adélard), ministre des terres et forêts, Québec (Canada).

TURGEON (Mme Adélard).

MEMBRES FONDATEURS ET SOCIÉTAIRES

MM.

Aguinet, ancien receveur municipal, à Mortagne.

Andlau (le Cte d'), maire de Regmalard, château de Voré, par Regmalard (Orne), et 4, rue de Marignan, Paris (VIIIe).

Arrou (le Dr), chirurgien de l'hôpital de la Pitié, 9, rue Bayard (VIIIe), à Paris, et au château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne (Orne).

Aury (le Dr), (I.), à Saint-Martin-d'Aspres.

Avril (Edouard), avoué à Mortagne.

Bansard des Bois, député, conseiller général de l'Orne, maire de Bellême, à Bellême, et 86, Faubourg Saint-Honoré, Paris (VIIIe).

Benard (Mlles), Grande-Rue, à Mortagne.

Besnard (Félix), élève à l'Ecole des Beaux-Arts, 13, rue du Collège, à Alençon, et 14, rue de Bagneux, Paris (VIIe).

Bigeard (Raoul), 52, boulevard Lenoir-Dufresne, Alençon.

Bigeon, chef d'institution, à Regmalard (Orne).

Biget, principal clerc d'avoué à Mortagne.

Bignon (l'abbé), curé-doyen de Pervenchères.

Bois, principal clerc de notaire, Le Mesle-sur-Sarthe.

Bonnet, ancien juge de paix, à Juvigny-sous-Andaine.

Borrel (l'abbé), 102, rue Réaumur, Paris (IIe).

Bouché (Jules), 14, avenue de Breteuil, Paris (VIIe).

Boulay (le Dr), à Longny.

Bourgeois, pisciculteur, à Bellegarde, en Tourouvre (Orne).

Bourgouin (Ernest), ancien négociant, à Mortagne.

Bournisien (Jean), à Bellême.

Brébisson (de), château des Forges, en Moulicent, par Longny (Orne).

Brière, 150, rue de Rennes, à Paris (VIe).

Brisard (le Dr C.), conseiller d'arrondissement, Grande-Place, à Mortagne.

Broc (le Vte de), château des Feugerets, par Bellême, et 15, rue de Las-Cases, à Paris (VIIe).

Bruyant (Pierre), (A.), professeur au collège de Nogent-le-Rotrou.

Buguet (Mgr), chanoine honoraire, directeur de l'Œuvre Expiatoire de La Chapelle-Montligeon.

Buisson (Gustave du), à Longny.

Buisson (Emile du), à Longny.

MM.

Cazot, Les Lorinettes, par Coulommiers (Seine-et-Marne).

Chable, ancien négociant à Mortagne.

Chaline (l'abbé), prêtre habitué, à Mortagne.

Champagne (Georges), bibliothécaire, à Dreux.

Chantepie (l'abbé), missionnaire diocésain, à Tourouvre (Orne).

Chaplain (Edmond), conseiller à la Cour, 2, rue de l'Abbatiale, Caen.

Chardon (Mme Delphin), à Mortagne.

Charencey (le Cte de), membre du Conseil général de l'Orne, château de Champthierry, par Saint-Maurice-lez-Charencey (Orne), et 72, rue de l'Université, à Paris (VIIe).

Charpentier, conseiller d'arrondissement, à Longny.

Chaumier (Albert), négociant, 47, boulevard Saint-Germain, à Paris (Ve).

Chevallier-Chantepie, à Nogent-le-Rotrou.

Choisnard (Maurice), à la Roustière, par Verrières (Orne).

Chorand (Raymond), à Mortagne.

Claireaux (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Notre-Dame, à Nogent-le-Rotrou.

Coin (l'abbé), curé de Chandai, près Laigle.

Coppin (Mme Emile), à Tourouvre.

Corneville, maire de Saint-Victor-de-Réno, à Saint-Victor, et 16, rue des Marcheries, à Alençon.

Cornu (Mme Charles), 15, rue Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

Cotreuil (Paul), à Mortagne.

Cottin (Mme Thaïs), à Mauves.

Couronnet (le Dr Paul), au Theil-sur-Huisne.

Couronnet (Théophile), à Nogent-le-Rotrou.

Creste (Georges), docteur en droit, à Mortagne, et 35, rue de Bellechasse, à Paris (VIIe).

Creste (Mme Georges), mêmes adresses.

Dagonneau (l'abbé), curé de Soizé, par Authon-du-Perche (Eure-et-Loir).

Daupeley (Mme Gustave), 33, rue Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

Daupeley (Henri), à Nantes.

Daupeley (Paul), imprimeur-éditeur, rue Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

Daupeley (Mme Paul), même adresse.

Delaunay (Charles), notaire honoraire à Mortagne.

MM.

Delorme (Achille), ancien député à l'Assemblée Nationale, 3, rue Washington, à Paris (VIIIe), et à Mortagne.

Denaix, greffier de paix, à Mortagne.

Derome, capitaine adjudant-major, à Mamers (Sarthe).

Desboudard (E.), notaire à Nocé.

Des Chesnes (Mme Edouard Thomas), château de Bois-Joly, en Saint-Hilaire-lez-Mortagne (Orne).

Descoutures (Ernult), greffier en chef du Tribunal, à Mortagne.

Deshayes (Louis), notaire, à Argentan.

Deshayes (l'abbé), curé d'Appenay-sous-Bellême, par Bellême.

Des Murs (Mlle), rue Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

Desvaux (l'abbé), curé de Saint-Pierre-de-Montsort, à Alençon (Orne).

Devillers, huissier à Bellême.

Dourdoigne (l'abbé), curé de Frétigny, par Champrond-en-Gâtine (E.-et-L.).

Dujarrier, à Mortagne.

Dulong de Rosnay (Joseph), château de Frazé, par Frazé (E.-et-L.), et 119, rue de Lille, Paris (VIIe).

Dumaine (l'abbé), chanoine titulaire, vicaire général honoraire, 15, rue des Cordeliers, à Séez.

Dupray de la Mahérie (L.), membre du Conseil général de l'Orne, maire de Pervenchères, château de la Ferrière, par Pervenchères (Orne).

Durand (l'abbé), curé de Saint-Laurent, à Nogent-le-Rotrou.

Dutertre (Ernest), négociant, rue Notre-Dame, à Mortagne.

Duval (Frédéric), archiviste-paléographe, archiviste de la ville de Saint-Denis, 9, villa Cœur-de-Vey, Paris (XIVe).

Farce (Georges), notaire à Mortagne.

Fauquet (Georges), imprimeur, directeur du *Nogentais*, à Nogent-le-Rotrou.

Filleul (Georges), à Mortagne.

Fleury (Gabriel), (A.), imprimeur, 28, place de la République, Mamers (Sarthe).

Fontenay (le Cte Robert de), *, château du Vauhernu, Igé (Orne).

Foucault (Albert), avocat à la Cour d'appel de Paris, château du Tertre, Sérigny, par Bellême (Orne), et 21, rue de Madrid, Paris (VIIIe).

Foulon (Eugène), architecte, à Laigle.

Fourmy, pharmacien, 98, rue Saint-Hilaire, à Nogent-le-Rotrou.

MM.

FOURNIER (Lucien), (A.), imprimeur, conseiller d'arrondissement, 2, rue d'Alençon, à Mortagne.

FROMONT (Maurice), marchand de biens, à Mortagne.

GAILLARD (Edouard), premier adjoint au maire, à Mortagne.

GATINEAU (Mlle Marie), propriétaire, rue des Prés, à Nogent-le-Rotrou.

GÉRAULT (Henri), 4, rue Cicé, Paris (VIe).

GERMOND (l'abbé), curé de Saint-Mard-de-Réno (Orne).

GERVEX (Henri), * (O.), artiste peintre, 12, rue Roussel, Paris (XVIIe).

GOBILLOT (René), 24, boulevard Hippolyte-Faure, à Châlons-sur-Marne, et à Mauves (Orne).

GODET (l'abbé), curé du Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-au-Perche (Orne).

GOUGET (G.), instituteur à La Lande-sur-Eure.

GROSRIEZ (DU), à Abbeville.

GUERCHAIS (l'abbé), vicaire à Mortagne.

GUERNET (Alfred), expert, à Mortagne.

GUILLAIN (Mme), château de la Forge, par Longny.

GUILLET, *, ancien consul, à Mortagne.

GUILLON, instituteur à Coudreceau, par Nogent-le-Rotrou.

HAMARD, imprimeur-libraire, à Nogent-le-Rotrou.

HAMELIN (Paul), (M. A.), propriétaire-éleveur, maire, à Berd'huis.

HAVAS (l'abbé), curé-archiprêtre de Mortagne.

HEUDELINE (Paul), notaire, rue Sainte-Croix, à Mortagne.

HEURTAUMONT (le Vte Gaëtan D'), membre du Conseil général de l'Orne, château de la Gohière, par Saint-Mard-de-Réno.

HUET (Paul), agent d'assurances, rue du Mail, à Mortagne.

HULOT (Félix), architecte, membre de la Société centrale des Architectes, 26, rue de Boulainvilliers, à Paris (XVIe).

HULOT (Paul), architecte diplômé par le gouvernement, 27, rue Singer, à Paris (XVIe).

HUREL (Mme), 2, rue de Montivilliers, Le Havre, et faubourg Saint-Langis, à Mortagne.

HURVOY (Mlle), propriétaire, rue Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

JAHANDIEZ (Albert), à Carqueiranne (Var).

JAMIN (le Dr), château du Breuil, par Saint-Maurice-lez-Charencey (Orne).

MM.

JONQUIÈRE (Mlle DE LA), au château de Landres, par Mauves (Orne), et 28, rue de Varennes, Paris (VIIe).

JOUIS (le Dr), à Mortagne.

LAIGNEAU, directeur de la Société Générale, à Nogent-le-Rotrou.

LAMARRE (Pierre), clerc de notaire, à Mortagne.

LARIGAUDRY (le Dr M.), à Nocé.

LEBOURDAIS (Frantz), notaire au Pin-la-Garenne.

LECHARTIER, avoué à Mortagne.

LECOMTE (Adrien), pharmacien, 24, rue Oberkampf, Paris (XIe).

LECOMTE (Georges), pharmacien, 118, rue Nationale, Paris (XIIIe).

LEGRAND (Victor), entrepreneur, à Mortagne.

LEMOINE (le Dr), rue des Croix-Chemins, à Mortagne.

LEROY (Mme Charles), à Mortagne.

LESAGE (Léon), négociant, rue Charronnerie, à Nogent-le-Rotrou.

LESIN, moulin de Saint-Agnan-sur-Erre, par Berd'huis.

LE TOURNEAU, avoué à Mortagne.

LEVASSORT (le Dr Georges), (A.), 17, rue de la Sous-Préfecture, à Mortagne.

LEVASSORT (Paul), ancien négociant à Mortagne.

LEVASSORT (Paul), huissier, 109, boulevard Voltaire, à Paris (XIe).

LEVAYER (Eugène), agent d'affaires à Bellême.

LEVAYER (Georges), imprimeur à Bellême.

LÉVIS-MIREPOIX (le Cte DE), député, château de Chèreperrine (Orne), par Mamers (Sarthe), à Alençon, 41, rue du Cours et 121, rue de Lille, Paris (VIIe).

LORMOIS, à Bazoches-sur-Hoësne.

LUDRE-FROLOIS (Mis DE), conseiller général, château de Longny et 4, square du Bois-de-Boulogne, Paris.

MAILLARD (Henri), château du Jarier, par Bazoches-sur-Hoësne.

MALGRANGE (Léon), avoué, 85, rue Saint-Hilaire, à Nogent-le-Rotrou.

MALLEVOUE (Fernand DE), 22, rue de Verneuil, à Paris (VIIe) et manoir de Saint-Germain-d'Aulnay, Le Sap (Orne).

MALLEVOUE (DE), à Mortagne.

MALVOUE (Georges NOLET DE), *, château de Couplehaut, par Mortagne.

MARCHAND, entrepreneur à Mortagne.

MARCHAND (Désiré), (M. A.), membre du Conseil général de l'Orne, à Regmalard.

MM.

Mareau (Louis), à Mortagne.

Mariani (Mme), propriétaire, rue Saint-Laurent, à Nogent-le-Rotrou.

Marre-Desperriers (l'abbé), curé-doyen de Tourouvre.

Martin-Desvaux, cultivateur au Louvre, en Coudreceau (Eure-et-Loir).

Mauger, propriétaire, rue Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

Mautort (de), à Abbeville (Somme).

Mazis (des), au Pin-la-Garenne.

Ménager (Valentin), à Nogent-le-Rotrou.

Miot (Eugène), ✻, capitaine en retraite, à Mortagne.

Montulet, conseiller général, à Longny.

Orglandes (le Cte d'), château de Lonné, par Igé (Orne), et 2, rue de Penthièvre, à Paris (VIIIe).

Pachaut, pharmacien, 130, boulevard Haussmann, à Paris (VIIIe) et à Ceton.

Patrie (Léon), chef de gare à Fresnay-sur-Sarthe.

Pelletier (Ernest), à Mortagne.

Pelletier (Victor), maire de Condé-sur-Huisne (Orne).

Peschot (l'abbé), curé de Langey (E.-et-L.).

Pétrop, commissaire-priseur, à Nogent-le-Rotrou.

Philippe, directeur de l'Institution libre, à Mortagne.

Pichard (Victor), négociant, rue de la Sous-Préfecture, Mortagne.

Pierre (Mlle Célestine), à Mortagne.

Plas (Mme la Vtesse des), abbaye des Clairets, par Le Theil (Orne) et à Nogent-le-Rotrou.

Poirier (Emile), ancien pharmacien, à Mortagne.

Potel (Maurice), rue d'Hautvie, La Ferté-Macé (Orne).

Pousset (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de Notre-Dame, place du Parvis-Notre-Dame, à Paris (IVe).

Quênu (Marcel), avoué à Mortagne.

Régnier (Louis), (A.), 9, rue du Meilet, à Evreux.

Renou-Barillet, (M. A.), négociant, place Saint-Pol, à Nogent-le-Rotrou.

Riblier (Noé), (A.), notaire à Regmalard.

Richard, notaire, à Saint-Maurice-lez-Charencey.

Romanet (le Vte de), archiviste-paléographe, fondateur des *Documents sur la province du Perche*, château des Guillets, par Mortagne, et 7, rue Sainte-Croix, au Mans.

Roquière (Octave), docteur en droit, juge au Tribunal civil, à Mortagne.

MM.

Rotrou, commissaire-priseur, à Mortagne.

Rottier (Bazile), à Igé (Orne).

Saugeron (Henri), ingénieur à la Compagnie du Canal de Suez, à Ismaïlia (Egypte).

Savary (Georges), caissier à la recette des Finances, Domfront.

Semallé (Cte Robert de), château de Frébourg, par Mamers (Sarthe), et 16*bis*, avenue Bosquet, Paris (VIIe).

Seray (Jules), 32, rue Ernest-Renan, Paris (XVe).

Sévin, greffier de paix, rue Saint-Hilaire, à Nogent-le-Rotrou.

Souancé (le Cte de), château de Montdoucet, par Souancé (Eure-et-Loir), et 72, rue Saint-Blaise, à Alençon.

Souvrain (Alfred), principal clerc de notaire à Mortagne.

Szmigielski (le Dr), ✠ (M. M.), à Tourouvre.

Tabourier (l'abbé), curé d'Auguaise, par Notre-Dame-d'Aspres.

Tabourier (Jules), notaire à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

Tacheau (Mme veuve), propriétaire, Grande-Rue, à Mortagne.

Thireau (Georges), clerc de notaire, à Préaux.

Tournouer (Henri), ✪ (A.), archiviste-paléographe, membre du Conseil général de l'Orne, président de la *Société historique et archéologique de l'Orne*, château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé, et 5, boulevard Raspail, à Paris (VIIe).

Tournouer (Mme Henri), mêmes adresses.

Toutain (Camille), à Mortagne.

Tribоté (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Bellême.

Triger (Robert), président de la *Société historique et archéologique du Maine*, aux Talvasières, par Le Mans (Sarthe).

Turgeon (Charles), ✪ (I.), professeur d'économie politique à la Faculté de Droit de l'Université de Rennes, 21, boulevard Sévigné, à Rennes.

Turgeon (Paul), avocat à la Cour d'appel, 13, rue Bonaparte, à Paris (VIe).

Valet (Mme), propriétaire, rue Saint-Laurent, à Nogent-le-Rotrou.

Valy (M.), ✪ (A.), rédacteur au Conseil d'Etat, 3, rue Théophile-Gautier, à Paris (XVIe).

Vannier (Mme Adolphe), propriétaire à la Pictière, par Nogent-le-Rotrou.

Vanssay (le Vte Roger de), ✱, château de Saint-Denis-sur-Huisne, par Le Pin-la-Garenne (Orne), et 8, rue Clément-Marot, à Paris (VIIIe).

MM.

VAUX (Lucien DE), rue Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

VIGAN (Victor DE), à Bellême.

VILLEROY, procureur de la République à Bingerville (Soudan), à Beauvais, près Nogent-le-Rotrou.

VILLETTE-GATÉ, *, (A.), maire, rue Saint-Hilaire, à Nogent-le-Rotrou.

EXCURSION A LA FERTÉ-BERNARD

21 SEPTEMBRE 1909

Depuis quelques années les membres de la *Société Percheronne d'histoire et d'archéologie,* suivant en cela l'exemple de leurs confrères d'Alençon, prennent l'excellente habitude d'excursionner autour de la ville qu'ils ont choisie pour y tenir leur Assemblée générale. Cette année, de retour à Nogent-le-Rotrou, ils avaient eu l'heureuse pensée d'aller passer la matinée du 21 septembre en la jolie cité de La Ferté-Bernard, en dehors de la région percheronne il est vrai, mais se souvenant que le Maine eut des rapports étroits avec notre vieille province et que tant au point de vue historique qu'archéologique plus d'un rapprochement intéressant était à faire entre les deux pays.

C'est pourquoi au jour dit, dès 8 h. 1/2 du matin, vingt-cinq sociétaires se trouvaient au rendez-vous et bravement à pied se mettaient en route pour franchir l'assez longue distance qui sépare la gare de la porte Saint-Julien. C'est le faubourg Saint-Antoine, qui n'a rien de l'intérêt de son homonyme parisien ; quartier moderne ou modernisé aux maisons quelconques où nous passons indifférents. Voici pourtant sur notre gauche à quelques pas des anciens murs *l'Hôtel-Dieu,* dont la fondation remonte très loin. Brûlé à l'époque du siège de 1590, à l'exception de la chapelle, il fut rebâti en 1602, puis remanié encore, si bien que ses bâtiments n'offrent plus que de rares souvenirs du XVIIIe siècle. Ce qui nous

frappe c'est qu'en 1687 des sœurs de Mortagne y furent appelées pour donner leurs soins aux malades.

Avant de franchir la porte Saint-Julien, la seule des cinq entrées de la ville qui, par un prodige de conservation, subsiste encore, ou du moins n'est pas encore menacée, arrêtons-nous un instant pour nous rendre compte de la topographie de la ville et nous rappeler son histoire. Jadis, défendue tant par un mur d'enceinte fortifié que par les nombreux cours d'eau qui l'entouraient de toutes parts, La Ferté se composait de la cité proprement dite, du château édifié dans une île et du faubourg Saint-Barthélemy, lieu de la primitive agglomération. En dehors de la porte qui donnait accès dans la cité, ce faubourg possédait trois autres entrées, celles de Paris, du Mans et d'Orléans, les deux premières détruites au XVIIIe siècle, la dernière en 1824. De l'enceinte il reste peu de chose, nous en rencontrerons cependant des débris et quelques tours mutilées qui font aujourd'hui l'ornement de propriétés particulières. Du château transformé en maison industrielle, nous retrouverons certains restes, certaines salles d'importance, mais il nous faut un effort d'imagination pour souder ensemble tous ces souvenirs et pour reconstituer la place forte bien campée dans la jolie vallée de l'Huisne. Nous avons peine aussi à nous figurer dans ce décor paisible et riant ces sièges mémorables, soutenus avec tant d'opiniâtreté. Au XIIe siècle l'armée française prend La Ferté sur les Anglais, devenus assiégeants en 1424; la ville alors ne capitule qu'au bout de quatre mois de lutte. L'année suivante le vaillant Ambroise de Loré chassait victorieusement l'ennemi. En 1590, le chef de la Ligue, Charles de Mayenne, occupe la place et ne cède qu'après de longs mois aussi au parti d'Henri IV. En dehors de ces sièges, ce sont des démêlés continuels entre les seigneurs du lieu et leurs voisins, notamment la Maison de Bellême. Pourtant, c'est à un membre de cette Maison, à Avesgaut, évêque du Mans, que serait due au XIe siècle la fondation de La Ferté, et les siens en furent possesseurs jusqu'au XIIIe siècle. Un Bernard, en 1319, aliéna la seigneurie qui passe par échange

à Philippe de Valois, comte du Maine, roi de France. Plus tard celui-ci la vendit à la famille d'Amboise d'où, par héritage, elle échut à celle de Craon. A la suite de la confiscation des biens du sire de Craon, La Ferté vint à la Maison d'Anjou, puis aux ducs de Lorraine. Le duc de Villars-Brancas l'acheta au XVIIe siècle et la revendit au cardinal de Richelieu dont la famille la posséda jusqu'à la Révolution.

Ainsi instruits par ce simple résumé sur le passé de la ville, nous pénétrons, non en conquérants mais en pacifiques archéologues, dans le cœur même de la place par cette fameuse porte Saint-Julien qui servit, il y a quelques années encore, d'hôtel de ville et excite légitimement notre admiration. Elle ne remonte pas à une haute antiquité ; elle ne date que de la fin du XVe siècle, mais elle offre en toutes ses parties une harmonie parfaite avec ses deux tours massives de bonne structure, de proportions agréables et son ornementation simple en fait un monument sévère de sage ordonnance. C'est bien l'entrée qui convient à La Ferté et qui prépare le touriste à la visite de la merveille du lieu, de l'église Notre-Dame des Marais, dont l'élégante silhouette surgit soudain au détour d'une ruelle étroite, sur une modeste petite place.

Comme l'a dit justement l'un des meilleurs historiens de La Ferté, M. Charles, cette église est un fin joyau. En elle s'épanouissent, en effet, avec une richesse d'imagination et de talent merveilleux toutes les conceptions fantaisistes, et charmantes à la fois, de la Renaissance. Elle est de l'époque où les architectes donnent libre cours à leurs caprices. Le temps est passé de la sobriété dans les constructions, de la pureté dans les lignes, de la simplicité dans les moulurations. Peu à peu, sous le libre jeu du ciseau les arêtes se sont accusées, les chapiteaux et les arcs se sont fleuris, les voûtes se sont enchevêtrées, les remplages des baies et les rosaces ont accusé des formes tourmentées, toute la flore a envahi le nu des murs et de cette étonnante impulsion sont

sorties des œuvres d'une délicatesse infinie qui ont gagné en grâce ce qu'elles ont peut-être perdu en harmonie.

Notre-Dame des Marais, qui nous rappelle en bien des points nos deux églises d'Argentan, se compose d'une triple nef, d'un transept et d'une tour, placée au croisillon nord, bâtis de 1450 à 1500, d'un chœur avec collatéraux et de trois chapelles absidales, de pure Renaissance. Elle remplaça au xve siècle un vieux sanctuaire du xiiie et elle fut conçue sur des plans plus vastes. Nous n'entreprendrons pas de la décrire, d'en détailler toutes les richesses; il nous suffit de renvoyer nos lecteurs à l'excellente étude, que nous avons déjà signalée, de M. Charles (1), qui n'a négligé aucune observation; nous nous bornerons à appeler leur attention sur la partie extérieure méridionale du chevet où se sont concentrées l'imagination et l'habileté de l'architecte et sur l'ensemble des verrières du plus haut intérêt.

Ce chevet est décoré, à profusion, de sculptures, ciselures, arabesques, figurines et orné de galeries à jour où des lettres formant inscriptions se mêlent à des feuillages, à des oiseaux et à des anges. Sur l'une on lit le *Regina cœli lœtare* et l'*Ave regina cœlorum*. Sur l'autre sont figurés les sept jours de la semaine, représentés par les divinités de la fable, puis les *tempéraments* sous forme de petits personnages qui ont nom : le *colérique*, le *sanguin*, le *flegmatique* et le *mélancolique ;* enfin viennent le roi de France et ses douze pairs ecclésiastiques et laïcs. Ces représentations expressives nous retiennent longtemps et nous ne nous lassons pas d'étudier tant de physionomies diverses et curieuses où l'artiste a mis tout son génie d'invention.

Les vitraux de Notre-Dame des Marais ne nous captivent pas moins. Ce sont de nombreux spécimens de la fin du xve siècle et de la première moitié du xvie; on en connaît les auteurs. Ce sont Robert Courtois pour

(1) Description de La Ferté-Bernard, son histoire et ses monuments, publiée dans l'*Etude sur l'histoire et les monuments de la Sarthe,* par M. Hucher. Paris et Le Mans, s. d., in-8°.

la nef, Jean Courtois, son fils, pour le chevet, François Delalande qui travailla à certaines compositions du chœur. La plupart des sujets sont empruntés à la vie de Notre-Seigneur et les donateurs s'y voient à genoux et mains jointes, au bas des scènes. La facture en est puissante, énergique, d'un coloris chaud. L'effet en est saisissant lorsqu'on peut les voir, comme nous en avons eu la bonne fortune, des galeries du triforium.....

Après une escalade au sommet de la tour de l'église d'où nous pouvons embrasser toute la ville et contempler les méandres de l'Huisne à perte de vue dans les gras pâturages qui s'étendent à nos pieds, nous reprenons notre course vers les *halles* d'abord, place de la Lice, dues à Claude de Lorraine et à Antoinette de Bourbon, en 1536 et vers le château ensuite où nous trouvons pour nous en faire les honneurs un fort aimable industriel, possesseur du lieu (1). Il nous faut, malgré cet accueil, un certain effort d'imagination pour reconstituer, d'après les quelques indications qui nous sont fournies, la vieille résidence des seigneurs de La Ferté. Pourtant, la traversée d'une cuisine imposante, de sous-sols, de caves, d'arrière-caves, de pièces noires et impressionnantes qui se transforment, pour nôtre cicerone, en geôles, cachots et oubliettes, excite notre curiosité et l'examen extérieur d'un long bâtiment fortement construit, flanqué d'une tour à pans coupés et d'un reste de chapelle achève de nous convaincre. Le château faisait éperon du côté sud de la ville et avait l'Huisne pour défense naturelle. Ce qui n'empêchait pas murs et tours de le protéger en le reliant à l'enceinte générale dont nous suivons avec intérêt la ligne avant de rentrer à l'hôtel. La maison de la Providence, 16, rue Bourgneuf, nous ouvre à cet effet ses portes et là se termine le tour de ville qui laissera assurément, chez tous nos excursionnistes, le meilleur souvenir.

(1) M. Rondeaux, négociant en vins. Sa famille possède l'ancien château de La Ferté depuis le milieu du XIX[e] siècle. Il fut acquis après la Révolution par M. de Villars.

Après un excellent déjeuner à l'*Hôtel du Chapeau-Rouge,* qui doit peut-être son nom au cardinal de Richelieu dont la famille posséda La Ferté jusqu'à la Révolution, la caravane rentrait à Nogent-le-Rotrou pour y tenir son Assemblée générale en l'hôtel de ville à 2 h. 1/2.

H. T.

Ont pris part à l'excursion :

Membres de la Société : Mme Coppin, Mlle Gatineau, Mme Paul Daupeley ; MM. Aguinet, Biget, Th. Couronnet, G. Creste, Paul Daupeley, Fauquet, Fleury, Foulon, Lésin, Malgrange, Victor Pelletier, l'abbé Peschot, Tournoüer, Paul Turgeon.

Etrangers à la Société : Mme et Mlle Guernet, Mlles Aguinet et Charlotte Berthault; M. l'abbé Borrel.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU MARDI 21 SEPTEMBRE 1909

A NOGENT-LE-ROTROU

Présidence de M. le Vte DE ROMANET, président

Membres de la Société présents : MM^lles GATINEAU, HURVOY, DES MURS; MM^mes TOURNOUER, Paul DAUPELEY, CORNU, COPPIN; MM. AGUINET, BIGET, Th. COURONNET, G. CRESTE, l'abbé CLAIREAUX, CHEVALIER-CHANTEPIE, Paul DAUPELEY, FAUQUET, FOULON, FLEURY, GUILLON, l'abbé GERMOND, l'abbé GODET, HAMARD, LAIGNEAU, LÉSIN, MALGRANGE, MARCHAND, MAUGER, Victor PELLETIER, l'abbé PESCHOT, Cte DE SOUANCÉ, Georges THIREAU, TOURNOUER, Charles TURGEON, Paul TURGEON.

Excusés : Mme Georges CRESTE; MM. VILLETTE-GATÉ, Henry BOURGEOIS, DE BRÉBISSON, DELAUNAY, FARCE, Paul HAMELIN, le Dr LEVASSORT, QUÊNU, LORMOIS, LEBOURDAIS, GOBILLOT, l'abbé GUERCHAIS, DUJARRIER, FOURNIER, CHABLE, DUPRAY DE LA MAHÉRIE.

Dans l'assistance : MM^mes CHEVALIER-CHANTEPIE, FAUQUET, GUERNET, LAIGNEAU, DE VAUX; Mlles DE SOUANCÉ, DE VAUX, GUERNET, Charlotte BERTHAULT; MM. EIGENSCHENCK, l'abbé BOULARAND, MANCEAU, Emile PETIT, VILLETTE-BERNARD, etc.

A l'ouverture de la séance, M. le Président s'adresse, en ces termes, à la Municipalité de Nogent :

Mesdames, Messieurs et chers Confrères,

Je suis certain d'être votre interprète à tous en exprimant notre profonde gratitude à la Municipalité de Nogent-le-Rotrou qui nous accueille pour la seconde fois avec la plus grande cordialité. En l'absence de M. le Maire, en ce moment absent du pays, M. Eigenschenck a bien voulu venir nous recevoir lui-même et nous témoigner ainsi une sympathie et un encouragement auxquels nous sommes très sensibles et dont je suis heureux de le remercier en votre nom comme au mien.

Sont ensuite proclamés membres de la Société :

MM.

DUJARRIER, propriétaire à Mortagne, présenté par MMmes Chardon et Coppin;

FOULON (Eugène), architecte à Laigle, présenté par MM. Tournoüer et Creste;

BORREL (l'abbé), 102, rue Réaumur, Paris, présenté par MM. l'abbé Peschot et Pachaut;

Ordre du jour :

1. *Discours*, par M. le Vte DE ROMANET, président;
2. *Rapport financier*, par M. Georges CRESTE, trésorier;
3. *Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année*, par M. TOURNOUER, secrétaire général;
4. *Les idées économiques de Sully*, par M. Charles TURGEON, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Rennes;
5. *Une oubliée*, par M. le Cte DE SOUANCÉ;
6. *La ballade des Archéologues*, petits vers libres, par M. Charles TURGEON.

Les comptes de l'année présentés par M. le Trésorier, sont approuvés à l'unanimité.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,

L. FOURNIER.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1909

Présidence de M. TOURNOUER, secrétaire général

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Étaient présents : MM. Henri TOURNOUER, Georges CRESTE, l'abbé HAVAS, DE VIGAN, LORMOIS, René GOBILLOT, l'abbé GUERCHAIS.

Se sont fait excuser : MM. le Dr LEVASSORT, VILLETTE-GATÉ, DE BRÉBISSON, l'abbé DUMAINE, le Dr JOUIS, Th. COURONNET, Georges THIREAU.

Admission de nouveaux membres :

MM.

DEROME, capitaine adjudant-major au 115e régiment d'infanterie, à Mamers, présenté par MM. Tournoüer et Fournier.

LEROY (Mme Charles), rue des Tailles, à Mortagne, présentée par MMmes Tournoüer et Creste.

FOURMY, pharmacien à Nogent-le-Rotrou, présenté par MM. Victor Pelletier et Tournoüer.

M. Tournoüer informe l'Assemblée qu'il a reçu, en septembre dernier, une lettre de M. l'abbé Fontaine, curé de Bretoncelles, dans laquelle il exprime le vœu de voir ériger par la *Société Percheronne d'histoire et d'archéologie* une plaque commémorative dans l'église de Bretoncelles, en souvenir de M. l'abbé Fret que l'on peut considérer comme un des premiers historiens contem-

porains du Perche. M. l'abbé Fret est né à Bretoncelles le 11 février 1809 et des membres de sa famille habitent encore la contrée.

Après échange de vues, l'Assemblée adopte le principe d'une souscription. Si le produit de celle-ci est suffisant la plaque de marbre pourra être enrichie d'un médaillon de l'historien.

Le Comité de souscription est composé, outre M. le Vte de Romanet, président de la Société, de : MM. l'abbé Havas, curé-archiprêtre de Notre-Dame de Mortagne, président ; l'abbé Fontaine, curé de Bretoncelles ; Th. Couronnet, à Nogent-le-Rotrou ; de Vigan, propriétaire à Bellême ; Henri Tournoüer, conseiller général ; Georges Creste, trésorier de la *Société Percheronne d'histoire et d'archéologie,* à Mortagne (Orne).

M. Tournoüer annonce différents travaux de M. l'abbé Peschot et M. de Brébisson sur le vocabulaire percheron et le chêne de La Loupe.

L'Assemblée exprime le vœu de voir classer les églises Notre-Dame de Mortagne et Saint-Germain de Loisé (commune de Mortagne) comme monuments historiques.

Musée Percheron. — Les dons ci-après ont été faits au Musée depuis la dernière réunion :

Pratiques d'élevage et d'engraissement de la race bovine en Écosse, par M. Louis de Fontenay (don de l'auteur) ;

Panégyrique de la Bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, par M. le chanoine Dumaine, vicaire général (don de l'auteur) ;

Statuts de la Société de secours mutuels des Sapeurs-Pompiers de Mortagne (1909), don de M. le capitaine Miot, président de la Société ;

Empreintes des sceaux de Bonsmoulins (XVIe siècle) et de Longny (XVIIe siècle), don de M. Fournier ;

Arrêt du Parlement condamnant « Etienne Gouhier à avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs » en la ville de Bellême pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 mars 1785 à la Rondelle, commune de Saint-Germain-des-Grois, assassiné et volé Marie Feron et Anne Pelletier, sa domestique (don de M. Henri Tournoüer).

M. R. Gobillot émet le vœu qu'une collection de clichés photographiques du pays soit formée par les soins de notre Société et qu'un appel dans ce sens soit adressé aux membres. Il se propose lui-même de faire don d'un certain nombre de vues du Perche.

Sur la proposition de M. Georges Creste, il est décidé que les vingt premiers numéros de la collection du bulletin de la Société seraient mis, pour les sociétaires seulement, au prix de 50 centimes le fascicule; le prix de 1 franc étant maintenu pour les autres numéros.

Sur la proposition de M. Tournoüer l'Assemblée invite M. Fournier, secrétaire, à entrer en pourparlers avec M. l'Archiviste de l'Orne et M. le Bibliothécaire de la Bibliothèque de la ville d'Alençon aux fins d'un échange entre ces institutions et la *Société Percheronne d'histoire et d'archéologie;* cette dernière ferait don à la Bibliothèque d'Alençon et aux Archives départementales d'une collection complète de ses bulletins contre un exemplaire des Catalogues ou Inventaires de ces établissements.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire,

L. FOURNIER.

L'ARRIÈRE-BAN DU PERCHE

ET

LE SERVICE MILITAIRE AVANT LA RÉVOLUTION (1)

(SUITE)

« *L'aristocratie anglaise gouverna.*
« *La noblesse française a servi.* »

Ch. MAURRAS.
Action Française du 20 novembre 1909.

D) *Pauvreté de la noblesse du Perche*

Conformément aux ordres du Roi, transmis par le bailly du Perche, publiés et affichés à son de tambour et cri public par les carrefours et lieux accoutumés du bailliage, 76 gentilshommes percherons se présentèrent en armes en la ville du Mans et furent passés en revue par le gouverneur, le 2 septembre 1674 : tous étaient montés et la moitié environ étaient escortés d'un valet, trois d'entre eux comparurent même avec trois chevaux, c'étaient : Claude de Fontenay, écuyer, seigneur de Soizay, Cherperrine et le Val; Léonor de Graville, demeurant à Boissy-Maugis, et Pierre-Antoine du Crochet, seigneur de Maison-Maugis, Francvilliers, Montireau et la Prouterie (2). Tous ces cavaliers bien campés sur leurs solides chevaux devaient avoir assez fière tournure, et cet appareil pourrait aussi nous tromper sur l'état de fortune de la majorité d'entre eux, si nos rôles n'étaient très instructifs à cet égard. Le rôle de 1674 (3) ne contient

(1) Lecture faite à l'Assemblée générale de la Société, tenue à Nogent-le-Rotrou le 21 septembre 1909.
(2) *Documents sur la province du Perche, Arrière-Ban du Perche,* p. 50.
(3) *Ibid.,* p. 27.



malheureusement les indications de fortune que pour dix-huit des comparants ; sur ce nombre, le plus fortuné, Claude de Fontenay a 1.000 livres de rentes, Pierre-Antoine du Crochet en déclare 8 à 900, Charles de Grongnault 800, les deux suivants ont 500 livres de revenu, deux autres 200, un 150, un 100, puis les chiffres s'abaissent : deux comparants n'ont que 15 livres de rente chacun, deux autres 10 livres, un 5 livres, un 3 livres 6 sous, un 20 sous, enfin deux déclarent ne posséder aucun revenu ; il leur avait donc fallu emprunter ou toucher le cœur de quelque parent généreux pour trouver le moyen de s'équiper de façon à se présenter pour le service.

Sur les 25 gentilshommes qui ne comparurent pas au Mans mais proposèrent des excuses pour le service de l'arrière-ban (1), deux étaient au service dans d'autres provinces, onze avaient plus de soixante ans, deux étaient infirmes, huit avaient un ou plusieurs enfants au service, enfin quatre vinrent déclarer ne pouvoir servir faute de ressources pour s'équiper et être prêts à partir pourvu qu'on leur en donnât le moyen.

En 1675, sur 103 gentilshommes ayant indiqué leur fortune (2), le plus riche de beaucoup est Philbert de Thurin, marquis de Ceton, qui possède 6.985 livres de rente ; dix autres déclarants ont plus de 2.000 livres de rente, deux ont 1.500, un 1.000, dix ont une fortune supérieure à 500 livres et inférieure à 1.000 livres ; soixante-dix-neuf, c'est-à-dire la grosse majorité, ont moins de 500 livres de revenu, et, parmi ces derniers, quarante-huit c'est-à-dire presque la moitié de tous les déclarants ne possèdent aucun fief ; enfin cinq ne possèdent aucune propriété quelconque ou ont plus de dettes que de revenus.

La situation était à peu près la même un siècle plus tard, et le Rôle de la Capitation imposée à la Noblesse de l'Élection de Mortagne en 1767-68 contient entre autres les mentions suivantes : « VILLE DE MORTAGNE : Le sieur d'Escorches, chevalier de Moulines et la dame sa sœur

(1) *Documents sur la province du Perche ; Arrière-Ban du Perche*, p. 50.
(2) *Ibid.*, p. 27.

(pauvres) 2 livres. — BAZOCHES : Le sieur de Veillard (pauvre, le réduire à 1 livre), 2 livres. » Vingt-neuf autres gentilshommes ne sont imposés pour la capitation qu'à une somme de 1 à 3 livres évidemment à cause de leur misère notoire (1).

Cette pauvreté de la noblesse militaire, de beaucoup la plus nombreuse, n'était du reste pas spéciale au XVIIe siècle, ni à la province du Perche : en effet, les documents nous en apportent la preuve depuis l'époque des croisades jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, aussi bien en Champagne qu'en Normandie, en Bourgogne qu'en Anjou et dans le Midi.

« La pauvreté, nous dit l'érudit vicomte de Poli, fut l'état coutumier de la noblesse française ; on en recueille maints témoignages antérieurement même au dénouement des croisades » ; il en cite de nombreuses preuves tirées de divers cartulaires : montre que « les juifs, créanciers âpres, s'engraissaient déjà des dépouilles françaises » et ajoute : « Après les croisades, le dénument des nobles est navrant ; les Rois, à l'exemple de saint Louis, s'efforcent de l'atténuer et c'est une des recommandations ordinaires de l'Église que d'être secourable aux *pauvres chevaliers* (2) ».

Au XVe siècle, d'après la *Revue Nobiliaire* (3), les familles nobles de Bourgogne étaient presque toutes complètement ruinées. Les revues de l'arrière-ban de l'Orléanais au XIIIe siècle, d'Anjou et de Saintonge au XVe, de Dax en 1689 montrent de nombreux gentilshommes ne pouvant servir faute d'être assez riches pour s'équiper.

D'après M. Tuetey, « à Lyon en 1689, aucun de ceux qui peuvent marcher à l'arrière-ban n'ont de cheval et ils manquent d'argent ou de crédit. En Touraine, il y a beaucoup de gentilshommes qui, faute de cheval, seront obligés d'aller à pied, tant est grande leur pauvreté ; à Paris, en Anjou, en Guyenne, en Bretagne, mêmes lamentations (4). »

(1) *État de la Généralité d'Alençon sous Louis XIV*, par L. DUVAL, p. 353.
(2) *Essai d'Introduction à l'histoire généalogique*, p. 107.
(3) T. III. p. 209.
(4) *Les Officiers sous l'Ancien Régime*, p. 4 ; tous ces renseignements sont puisés dans des lettres de fonctionnaires adressées à Louvois.

« Bouillé estime que toutes les vieilles familles, sauf deux ou trois cents, sont ruinées. Dans le Rouergue, plusieurs vivent sur un revenu de 50 et même de 25 louis. En Limousin, dit un intendant au commencement du siècle, sur plusieurs milliers, il n'y en a pas quinze qui aient vingt mille livres de rente. En Berry, vers 1754, « les trois quarts meurent de faim ». Taine qui nous donne ces renseignements (1) ajoute de nombreuses citations dénotant une situation analogue en Franche-Comté, en Bretagne, en Bourgogne et notre rôle de l'arrière-ban de 1675 prouve que la détresse de plusieurs familles nobles du Perche était encore plus grande que celle révélée par les citations de Taine, aussi Mirabeau put dire avec raison : « Le Trône n'est entouré que de nobles ruinés ».

En 1694, « l'Intendant de Moulins fait remarquer que dans sa Généralité la noblesse est entièrement épuisée et dans une extrême pauvreté (2). »

Le contraire serait du reste absolument inexplicable, malgré le droit d'aînesse qui apportait une légère atténuation à l'appauvrissement des familles en accordant une part plus forte à l'aîné et en condamnant les cadets au célibat : d'une part, en effet, les charges imposées par le service militaire étaient écrasantes, d'autre part, toute occupation lucrative était sévèrement interdite à une classe qui devait toujours être corps et biens au service de l'État.

E) *Obligation du stage comme simple soldat dans un régiment avant l'institution des Écoles militaires*

La meilleure des raisons, la nécessité, obligeait la plupart des jeunes gentilshommes à servir comme simples soldats, parce qu'ils n'étaient pas assez riches pour acheter un grade, mais les règlements, conformes du reste au bien du service, l'exigeaient également comme appren-

(1) *Les Origines de la France contemporaine,* t. I, p. 48 et 49.
(2) Tuetey. *Ibid.,* p. 10.

tissage pendant un temps plus ou moins long; enfin fût-on jugé apte à commander et eût-on de quoi payer une commission, il fallait encore attendre dans le rang la vacance d'une place dans le cadre des officiers. Contrairement au préjugé entretenu avec soin par les manuels officiels, non seulement tout noble n'était pas pour cela officier d'emblée, mais au contraire beaucoup de nobles servaient pendant de longues années comme simples soldats et, même dans le cas où leur fortune leur permettait d'acheter une commission, le stage militaire était beaucoup plus rigoureux autrefois qu'à présent. Les jeunes gentilshommes l'accomplissaient aux XIVe et XVe siècles sous la conduite des chevaliers ou des écuyers, plus tard dans les compagnies d'archers, puis dans les régiments (1); enfin, même après l'institution des *Écoles Militaires*, dont la première ne fut fondée qu'en 1751, ils doivent débuter soit comme *cadets-gentilshommes*, soit comme *volontaires*, soit comme *simples soldats*.

En 1622 « quatre cents gentilshommes de fort bonne maison » et riches servent au régiment des Gardes-Françaises, comme volontaires, en attendant de pouvoir obtenir des charges d'officiers (2).

M. Kergu de Belleville est simple soldat au régiment de Bourbonnais pendant dix-sept ans, on lui donne alors une lieutenance dans la milice de Bretagne et la même année une compagnie qu'il commande pendant quatorze ans, jusqu'à ce qu'il soit apporté de Lille chez lui où, usé de fatigues et accablé d'infirmités dues à ses blessures, il garde le lit, privé du nécessaire (3).

Nous voyons les plus grands seigneurs et même les princes du sang royal soumis à cette règle : « L'illustre Turenne et le maréchal de Guébriant portent le mousquet en Hollande comme soldats d'infanterie, le grand Condé fait de la même façon ses premières armes à l'armée de Picardie (4). En 1673, M. de Beauharnais est

(1) *Essai d'introduction à l'Histoire Généalogique*, par le Vte DE POLI, p. 27.
(2) *Mémoires de Puységur*, I, 71, 72.
(3) Archives nationales H 471 ; cité par P. DE VAISSIÈRE, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*, p. 318.
(4) *Petit Patriote de Normandie*, du 17 juin 1909; art. de M. F. Beau, 2e colonne.

cavalier au régiment des Fourneaux, M. de Praslin cavalier au régiment Royal, MM. de Rohan, de Cochefilet, de Dampierre, de la Guiche cavaliers au régiment Royal-Wallon; en 1693, M. de Biron, cavalier au régiment de Girardin (1).

Saint-Simon, tout duc et pair qu'il est, porte des sacs de grains en croupe; plus tard Vauban portera deux ans le mousquet comme cadet au régiment de Condé. Cela dura jusqu'à la Révolution. « Lorsque, en 1785, le sous-lieutenant d'artillerie Napoléon Bonaparte rejoignit le régiment de la Fère, son brevet d'officier ne le dispensa point de faire un stage de quelques mois, comme simple canonnier d'abord, puis comme bas-officier, c'est-à-dire sous-officier (2). »

Le fait bien connu que de jeunes princes encore au berceau recevaient le grade honorifique de colonel d'un régiment ne contredit en rien cette vérité, car dans ce cas le régiment était commandé par le lieutenant-colonel: cela se fait encore aujourd'hui dans plusieurs armées étrangères où des princes de pays alliés portent des titres de colonel purement honorifiques : la reine Victoria était ainsi colonel de plusieurs régiments dans diverses armées.

§ V. — Renseignements divers fournis par nos rôles de l'Arrière-Ban du Perche

A) *État des personnes, terres titrées, fonctionnaires, signatures*

Nos rôles de l'arrière-ban donnent encore quelques autres indications intéressantes sur l'état des personnes : ainsi dans celui de 1568, 14 des déclarants prennent la qualification de *chevalier* et les 133 autres celle d'*écuyer;* parmi les chevaliers figurent Louis de Bourbon, prince de Condé et seigneur de Nogent-le-Rotrou, Montlandon et Regmalart; Charles de Croy, comte de Saningam, et

(1) Vte DE POLI. *Ibid.*, p. 28.
(2) Robert DE BOISFLEURY. *L'armée d'Ancien Régime*, dans la *Revue d'Action française*, 1907, 140.

Louis de Vieuxpont, baron de Neufbourg en Normandie : aucune terre titrée n'apparaît encore dans le Perche. Parmi les écuyers paraît Richard Labbé, seigneur de la Condrelle qui occupe les fonctions de *vicomte du Perche,* ce qui ne le dispense pas de la convocation à l'arrière-ban.

En 1674, comparaissent : *1 chevalier* et *100 écuyers,* aucun possesseur de terre titrée, ni aucun fonctionnaire.

En 1675, nous avons les noms de 110 déclarants, dont : *10 chevaliers, 17 veuves ou demoiselles, 79 écuyers* et *4 membres du Tiers-État* (1), Odet de Riant porte le titre de *baron de Villeray* (2), Philbert de Turin celui de *marquis de Ceton* (3), Françoise-Angélique Aubry celui de *comtesse de Vauvineux* (4). En outre, Paul de Boursault, seigneur de Viantais en Bellou-sur-Huîne est en même temps *marquis de Viantais* en Touraine, René du Grenier est *marquis d'Oléron,* Jean-Claude de Preaulx est *marquis de Preaulx.* Enfin, Pierre de Fontenay est Conseiller du Roi, *capitaine et maître particulier des Eaux et Forêts* et François de Ruffré est *président des Gabelles du comté du Perche :* ces fonctions les dispensent l'un et l'autre du service de l'arrière-ban et de toute taxe de remplacement.

Les gentilshommes présents au Mans le 2 septembre 1674, et ceux qui, faisant valoir des excuses, comparurent le même jour à Bellême ont *tous sans exception signé* leur déclaration et la plupart d'une écriture haute, ferme et élégante, que sans autre renseignement, il est difficile d'attribuer à des illettrés. Parmi les 110 déclarants de 1675 deux seulement ont déclaré ne savoir signer : ce sont François le Cousturier, écuyer, seigneur de la Cresto-

(1) Beaucoup de simples fiefs étaient alors possédés par des non-nobles mais on ne convoquait pour l'arrière-ban que les possesseurs de fiefs nobles ou seigneuries ayant des vassaux.

(2) Villeray fut érigé en baronnie en mars 1593 en faveur de Gilles de Riant, conseiller d'État, président au Parlement (Archives de l'Orne, C 762).

(3) Philbert de Turin était fils d'autre Ph. de Turin, conseiller d'État, maître des requêtes ord. de l'hôtel du roi, et président au Grand Conseil (Arch. nat. P 874², cote 102). Ceton ne paraît pas avoir été jamais érigé en marquisat.

(4) D'après une note des Archives de l'Orne (C 752), Vauvineux aurait été érigé en comté en faveur de Charles de Cochefilet, mais on ignore la date de l'érection.

chère qui ne possédait que 24 livres de revenu et Isaïe Guiot, marchand à Bellême, propriétaire du fief de Cissay.

Enfin nous voyons Anne Pousset, veuve d'Etienne de la Guérinière, qui était pourvu des charges de secrétaire du Roi et de maître d'hôtel de la duchesse d'Orléans et de Mademoiselle, demander sa décharge de l'arrière-ban, tant à cause de sa qualité de *veuve d'un secrétaire du Roi,* que de celle de bourgeoise de Paris ; se prétendent également exemptes de toute contribution à l'arrière-ban : Élisabeth le Féron, duchesse de Chaulnes, en sa qualité de *duchesse,* — Marie Laurent, en qualité de *veuve* de Pierre de Prez, écuyer, seigneur de Launay, *sous-lieutenant de la Vènerie du Roi,* — Catheline de la Morisière, veuve de Charles de la Fortinière et dame de Gémages, en sa qualité de *bourgeoise de Paris,* — Marie Miron, veuve de Claude Brisard, conseiller au Parlement et dame des Perrines, également comme *bourgeoise de Paris,* — enfin Françoise-Angélique Aubry, veuve de Charles de Cochefilet, comte de Vauvineux aussi *bourgeoise de Paris.* Les prétentions à l'exemption ne furent admises que pour les deux premières de ces dames, quant aux quatre autres elles furent taxées par les officiers du bailliage du Perche, ce qui peut étonner au premier abord, le privilège dispensant les bourgeois de Paris de la convocation à l'arrière-ban étant bien connu : il est probable que la décision du lieutenant-général de Bellême, que le bailly du Perche refusa du reste de signer, reposait sur l'opinion que si les bourgeois de Paris étaient exempts de l'arrière-ban pour les terres qu'ils possédaient à Paris et dans l'Ile de France, cela ne les dispensait pas de la taxe pour les biens qu'ils possédaient dans d'autres provinces. Cet appel aux privilèges des bourgeois de Paris nous amène à rechercher brièvement à quoi répondait en réalité sous l'Ancien Régime ce mot de *privilège* au sujet duquel on a écrit et on ne cesse d'écrire tant d'absurdités.

B) *Les privilèges sous l'Ancien Régime*

Un privilège, d'après le Dictionnaire de l'Académie, est la « Faculté accordée à un particulier ou à une

Communauté, de faire quelque chose, ou de jouir de quelque avantage à l'exclusion des autres. » Il faut donc d'abord constater que toute société humaine si peu développée soit-elle suppose des privilèges : la famille et la propriété privée, sans lesquelles la société la plus rudimentaire ne peut exister, ont en effet pour base un privilège, placé chez tous les peuples sous la sauvegarde des lois divines et humaines.

En France, sous l'Ancien Régime, le Roi avait ses privilèges, mais le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État, les provinces, les villes, les corporations, les Cours souveraines, les Universités, les corps constitués de tout genre et de toute nature avaient les leurs, qui limitaient sur tous les terrains le pouvoir du Roi, par conséquent de l'État : pour les énumérer il faudrait un volume. Aujourd'hui le compte de nos privilèges, par conséquent de nos libertés, n'est pas long à faire : tout citoyen français, majeur et non sous les drapeaux, a le droit de temps en temps de *mettre un morceau de papier* avec ou sans nom dessus *dans* une boîte appelée *urne* (un point, c'est tout). Une fois ce geste fait il n'a plus aucun moyen de se défendre contre les empiètements croissants de l'État anonyme et irresponsable, qui absorbe tous les droits, tous les privilèges, toutes les libertés.

Si l'on examine spécialement les privilèges dont parlent le plus souvent à tort et à travers les fabricants des manuels officiels d'histoire, qui semblent ignorer tous les autres, il faut en distinguer deux groupes : les *privilèges féodaux* et les *privilèges nobiliaires*.

Les premiers, nommés aussi *droits seigneuriaux*, attachés à la possession des fiefs et seigneuries étaient essentiellement *réels ;* c'est-à-dire que celui qui acquérait un fief, fût-il clerc, noble ou roturier, acquérait en même temps les droits attachés à ce fief et devait en supporter les charges, exactement comme celui qui achète actuellement une propriété achète en même temps les servitudes actives et passives qui y sont attachées. Le droit d'acquérir les fiefs, primitivement contesté aux non-nobles à cause de leur incapacité habituelle à remplir

les devoirs militaires imposés à tout vassal, leur fut régulièrement accordé à partir de Saint-Louis et la possession des fiefs anoblit même longtemps les roturiers qui les avaient possédés pendant trois générations. En revanche, quelque fut l'illustration de sa race, le gentilhomme qui ne possédait aucun fief, comme c'était le cas, nous l'avons vu pour près de la moitié des nobles percherons en 1675, ne pouvait prétendre à la jouissance d'aucun droit féodal quelconque (1).

Quant aux *droits honorifiques dans les églises,* également attachés à la possession des terres et se transmettant forcément avec elles, ils appartenaient : 1° au *patron de l'église* (c'est-à-dire celui qui l'avait fondée, construite et dotée, ou ses ayant-cause) et 2° au *seigneur haut-justicier* du lieu où elle était bâtie, mais les *officiers du roi* ayant la justice ordinaire et presque tous du Tiers-État avaient droit de préséance sur l'un et sur l'autre, comme représentant le Souverain (2). Le fait d'être noble ou roturier n'avait donc aucune influence sur l'exercice de ces droits : quand un gentilhomme n'était ni le *patron* de l'église, ni le *haut-justicier,* il devait prendre place au milieu des paysans et autres habitants de la paroisse, tandis que le roturier possesseur d'une terre ayant droit de patronage ou de haute justice, jouissait par le fait même des droits honorifiques dans l'église.

L'appauvrissement progressif de la noblesse jusqu'à la Révolution, correspondant à l'enrichissement de la bourgeoisie dû soit au commerce, soit à l'exercice des charges judiciaires et financières eurent du reste pour résultat de faire passer de plus en plus les terres les plus importantes ainsi que les droits seigneuriaux utiles ou honorifiques qui y étaient attachés, des mains du second ordre de l'État entre celles du troisième. « Suivant l'estimation de Lavoisier, la richesse foncière de la France était répartie de la façon suivante : un cinquième au Roi et

(1) Voir les 31 colonnes consacrées dans le *Répertoire de Jurisprudence* de Guyot aux Droits seigneuriaux.

(2) Guyot. *Répertoire de Jurisprudence,* art. *Droits honorifiques,* VI, 435 et 486.

aux princes, un cinquième au clergé, un cinquième à la noblesse, un cinquième à la bourgeoisie, un cinquième au peuple. Quant à la fortune mobilière, elle était presque entièrement aux mains du Tiers-État ou de la noblesse de robe (1). »

L'auteur auquel est empruntée cette citation y ajoute une remarque fort importante. « Ce qu'il ne faut pas, dit-il, c'est *voir une classe entière sous un certain aspect,* brillant ou misérable, car rien ne serait plus faux (2). » En effet, à côté de quelques prélats et de quelques abbés jouissant de revenus immenses, les curés de campagne réduits à la portion congrue ont bien juste de quoi vivre. Dans la noblesse il y a trois catégories bien tranchées : la *noblesse de robe* peu nombreuse et généralement peu ancienne faisant rapidement fortune et dispensée par ses fonctions du service militaire; la *noblesse de Cour* riche et frivole mais versant son sang avec héroïsme dès que l'occasion s'en présente ; enfin la *noblesse militaire* de beaucoup la plus nombreuse, dont la médiocrité de fortune sinon la misère devenaient forcément de plus en plus pénibles à supporter, puisque le service auquel elle était condamnée l'appauvrissait d'une façon toujours croissante. Dans le Tiers-État le contraste est également frappant : « La situation de fortune de beaucoup de membres de la bourgeoisie était aussi brillante, sinon plus, que celle des grands seigneurs » (3) ; enfin, ils étaient exempts à la fois de beaucoup d'impôts et de tout service militaire, tandis que la milice et toute la charge des impôts retombaient sur le *paysan.*

Il serait donc inexact de dire qu'un des trois Ordres était plus avantagé que les autres; mais en faisant les distinctions ci-dessus, on peut affirmer que les vrais privilégiés sous l'Ancien Régime étaient d'une part la *noblesse de robe,* et d'autre part *la bourgeoisie.* Du reste quand on disait simplement *les Privilégiés,* cela n'indi-

(1) E. Hocquart de Turtot. *Le Tiers-État et les privilèges,* p. 69.
(2) *Ibid.,* p. 72.
(3) *Ibid.,* p. 72.

quait pas le clergé ni la noblesse, mais les roturiers ayant droit à des exemptions d'impôts à cause de leurs fonctions ou de leur séjour à la ville (1). « Plus de *40,000 offices* procuraient à leurs acquéreurs le titre de fonctionnaires et avec lui l'exemption complète ou partielle des tailles (2). »

Seuls, en effet, les bourgeois de la plupart des grandes villes et les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, financier et administratif presque tous issus du Tiers-État, non seulement étaient exempts de tout service militaire mais jouissaient d'avantages et d'exemptions pécuniaires de tout genre (3) sans avoir à supporter aucune charge correspondante, leurs fonctions étant déjà grassement payées en argent et en pouvoir.

Le clergé était bien exempt du service militaire et de la taille personnelle, mais il faisait tous les ans au Roi un *don gratuit,* véritable impôt souvent assez lourd ; en outre, en dehors du Ministère des Autels, le plus important de tous, il supportait presque seul les frais du budget actuel de l'Instruction publique et de la plupart des établissements charitables et hospitaliers.

Quant aux *privilèges de la noblesse,* attachés à la qualité de gentilhomme, ils étaient bien minces; les uns étaient purement *honorifiques :* droit de faire mettre dans les actes *noble homme* avant son nom et *écuyer* après, droit de *timbrer ses armoiries* d'un casque ou d'une couronne, droit de prétendre aux *honneurs de la Cour* après des preuves de noblesse aussi dispendieuses que difficiles; les autres étaient des droits *utiles :* droit d'obtenir certaines *charges de la Maison du Roi,* et d'être reçus à

(1) « L'art. 33 du règlement des Tailles de 1634 permettait aux ecclésiastiques, nobles, officiers, *privilégiés,* aux habitants de la ville de Paris et aux chevaliers de Malte, de faire valoir par leurs mains une de leurs terres et maisons et celles qui y étaient adjacentes. » *Répertoire de Jurisprudence* de Guyot, art. Tailles, p. 20.

(2) R. Stourm. *Les Finances de l'Ancien Régime,* p. 53.

(3) « On compte par milliers, dit Tocqueville, les offices exemptant de tout ou partie des charges publiques. celui-ci de la milice, cet autre de la corvée, ce dernier de la taille... Je ne doute pas que le nombre des exempts ne fût aussi grand et souvent plus grand dans la bourgeoisie que dans la noblesse ». Hocquart de Turtot. *Le Tiers-État et les privilèges,* p. 9. « Le roi absolu ne se croit point le droit d'obliger un bourgeois à porter les armes contre sa volonté, quels que soient les dangers du royaume ». *Ibid.,* p. 44.

certaines *écoles* et à certains *chapitres,* droit de ne pouvoir être jugés par certaines *juridictions inférieures,* droit d'être non pendus mais *décolés* en cas de condamnation à mort; exemption du *logement des gens de guerre;* exemption de la *taille réelle* pour la terre cultivée par leurs mains *jusqu'à concurrence de quatre charrues* au plus; exemption de la *taille personnelle* (cet article était sans objet dans le Languedoc, le Dauphiné, la Provence et autres provinces où la taille était réelle et suivait la qualité des terres et non celle des personnes; il était également sans objet pour toute la partie de la noblesse qui se trouvait sans fortune) ; exemption des *corvées royales* et des *banalités* (1).

Cette fameuse exemption d'impôts, tant reprochée à la noblesse, était loin d'être générale : elle ne s'appliquait qu'à *une partie* de la taille, la noblesse payant tous les autres impôts; la taille ne formant que le sixième de la masse totale des impôts, l'exemption portait à peine sur le sixième des charges publiques (2), mais il ne faut pas oublier que les gentilshommes payaient un impôt spécial dit *Capitation de la noblesse,* qu'ils étaient soumis périodiquement à l'obligation de faire des *preuves de noblesse* toujours fort onéreuses et que, sans parler de l'*impôt du sang,* les *charges pécuniaires du service militaire* étaient, comme nous l'avons vu, beaucoup plus lourdes qu'on ne se l'imagine généralement. Pour sortir de la gêne, le jeune noble n'avait pas la ressource de se livrer au commerce ou à l'industrie et presque toutes les fonctions lucratives lui étaient interdites.

(1) GUYOT, *Répertoire de Jurisprudence*, t. XII, p. 105, § XXIV. Droits utiles attachés à la noblesse, et article Taille, t. XVII, p. 19 et suiv.

(2) « On s'exagère beaucoup en général les exemptions d'impôts dont jouissaient les ordres privilégiés. Les nobles n'étaient point sujets personnellement à la taille ou impôt foncier, mais ils la payaient par l'intermédiaire de leurs fermiers, quand ils en avaient; c'est ce qu'on appelait la taille d'exploitation. Ils n'en étaient affranchis que pour les terres qu'ils faisaient valoir eux-mêmes et ce privilège se limitait dans la plupart des provinces à l'exploitation de trois charrues. Ils payaient leur part de tous les autres impôts, comme les vingtièmes, la capitation, les contributions indirectes et. la taille ne formant que le sixième environ des revenus publics, l'immunité se réduisait en définitive à peu de chose ». M. de Lavergne cité M. de la Sicotière. *Documents pour servir à l'hist. des El. aux États-Généraux de 1789,* p. 26.

Le jeune bourgeois, au contraire, était libre de mener la vie modeste mais tranquille et assurée de ses aïeux ; s'il était ambitieux toutes les carrières lui étaient ouvertes (1); si la vie militaire l'attirait il pouvait librement s'y consacrer (2) et avait plus de chances que le pauvre gentilhomme d'arriver aux grades les plus élevés (3). Faut-il rappeler que le chevalier Paul, lieutenant-général et vice-amiral de France sous Louis XIII était fils d'une blanchisseuse ; Fabert, maréchal de France sous Louis XIV, fils d'un typographe ; Catinat, maréchal de France et Duguay-Trouin fils de bourgeois ; Saint-Hilaire, lieutenant-général sous Turenne, fils d'un savetier ; Chevert, lieutenant-général sous Louis XV fils d'un bedeau, etc. (4).

Quant à ceux que la fumée de la gloire militaire laissait insensibles, ils pouvaient sans aucun dérangement s'en-

(1) Matharel, procureur-général sous Charles IX disait : « *Hoc habet Franco-Gallia, et habuit et habetit in perpetum ut etiam infimo nati virtute possint clari evadere et honores majores in hâc bene constitua republicâ nostrâ assequi et abtinere* ». Telle a été et sera toujours la constitution de la France qu'elle n'a jamais exclu des dignités les plus relevées les citoyens nés dans la plus vile condition. (Cité par le comte P. de Sémainville. *Code de la Noblesse française,* p. 150, d'après l'*Hist. de la ligue de Cambrésis,* dissert. prélim., p. 39.)

« L'admission du Tiers-État aux plus hauts grades a été jusqu'à la fin du règne de Louis XVI de pratique constante sous le gouvernement de l'ancienne monarchie française. Le maréchal de Maillebois, petit-fils d'un trésorier des Finances est fait Grand d'Espagne. M. d'Asfeld, d'une famille bourgeoise est fait maréchal et chevalier de la Toison d'Or, le comte de Morville, d'une famille très obscure, également chevalier de la Toison d'Or. Jean de Gangnières, fils d'un marchand-boucher, débute en 1613 comme soldat, est anobli en 1643, devient baron de Grezier en 1650, comte de Souvigny et lieutenant-général des armées du Roi en 1656. M. de Frimont, fils d'un greffier de Gondreville, d'abord simple hussard, est anobli en 1768 et devient maréchal de camp en 1781. Gabriel Dumont, fils d'un marchand d'Orléans, volontaire en 1731, lieutenant en 1735 est réformé deux fois et arrive cependant à être maréchal de camp en 1784. » TUETEY. *Les Officiers sous l'Ancien Régime,* p. 298.

(2) D'après Suzanne (*Histoire de l'Infanterie,* I, p. 84), les bandes de Picardie (devenues le régiment de Picardie, aujourd'hui le 1er régiment d'infanterie de ligne) comptaient peu de gentilshommes sous leurs enseignes au XVIe siècle, presque tous les officiers étant de vieux soldats de fortune.

(3) « La fortune ou tout au moins l'aisance est nécessaire à l'officier ; c'est pourquoi les jeunes gens riches de la bourgeoisie priment souvent les cadets de familles nobles mais pauvres. » (L. TUETEY. *Les Officiers sous l'Ancien Régime,* p. 129.)

(4) « Après la guerre de la succession d'Autriche, on comptait 4.000 officiers roturiers. » HOCQUART DE TURTOT. *Le Tiers-État et les privilèges,* p. 56.

richir par le commerce et l'industrie (1) : ceux qui étaient intelligents pouvaient beaucoup plus facilement percer et arriver à une haute position que le jeune gentilhomme de même valeur ; c'était en effet à la bourgeoisie qu'étaient réservées toutes les hautes fonctions administratives, judiciaires et financières : maîtres des requêtes, intendants, fermiers-généraux, trésoriers, contrôleur des finances, conseillers aux Parlements, aux Chambres des comptes, etc., aussi bien que les positions plus modestes de conseillers aux élections, aux Gabelles, receveurs des Tailles. Ces fonctions ne donnaient pas seulement la puissance, celui qui avait pu employer les sommes acquises dans le commerce à l'achat de ces charges fructueuses voyait sa fortune faire rapidement la boule de neige; outre un somptueux hôtel dans la capitale (2), un mobilier royal dont les pièces éparses sont disputées à prix d'or par les Crésus actuels, il s'offrait en outre le luxe de se décorer des titres féodaux les plus fastueux et d'acheter les plus belles terres de sa province dont la vieille noblesse, ruinée par le service, avait dû se défaire avec tristesse. Nos rôles de l'arrière-ban et toute l'histoire locale de notre province le proclament bien haut : le marquis de Thurin le plus fortuné des gentilshommes du Perche était fils d'un conseiller au Parlement, le marquis de Riant fils d'un conseiller au Parlement, les terres de Regmalard, Voré, Freillet, etc. sont achetées par Clément, conseiller au Parlement et passent ensuite au fermier-général Helvetius dont le père était médecin, la terre de Prulay vendue par les Bonvoust est achetée par Poisonnier médecin du Roi, Cherperrine passe des mains des Fontenay à celles d'un ancien intendant.

(A Suivre).

(1) Un grand changement s'opère au XVIIIe siècle dans la condition du Tiers-État. Le bourgeois a travaillé, fabriqué, commercé, gagné, épargné et tous les jours il s'enrichit davantage... « *On peut compter, dit Necker en 1781, que le produit de tous les droits de consommation augmente de deux millions par an.* » — TAINE. *Orig. de la France contemp.*, I, p. 401 et 402. D'après le même l'exportation française qui, en 1720 était de 106 millions, en 1735 de 124, en 1748 de 192, est de 257 millions en 1755, de 309 en 1776, de 354 en 1788. D'après M. de Folleville (*La France économique*, p. 226), les exportations étaient de 466 millions en 1788. La Révolution les fait tomber à 211 en 1797, elles ne sont que de 346 millions en 1814. Dès que la Monarchie est rétablie elles remontent à 548 millions en 1816, atteignent 667 millions en 1825 et sont de 608 millions en 1829.

(2) Voir dans *Le Tiers-État et les privilèges*, par M. HOCQUART DE TURTOT, la description de quelques-uns des palais élevés à Paris ou dans ses environs par les riches bourgeois du XVIIIe siècle, ch. IV.

RAPPORT FINANCIER

(1908-1909)

MESDAMES, MESSIEURS,

A chacune des étapes qu'elle a parcourues depuis sa fondation — et celle qu'elle vient de fournir est la neuvième — notre Société a marqué un nouveau progrès : celui qu'elle a obtenu cette fois mérite d'être particulièrement noté puisque dans l'année, dont cette assemblée forme la clôture, le nombre de ses membres a atteint et dépasse actuellement le chiffre de 200.

L'an dernier nous nous trouvions à cette époque 198 sociétaires : il s'est produit depuis des adhésions qui ont porté ce chiffre à 211, mais aussi malheureusement des décès et quelques démissions ; malgré cela nous nous présentons aujourd'hui au nombre de 206 et nous avons le droit, il me semble, d'être heureux et un peu fiers d'un pareil résultat.

Voici l'état de nos recettes et de nos dépenses :

RECETTES

1ent. — Montant des 211 cotisations se répartissant ainsi :			
2 membres fondateurs à 20 francs. . . .	40 fr. »		
9 membres sociétaires à 10 francs. . . .	90 »		
184 id. à 6 francs. . . .	1104 »		
16 id. à 4 francs. . . .	64 »		
211 ENSEMBLE.	1298 fr. »	1298 fr.	»
2ent. — Vente de Bulletins.		18	»
3ent. — Vente de brochures sur le Musée Percheron		8	50
4ent. — Publicité du Bulletin.		30	»
5ent. — Vente de cartes postales du Musée..		4	»
TOTAL.		1358 fr.	50

	REPORT DES RECETTES.		1358 fr. 50

DÉPENSES

Note Levayer, imprimeur	718	95		
Note Fournier, imprimeur	13	»		
Note photogravure	9	10		
Loyer du Musée	250	20		
Contributions	41	85		
Assurance	3	80		
Concierge	20	»		
Note Provost, encadreur	17	70		
Note Ricome, encadreur	7	70		
—	8	»		
Rideaux de soleil (note Meleux)	21	95		
Abonnements à divers bulletins	18	75		
Frais de recouvrement de cotisations et correspondance et divers	47	10		
Cartes postales du Musée	10	»		
TOTAL.	1182 fr.	40		
A quoi il faut ajouter :				
1° Excédent des dépenses 1907-1908	102	45		
2° Cotisations 1907-1908 n'ayant pu être recouvrées	48	»		
ENSEMBLE.	1332 fr.	85	1332	85
D'OU UN EXCÉDENT DE RECETTES DE.			25 fr.	65

Notre situation financière est donc bonne; notre budget, à l'encontre de beaucoup d'autres, se tient en équilibre, et encore faut-il remarquer que non seulement nous avons fait face aux charges courantes, mais que de plus l'excédent de passif que nous avait laissé le dernier exercice s'est trouvé couvert.

Ce résultat a été obtenu notamment en nous imposant une stricte économie sur les dépenses du Musée Percheron. Il ne manque pas certes d'améliorations à lui apporter et nous serions heureux de pouvoir les réaliser, mais nous tenons avant tout à ne nous écarter en rien des règles de la prudence et, avant de former de nouveaux projets, nous devons songer à terminer le paiement des frais de son installation.

J'avais en effet indiqué dans mon dernier rapport que la somme restant à trouver

s'élevait à ce moment à	223 fr.	65
Depuis lors il a été encaissé pour cette destination	83	50
IL NOUS MANQUE DONC ENCORE.	140 fr.	15



A défaut d'autres ressources — et nous ne pouvons en attendre que de la générosité de nos sociétaires — nous comptons trouver cette somme dans l'excédent de recettes que devra nous produire le prochain exercice et qui nous libèrera définitivement de cet arriéré.

Je viens de dire que nous avions réduit au minimum les dépenses de notre Musée, il en est une cependant que nous avons engagée récemment, mais qui répondait à un réel intérêt et que je ne veux pas omettre de vous signaler.

Nous possédions depuis 1901 d'importants fragments de la mosaïque gallo-romaine qui fut à ce moment découverte à la Simonnière en Villiers-sous-Mortagne et que trois de nos membres (1) parvinrent à préserver d'une destruction complète, lui évitant ainsi le sort qu'avait éprouvé une autre mosaïque trouvée au même endroit en 1880.

Ces fragments étaient restés dans l'état où ils avaient été apportés. Au mois de juin dernier, à l'occasion de la visite qui nous fut faite par l'*Association normande,* nous les avons réunis et placés dans un grand cadre qui tient tout le fond d'une de nos salles du rez-de-chaussée.

La mosaïque est ainsi présentée, malgré ses lacunes, dans un ensemble qui met en relief l'originalité du dessin et en fait ressortir la superbe ordonnance.

Ce travail est dû à l'habileté d'un de nos confrères, M. Alfred Marchand, de Mortagne, qui a de plus fait la reconstitution complète de la mosaïque dans un beau dessin au lavis exposé à côté d'elle.

Ce monument très intéressant de la domination romaine au Perche a ainsi trouvé une place digne de lui et constitue maintenant un des principaux attraits de notre Musée.

J'ai à présent à vous donner l'état de la caisse :

(1) MM. Fournier, le Dr Levassort et Tournoüer.

1er. — CAISSE DE LA SOCIÉTÉ

RECETTES :

En caisse au 23 septembre 1908		57 fr. 15
Reçu depuis :		
Solde cotisations 1907-1908 (moins 9)	120 fr. 10	
— publicité	22 40	
Sur cotisations 1908-1909	1076 »	
Vente de bulletins	18 »	
Vente de brochures sur le Musée	8 40	
Vente de cartes postales du Musée	4 »	
Publicité	10 »	
	1258 fr. 90	1258 fr. 90
TOTAL DES RECETTES.		1316 fr. 05

Restent à recouvrer :

Cotisations	222 fr. »	242 fr. »
Publicité	20 »	

DÉPENSES :

Payé solde dépenses 1907-1908	350 fr. »	
— sur dépenses 1908-1909	819 45	
ENSEMBLE.	1169 fr. 45	1169 45
EN CAISSE AU 21 SEPTEMBRE 1909.		146 fr. 60

2ent. — CAISSE DU MUSÉE

En caisse au 23 septembre 1908		33 fr. 30
Reçu depuis :		
Produit de la quête à la réunion du 23 septembre 1908 à Longny	52 fr. »	
Souscription Mme la Vicomtesse de Broc	5 »	
— M. Gobillot, à Châlons	10 »	
— Mme Veuve Cottin, à Mauves	2 »	
— M. Lamarre, à Mortagne	4 »	
— M. Paul Hulot, à Paris	10 50	
ENSEMBLE.	83 fr. 50	83 50
TOTAL DES RECETTES.		116 fr. 80
IL A ÉTÉ PAYÉ SUR DÉPENSES ANCIENNES.		153 50
IL Y A UN DÉCOUVERT DE.		36 fr. 70

Qu'il nous soit permis en terminant, Mesdames et Messieurs, de faire appel à votre concours à tous pour nous amener des adhésions nouvelles. Notre Société a fait ses preuves, mais elle peut, elle désire faire mieux encore. Plus nombreux seront ses membres et par là même ses ressources moins étroites, plus elle pourra étendre et accroître son action, réaliser complètement

son programme et travailler efficacement à atteindre son but qui est de contribuer, pour sa modeste part et dans le cadre restreint qui est le sien, à la sauvegarde du passé de notre cher pays de France.

Le Trésorier,

G. CRESTE.

Mortagne, 21 septembre 1909.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE L'ANNÉE[1]

Mesdames, Messieurs,

Je me garderai bien de retarder trop longtemps le plaisir qui vous sera donné tout à l'heure d'entendre nos savants confrères évoquer, avec la compétence et l'érudition qui les distinguent, le souvenir de deux grands noms intimement liés à l'histoire de votre ville, celui d'un ministre comme il nous en faudrait beaucoup et celui d'une princesse bienfaisante dont Nogent ne se souvient pas assez. Aussi serai-je bref et précis, tout à la fois, dans le compte rendu que je dois, selon l'usage, vous présenter à la fin de chaque année sur la marche de notre Société et les circonstances semblent m'y inviter puisqu'aucun fait bien saillant n'est venu, au cours de cet exercice, troubler la douce quiétude de nos travaux. Je ne vous dirai pourtant pas, ce qu'un rapporteur, ami des citations et des effets d'éloquence, vous répéterait à la suite de bien d'autres : « Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. » Si nous nous estimons une société fortunée et prospère, à laquelle tout a souri jusqu'ici et qui n'a connu que l'aisance et le bien-être, nous ne pouvons assurément pas attribuer cette félicité à une absence d'évènements ou à une monotonie d'existence peu désirable. Nous faisons mieux que vivre, nous agissons et nous produisons. La liste de nos membres s'allonge

(1) Présenté à l'Assemblée générale tenue à Nogent-le-Rotrou le 21 septembre 1909.

toujours, malgré les pertes sensibles mais inévitables, hélas ! de confrères aimés et dévoués, malgré notre jeunesse et malgré aussi les limites restreintes où peut s'exercer notre influence ; n'est-ce pas là un témoignage probant de l'intérêt que nous inspirons, et de l'esprit d'union qui ne cesse de régner entre nous ?

Avoir des adhésions nombreuses à l'œuvre que l'on poursuit, constituer un groupement important et imposant autour de l'idée que l'on préconise, réunir une communauté de sentiments pour le but que l'on se propose, c'est assurément un premier résultat des plus appréciables dont, en ce qui nous concerne, nous devons nous réjouir grandement ; mais arriver à mettre en mouvement et en action toutes ces forces et ces bonnes volontés, vaincre ces timidités ou ces craintes injustifiées qui paralysent les moindres efforts ou annihilent les meilleures intentions, qui laissent souvent dans l'ombre même des capacités réelles, faire éclore ces intelligences qui sommeillent ou ces talents qui se cachent, c'est là la tâche la plus ardue et la plus malaisée. Je vous disais tout à l'heure que nous ne nous contentions pas d'exister que nous agissions et que nous produisions. C'est vrai. Nos bulletins trimestriels sont là pour en témoigner et vous suivez, j'en suis sûr, avec une véritable satisfaction ces travaux où plusieurs de nos confrères s'attachent à faire revivre les choses d'antan, à faire battre vos cœurs percherons au souvenir d'un passé qui vous touche. Mais ces collaborateurs précieux que nous ne saurions assez remercier de leur fidélité, ce sont presque toujours les mêmes et nous aimerions voir figurer de temps à autre, à côté d'eux, nombre de noms qui ne paraissent qu'une fois par an au bulletin dans leur rang alphabétique ! Messieurs, je vous en prie, devenez écrivains, je ne veux pas dire auteurs qui briguent les suffrages d'une académie et chez lesquels la forme le dispute au fond, mais narrateurs consciencieux et agréables qui rapportent simplement ce qu'ils ont découvert, le fruit de leurs lectures, de leurs recherches ou de leurs observations. Vous aimez, n'est-ce pas ? tout ce qui parle de votre pays,

sans cela vous ne seriez pas des nôtres, et vous avez bien sous la main quelques vieilles archives encore inexplorées. Vous voyagez sans doute et au cours de vos excursions vous ne manquez pas de vous arrêter devant un monument qui vous séduit ou même de tenter la lecture difficile d'une inscription qui vous attire, eh bien! tout cela est matière à communications et capable d'enrichir par vos soins nos publications. C'est un vœu que je forme d'autant plus volontiers que je sais par expérience les jouissances que l'on trouve à remuer les vieux souvenirs qui parlent de ce que l'on a perdu ; prenons garde seulement que ces jouissances ne soient égoïstes, sachons les faire partager et apprécier.

*
* *

Messieurs, quand je vous disais que notre Société, depuis notre dernière Assemblée générale, n'avait eu à inscrire dans ses annales aucun évènement marquant, je me trompais, car elle avait au mois de juin l'honneur de recevoir dans son Musée l'*Association normande* et le plaisir de participer au Congrès tenu à Mortagne par nos confrères de Caen. Ce fut rencontre fort agréable que l'un de nos vice-présidents, M. Dupray de la Mahérie, en l'absence de M. de Romanet, souligna de la façon la plus cordiale en d'heureux souhaits de bienvenue. Il eut le soin de bien dire que Normands et Percherons étaient gens de race distincte, mais que si leurs relations de voisinage n'avaient pas toujours été pacifiques, elles s'étaient du moins étroitement établies à Azincourt, à Crécy et sous la bannière de Jeanne d'Arc pour la défense de leur commune patrie. Depuis, l'union fut cimentée par la Généralité d'Alençon qui engloba les deux pays et plus tard par la formation du département de l'Orne ; aujourd'hui elle est scellée et l'*Association normande* s'en est bien souvenue en venant renouveler la visite qu'elle nous fit en 1843, il y a de cela soixante-cinq ans. Quand je dis nous, vous comprenez que je veux parler de nos

devanciers, car de ces réunions lointaines, il ne doit rester que de rares témoins, non pas membres de sociétés savantes qui n'existaient pas, mais curieux comme nous du passé. C'étaient alors M. de la Sicotière, l'âme du Congrès qui, quarante ans plus tard, devait fonder la *Société historique de l'Orne,* M. Patu de Saint-Vincent qui présenta un long mémoire sur Mortagne et nous a laissé ces curieux albums du Perche faits en collaboration avec M. Duplat et si recherchés aujourd'hui, le Dr Ragaine, homme de science et de bonté, MM. de Chazot, Olivier, de Blanpré, le célèbre abbé Fret auquel une médaille fut attribuée pour ses intéressants et utiles travaux, Vaugeois l'historien de Laigle, et tant d'autres qui nous tracèrent la route, à la suite du chef incomparable que fut M. de Caumont. L'œuvre de ces précurseurs s'est continuée et propagée. L'*Association normande* a donné naissance à d'autres associations, à d'autres groupements et c'est pourquoi elle avait, pour l'accueillir à Mortagne le 16 juin toute une phalange d'érudits, respectueux de ses traditions. Nos membres tinrent à honneur de figurer en bonnes places aux séances du Congrès. M. le Dr Levassort, digne continuateur du Dr Ragaine parla de l'hôpital de Mortagne, M. l'abbé Guerchais de son histoire religieuse, M. Fournier de son histoire politique au moment de la Fronde, M. Philippe envisagea l'histoire du Perche dans ses relations avec l'histoire de France et traita, dans un autre ordre d'idées, de la culture du pommier, alors que M. Gouget dissertait sur l'alcoolisme. Ce fut grâce à ces appoints sérieux, je dois le dire, que les séances de ce Congrès prirent quelque intérêt et grâce à la participation de plusieurs de nos confrères que les excursions des 17 et 18 juin à Autheuil, Bellegarde, la Trappe, Loisail, Courgeon, Longny et le Val-Dieu eurent quelque succès. Vous voyez que nous avons parmi nous des zélés qui ne manquent aucune occasion de payer de leur personne et de leur savoir.

Deux mois plus tard, à la fin d'août, c'est la *Société historique de l'Orne* qui apparaît à son tour dans le Perche et parmi ces excursionnistes éprouvés nous retrouvons

encore des visages de connaissance. Ce sont même deux des nôtres qui se font avec la plus parfaite obligeance trésorier et rapporteur de l'expédition. Et ce n'est pas, je vous assure petite besogne ; les archéologues ornais dépassent souvent la soixantaine (non pas d'âge mais de nombre !) et pendant trois grandes journées arpentent des régions entières. Cette année, partis de Nonancourt, ils visitaient Verneuil, Laigle, Saint-Evroult pour terminer leur randonnée par l'abbaye de la Trappe et une séance solennelle de clôture à Moulins-la-Marche. Quelle riche moisson de souvenirs ils récoltent à la suite de ces rendez-vous annuels où des relations s'établissent qui deviennent des amitiés, où le sentiment provincial se ranime et se réchauffe, où les causeries s'échangent en toute confiance, douces et joyeuses ! A voir ces savants de bonne humeur passer dans leurs vastes chars à bancs les gens de chez nous pensent aux noces ou aux pélerinages. Mais leur attention s'éveille avec leur fierté quand ils les entendent disserter devant quelque monument et vanter les richesses locales. Elles ont beaucoup de bon ces tournées instructives que la *Société historique de l'Orne* a inaugurées il y a dix ans. Aussi on l'imite, et au Mans, à La Flèche, à Rennes, à Chartres, ailleurs encore a-t-on maintenant l'humeur voyageuse ; vous-mêmes n'êtes pas exempts de la contagion, vous avez visité Mortagne, Nogent, Longny et ce matin La Ferté-Bernard. Je me permets de souhaiter que nous nous retrouvions l'an prochain, tout près d'ici, à Bretoncelles où l'heureuse pensée vient d'éclore de rendre un hommage particulier à la mémoire de l'un de ses enfants l'érudit curé de Champs, l'abbé Fret, dont je citais le nom tout à l'heure parmi les congressistes de 1843 qui fut, vous le savez, après Bart des Boulais, Courtin et Bry de la Clergerie le chroniqueur le plus goûté et le plus populaire du pays percheron.

*
* *

C'est assurément un devoir qui nous incombe d'honorer ceux de nos compatriotes qui mirent leur intelligence ou

leurs dons naturels au service de la grande ou de la petite patrie. Le 13 juillet dernier mourait à Paris Jules-Clément Chaplain, graveur en médailles, membre de l'Institut. Chaplain était né à Mortagne le 12 juillet 1839 de Jean-Pierre-Ferdinand Chaplain, boulanger en cette ville, demeurant rue de Bellême, et de Lazarine-Joséphine Nourry. Ce que furent ses débuts, quelque biographe nous le dira; ils furent sans doute laborieux et je me plais à les rapprocher de ceux du petit chapelier de Bellême devenu grand commerçant, parti sans un sou vaillant dans la poche à la conquête de la fortune et de la gloire. Comme Boucicaut, Chaplain fut un énergique, un tenace. Doué des plus brillantes qualités d'artiste, il les développa avec succès à Paris à l'atelier d'Oudiné, de ce graveur qui avait fait le modèle des pièces de la République de 1848, et bientôt l'élève dépassa le maître. En 1860 il a le prix de Rome pour un « Mercure faisant boire une panthère » et depuis son talent ne fait que grandir. Il a d'ailleurs pour réussir une forte éducation classique, un esprit net d'observations, un caractère méditatif et par dessus tout une habileté et une sûreté de main qui le mettent facilement hors pair. « Il accomplit, a-t-on dit de lui, le style traditionnel de la gravure en médaille en même temps qu'il y introduisit un élément pittoresque et plus vivant. A l'avers, le portrait toujours expressif, dont la ressemblance physionomique est mise en relief par un modelé aussi savant et nerveux qu'intelligent et réfléchi ; au revers, une allégorie toujours simple et sobre, évoquant et caractérisant toute une vie (1). » Elles vous sont bien souvent passées sous les yeux ces œuvres charmantes qui constituent le plus beau médaillier de France. Les commandes affluèrent de toutes parts et il n'est pas d'évènement important que Chaplain ne traduisit de son burin délicat. Bien des fois lauréat de nos expositions, il eut sa suprême récompense en entrant le 9 avril 1881 à l'Académie des Beaux-Arts. Sa vie fut simple et digne, toute de travail et d'honneur. La

(1) André MICHEL. *Journal des Débats,* 15 juillet 1909.

postérité gardera son nom comme celui d'un artiste de génie, bien français. Je voudrais que le Perche se souvint davantage de lui. Il fut l'un de ses enfants, il est une de ses plus belles gloires. C'est à Mortagne de l'honorer comme il convient et je me permets d'espérer que notre vieille cité nous conviera quelque jour à placer sur la maison natale du célèbre graveur une plaque de souvenir.

Ce n'est pas la moindre de nos satisfactions, à nous gens d'histoire et d'archéologie, d'ajouter à la liste déjà longue de nos illustrations locales des noms nouveaux. Fiers de nos monuments et de nos sites nous le sommes aussi de nos compatriotes qui, à toutes les époques et dans tous les genres ont su penser et se dévouer pour leur pays. Que ce soit par la plume ou par l'épée, par le pinceau ou par le burin, par la parole ou par l'action, que ce soit par l'héroïsme ou par la pratique des plus belles vertus, ces vies noblement remplies ont droit à notre admiration. Je ne puis mieux terminer qu'en évoquant, dans ce sentiment, la pieuse figure de notre chère princesse, Marguerite de Lorraine qui, proclamée bienheureuse depuis trois cents ans par la voix populaire, aura bientôt son culte dans nos églises à côté de Jeanne la Pucelle, protectrice de la France et de la Maison d'Alençon.

H. TOURNOUER.

LE GROS CHÊNE DE LA LOUPE

Les archéologues et les historiens ne doivent pas se borner à étudier les monuments édifiés par la main des hommes. Sans doute les belles églises, les anciens châteaux, les antiques manoirs et les artistiques demeures bâties par nos pères sont fort intéressantes et font l'admiration de tous ceux qui savent employer leurs loisirs à s'occuper du passé; mais il y a d'autres sujets d'études.

Un arbre antique, curieux par sa forme, par son âge et par ses souvenirs ne doit pas laisser les archéologues indifférents. On peut le considérer comme un monument créé par la puissance divine et plus parfait que tout ce que le génie humain peut concevoir.

Ces considérations m'ont poussé à rechercher l'histoire et les légendes du chêne de La Loupe.

Dans la visite d'un monument ancien, une des premières préoccupations des archéologues est de trouver la date de sa construction; avec les règles établies on peut la fixer facilement; il suffit de reconnaître quelle est son architecture. Entre un édifice roman et une construction gothique il est impossible de se tromper. De plus on trouve presque toujours dans les archives des actes authentiques ou des documents qui permettent de reconstituer l'histoire et de montrer les divers changements effectués depuis le début jusqu'à nos jours.

Pour un arbre il est plus difficile de lui assigner une date certaine. Le seul moyen de trouver son âge (nous ne voulons, ni nous ne pouvons l'employer) serait de le faire abattre et de compter les lignes concentriques de

son tronc qui, on le sait, correspondent chacune à une année. Cette constatation très certaine pour un chêne d'un siècle ou deux serait, je crois, impossible pour un arbre aussi vieux. Au bout de plusieurs siècles les lignes ne sont plus aussi nettes et il y a tout lieu de supposer que le vénérable chêne doit être en partie creux, ce qui empêcherait toute vérification certaine.

Qu'admire-t-on ordinairement dans un chêne ? La beauté, la régularité et la hauteur de son tronc avec ses branches et sa cime qui semblent vouloir s'élever jusqu'au ciel. Dans celui qui nous occupe il en est tout autrement ; le tronc est très court, mais très gros, des branches énormes s'étalent tout autour pour former un immense abri, ses racines puissantes dont une grande partie sont visibles sur le sol semblent disposées pour permettre aux voyageurs fatigués de s'asseoir et d'être à l'abri d'une pluie intense ou d'un ardent soleil. En effet le tronc qui a 14 mètres de tour (1) à la base et 7 à la naissance des branches n'a que 15 mètres de hauteur totale; ses monstrueuses racines s'étendent de tous côtés; ses énormes branches et sa frondaison couvrent une circonférence d'environ 25 mètres de diamètre. Il y a quelques années une très forte gelée et une surcharge de givre ont bien endommagé ses colossales branches et en ont fait tomber quelques-unes.

Il me semble donc impossible de donner l'époque de sa plantation ; en tous cas il est très vieux et il ne serait pas étonnant qu'il eut été un chêne druidique comme plusieurs historiens le prétendent. Si l'on pouvait ajouter foi aux traditions, le fait ne serait pas douteux, cet arbre daterait des Croisades.

En effet une intéressante légende raconte que la fille du châtelain de Meaucé (2) fut fiancée avec le fils du seigneur de Montireau qui s'était croisé. Avant de partir

(1) Le guide Jouanne lui donne 6 mètres de tour.

(2) C'est sur Meaucé qu'est planté le chêne comme je le dirai plus tard. Le fait mérite d'autant plus d'être noté que la paroisse de Meaucé fait partie de la province du Perche, tandis que La Loupe bien que presque enclavée dans le Perche est du pays Chartrain.

ils auraient planté ce chêne en gage de fidélité. L'histoire ne dit pas si le fiancé revint et si le mariage eut lieu.

Dans son *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir,* Lefevre prétend que le nom de La Loupe vient d'une excroissance : une *loupe, lopa*. Je laisse à son auteur toute la responsabilité de cette étimologie, mais je la considère comme trop fantaisiste. Il ne me paraît douteux que La Loupe vient de *Lupa, Louve;* du reste, dans les environs, on trouve les villages de la Louvetterie, de Crisloup et l'étang de Gasloup. Cela semble bien prouver que La Loupe vient de *Lupa*.

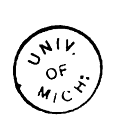
Cette localité ne serait pas aussi ancienne que l'on pourrait le croire. Gouverneur, dans ses *Essais historiques sur Nogent-le-Rotrou,* affirme que l'origine de La Loupe ne date que du XIIIe siècle. Dans le principe, dit-il, il n'y avait qu'un château-fort au milieu des bois, dont le gros chêne est sans doute un respectable vestige. Cependant M. des Murs cite plusieurs chartes et fondations relatives à La Loupe et émanant des Rotrou. Je laisse aux lecteurs à choisir entre les deux versions et je n'insisterai pas car c'est un peu en dehors de mon cadre. Bien que non loin de La Loupe, cet arbre vénérable ne devrait pas porter ce nom. Planté près d'un étang, actuellement desséché et sur le bord de la route qui vient de Regmalard il est sur le territoire de Meaucé. L'agglomération de la ville de La Loupe s'est pour ainsi dire, si je puis m'exprimer ainsi, rapprochée du gros chêne. Quand on a construit le chemin de fer et la gare il y avait un certain espace entre les dernières maisons et la ligne. Actuellement les maisons viennent jusqu'au viaduc, établi sous la voie ferrée non loin de l'arbre qui nous occupe.

Cet antique chêne est encore connu sous les noms de CHÊNE DE HENRI IV et CHÊNE DE LA VIERGE. Je vais essayer d'expliquer ces deux dénominations.

Il ne serait pas impossible que le bon roi se fut assis, comme on le prétend, sous ce gros chêne un jour de chasse. Il n'est certainement pas douteux que le vert galant est venu fort souvent dans la région. Sa passion pour la belle Gabrielle d'Estrées l'amenait souvent au



LE GROS CHÊNE DE LA LOUPE


UNIV.
OF
MICH.

manoir de la Herbaudière, paroisse de Carbonnières et en 1595 il confirma le privilège de l'abbaye de Tyron ; le chemin qui passait près de cette abbaye et le menait près de Gabrielle est encore connu sous le nom de chemin d'Henri IV.

Le bon roi vient encore bien plus près du gros chêne, c'est-à-dire à Vaupillon (2 kilomètres de La Loupe), où il avait fait construire près du manoir d'Odard d'Illiers (1) pour Henriette de Balzac d'Entragues un élégant pavillon où on lisait sur le fronton :

Ενα Θεον, ενα βασιλεα
Μιαν φιλην, και νομους.
Un seul Dieu, un seul Roi,
Une seule maîtresse, voilà la loi.

De l'imposante forteresse des seigneurs de Vaupillon, de l'élégant manoir d'Henriette d'Entragues les ruines mêmes ont disparu aujourd'hui ; créneaux et machicoulis, oratoires galants, chambres splendides, sculptures charmantes, tout fut démoli en 1752 sous la pioche d'un nommé Denis, marchand de La Loupe, qui s'en était rendu acquéreur.

Henri IV avait aussi d'autres raisons pour venir dans le pays ; il allait souvent au château de Villebon (2). On sait que Sully, son ministre et son ami, avait fait reconstruire ce château sur le modèle dé la Bastille dont il était le gouverneur. Derrière le château était une chapelle où l'on voit la tribune royale revêtue de velours brodé en argent et garnie d'un prie-Dieu et de chaises en tapisserie à l'usage du roi.

Le hasard des lectures me fait trouver une note sur un vieil orme à Saint-Paul, près de Gignac (Hérault) qui n'avait presque plus que l'écorce qu'on appelait dans le pays l'arbre de Henri IV. Par une singulière vicissitude, comme il y en a beaucoup en ce monde, cet orme qui fut peut-être jadis un arbre sacré fut transformé en arbre

(1) Odard était le beau-frère d'Henriette d'Entragues.
(2) Villebon est à 17 kilomètres de La Loupe.

de la Liberté sous la Révolution; il joua le même rôle en 1848.

Dans le nord de la France il existe encore d'anciens ormes contemporains d'Henri IV et que l'on appelle des *Sully* en mémoire de l'appui que ce sage ministre prêta à l'agriculture et de l'ordonnance par laquelle il avait obligé les propriétaires des terrains longeant les routes royales à planter des arbres au bord de ces voies, pour abriter les voyageurs et embellir le pays.

J'en viens enfin au nom le plus intéressant que l'on donne à ce vieil arbre; on l'appelle le Chêne de la Vierge. Ce nom était justifié par une petite statuette en faïence de la Sainte Vierge placée dans une cavité du vieux chêne; on l'y voyait encore il y a quelque temps. L'histoire de cette statuette mérite d'être racontée.

Cette Vierge (1) que les voyageurs vénéraient ne trouva pas grâce devant les révolutionnaires et ils la firent disparaître. Mais la petite niche ne resta pas longtemps vide; les catholiques prétendirent qu'une nouvelle statue avait surgi miraculeusement. Ceux qui l'avaient enlevée et ceux qui approuvaient ce sacrilège soutenaient que c'était un champignon qui avait poussé dans la cavité. Cela ne pouvait rester ainsi et une intéressante lettre conservée aux archives d'Eure-et-Loir relate ces discussions et le moyen trouvé pour en finir avec la bonne sainte Vierge. Sa publication est toute indiquée ici d'autant plus que c'est le seul document authentique que nous puissions donner au sujet de l'arbre qui nous occupe. En voici donc la copie textuelle :

Lettre des administrateurs d'Eure-et-Loir au général Marbot commandant la 17e division militaire

Chartres, 18 thermidor an VII (5 août 1799).

Il existe un chêne antique dans la commune et sur le bord de l'étang de La Loupe (cet arbre vous appartient) dans le corps duquel est pratiquée une niche où avait été placée, jadis une

(1) Ces petites statuettes de la sainte Vierge étaient connues sous le nom de Mariettes.

Vierge en faïence qui a été détruite à la Révolution. Un champignon qui était crû dans cette niche a fourni aux fanatiques l'occasion de crier au miracle, ils ont su persuader à une multitude ignorante qu'il avait la forme et la figure d'une Assomption.

Dès lors cette prétendue Vierge devint l'objet de la vénération; d'un rayon de plus de 10 lieues on accourt pour l'adorer, on brûle des cierges en son honneur, un double grillage est établi pour entourer cette divinité ridicule. Aussitôt que nous fûmes instruits de ces rassemblements, nous nous empressâmes de faire enlever le champignon miraculeux, nous crûmes que cela suffirait pour dissiper le prodige, mais néanmoins les rassemblements continuent. Nous vous demandons donc l'autorisation de faire abattre l'arbre lui-même.

Il me semble que tout commentaire est inutile.

Quand on prononce le nom de Marbot on croit qu'il s'agit de l'auteur des intéressants mémoires publiés il y a quelques années; le général qui commandait à Chartres était son père dont je vais donner rapidement les états de service.

Antoine Marbot appartenait à une famille du Quercy; il naquit en 1753 et mourut en 1800 à l'âge de quarante-sept ans, laissant quatre fils dont deux survécurent : Adolphe et Marcellin ; c'est ce dernier qui est l'auteur des mémoires. Antoine entra aux gardes du corps du roi Louis XV; il épousa en 1776 Mlle du Puy. En 1781 il fut nommé capitaine de dragons et l'année suivante (1782) aide de camp du comte de Schomberg, inspecteur-général de la cavalerie.

Lorsque la Révolution éclata il entra dans l'armée des Pyrénées où il conquit en quatre ans le grade de général de division; en 1793 il commandait le camp de Miral, près Toulouse. Nommé en 1798 membre de l'Assemblée législative il était l'année suivante à Chartres comme nous venons de le voir. Il commanda en Ligurie une des divisions de l'armée de Masséna et mourut en 1800 au siège de Gênes des suites de ses blessures et du typhus.

Après cette digression qui me semblait nécessaire revenons à la lettre; il serait intéressant de savoir quelle fut la réponse du général. Malheureusement elle n'a pas

été conservée. En l'absence de tout document officiel contentons-nous d'une très intéressante légende.

La permission d'abattre le chêne fut dit-on donnée et l'on se mit à l'œuvre sans pouvoir y réussir. On prétend que les haches s'émoussaient et se brisaient sans entamer le bois. On eut beau les aiguiser et en aller chercher d'autres bien trempées et bien tranchantes, tout fut inutile et l'on dut renoncer à renverser le vieil arbre. Cette tradition est vraiment touchante ; il serait à désirer que l'on puisse affirmer l'authenticité de ce miracle.

Quand la période révolutionnaire fut terminée on replaça une nouvelle statuette de la sainte Vierge.

Prosper Vallerange dans son livre paru en 1861 : *Le Clergé, la Bourgeoisie et le Peuple* prétend qu'en 1814 ou 1815 les Prussiens brisèrent la statue de la sainte Vierge, mais dans la nuit qui suivit ce sacrilège il se produisit un miracle, à la place de la statue brisée il était poussé un champignon qui avait exactement la même forme. On dit aussi que lorsque l'on frappa la statuette pour la briser on vit des pleurs couler de ses yeux.

Sauf les larmes de la statue cela me semble une nouvelle édition, en changeant les dates, de la légende qui détermina les administrateurs d'Eure-et-Loir à écrire au général Marbot. Cela me semble affirmer la véracité du miracle opéré pendant la Révolution.

Napoléon Ier à son retour d'Espagne se serait, dit-on, reposé à son ombre et les notables de La Loupe seraient venus lui présenter leurs hommages. En l'absence de document on ne peut affirmer ce fait.

La haine des sectaires s'est encore manifestée dernièrement. Dans la nuit du 25 au 26 juillet 1907 des mains sacrilèges ont descellé la petite grille en fer qui protégeait la statuette de la sainte Vierge et ont tout fait disparaître. On se demande ce que sont devenues la grille et la statue ? Sont-elles devenues la propriété de ces gens anti-religieux qui collectionnent tout ce que les cambrioleurs viennent dérober dans nos églises.

C'est par le récit de ce triste sacrilège et par les regrets

que nous avons de ne plus pouvoir saluer et prier en passant la Vierge du Gros Chêne que je me vois forcé de terminer cette note; cependant, je dois remercier M. l'abbé Godet, curé du Pas-Saint-Lhomer et M. Charles, instituteur à Meaucé des notes qu'ils ont bien voulu me fournir.

R. DE BRÉBISSON.

LES IDÉES ÉCONOMIQUES DE SULLY[1]

Mesdames,
Messieurs,

En venant de Bretagne vous parler de Sully, dont la cendre reposa inviolée en cette cité jusqu'à la profanation criminelle de 1793, j'ai voulu attester le lien d'origine et la confraternité régionale, qui rattachent au berceau commun ceux d'entre nous que les hasards de la vie ont éloignés de la province natale. Aimer et faire aimer d'un même amour notre pays percheron et notre belle France, leur passé, leur présent, et, pour cela, s'aimer un peu les uns les autres, et le prouver par un attachement jaloux à nos annales et à nos monuments, par une exacte fidélité à ces rendez-vous du souvenir auxquels nous convie annuellement la *Société d'histoire et d'archéologie,* telle est notre unique ambition, — la vôtre, la mienne; si bien qu'en vous entretenant des idées économiques de Sully qui, après avoir servi glorieusement la France pendant sa vie, a honoré particulièrement ce coin de terre après sa mort en y dormant son dernier sommeil, j'aurai la bonne fortune de me conformer au double dessein poursuivi par notre compagnie, qui est d'unir en un même culte la famille provinciale et la patrie française. J'ose espérer que cette communauté d'esprit et de cœur me vaudra, pour quelques instants, votre bienveillante attention.

(1) Ce discours a été prononcé à Nogent-le-Rotrou, le mardi 21 septembre 1909, à l'Assemblée générale de la *Société Percheronne d'histoire et d'archéologie.*



I

Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de Sully, ouvre, avec éclat, la série des grands ministres du grand siècle. Très attaché à Henri IV, dont il avait, dès la première heure, épousé la cause et suivi la fortune, soldat vigoureux et brave, sachant faire la guerre et négocier la paix, il fut de toutes les chevauchées que le Béarnais entreprit pour la conquête du royaume. Celui-ci n'eut pas de peine à discerner en ce compagnon des bons et des mauvais jours, outre ses vertus militaires, une âme loyale et droite, un esprit ferme et sûr, et il s'habitua à en faire le « confident familier » de ses peines et de ses espoirs. Chargé par la confiance royale des missions les plus délicates, inspirant avec « industrie » et suivant avec « dextérité » les plus « sages » et les plus « heureuses procédures » (1), peu à peu le serviteur apparut à son maître comme un collaborateur nécessaire au relèvement du pays. De là une élévation rapide et une faveur grandissante qui ne furent jamais mieux méritées. Dès qu'il fut appelé, en 1596, au Conseil des finances, Sully se signala dans ses nouvelles fonctions, tant par une intelligence approfondie des affaires et une ardeur infatigable au travail, que par un souci minutieux d'ordre et d'économie, et surtout par une intègre, une invincible probité; de telle sorte que, selon ce qu'il a écrit lui-même, « le roi, ressentant de plus en plus les grandes utilités, soulagements et commodités que sa personne et son État recevaient de l'entremise de Sully aux affaires », l'éleva, en 1599, au poste redoutable de surintendant des finances. De ce jour, malgré la malveillance ou l'hostilité des grands, Sully, uniquement préoccupé des intérêts du roi et de son peuple, se révéla administrateur méthodique et ordonné, comptable exact et minutieux jusqu'au scrupule,

(1) *Économies royales*, année 1603, chap. CXXVI : MICHAUD et POUJOULAT, *Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Didier, 1866 ; t. XVI, p. 520, 1re et 2e colonnes.

économe des deniers publics avec passion, adversaire déclaré de la fraude et du gaspillage, poursuivant les abus, surveillant les recettes, contrôlant les dépenses, si bien qu'il réussit, en moins de dix années, à débrouiller une situation qui paraissait inextricable, et que, toutes dettes payées et les finances rétablies, il sut amasser plus de 20 millions de livres qui lui permirent d'asseoir sur une solide et imposante réserve métallique la grandeur de son prince et la prospérité du pays. Une telle tâche devait l'illustrer.

Mais de cette œuvre qui a fait du règne de Henri IV un des plus féconds et des plus populaires de l'ancienne monarchie, tout ne doit pas lui revenir. Il ne serait pas juste que le serviteur fasse oublier le maître; car, si grand que fut le ministre, le Béarnais fut plus grand roi. Au surplus, Sully n'a jamais songé à se hausser à la taille de son prince. Témoin cette lettre fameuse que, tombé en disgrâce, il écrivit, en 1611, à la reine-mère, en réponse aux critiques de ses adversaires : « Madame, j'auray cet honneur et cette gloire d'avoir donné satisfaction de mes services au plus grand roy, au plus grand capitaine et plus grand homme d'Estat qui ait fleuri depuis plusieurs siècles, et d'avoir esté l'un des instruments dont il s'est servy en la conduite des affaires, pour remédier aux ruines et désolations que le désastre de plusieurs ans avoit engendrez, et pour changer toutes les nécessités et misères de l'Estat en abondances et félicitez (1). » Sully se jugeait bien ; son vrai mérite est d'avoir si utilement servi les intérêts du royaume, si étroitement uni sa destinée à celle du roi, que leurs noms sont inséparables pour la postérité et que leurs gloires resteront indivises devant l'histoire.

Car, à vrai dire, Sully n'eut pas le génie sublime des grands politiques. Il n'avait, si j'ose m'exprimer ainsi, que des vertus bourgeoises : la patience et l'application dans le travail, la parcimonie et l'honnêteté dans la vie.

(1) *Économies royales*, année 1611, chap. CCIX : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVII, p. 414, 1re colonne.

A une autre époque, il eut pu, sinon vivre ignoré, du moins passer inaperçu ou dédaigné d'un prince plus épris de faste et moins ami du bien public. Mais il se trouva que ses qualités, — qui sont d'un subordonné, — furent, à un moment précis de l'histoire, les qualités requises par la logique des choses pour refaire un grand pays et compléter un grand roi. Ajoutons ce trait que, s'il doit tout à Henri IV, Sully lui rapporte tout avec une sorte d'égoïsme ombrageux. Il n'admet pas qu'on puisse aimer son maître mieux que lui, que l'on puisse mettre au service de l'État une bonne volonté plus agissante et plus dévouée que la sienne; et partant il lui est pénible de partager, avec qui que ce soit, la faveur dont il est l'objet. Il est jaloux, il est avare de l'affection que le roi lui témoigne. Enfin, s'il aime son prince, il aime aussi le commandement. Son esprit, naturellement impérieux, ne tolère point la contradiction. Il tient fortement, âprement à ses idées. Il les a mûries longuement, et croyant à leur excellence, à leur efficacité, il a décidé de les appliquer jusqu'au bout. Tout autre dessein qui tente de s'établir dans l'esprit du roi, lui est suspect, et il considère sa réalisation comme un malheur public.

La politique de Sully, qui explique toute sa conduite, ses préjugés, ses erreurs, aussi bien que ses mesures les meilleures et les plus justifiées, tient en peu de mots : aversion profonde pour le luxe, goût inné, goût extrême pour l'épargne, l'ordre et la simplicité; et, par suite, prévention obstinée contre l'industrie, prévention aveugle que le roi, plus clairvoyant, refusa de partager, et surtout prédilection systématique, prédilection passionnée pour la terre de France et les intérêts injustement négligés de l'agriculture. Voilà tout l'esprit économique de Sully. Comment ces idées se sont formées, à quelles œuvres elles ont abouti, par quels sentiments les unes et les autres ont été soutenues et comme animées : trois points auxquels nous devons successivement chercher une réponse et une explication.

II

Agrarien patriote, comme nous dirions aujourd'hui, ennemi des vaines et luxueuses dépenses, préférant le labeur patient et tranquille des campagnes aux coûteuses et fiévreuses industries des villes, tel nous apparaît le ministre de Henri IV dans les *Sages et Royales Œconomies d'Estat, domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand,* sorte de « Mémoires » justificatifs avec lettres, rapports et pièces à l'appui, recueillis et publiés beaucoup moins pour la glorification du Béarnais que pour l'exaltation « des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de Maximilian de Béthune, l'un des plus confidents, familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars des Français (1). » En cette œuvre touffue et systématiquement élogieuse, qui n'a d'autre lien que la succession chronologique des évènements, Sully, par la bouche de ses secrétaires qui racontent sa vie, prétend nous donner le secret d'un grand règne en expliquant et défendant les actes de son propre ministère. Certes l'esprit économique qui se fait jour en ces écrits, manifeste les préoccupations morales du huguenot rigide qu'il fut toute sa vie. On sait que, très dévoué à la Réforme, il refusa d'abjurer sa religion pour obtenir l'épée de connétable, estimant que, si Paris valait bien une messe, la dignité, qui lui était offerte, ne valait pas la paix de sa conscience et le respect de ses coreligionnaires (2). Toutefois, cet esprit économique, Sully le tenait, pour la plus large part, d'un commerce d'intelligence avec les anciens. La Renaissance s'était remise à l'école des Grecs, — ce qui était une façon détournée de protester contre l'enseignement des casuistes et les subtilités de la scolastique. Élevé, comme ses contemporains, dans le culte enthousiaste de l'antiquité, Sully choisit

(1) *Économies royales*, année 1605, chap. CLVII : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVII, p. 112, 2e colonne ; t. XVI, p. 1.
(2) *Économies royales*, année 1608, chap. CLXXVII ; MICHAUD et POUJOULAT, t. XVII, p. 224, 2e colonne ; p. 225, 1re colonne.

pour maître Xénophon, qui répondait le mieux à ses goûts pratiques et à ses aspirations morales. Peu soucieux d'art et de littérature, dédaigneux même des jouissances délicates et raffinées qu'ils procurent, ses préférences allaient à l'illustre Athénien, moitié soldat, moitié philosophe, qui fondait la prospérité de l'État sur les vertus domestiques et le retour à la vie champêtre. En cela même, Sully se conformait à l'opinion dominante. L'*Économique* de Xénophon jouissait alors d'une faveur singulière, surtout dans le monde de la petite noblesse qui était restée fidèle au culte de la famille et à l'amour des champs. De 1516 à 1561, il en fut donné une douzaine d'éditions grecques ou de traductions françaises; et, en 1571, Montaigne publia la *Mesnagerie de Xénophon*, due à la plume de son ami La Boëtie. On est prié de ne point donner à ce titre une signification féroce. Non pas que certains époux n'offrent le spectacle inquiétant d'un ménage de fauves mal assorti ; mais il ne paraît pas que La Boëtie, même revu et corrigé par Montaigne, ait pris le mot en un sens aussi chagrin et aussi désobligeant. Cette « mesnagerie » est l'art du bon ménage, un abrégé d'administration domestique, une sorte de manuel du bon père de famille, où sont enfermés les enseignements propres à régir, « ménager » et accroître son bien particulier. De la lecture de ces œuvres, naquit un courant d'idées hostiles au luxe démoralisant des villes et favorables à la vie calme et honnête des campagnes. Nul doute que Sully ne s'en soit fortement imprégné.

Entre Xénophon et lui, d'ailleurs, nombreuses étaient les ressemblances de vie, nombreuses les affinités de caractère et de tempérament. Même carrière militaire brillamment remplie au début; et du métier des armes, tous deux avaient rapporté même esprit de discipline et d'économie, même goût pour l'autorité et le commandement. Tous deux sont des moralistes qui rêvent de ramener leurs contemporains aux vertus des ancêtres; tous deux ont même antipathie pour les coûteuses vanités et les jouissances amolissantes où périssent les bonnes mœurs. Tous deux enfin aiment les champs d'un même amour

et pour les mêmes raisons, parce que la vie rurale est plus saine pour l'âme, plus fortifiante pour le corps; parce que les campagnes donnent de meilleurs citoyens en temps de paix et surtout de meilleurs soldats en temps de guerre, la vie des champs préparant le mieux à la vie des camps. Malgré la distance qui les sépare à travers les siècles, ce sont deux citoyens de la même cité idéale, deux caractères à l'antique, deux âmes fraternelles soulevées par un même souffle de dévouement à la chose publique.

Ne nous étonnons pas qu'ils aient une même conception de l'économie, ou mieux, que cette économie, Sully l'ait empruntée à son maître Xénophon. Chez l'un comme chez l'autre, elle repose sur un même principe d'unité, qui est l'ordre. Rien de plus utile, de plus fort, de plus beau que l'ordre. Sans ordre, point de cité heureuse, point de peuple prospère. L'ordre est une condition de puissance, d'harmonie, de durée. Et point d'ordre public sans les vertus privées. Le philosophe socratique qu'était Xénophon et le huguenot fervent qu'était Sully, s'accordent pour placer l'économie sous le gouvernement absolu de la morale. Et cette économie ne donnera de bons fruits qu'à l'air libre et pur des champs; elle est liée à la vie agricole. Et cette économie est inséparable de la famille. Si étendus que soient les États auxquels on l'applique, elle n'est que l'art de faire prospérer les foyers : c'est, selon l'étymologie grecque, l'économie de la maison. Car, ainsi que l'enseignait Xénophon, « les affaires de la cité ne diffèrent que par le nombre de celles des particuliers », et « l'on n'enrichit point la République d'une autre manière que la maison d'un ami. » Telle fut aussi la pensée de Sully qui, dans ses Mémoires, parle souvent du « ménage des champs », du « ménage des finances », du « ménage du roi ». Attaché à la tradition, son esprit ne s'élève point à l'idée d'une économie nationale adaptée à l'intérêt et au tempérament des Français, comme s'y essaiera bientôt Antoine de Montchrétien, et encore moins à l'idée d'une économie naturelle, véritable science étendant sa compétence à tous les peuples, comme

l'avait déjà pressenti Jean Bodin. Homme du passé, il s'en tient aux idées du passé : son économie est d'esprit familial, et il la ramène, à l'exemple de ses devanciers, à des fins principalement agricoles. En maints passages, ses *Économies royales* nous offrent des leçons de finance, des comptes et des règles de bon ménage. Évidemment, il tend à réduire toute l'économie politique aux étroites proportions d'un grand livre de recettes et de dépenses, où il se flatte de traiter le royaume à la manière de Xénophon, comme la « Mesnagerie » du roi. Pour lui, d'un mot, l'économie est l'art d'administrer la Maison de France et de Navarre (1).

Cette économie héritée du passé et adaptée des Grecs, comment Sully l'a-t-il appliquée? Fondée sur les vertus domestiques et le travail agricole, sa réalisation se heurtait à deux difficultés énormes : en haut, le luxe démoralisant des riches; en bas, la misère criante des paysans.

III

Sully résolut de s'attaquer d'abord au premier obstacle, au plus grave, au plus résistant, car, pour le vaincre, il ne fallait rien moins que changer les mœurs de la classe dirigeante. Disons tout de suite qu'il y échoua. Le mal était si profond qu'on peut douter qu'il fut guérissable. La Renaissance avait été le signal d'une fièvre de plaisir, d'un débordement de jouissance, qui franchit les Alpes à la suite des guerres d'Italie. Au contact d'une civilisation amollie et voluptueuse, la noblesse française et la haute bourgeoisie, encouragées par l'exemple des Valois, avaient perdu peu à peu la simplicité de leurs anciennes mœurs patriarcales.

Pour les y ramener, Sully, dont l'énergie impérieuse s'accommodait mal des demi-mesures, s'engagea à fond

(1) *Économies royales,* année 1598, chap. LXXXI : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 281, 1re colonne ; p. 282, 1re colonne. — *Économies royales,* année 1603, chap. CXXVI : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 520, 2e colonne. — *Économies royales,* année 1604, chap. CXXXVII : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 558, 1re colonne.

contre le luxe. S'arrogeant pleine autorité sur la vie privée, ne reculant ni devant la vexation, ni devant la violence, il s'imagina de restaurer la censure. Trois « réformateurs publics », nommés pour trois ans en chaque bailliage, devaient avoir pour mission de surveiller la « conduite » des particuliers, de réprimer le scandale des mauvais ménages, de corriger les dépenses « disproportionnées » des chefs de famille « en femmes, festins, banquets, chasses, chiens, oiseaux, chevaux, habillements et délicatesses », et, à la troisième sommation restée infructueuse, de régler leur train de maison « à proportion des deux tiers du revenu annuel », jusqu'à ce qu'ils soient devenus « meilleurs ménagers ». Il était même interdit à toutes personnes, de quelques qualités et conditions qu'elles puissent être, de prêter et d'emprunter « aucunes sommes notables », de doter ou d'avantager l'un de leurs enfants, sans déclaration et justification préalables (1). Bref, cette inquisition, renouvelée de Sparte, plaçait tout le peuple de France sous la tutelle des censeurs publics. Le plan était inexécutable. Henri IV en jugea ainsi ; et, il faut dire à l'honneur de la clairvoyance et de la tolérance royales, que, malgré les plus instantes sollicitations, Sully ne put jamais obtenir son consentement à des mesures aussi draconiennes.

Battu sur ce terrain, le ministre réformateur se rejeta sur les taxes somptuaires. Ce nouvel emprunt à l'histoire ancienne ne fut pas beaucoup plus heureux. Vainement, à maintes reprises, Sully en vanta au roi, — qui restait sceptique, — les effets bienfaisants. Énumère-t-il « les abus qui tendent à l'affaiblissement du royaume (2) », il s'empresse de dénoncer « ces vies oisives, fainéantes et voluptueuses, ces excessives affections des rois et princes en de certaines sortes d'exercices, plaisirs et passe-temps, ces tolérances de vices, pompes et bombances, festins, banquets, mommeries, jeux et brelans, vanités, curiosités

(1) *Économies royales,* chap. CCXXI : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVII, p. 453, 1re colonne.
(2) *Économies royales,* année 1604, chap. CXLIII : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 586-587.

et délices, excès en dorures et magnificences de bâtiments. » Cherche-t-il de nouvelles ressources pour le Trésor, il propose, en première ligne, d'étendre la sévérité des règlements « sur toutes sortes de luxes, débauches et dépenses non absolument nécessaires qui se font en la plupart des charges du royaume (1). » Il fit tant que, sur ses instances, quelques édits furent pris, où l'on retrouve son inspiration et parfois même son âpre ironie, comme en ce passage, plus mordant que logique, où il est fait « défense de porter ni or, ni perles, ni diamants, excepté cependant aux filles de joie et aux filous auxquels nous ne prenons pas assez d'intérêt pour leur faire l'honneur de donner attention à leur conduite. » Singulière réglementation qui laissait la liberté au vice pour le punir et en privait la vertu pour la récompenser !

On pense bien que ces essais eurent peu de succès, et le roi, qui répugnait aux mesures tracassières, en profita pour se ressaisir. Son large esprit s'ouvrait autant sur l'avenir que celui de son premier ministre s'attardait vers le passé. Brusquement il rejeta le programme de Sully et, inaugurant une politique nouvelle, il se décida, sur les conseils d'Olivier de Serres et de Barthélemy Laffemas qui l'emportaient dans son esprit, à favoriser dans le pays l'éclosion et l'acclimatement de ces mêmes industries de luxe dont le vertueux surintendant s'acharnait à décrier et à proscrire les produits. Le coup fut rude.

C'est à l'occasion de l'industrie de la soie que la lutte mémorable entre le roi et son « amy », comme il l'appelait, fut la plus vive ; car, non content de l'abandonner, Henri IV avait la prétention de le convertir. Rien ne put triompher des résistances de Sully. Il avait réponse à tout. Lorsque le roi, qui pressentait que la puissance industrielle allait devenir une force décisive dans la lutte pour la suprématie européenne, lui observait qu'un grand et beau pays comme la France devait se suffire à lui-même et ne rien demander à l'étranger, il répondait

(1) *Économies royales*, chap. CCXIX : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVII, p. 440, 1re colonne.

que, de tout temps agricole et guerrière, la France devait le demeurer, sinon elle manquerait à son génie et, contrariant les desseins de la Providence, ne tarderait pas à déchoir de sa primauté naturelle. « Votre Majesté doit mettre en considération qu'autant qu'il y a de divers climats, régions et contrées, autant semble-t-il que Dieu les aye voulu diversement faire abonder en certaines propriétéz, commoditéz, denrées, matières, arts et métiers spéciaux et particuliers, qui ne sont point communs ou tout au moins de telle bonté aux autres lieux. » Que si le roi se flattait d'ouvrir à son royaume de nouvelles sources d'activité qui lui permettraient de produire à l'intérieur ce qu'il lui fallait obtenir à grands frais des pays voisins, Sully répliquait que Dieu a départi à chaque peuple une vocation naturelle, « afin que, par le commerce et traffic de ces choses (dont les uns ont abondance et les autres disette) la fréquentation, conversation et société humaine soit entretenue entre les nations, tout esloignées pussent-elles être les unes des autres, comme ces grands voyages aux Indes orientales et occidentales en servent de preuves (1). » Le roi, épousant les idées du mercantilisme naissant, rappelait-il qu'il n'était que de déverser sur les pays voisins les produits de notre industrie pour attirer en retour le numéraire étranger, Sully, tout aussi amateur et ménager du précieux métal, ripostait que les ressources du sol, « consistant en grains, légumes, vins, pastels, huilles, cidres, sels, lins, chanvres, laines, toilles, draps, moutons, pourceaux et mulets, sont cause de tout l'or et de tout l'argent qui entre en France. » Si même le roi se vantait « d'oster l'oysiveté de parmi ses peuples », en ramenant aux nouvelles manufactures les artisans qui, pendant les guerres de religion, avaient abandonné l'atelier pour la vie d'aventures, Sully objectait gravement qu'il serait imprudent de détourner, vers la production de pures « babioles », des gens dont les bras sont nécessaires « pour mettre en valeur tant de

(1) *Économies royales,* année 1603, chap. CXXIV : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 514, 2e colonne ; 515 et 516, 1re colonne.

bons territoires, dont la France est généralement pourvue plus que royaume du monde, excepté celui d'Egypte. » Le roi se risquait-il enfin à insinuer qu'il était de bonne politique de faire servir les besoins nouveaux à la prospérité générale en implantant les industries de luxe qui faisaient l'orgueil et la richesse de l'Italie, Sully, le prenant par son point faible, remontrait finement qu'il ne faut point « désaccoustumer » les Français de la culture des champs, de « cette opération pénible et laborieuse, en laquelle ils ont besoin d'estre exercez, pour former de bons soldats, comme je l'ay ouy dire plusieurs fois à Vostre Majesté, et que c'est d'entre telles gens de fatigue et de travail que l'on tire les meilleurs hommes de guerre. »

Sa conclusion, très simple, était qu'au lieu d'établir de nouvelles industries, il fallait renoncer aux nouveaux produits et extirper les nouveaux besoins, « par l'excès desquelles choses il se consomme maintenant dix fois plus d'or et d'argent que tout ce que l'on fait tant esclatter du transport d'iceux d'estranges pays. » Il s'en expliqua dans un entretien célèbre qu'il eut avec son maître à l'Arsenal, au cours de l'année 1603 ; et cette explication, où le courtisan tient le moraliste en bride, est un modèle d'impertinence retenue et de franchise gantée. A bout d'arguments, Henri IV, haussant le ton, s'était laissé aller à lui dire : « Je ne sais quelle fantaisie vous a pris de vouloir vous opposer à ce que je veux establir pour mon contentement particulier, l'embellissement et l'enrichissement de mon royaume. » Sur quoi, Sully de répartir : « Sire, quant à ce qui regarde votre contentement, je serais très marry de m'y opposer formellement, quelques frais qu'il y fallust faire ; car, ayant passé par tant de travaux, traverses, fatigues et périls depuis votre naissance jusqu'à présent, il est raisonnable, maintenant que votre État est en repos et qu'il va se bonifiant de toutes parts, que vous ayiez aussi quelque plaisir et récréation ; mais de dire qu'en cecy à votre plaisir soit joint la commodité, l'embellissement et enrichissement de votre royaume et de vos peuples, c'est ce que je ne

puis comprendre. Que s'il plaisait à Vostre Majesté d'escouter en patience mes raisons, je m'asseure, cognoissant, comme je fais, la vivacité de vostre esprit et la solidité de vostre jugement, qu'elle serait de mon opinion. » Et après cet exorde aussi vif qu'insinuant, Sully entreprend le roi avec ardeur pour le ramener à son idée fixe. « Tant s'en faut que l'establissement de ces rares et riches estoffes et denrées accommodent vos peuples et enrichissent votre État; mais qu'elles les jetteraient dans le luxe, la volupté, la fénéantise et l'excessive despence qui ont toujours été les principales causes de la ruyne des royaumes et républiques, les destituants de loyaux, vaillans et laborieux soldats desquels Votre Majesté a plus de besoin que de tous ces petits marjolets de Cour et de villes revêtus d'or et de poupre. » Et pour empêcher la folle jeunesse d'acheter les « estoffes étrangères, riches et chères », — par quoi l'or et l'argent français sortent du royaume, — il n'est que d'édicter une loi, « deffendant toutes somptuositez et superfluitez et réduisant toutes personnes de toutes qualitez, tant hommes que femmes et enfants, pour ce qui regarde les vêtemens de leurs personnes, leurs ameublemens, bastimens, logemens, plants, jardinage, pierrerie, vaisselles d'argent, chevaux, carroses, esquipages, trains, dorures, peintures, lambris, mariages d'enfans, achapts d'offices, festins, banquets, parfums et autres bombances, à ce qui se pratiquait du temps des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, surtout pour ce qui regarde les gens de justice, police, finance, escritoire et bourgeoisie, qui sont ceux qui se jettent aujourd'huy le plus sur le luxe (1). »

Toute cette belle éloquence fut vaine. Dans sa lutte contre le luxe, Sully fut vaincu, et il devait l'être. Son tort a été d'oublier qu'un chef d'État ne peut commander à ses sujets comme un père de famille commande à ses enfants, et qu'en dehors du foyer, il n'est que l'armée et le couvent où l'on puisse édicter (et non sans peine)

(1) *Economies royales,* année 1601, chap. CIV : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 372. — *Economies royales,* année 1603, chap. CXXIV : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 514-516.

une même règle de vie, imposer et obtenir même sobriété de table et de vêtement. Mieux inspiré que son premier ministre, Henri IV avait le sentiment que le luxe privé est de ces choses complexes dont le moraliste doit blâmer l'abus, sans que le législateur puisse en condamner l'usage. S'il y a un luxe malfaisant, un luxe stupide, un luxe criminel même, il y a un luxe nécessaire, sans lequel le progrès du bien-être ne pourrait s'accomplir. C'est pourquoi il est rare qu'une fiscalité somptuaire soit favorablement accueillie, et plus rare encore qu'elle soit rémunératrice pour le Trésor. En tout cas, elle ne décourage guère les appétits de jouissance et ne corrige point les mauvaises mœurs. Refoulé d'un côté, le luxe se rejette et refleurit sur un autre, si même il ne parvient à se dérober aux pressions maladroites de l'impôt. Taxer un objet de luxe, c'est en accroître le désir et la recherche; c'est lui communiquer comme une saveur exquise de fruit défendu. Et le Français et, à plus forte raison, la Française, qui sont nés frondeurs et fraudeurs, se font un malin plaisir de narguer le fisc et de braver la loi.

Forcé de s'incliner devant la volonté royale, Sully n'abandonna rien de ses idées. S'enfermant noblement dans son intransigeance, il lui plut de se dresser au milieu des gens de Cour comme une protestation muette, comme un reproche vivant. Très simple de costume, il ne se laissa jamais « transporter aux mondanités, jolivetés et mignardises à la mode. » Sa maison était modeste, sans « grandes affluences de domestiques », ni de « trains d'équipages », sans « riches harnachements, tapisseries, licts douillets et mirlifiquez ». Il recevait peu et sans aucun apparat, réprouvant « festins, banquets, colations, balets, mommeries et mascarades ». De sa table frugalement servie, il proscrivait les friandises, « sopiquets, pâtisseries, confitures, desguisemens de viandes, yvrongneries et gourmandises (1) », disant de ses convives : « S'ils sont sages, il y en a suffisamment pour eux; s'ils

(1) *Economies royales,* année 1605, chap. CLVII : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 97-98.

sont fous, ils n'y reviendront pas deux fois (1). » Et à l'exemple il joignait parfois la leçon. Une députation des marchands de Paris étant venue lui porter ses doléances, il releva brusquement le député qui, chargé de la harangue, avait mis genou en terre, et, le tournant de tous côtés pour le contempler à l'aise : « Eh ! là, mon bonhomme, venez-vous ici avec votre compagnie pour vous plaindre? Mais vous êtes plus beau que moi ! » Et il se moqua si cruellement des marchands, sans les entendre, qu'ils murmuraient en s'en allant : « Le valet est plus rude et plus glorieux que le maître. » Sully persista jusqu'à la fin de sa vie dans cette attitude de bouderie et de réprobation, et, arrivé au terme de sa carrière, il se reprochait encore de n'avoir point fait assez pour arracher la France à l'excès des jouissances.

IV

Mais, s'il fut vaincu dans sa lutte contre le luxe, quelle glorieuse revanche il a pris, aux yeux de la postérité, dans sa lutte contre la misère paysanne ! C'est une loi d'expérience que, dans les sociétés qui ont perdu la sécurité du lendemain, le goût des dépenses augmente en même temps que le goût de l'épargne diminue, à tel point que le plus extrême dénuement finit par coudoyer la plus insolente dissipation. On a peine à s'imaginer l'état dans lequel une longue série de guerres civiles presque ininterrompues avait laissé les champs et les villes. Certains tableaux de la satire Ménippée ne sont point de fantaisie, et Pasquier pouvait dire avec vérité : « Qui aurait dormi quarante ans penserait voir le cadavre de la France. » Déchirée par les discordes religieuses, la société était revenue à la dureté, à la férocité des pires époques. Un des traits les plus frappants de ce terrible XVIe siècle est assurément le souffle de passion impulsive, exaspérée, frénétique, qui soulève et emporte les hommes. On ver-

(1) *Economies royales*, année 1605. chap CXLVIII : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 640, 2e colonne.

sait le sang, celui des autres et le sien propre, sans compter, pour une intrigue galante aussi bien que pour un article de foi. La vie, qui nous paraît si précieuse et si respectable, était tenue pour peu de chose. On jouait allègrement avec l'amour et avec la mort. L'histoire de ces sombres années est pleine de figures impérieuses, de caractères tumultueux, qui poussaient l'énergie de la volonté ou la fureur de la passion jusqu'aux violences tragiques. En se penchant sur de telles âmes, si lointaines et si singulières, nous pouvons concevoir la terreur que leurs caprices et leurs emportements devaient éveiller chez les gens tranquilles. Le paysan surtout, rançonné par les aventuriers qui battaient le pays, « allait à la désespérade ». Si vifs étaient pourtant son attachement à la glèbe, son endurance à tous les maux, sa persévérance à la culture, que, sortant des bois où il s'était réfugié pour fuir les rapines et les violences des gens de guerre, il ensemençait hâtivement entre deux passages de bandes armées, plutôt que de laisser le sillon inculte et stérile. La terre française et ceux qui s'y obstinaient si passionnément, méritaient la considération que leur vouèrent Henri IV et son premier ministre. Le meilleur de leur œuvre fut, moins de libérer la condition juridique des paysans, que de rendre la paix et, avec elle, la confiance et le bien-être aux bonnes gens des campagnes. Le bonheur qu'ils rêvent pour le peuple, c'est, après la sécurité du nécessaire, la poule au pot chaque dimanche, c'est-à-dire l'aisance pour tous. Sully avait pleine conscience des magnifiques ressources de notre terre et de l'intérêt prééminent de ceux qui la cultivent. C'est pourquoi il prit toujours, pour citer ses Mémoires, « un soin merveilleux du peuple de la campagne, disant souvent au Roy que le labourage et pasturage estaient les deux mamelles dont la France estait alimentée, et les vrayes mines et trésors du Pérou (1). »

Pour dire ce qu'il tenta en faveur de l'agriculture, il fau-

(1) *Economies royales*, année 1598, chap. LXXXII : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 283, 2e colonne.

drait passer en revue les dix années de son ministère, œuvre admirable, œuvre immense, où les réformes les plus louables furent poursuivies ou amorcées à la fois. C'est, à savoir, le brigandage aboli et la sécurité rétablie, les sanctions de l'impopulaire gabelle allégées autant que le permettait la pénurie du Trésor, l'arriéré des tailles remis aux contribuables, l'extension de cette taxe à la classe injustement exonérée des bourgeois et des faux nobles, puis la liberté du commerce intérieur des grains, l'abolition des entraves à l'exportation des blés, et, pour assurer aux produits agricoles un transport plus facile et des débouchés plus larges, l'établissement de grands chemins plantés d'ormes, l'entretien des voies fluviales, le creusement de nouveaux canaux, la réfection des ponts, bouées, pavés et chaussées, le dessèchement des marais, le reboisement et l'aménagement des forêts domaniales, toutes entreprises que le roi centralisa dans la main ferme de Sully en créant pour lui la charge de grand voyer de France.

Et à cette lourde administration rurale, le premier ministre joignait les accablants soucis d'une réforme financière à conduire contre la coalition des appétits menacés dans leurs privilèges ou leurs dilapidations, depuis les grands de la Couronne qui avaient obtenu le monopole de certains impôts jusqu'aux officiers subalternes chargés de les lever sur le menu peuple. Mais son esprit amoureux d'ordre et de clarté, secondé par une énergie tenace et indomptable, fit front à toutes les attaques et vint à bout de toutes les résistances. En l'appelant au Conseil des finances, le 16 avril 1596, le roi lui avait demandé « d'être aussi bon ménager du bien de son prince que du sien propre (1) » ; et Sully s'appliqua si bien à « couper bras et jambes à madame Grivelée » (entendez qu'il sut si bien couper court à la rapine) que le roi, — qui écrivait naguère à son « amy » : « Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude », — put relever et refaire son royaume, fortifier ses frontières,

(1) *Economies royales*, année 1596, chap. LXIV : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 207, 2e colonne.

armer des galères, construire et meubler des palais. La pacification devenue définitive, les troupes furent réduites à 8.000 hommes, jugés suffisants pour maintenir l'ordre à l'intérieur et pour former le noyau d'une armée en cas d'agression étrangère. En fin de compte, au cours des dernières années si prématurément interrompues par le coup de poignard de Ravaillac, le Trésor s'emplit annuellement d'un revenu moyen de trente millions de francs. Beau « grapillage », comme aurait dit Sully, mais qui nous laisse rêveurs ou dédaigneux. Que ces chiffres sont loin, en effet, et de l'effectif des armées contemporaines qui groupent en pleine paix des centaines de mille hommes, et du budget sans cesse grossissant des États modernes qui se chiffre par des milliards !

Mais, ici, les faits nous importent moins que les idées. Sully n'est pas un esprit compliqué. Il apporte au relèvement de l'agriculture et de la fortune publique les mêmes vues que dans la lutte infructueuse qu'il mena contre le luxe. S'il aime le travail des champs, c'est pour les mêmes raisons qu'il déteste l'industrie des villes. Il l'aime en soldat, parce que le dur labeur de la campagne prépare mieux que l'effort débilitant des manufactures à « porter l'arquebuse », à « endosser le harnais », et qu'un peuple composé de cultivateurs doués d'une âme patiente et servis par un corps robuste, est à peu près invincible. Il l'aime en bon père de famille, parce que la vie des champs active et frugale fait courir moins de risques aux vertus domestiques et qu'elle assure, par la conservation des mœurs anciennes, l'aisance et la perpétuité du foyer. Il l'aime surtout en moraliste, parce que l'ordre est inséparable de la vie rustique où l'âme se trempe plus vigoureusement, où le cœur reste plus honnête et plus pur, sous la double influence du ciel ouvert et du travail continu. Il l'aime même en économiste, parce qu'à l'amour de la simple et forte nature, il joint une conscience très vive des qualités privilégiées de la terre française. Dans le préambule de l'édit de 1599, où il affirme son idée la plus chère avec une singulière autorité, on sent qu'un

véritable orgueil terrien gonfle le cœur de Sully. « Le plus grand et légitime gain et revenu des peuples procède principalement du labour et culture de la terre, qui leur rend, selon qu'il plaît à Dieu, à usure, le fruit de leur travail, en produisant grande quantité de blés, vins, graines, légumes et pasturages. De quoi non seulement ils vivent à leur aise, mais en peuvent entretenir le trafic et commerce avec nos voisins et pays lointains, et tirer d'eux or, argent et tout ce qu'ils ont en plus grande abondance que nous. » C'est pourquoi il en voulait tant à la noblesse de s'être peu à peu désaccoutumée du « ménage des champs », et, fascinée par les raffinements des derniers Valois, amollie par la jouissance et les excès, d'avoir perdu le goût de la vie rurale, d'être devenue incapable d'en comprendre la mâle grandeur, d'en pratiquer les fortes et nobles vertus. On voit que, chez lui, comme chez Xénophon, les préoccupations morales dominent les préoccupations matérielles. S'il ne désire, pour soutenir les forces de l'État que des laboureurs, des vignerons et des bergers (en quoi il fut vraiment le précurseur des Physiocrates), c'est que, leur vie étant plus sobre et plus laborieuse, le progrès matériel sera plus sûr et plus durable. D'un mot, il subordonne l'utile à l'honnête. L'économie de Sully est placée sous l'autorité absolue de la morale.

Et si maintenant nous osons porter un jugement sur l'ensemble de sa vie publique, nous devons reconnaître, — sans rabaisser son rôle ni diminuer ses services, — que Sully n'eut point de vastes conceptions politiques. Il suit docilement les voies tracées par les anciens. Il n'invente rien. Soucieux des moindres ressources et respectueux de toutes les institutions, il aime le passé et il s'y tient. C'est un homme de tradition. Innover l'effraye. C'est ainsi qu'il ne croit pas au succès des entreprises d'outre-mer tentées à cette époque à la Nouvelle-France. Dans une lettre curieuse qu'il écrivait au président Jeannin le 28 février 1608, il regarde « la conservation et possession de telles conquêtes, comme trop éloignées et par conséquent disproportionnées au naturel et à la

cervelle des Français que je reconnais, dit-il, à mon grand regret, n'avoir ni la persévérance ni la prévoyance requises pour telles choses, et qui ne portent ordinairement leur vigueur, leur esprit, leur courage qu'à la conservation de ce qui leur touche de proche en proche et leur est incessamment présent devant les yeux, comme les expériences du passé ne l'ont que trop fait connaître, tellement que les choses qui demeurent séparées de notre corps par des terres ou des mers étrangères ne nous seront jamais qu'à charge et à peu d'utilité (1). » L'auteur de cette lettre ne se doutait pas que nos émigrants du Perche lui donneraient bientôt un éclatant démenti. C'est qu'en dépit du regret qu'il exprime, Sully était fort peu colonial. Au fond, il avait l'âme sédentaire d'un rural tendrement épris de sa bonne terre de France. Que de gens et des meilleurs nourrissent aujourd'hui les mêmes préventions casanières ! C'est la gloire de Richelieu et de Colbert de s'être montrés plus ouverts à l'éveil de notre expansion coloniale et aux intérêts de notre puissance extérieure. Mais Sully n'eut point cette claire vision des nécessités industrielles et maritimes de l'avenir, qui jette une si belle lumière sur le ministère de Colbert, et moins encore cette passion sublime de la primauté française, qui fait l'éminente dignité de Richelieu. A le regarder du recul lointain des temps où nous sommes, il nous représente moins une haute et puissante tête qui commande l'admiration, qu'une belle et honnête figure qui appelle le respect. S'il ne fut pas un homme de grand génie, l'histoire doit le saluer comme un grand homme de bien. C'est de quoi pourtant il faut s'expliquer maintenant.

V

Homme de guerre par métier et par tempérament, au point de n'estimer que la noblesse d'épée et de mépriser la robe et la finance, Sully jalousait profondément la

(1) Cf. *Economies royales*, année 1603, chap. CXXV : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 516, 2e colonne.

bourgeoisie riche. Il a horreur des mésalliances qui « âbâtardissent » l'aristocratie rurale et militaire ; il déteste les parvenus sortis « de la chicane, de la marchandise, du change, de l'ouvroir et de la boutique (1) »; il poursuit de ses sarcasmes les hommes de plume et d'écritoire qui ont l'outrecuidance de se payer « lambris, dorures et paintures, tapisseries de pris, lits de soye et vaisselle d'argent (2) ». On a écrit qu'il nourrissait contre le paysan même prévention et même dédain. Et certes il fut plus soucieux de la prospérité de l'agriculture que de l'affranchissement et de l'élévation du peuple. Si donc il aima les laboureurs, ce fut en grand seigneur, de haut, en maintenant, entre le manant et lui, les distances traditionnelles, celles qui séparaient les champs de blé des tours altières du donjon. C'est ainsi qu'il ne songea pas à libérer le campagnard de certains droits, dont il avouait cependant, comme pour la gabelle, la lourdeur et l'injustice. « Il n'y a pas, écrivait-il au roi en 1605, d'impôt plus onéreux que celui qui se lève par capitation sur le sel (3). » S'il est impitoyable pour les hommes de finance, receveurs et trésoriers, c'est moins parce qu'ils pressurent le peuple que parce qu'ils sont « les plus grands destructeurs des revenus du royaume ». Mais Sully ne pouvait oublier que le Trésor était vide, et comment le remplir sans demander beaucoup au pays? Une restauration financière coûte cher; nous voulons dire qu'elle exige de gros sacrifices, de lourds impôts.

Encore est-il que Sully, qui fut avant tout un économe fidèle et parcimonieux, le grand « ménager » du roi, défendit les petites gens contre les abus et diminua même leurs impositions par l'abolition des exemptions injustes, dont profitaient surtout la noblesse et le clergé. A Mme de Verneuil qui lui reprochait de « malcontenter tant de gens de qualité pour satisfaire à ses fantaisies », il répondait ironiquement : « Tout ce que vous dites serait bon,

(1) *Economies royales,* année 1601, chap. CIV : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 372, 1re colonne.
(2) *Ibid.,* année 1603, chap. CXXIV, t. XVI, p. 516, 1re colonne.
(3) *Ibid.,* année 1605, chap. CL, t. XVII, p. 17, 1re et 2e colonnes.

Madame, si Sa Majesté prenait l'argent en sa bourse; mais de lever cela de nouveau sur les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs, il n'y a nulle apparence, estant ceux qui nourrissent le roi et nous tous, et se contentent bien d'avoir un seul maître sans avoir tant de cousins, de parents et de maîtresses à entretenir (1). » Somme toute, sans tomber dans le ridicule qui consiste à faire de Sully un démocrate à la mode du xxe siècle, il est juste de reconnaître qu'il s'appliqua, pendant ses dix ans de ministère, à relever le peuple des campagnes de l'état de misère où il l'avait trouvé, et qu'il y réussit. Il est même tels passages, comme le préambule de l'édit de 1599, où Sully parle avec une si visible émotion de ces « infinis pauvres gens détruits par le malheur des guerres, et dont la plupart sont contraints de mendier », qu'il n'est pas possible de nier qu'il n'y ait eu, au fond de ce cœur d'honnête homme et de chrétien, une réelle commisération pour cette poussière humaine qui s'agitait au-dessous du roi et loin de sa Cour et que les courtisans ne connaissaient que pour la fouler. Mais s'il s'incline avec pitié sur les souffrances du peuple, c'est qu'il a deux amours : l'amour du roi et l'amour de la France, — ce qui était le patriotisme de ce temps-là.

Son roi, il le chérit passionnément. Dans cet amour, il entre du respect, de l'amitié, de la reconnaissance, de l'admiration, sentiments qui éclatent dans le titre même des Économies Royales : « Mémoire des sages et royales économies d'État, domestiques, politiques et militaires de Henri le Grand, l'exemple des rois, le prince des vertus, des armes et des lois et le père en effet de ses peuples français. » Sully l'aime surtout comme le maître ouvrier de l'unité nationale en voie de formation, car Sully a déjà l'idée de patrie. Ce mot se retrouve souvent sous sa plume. Écrivant à M. de la Trémouille, il lui fait honneur « d'une bonne conscience, loyale à sa patrie » ; et plus loin, pour le ramener à la modération et à la prudence, il l'adjure

(1) *Economies royales,* année 1603, chap. CXXIII : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 513, 2e colonne.

de rester fidèle « au service du Roy et de la patrie (1). » Ce qu'il veut, c'est l'union dans la paix. On doit retenir que le Béarnais lui-même ne parle jamais de son peuple au singulier, mais de « ses peuples » au pluriel. Entre les provinces réunies successivement à la couronne, la fusion était loin d'être faite. A cette œuvre lente, il fallait deux siècles de vie et de destinée communes. Jusque-là, le roi était, si l'on peut dire, le lien nécessaire qui noue fortement la gerbe. Si bien que l'aimer comme fit Sully, c'était aimer la patrie française dans son présent et dans son avenir. On n'a pas assez remarqué que les Économies Royales sont dédiées expressément : « A la France, à tous les bons soldats et tous peuples français. » A la France ! Un instinct supérieur, un instinct vraiment national, lui fait apercevoir, derrière le trône, derrière la personne même du roi, la majestueuse figure de cette communauté grandissante à laquelle nous appartenons aujourd'hui, et cette image confuse de la patrie naissante communique à ces physionomies lointaines, à celle du serviteur aussi bien qu'à celle du maître, comme un reflet de sa propre grandeur.

On a dit pourtant que le patriotisme était un sentiment moderne, que le XVIIe siècle, ignorant le mot, ignorait la chose. Objection injuste, objection puérile. Comme si la passion du bien public n'inspirait pas la meilleure moitié des œuvres dramatiques de ce temps-là ! Comme si le frisson patriotique ne secouait point l'âme des contemporains de Louis XIII, qui applaudissaient avec fureur les *Horace,* les *Nicomède* et les *Sertorius* de notre grand Corneille ! Sans doute, sous l'ancienne monarchie, l'amour du roi est la forme sensible que prend l'amour du pays. Nulle part le loyalisme royal ne s'est fondu plus intimement avec l'idée nationale. Mais, sous cette forme humaine, il y a le fond, qui est l'amour de la France ; amour dont le grand cœur d'un Colbert, d'un Richelieu, d'un Sully, est comme enfiévré, — avec des variétés de senti-

(1) *Economies royales,* année 1597, chap. LXXV : MICHAUD et POUJOULAT, t. XVI, p. 252, 2e colonne.

ment où se colore et s'avive diversement cette passion unanime. Tandis que Colbert veut la France parée, somptueuse, éblouissante, belle de tous les produits de ses manufactures naissantes, tandis que Richelieu la rêve forte, toujours plus forte, grande, toujours plus grande, courbant toute l'Europe devant la majesté incontestée de sa puissance, Sully, plus modeste, la souhaite laborieuse, tranquille, prospère, ensemençant avec sécurité, engrangeant avec abondance, vivant simplement, honnêtement du fruit de ses moissons et de ses vendanges. S'il aime la France, c'est qu'il aime la terre de France, et par là, il nous laisse une double leçon.

VI

Notre terre, comment ne pas l'aimer comme il l'a aimée ? La terre natale a quelque chose de maternel. Elle porte et nourrit les hommes ; elle enseigne l'effort, l'obligation et la joie de travailler. Nous apprenons à son école la résignation et la persévérance, car elle est l'image de la sainte espérance. Quelque dures que soient les épreuves de l'hiver, le printemps la rajeunit chaque année, et des blessures de la charrue qui laboure ses flancs, s'élèvent les riches moissons. Puis, notre tâche accomplie, nous rentrons dans son sein ; et c'est, en gardant la dépouille des générations qui se succèdent, qu'elle devient la terre des ancêtres.

La terre est un lien : un lien entre elle et nous, d'abord. Il existe une relation mystérieuse entre l'homme et son berceau ; de là cette aspiration au climat, à l'air natal où se sont élargis et fortifiés nos poumons et notre cœur d'enfant ; de là cette aspiration à la terre d'origine qui, s'exaspérant par l'absence et la privation, devient cette douleur si bien nommée le « mal du pays ».

Et si cette bonne nourrice est douce à voir et plus douce encore à revoir, c'est qu'elle est maîtresse de grâce et de beauté, — la nôtre surtout, — par la variété de ses aspects, par la richesse de ses plaines, la majesté de ses bois, le caprice de ses eaux, la fraîcheur de ses

vallées. Notre pays du Perche est une terre d'élection. Il faut que la nécessité nous en éloigne pour nous faire goûter la douceur d'y vivre. Et non seulement la terre nous tient par ses charmes et ses bienfaits, mais aussi par l'histoire qu'elle atteste et qu'elle raconte. Elle est un lien entre les vivants et les morts. Elle nous parle du passé, elle garde et perpétue son souvenir. Et plus vieille est notre terre, plus elle doit nous être chère, parce que nos pères y ont mis plus de travail et plus de sueur, dépensé plus d'efforts et plus de vies, parce qu'elle nous offre plus de tombes saintes à défendre, plus de poussière sacrée mêlée à ses herbes et à ses guérets.

Elle est un lien, enfin, entre la petite et la grande patrie. C'est la diversité des beautés et des richesses provinciales qui fait la richesse et la beauté de la France « tant jolie », dont Strabon disait qu'une contrée si harmonieusement disposée était une preuve de l'existence de Dieu. Bien plus, c'est notre pays natal qui nous aide à comprendre, à sentir, à aimer la patrie française. Qu'on jette les yeux sur la carte de France et qu'on songe à la place que tiennent dans notre histoire nationale, dans notre esprit national, les petites villes, les petits clochers, les petits cimetières : tombeaux, sanctuaires, pèlerinages, humble maison de Domrémy, abbaye du Mont-Saint-Michel, rocher de Saint-Malo, tombe de Châteaubriand! Que de souvenirs locaux mêlés à l'épopée française!

« Croyez-vous, disent les internationalistes, qu'on emporte sa patrie à la semelle de ses souliers? » — Mieux que cela, on l'emporte dans son sang, dans sa chair. L'amour de la patrie est comme le parfum de la terre natale. Ici, devant la glèbe fertile et le paysage riant qui nous entourent, ce parfum s'exhale du sillon que l'on ensemence, de la gerbe que l'on noue, de la pomme que l'on presse ; on le respire dans le pain blanc que l'on mange, dans le bon cidre que l'on boit. La forte sève du pays natal est mêlée si profondément au sang de nos veines, que tout ce qu'on ôterait de notre amour pour lui, serait vraiment retranché de notre amour pour la

patrie commune. C'est de cette façon, la vraie, la bonne, que Sully aimait son pays.

Au fond, — c'est Mistral qui le proclamait naguère, — « on s'exprime mal quand on parle de grande et de petite patrie : il n'y en a qu'une, indivisible, la France. » Seulement il est impossible d'aimer la France, sans l'aimer dans les fragments admirables qui la composent. Et même le culte local et familier que nous vouons à notre province, est nécessaire au culte plus large que nous rendons à l'unité nationale à laquelle nous sommes indissolublement unis. L'un soutient l'autre. L'amour du clocher est comme « l'école primaire du patriotisme (1). » Mieux encore, songeant à la belle rivière qui coule paresseusement à travers vos gras pâturages, l'amour du pays natal me rappelle la source de l'Huisne, modeste et ignorée, qui s'épanche sans bruit sous la roche et la mousse, là-bas, au fond de notre Perche, et peu à peu surgissant dans la plaine, élargit son cours de vallée en vallée, pour s'épandre, limpide et lumineuse sous le soleil, jusqu'au cœur de la France, jusqu'à la Loire qui l'entraîne majestueusement vers l'Océan. Ainsi le sentiment provincial s'agrandit, s'épanouit en sentiment national.

Aimons notre Perche si frais et si fertile; aimons et vénérons la terre de ce jardin fleuri, où s'enclôt notre petite famille provinciale. N'en prenons jamais une poignée dans nos mains sans songer qu'elle est sacrée, celle surtout que nous foulons ici, puisqu'outre la poussière des vieux parents qui ont peiné jadis pour nous rendre la vie plus clémente et plus sûre, elle a renfermé la cendre auguste d'un grand serviteur du pays, qui a travaillé à rendre la France plus forte et plus unie. Et quand nous passerons près du monument où reposent les quelques restes de ceux qui furent Maximilien de Béthune, baron de Rosny, marquis de Villebon, duc de Sully, pair et maréchal de France, et Rachel de Cochefilet, son épouse, inclinons

(1) Albert VANDAL. Discours prononcé le 27 juin 1898, à la distribution des prix décernés aux jeunes filles de l'Orphelinat du Vésinet par la Société de protection des Alsaciens et Lorrains.

respectueusement notre front devant ces deux graves et belles figures courbées dans un agenouillement religieux où le ciseau d'un grand artiste a fixé la noblesse des attitudes classiques (1). Une race qui a conscience d'elle-même affirme et exalte sa vie en honorant ses morts.

CHARLES TURGEON,

Professeur à l'Université de Rennes.

(1) Ce monument de marbre blanc élevé, en 1642, dans la cour de l'Hôtel-Dieu de Nogent-le-Rotrou, est l'œuvre du sculpteur B. Boudin.

LE RUISSEAU QUI PASSE A NOCÉ[1]

NE S'APPELLE PAS L'"ERRE"

Chacun s'accorde à dire dans le Perche que le ruisseau qui passe à Nocé s'appelle l'Erre. Toutes les géographies des différents auteurs, toutes les cartes du département de l'Orne ou de l'arrondissement de Mortagne, indiquent même comme sources de l'Erre trois ou quatre fontaines dont les eaux se réunissent au fond de l'agreste vallon de Courboyer.

M. Adolphe Joanne, dans son livre sur le département de l'Orne, écrit : « L'Erre qui passe à Nocé (2) », « Nocé sur l'Erre (3) » et nous acceptons sans contester.

Le plan cadastral de la commune de Nocé indique lui aussi l'Erre prenant sa source à la fontaine de la Gaulardière, la plus importante des environs — 3 litres 44 à la seconde, d'après le service hydraulique — fontaine qui portait jadis le joli nom de « grosse fontaine de Cropette (4). »

Enfin, chaque fois qu'il s'agit, soit d'un pont ou barrage, soit de curage ou de faucardement, ledit ruisseau qui passe à Nocé est toujours désigné sous le nom de

(1) Nocé, chef-lieu de canton, arrondissement de Mortagne, département de l'Orne.

(2) *Géographie de l'Orne,* édition Hachette et Cie, 1892, page 18.

(3) *Ibid.,* p. 66.

(4) Acte devant Roullin-Verdier, notaire, 12 février 1532, par lequel Robert Harlin et sa femme ont donné au trésor de l'église de Nocé 20 sous tournois de rente assise sur un pré « près la grosse fontaine de Cropette sur le chemin tendant de la Goislardière à la Chevalerie », original parchemin assez bon, état, collection Georges Gouget.

« rivière d'Erre » ; c'est une habitude prise depuis longtemps déjà et personne n'y prend garde.

*
* *

Or, pour bien comprendre ce qui va suivre, il est nécessaire de se porter quelques siècles en arrière et d'examiner l'état hydrographique de la commune de Nocé, au temps passé.

En ce temps-là, un nombre assez considérable d'étangs artificiels tenaient, de tous côtés, le fond de nos vallons. Seigneurs et moines d'autrefois, ignorant il faut le croire les fièvres paludéennes, et ne détestant pas la friture, avaient aménagé des *viviers* qui, tout en étant un agrément pour la campagne, étaient, en quelque sorte d'inépuisables magasins.

C'est ainsi que nos vieux châteaux percherons avaient à peu près tous leur pièce d'eau. L'étang de Beaulieu (1), existe encore actuellement. Il n'y a pas encore tant d'années qu'on ne puisse s'en souvenir que l'étang de la Martinière (2) est disparu, et la découverte de l'ancien moulin banal de la Bretonnière, lors de la construction du chemin de Nocé à Sainte-Gauburge, prouve bien que les seigneurs du lieu avaient aussi leur étang « le vivier de la Mouchardière », comme il est dit dans un acte devant François, notaire de la chastellenie de Bellesme à la date du 29 mai 1457 (3).

D'ailleurs, les seigneurs de la Bretonnière avaient une pièce d'eau plus près de leur manoir, « l'étang de Sous-le-Bois » (4), qui alimentait les fossés du château et dont la digue fut détruite vers 1875 par M. Souvré alors fermier. Un peu au-dessous se trouvait le « déluge de la Bretonnière » (5), sorte de gouffre dont l'eau descendait au moulin du Blanchard.

(1) Château de la famille de Tugny, commune de Nocé.
(2) Dépendait des seigneuries de Nocé et de Courboyer.
(3) Original parchemin, collection Georges Gouget.
(4) Matrice cadastrale de la commune de Nocé, archives de la mairie.
(5) Acte devant François, notaire, 29 mai 1457, ci-dessus mentionné.

D'un autre côté le castel de Lormarin (1) qui fut la propriété des seigneurs de la Bretonnière au XVIe siècle, peut-être n'eut pas son « vivier », il n'y en a trace nulle part, mais cela n'est pas prouvé, et le petit vallon où coule le ruisseau de la Martinière, se trouve trop près des tourelles dudit lieu pour qu'on n'ait pas essayé de le barrer, ne fusse que pour le plaisir de quelque noble dame gracieuse et coquette comme le fut dame Louise-Esther Turpin au XVIIe siècle.

Mais, ce qui n'est qu'une incertitude pour l'Ormarin, devient, au contraire, hors de doute pour le manoir de Courboyer.

Tout le vallon à l'est et au-dessous était barré par une énorme digue dont une bonne portion existe encore aujourd'hui non loin de la ferme du Petit-Moulin qui tire certainement son nom de l'ancien moulin banal de Courboyer, dont baillée fut faite par dame Renée de Vabres à Jean Brière le 8 septembre 1675 pour 100 livres de fermage annuel (2).

Le souvenir de cette pièce d'eau, la plus étendue sans doute de la région, « l'étang de Nocé », comme on l'appelait, nous est conservé par un acte authentique du 3 décembre 1456 (3). A cette date, Messire Guyot le Raygnel, écuyer, seigneur de Courboyer et Maryon de Cintray, sa femme ont baillé à Maître Jehan Le Bloys, recteur de Nocé, la masure de la Pinelière à eux appartenant avec certaines pièces de terre dont un pré « joignant le ruisseau qui descent de l'estant de Nocé au moullin de la Ferrière. »

*
* *

Il n'y a donc pas l'ombre d'un doute quant à l'existence de l'étang de Nocé qui tenait le vallon de Courboyer.

Or, cette pièce d'eau était alimentée par un ruisseau

(1) Ancien manoir, commune de Nocé. Etait, dit-on, jadis une abbaye (Pitard).
(2) Tiré des essais historiques sur Nocé. G. Gouget.
(3) Original parchemin bon état, collection G. Gouget.

formé de trois ou quatre sources qui sont actuellement désignées sous le nom de sources de l'Erre.

Ce qu'il y a de curieux c'est que le ruisseau formé ainsi, qui existait auparavant l'étang et qui a repris son cours depuis la démolition de la digue de retenue, n'a jamais, ni avant, ni après, porté le nom de ruisseau ou de rivière d'Erre.

Un acte, très authentique du 25 juillet 1397, confirmé par une foule d'autres actes, notamment de 1407, 1452, 1506 (1), etc..... lui donne le joli nom de « *rivière de Monthorin.* »

Que dire de ce nom?... Où en chercher l'origine?... Mystère!... Les anciens, sans trop savoir pourquoi, l'ont conservé, en en faisant le synonyme d'un fait extraordinaire. Lorsqu'il se fait grand bruit, grand vacarme inusité, on les entend s'écrier : « Mé qu'è qu'cest qu'çà?... c'est bin sur cor la chatte de Monthorin!... »

En 1397, il est écrit « Monthorin », en 1749 on le retrouve orthographié « Montaurin » (1).

Mais voyons le texte de 1407 qui semble le plus complet : Les sieurs Michel Marteau et Jehan Guérin, trésoriers de l'église de Nocé, passent bail pour 9 sous tournois de prix de ferme « d'ungne piesse de prez assise et scituée en la rivière de Monthorin, en la par[se] de Nocé, contenant troys quartiers de prez ou viron, joygnant d'ungne pars au prez Jullien Blondeau et cohéritiers et d'aultre pars au prez de Bellesme que tient à presens Jehan Parfect et de toutes aultres pars aux pastures de la Chezelière, Chilière et aux terres du Pressoir » (2).

Il résulte de cela que la rivière de Monthorin est donc bien celle qui passe au-dessous de la Chilière non loin de la ferme du Pressoir, se dirige vers Nocé, et par conséquent la même que celle désignée actuellement sous le nom d'Erre.

Or, de ces deux dénominations, une seule doit être exacte : la première, ce qui revient à dire que la rivière

(1) Originaux parchemins, même collection.
(2) Acte devant Jacques de Bonnelle, écuyer, tabellion royal, 1407.

qui passe à Nocé, ne doit pas s'appeler l'Erre, mais bien « *la rivière de Monthorin* ».

*
* *

Maintenant où est l'erreur?

Si le ruisseau de Nocé ne s'appelle pas l'Erre, il y a bien cependant un cours d'eau qui porte ce nom, et qui, s'il ne passe pas à Nocé même, doit certainement en passer assez près pour qu'il y ait eu confusion.

Deux ruisseaux sont dans ce cas : celui qui descend de la Martinière et passe près de l'Ormarin, et celui qui, partant de Corubert (1), passe à Saint-Hilaire-des-Noyers (2) et vient gagner le moulin de la Ferrière.

Or, il est certain que le premier ne s'appelle pas l'Erre. Autrefois, ce ruisseau n'avait même pas de nom; il n'est demeuré légendaire que parce qu'à l'endroit où on le traversait à gué sur le chemin de Nocé aux Alleux on y voyait, paraît-il, chaque nuit, lorsqu'il était minuit, apparaître une fée « la fée Loo ou la Dame Blanche », qui ne laissait pas que d'effrayer beaucoup les pauvres gens ignorants et superstitieux du temps passé. Actuellement ce ruisseau est désigné sous le nom de ruisseau de la Martinière.

L'autre venant de Corubert, est le ruisseau de Saint-Hilaire-des-Noyers. Saint-Hilaire-des-Noyers est une très vieille petite localité touchant la commune de Corubert à laquelle d'ailleurs elle a été réunie et qui ne possède plus aujourd'hui que son château modernisé et sa minuscule église du XVII[e] siècle, transformée en chapelle.

Est-ce que ce St-Hilaire-des-Noyers ne s'est point appelé jadis Saint-Hilaire-sur-Erre, ou, confusément l'un et l'autre, n'abandonnant la seconde appellation qu'en raison de l'importance plus grande d'un deuxième Saint-Hilaire-sur-Erre, un peu en aval de Préaux : alors, le ruisseau venant de Corubert serait l'Erre?

(1) Canton de Nocé (Orne).
(2) Il se trouve un autre Saint-Hilaire-des-Noyers dans le canton de Thiron (Eure-et-Loir), ancienne commune réunie à Saint-Denis-d'Authou.

Or, si le fait est curieux à constater, il est aussi facile à prouver. Ouvrons le livre des *Antiquitez du Perche,* de Bar des Boulais, à la page 251, nous y voyons que Saint-Gatien-de-Tours, présentait dans l'évêché de Sées, aux églises de Corubert, prenant les dixmes et baillant ung gros au curé, et Sainct-Hilaire-sur-Erre prenant aussi les dixmes, et baillant de même ung gros au curé, ce qui n'est pas surprenant les deux paroisses étant voisines.

En 1754, un document de haut intérêt nous renseigne encore plus catégoriquement : c'est un bénéfice d'âge pour les sieurs André et Jean-Nicolas Louveau, enfants des défunts André Louveau, bordager et Barbe Quinet, sa femme.

Voici le texte :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de « Navarre au premier notre huissier ou sergent sur ce « requis de la partie de nos amés André Louveau, âgé « de dix-neuf ans, et Jean-Nicolas Louveau, âgé de qua- « torze ans, tous deux enfants des défunts André Lou- « veau, bordager et Barbe Quinet, sa femme, leur père « et mère, nous a été exposé que s'étant toujours bien « comportés depuis le décès de leur père et mère, ils « sont en état de régir et gouverner les biens et revenus « qu'ils leur ont délaissés, s'il nous plait, leur accorder « nos lettres sur ce nécessaires. A ces causes, voulant « traiter favorablement les exposans, nous les mandons « de faire commandement de par nous « *au Baillif de la* « *Haute-Justice de St-Hilaire-sur-Erre et Corubert* » ou « a son lieutenant que les parents tant paternels que « maternels de ces dits exposans, appelés par devant eux « s'il leur appert qu'ils aient atteints l'âge savoir André « Louveau de 19 ans, et ledit Jean-Nicolas Louveau de « 14 ans, et qu'ils soient en état de régir et gouverner « leurs biens et revenus, en ce cas, du consentement, « des dits parents ils aient à leur permettre de jouir des « biens meubles et du revenu des immeubles, tout ainsi « que s'ils étaient en âge de majorité.....

« *Par le Conseil,*

« Signé Le Métayer (avec paraphe). »

Mais, voilà, c'est que les Louveau dont il s'agit étaient bel et bien de Corubert puisqu'on retrouve leur état-civil aux archives de la mairie de Corubert jointe à celle de Saint-Hilaire-des-Noyers.

Et alors?...

Alors, il n'y a plus maintenant l'ombre d'un doute ; l'Erre est bien le ruisseau qui, partant de Corubert, passe à Saint-Hilaire et va gagner l'ancien moulin banal des seigneurs de Nocé. Et Saint-Hilaire-des-Noyers, qui a son homonyme en Eure-et-Loir, l'aura aussi dans l'Orne, puisqu'on peut également, comme jadis, l'appeler Saint-Hilaire-sur-Erre.

GEORGES GOUGET.

VOCABULAIRE

DES MOTS DU LANGAGE RUSTIQUE USITÉ DANS LE PERCHE

ET SPÉCIALEMENT A

SAINT-VICTOR-DE-BUTHON

(PREMIÈRE SUITE)

L'appel que nous avons fait l'année dernière dans le bulletin de juillet de notre Société, relativement à la recherche pressante des mots percherons, pour tâcher d'en former bientôt un Vocabulaire aussi complet que possible, a été entendu, puisqu'un Mortagnais nous en a donné une liste supplémentaire dans le bulletin suivant. Nous espérons que ce zélé collègue aura des imitateurs sur divers points de notre ancienne province; cela est fort désirable, car nous pourrons juger par là de la différence entre le vocabulaire de tel canton et celui de tel autre qui l'avoisine. Ces variantes curieuses ressortent déjà quelque peu de ce qui a été publié jusqu'ici, mais apparaîtront bien plus caractérisées par la suite, quand nous aurons l'heur de posséder le langage usité dans chaque coin du Perche.

En attendant ce résultat, qu'on veuille bien nous permettre de donner aujourd'hui une première suite à notre nomenclature précédente.

Les encouragements que nous avons reçus de toutes parts pour l'initiative que nous avons prise naguères de publier le Glossaire d'une localité spéciale de notre ancienne province (1), — l'imitation qu'en outre cet

(1) Le savant directeur des *Archives historiques du diocèse de Chartres*, M. le chanoine Métais, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, dans son compte rendu de notre Essai sur le Vocabulaire d'une localité percheronne, s'exprime en ces termes certainement trop flatteurs pour nous, mais qui nous encouragent à continuer et à chercher à perfectionner notre



exemple a suscité chez une de nos Sociétés correspondantes (1), — enfin, l'inscription de notre travail à l'ordre du jour de l'une des séances (31 mars 1910) du Congrès annuel des Sociétés savantes qui s'est tenu cette année à la Sorbonne (2), ont excité en nous le désir bien naturel de parfaire et de compléter notre étude.

De là ce supplément que nous ajoutons aujourd'hui, comprenant plus de 200 mots nouveaux, et qui pourra être continué.

A

Abîmer un objet, le détériorer.

Acat (tomber d'), se dit d'une pluie subite et très abondante.

Accotâs (mettre des), des tuteurs aux branches d'arbre trop chargées de fruits, afin de les empêcher de se briser.

Accoter, étayer, mettre un soutien, à un mur, par exemple, qui menace de s'écrouler.

Agônir, ou encore *Agoniser* quelqu'un de sottises, l'accabler d'injures.

Arossi (être), se dit aussi bien des personnes que des animaux ou des plantes qui végètent, sont arrêtés dans leur développement normal, et demeurent chétifs, malingres, sans force ni vigueur.

Arque-bœufs, pour arrête-bœufs, nom vulgaire de la bugrane dont les fortes racines arrêtent quelquefois la charrue quand on laboure.

travail : « Cette brochure, intéressante pour l'étude de la langue dans le centre de la France, ne peut être qu'une préface, un précurseur d'un *Glossaire percheron* complet. L'auteur, percheron de naissance, observateur sagace et chercheur inlassable de tout ce qui intéresse son pays, ne saurait s'arrêter en si bon chemin. Il a devant lui le *Glossaire du Vendômois*, de M. Paul Martellière (Vendôme, 1893), et le *Glossaire du pays blésois*, de M. Adrien Thibault (Blois, 1892), qui nous avaient déjà expliqué bien des mystères de nos patois campagnards. M. l'abbé Peschot comblera avec une compétence incontestée une lacune regrettable, et nous le félicitons sincèrement de la première page qu'il nous offre aujourd'hui. A bientôt ! »

(1) On lit dans le *Bulletin de la Société Dunoise*, numéro de janvier 1910, les lignes suivantes extraites du procès-verbal de la réunion du Bureau, séance du 5 octobre 1909 : « ... Sur la proposition de M. Vallée, le Bureau décide de suivre l'exemple donné pour le Perche par M. l'abbé Peschot, et de former un dossier de fiches mentionnant les termes anciennement usités dans le pays dunois... »

(2) Voir à la chronique.

B

Bagout (avoir du), se dit d'un grand parleur.

Bailler (balayer) le devant de la porte.

Banon, poinçon défoncé par un bout pour servir de récipient.

Barbelé (il a) ce matin : il a gelé légèrement. — *Barbelée* (il y a de la), de la gelée blanche.

Bastant (pas), qui est indisposé, se porte mal, a une mauvaise santé.

Bastringue, bruit assourdissant occasionné par plusieurs instruments divers dont le son produit une véritable cacophonie.

Béchée (donner la) à un oiseau ; lui introduire des aliments dans le bec.

Béquignon ou *Béquillon,* petit morceau de bois arrondi et effilé des deux bouts, auquel est attachée une corde ou chaînette, et que l'on passe dans l'anneau du collier d'un animal (d'un chevreau, par exemple), afin de pouvoir ainsi le conduire à la main ou l'attacher quelque part.

Berloque (cette horloge bat la), est dérangée dans sa marche ou dans sa sonnerie. — Mauvaise montre. — De quelqu'un dont le langage est incohérent parce qu'il commence à perdre le fil de ses idées, on dit aussi qu'il bat la *berloque.*

Bigorne, grosse culée de bois toute biscornue.

Bisquer, éprouver du dépit, de la contrariété, un regret profond.

Bombe (faire la), s'amuser, faire bombance, bonne chère pendant quelques jours en sortant de ses habitudes.

Bordage, petite métairie. *Bordager,* celui qui cultive un bordage.

Bordailler, être près de la limite, approcher du bord, toucher presque au terme.

Bouché (mal), qui n'a que de vilaines paroles, tient des propos grossiers, qui blasphème.

Bouffer, manger avidement, avec excès.

Boulette (faire une), une action maladroite, inconsidérée, contraire à ses intérêts.

Bourri, âne. *Grand bourri :* personnage bête, stupide, insensé, dénué d'intelligence. — *Bourriquot,* ânon.

Brauder, se dit des poules qui muent et perdent leurs plumes à l'arrière-saison.

Brayer du chambre (chanvre) avec la *braye* ou *brée,* le broyer, le teiller, séparer les chènevottes de l'écorce qui se doit filer.

Brin (toile de), faite avec le meilleur et le plus long chanvre tiré de la principale tige de la plante.

Bringelée (vache), qui porte sur son pelage des taches rousses et noires.

Brioches (faire des), ne pas réussir dans tel ou tel acte pour s'y être mal pris, n'y avoir pas apporté une áttention suffisante.

Broqueter des gerbes, les enlever avec un broc pour les présenter à celui qui les tasse dans la charrette.

Broussil, petit bois négligé, non entretenu, où croissent pêlemêle les broussailles.

C

Cabrir (se), se baisser, s'effacer le plus possible, se rapetisser pour se cacher et se dérober à la vue.

Cachotier, qui se tient sur la réserve et ne dit pas tout ce qu'il sait.

Cale (il en a une)! une grosse figure, une grande corpulence.

Caliberda (se mettre à), à califourchon sur quelque objet, comme si l'on était à cheval.

Calot, se dit pour calorgne, qui louche des yeux. — Gros morceau de terre durcie qu'enlève la bêche du jardinier ou la charrue du laboureur quand le sol est par trop sec.

Calotte, petit plat rond et creux qui sert à faire cuire les aliments.

Calotte (donner une), *calotter*, donner un coup du plat ou du revers de la main sur la figure ou sur la tête de quelqu'un.

Cambuse, habitation peu confortable, maison construite en torchis ou délabrée.

Camelotte (c'est de la), de la marchandise qui ne vaut pas cher, de qualité inférieure.

Canillée, petites herbes vertes entrelacées qui se forment à la surface des mares d'eau stagnantes.

Capulaire (cueillir du), pour capillaire, plante médicinale.

Carabiné (avoir un rhume), des plus accentués. Ce mot exprime une idée superlative, toute l'étendue d'une chose, son développement complet.

Cassériau, fondrière, passage dangereux où l'on risque de se casser les jambes ou les reins en essayant de le franchir.

Catin, dans le sens de poupée d'enfant.

Câtrer (ne pas) avec quelqu'un : éviter de le fréquenter, de lui parler même, soit à cause de la dissemblance de caractère, d'idées, soit pour toute autre raison, antipathie, haine, etc. (Pour cadrer).

Ceulle que t'as, pour celle que tu possèdes.

Ereiné (mon couteau est), la lame ne tient plus guère au manche, il a les reins brisés.

Eroussette (un nid d'), de fauvette des bois (roussette).

F

Fatrin, chanvre inférieur, petit chanvre.

Ficelle (il est), rusé, malin.

Fignoler, donner des soins méticuleux à un ouvrage ; s'appliquer à lui donner toute la perfection possible.

Fin seul (il est tout) de son opinion : absolument seul, sans exception.

Flambart, prétentieux, qui fait le brave.

Flancher, se montrer lâche, ne pas oser.

Flingot, mauvais fusil.

Floué (j'ai été), trompé indignement.

Flûte ! exclamation indiquant le mépris.

Flûtes, jambes longues et maigres.

Fricassé (la gelée a tout), tout détruit.

Friper, remuer sans cesse les épaules et le dos, soit par un mouvement convulsif, soit parce que l'on éprouve sur le corps des démangeaisons que l'on essaie ainsi de faire cesser.

Froumaigée, fromage coupé en morceaux, qu'on saupoudre de poivre et qu'on arrose de bon cidre pour le faire affiner et lui donner un goût plus relevé.

G

Gaffe (faire une), une action inconsidérée, mal conduite et préjudiciable.

Gager, fabricien, marguillier.

Galette (avoir de la), de l'argent, être riche.

Galon, croûte ou matière dure qui se forme sur les plaies en train de se cicatriser.

Gâresse, fille ou femme à l'allure masculine, hardie, effrontée ; une virago.

Gâter, laisser tomber du liquide sur ses habits ou sa serviette, en le portant à la bouche.

Gâter de l'eau, uriner.

Geigneux, qui se plaint, gémit pour peu de chose. — Pot à cidre.

Georget (avoir un) à l'œil, pour orgelet, grain d'orge, bubon à la paupière.

Gestes (il en fait des)! des manières prétentieuses et ridicules. — *Gesteux,* qui se montre fier de sa personne.

Gironnée, quantité d'herbes ou d'autres choses qu'une femme porte dans son tablier relevé.

Glaireux, triste, qui regrette une mauvaise action, a un air contrit et humilié.

Glaiteron, pour laiteron (herbe à suc blanchâtre).

Glat (manger du pain), dont la pâte n'a pas été bien manipulée, et qui est mal cuit.

Gniangnian, qui fait toutes ses actions avec indolence et ne montre aucune énergie.

Gondoler (se), se dit d'un objet qui se raccornit et se déforme sous l'action du soleil, d'une trop grande chaleur, ou d'une humidité prolongée.

Grattée (flanquer une) à un de ses camarades, le frapper et le battre en ayant l'avantage sur lui.

Griper amont un âbre (pour grimper).

Grolles, vieux souliers usés et malpropres.

Gueneux (être), avoir les vêtements tellement mouillés, trempés et traversés par la pluie, qu'on semble être en guenilles.

Guénois, nom donné aux charpentiers.

Guerneter une nouvelle, la répandre d'un côté et d'autre.

H

Hager (pour hacher), couper en petits morceaux.

Hégron (il a tué un), pour héron.

Housser (je vais te), te frapper (vient de houx ; houssine, baguette de houx). — Avaler une boisson tout d'un trait.

J

Jaguenasser, murmurer, babiller, dire des riens.

Jambiller, Jambillotter, remuer sans cesse les jambes, quand on est assis ou couché.

Jarreter un enfant, le frapper avec un scion.

Jarreter (se), se heurter la cheville d'un pied avec la chaussure de l'autre pied en marchant, (comme les chevaux dont les jambes de derrière sont tournées en dedans et si peu ouvertes, que les deux *jarrets* se touchant presque, se frottent parfois l'un contre l'autre et leur occasionnent des blessures).

Jugeux d'iau, empirique qui, dans les campagnes, fait métier

d'indiquer les maladies dont on souffre, par l'inspection des urines.

L

Lè (c'est), pour c'est elle.

Lèse, pour lé : largeur d'étoffe entre deux lisières.

Li (c'est), pour c'est lui.

Liche t'en passe (je m'appelle), c'est-à-dire : tandis que les autres sont servis, ont leur part, moi je n'ai rien à me mettre sous la dent, rien même à lécher, je suis forcé de me passer de manger.

Lichette (une petite), un tant soit peu de quelque chose à manger, un tout petit morceau, une tranche fort mince. — *Licheux,* gourmand.

Lima (un), pour limaçon.

Loche (il est si gras qu'il en), se dit d'une personne replète, florissante de santé, et de mine réjouie.

Longis (grand), se dit de quelqu'un qui ne se presse pas assez, qui est lent à se mouvoir ou à exécuter un travail commandé.

Loquence (ce monsieur a une belle ou une rude), c'est-à-dire, il parle avec une grande facilité, ou il a une forte voix quand il chante.

M

Manette, nom vulgaire appliqué à l'ânesse.

Manko (un), pour un manchot.

Mareau, petite flaque d'eau.

Marronner, murmurer par contrariété.

Maugracieux, qui montre une figure revêche, rébarbative, dont l'air n'est pas aimable (mal gracieux).

Mimi, terme enfantin pour désigner le chat.

Mimis, chatons du saule.

Moquette (faire), faire semblant. Se dit des oiseaux qui, comme le merle, construisent dans un endroit visible une ébauche de nid, pour dépister les chercheurs, prétend-on, et leur ôter l'idée de rechercher ailleurs le véritable où ils pondent et élèvent leurs petits. Ce faux nid s'appelle lui-même une *moquette.* (De *moquer* ou peut-être de *maquette* par corruption.)

P

Pacré (c'est son père tout), il lui ressemble comme deux gouttes d'eau.

Palis, pelle plate en bois pour remuer les grains, ou en fer pour divers usages.

Pérou (ce n'est pas le), c'est une chose faisable, en somme assez facile.

Personner ensemble, se dit de deux modestes agriculteurs qui, — d'après le principe que « l'union fait la force » — s'entr'aident pour la culture de leurs terres, chacun prêtant à tour de rôle son unique cheval à l'autre, afin de former ainsi un attelage de deux chevaux à la fois, ce qui rend plus faciles et moins pénibles le labourage et les charrois. — *Persognier* (cet homme est mon), pour *personnier,* celui qui personne avec moi.

Pertintaille, collection d'objets frivoles, de choses accessoires; — ou encore, réunion de personnages en somme peu agréables : « Il est venu me voir avec toute sa *pertintaille* », c'est-à-dire avec tous ses marmots.

Pie-marèche, pour pie-grièche.

Piloter quelqu'un, lui servir de conducteur, de cicérone.

Pomonique (être), atteint d'une affection des poumons, poitrinaire.

Pot-bouille (faire sa), sa cuisine simple et campagnarde.

Potin (faire du), parler haut et fort, faire un bruit désagréable.

Pouchu (un gros), personnage gros, court et peu avenant.

Poussée (j'en ai eu une)! une grande peur, une terreur subite.

Pupu (un nid de), pour de *huppe* (oiseau).

R

Rabouter, nouer ensemble deux bouts de corde, les mettre bout à bout.

Rachali (me voilà bien), rafraîchi après avoir eu très chaud, délivré de la chaleur que j'éprouvais.

Ramailler, faire un petit bruit en remuant quelque objet. — *Ramailler* (je vais te), te frapper pour te punir.

Ramèndeau, morceau de viande que le boucher donne en surplus et par dessus le marché au client; ce qui fait que le prix d'achat est diminué, *ramendé.*

Ramoincer, remuer un objet en faisant un bruit gênant, désagréable.

Ratiboiser, autre sens : raccommoder d'une façon sommaire.

Rayée de soleil, moment où l'astre du jour, perçant les nuages pour quelques instants, laisse apercevoir ses rayons.

Recru (sentir le), le goût de moisi, de renfermé, faute d'aération suffisante. (Pour le *reclus.*)

Refait (il a été), n'a pas réussi, a subi une déconvenue.

Renâré (c'est un gars joliment), qui est hardi, effronté, ne connaît point la peur.

Renter de vieux bas : leur remettre des pieds neufs pour remplacer ceux qui sont usés. — *Renter* du vieux cidre : le faire tremper, pour l'adoucir et le rajeunir, dans du marc dont on vient de tirer le jus, pour l'en extraire ensuite au moyen du pressoir.

Repigeonner, se dit du regain qui commence à se montrer après la coupe des foins ; des troncs d'arbres coupés sur lesquels poussent des rejetons.

Ressourdre, sortir inopinément d'un lieu caché, apparaître tout à coup.

Riflard, parapluie.

Rincer (j'te vas), te frapper, te battre. On dit des jeunes gens ou des enfants qui se sont battus, qu'ils se sont flanqués une bonne *rincée.*

Riocher, rire à demi ou sous cape.

Rotoué, pour *routoir,* fosse pleine d'eau où l'on fait rouir le chanvre.

Roueller, marcher vite, courir (comme si l'on était sur des *roulettes*).

Roulé (j'ai été), trompé, déçu.

S

Sapré gamin ! expression employée au lieu du mot *sacré.*

Sapristi ! Sapristot ! sorte de jurons adoucis.

Sarché coquin ! corruption du mot *sacré.*

Sé (j') malade, pour je suis.

Serrer des pommes, pour cueillir.

Sicot, tronçon du pied d'un arbre coupé ou desséché, et qui sort un peu de terre au-dessus du sol. — Reste de vieille dent dans la gencive (pour *chicot*). On dit aussi *boussicot.*

Siffler le contenu d'une bouteille, boire largement. Pour *chiffler.*

Sin seule miette (il n'y en a pas une), pas du tout, pas la moindre parcelle.

Solage (un bon) de pommes, une bonne espèce comme production et comme qualité du cidre qui en provient.

Soue, toit à porcs.

Souille, étoffe qui enveloppe la plume des lits.

Suraud, un peu sûr, acide.

T

Tant qu'à tant (c'est), égal, au même niveau.

Tapette (quelle) il a ! se dit de quelqu'un qui a la langue bien déliée et ne cesse de parler.

Taquer ou *Toquer,* faire un petit bruit sec : *tac, toc.*

Taquets, petits insectes qui attaquent les feuilles des légumes, choux, navets, etc., et font, en se déplaçant, un certain bruit assez semblable à *tac, tac.*

Tériaux (mettre les gerbes en), les placer horizontalement les unes au-dessus des autres par tas plus ou moins gros, pour les préserver de la pluie en attendant qu'on les enlève du champ, et aussi pour faciliter cet enlèvement.

Térouinelle, pour troëne (arbrisseau).

Têterolle, biberon.

Tiroche, Tiroudne, noms donnés aux morceaux de basse viande filandreux et remplis de nerfs, qu'on ne peut manger ou découper qu'avec difficulté.

Toqué (être), faible d'esprit, peu intelligent.

Transonne (çà me), pour dire qu'on est transi de froid.

Treizain, chandelier à treize branches où l'on allume treize cierges dans les cérémonies funèbres plus solennelles, et que l'on place au pied du cercueil ou de la représentation.

Trempager un ouvrier, un homme de journée : lui fournir, en plus du salaire convenu pour son travail, de quoi manger avec le pain qu'il apporte de chez lui. — *Le trempage* est l'objet d'une clause assez commune dans les contrats entre maîtres et journaliers.

Trempette (faire une), tremper du pain dans du vin ou du cidre.

Tric pour troc, expression qu'on emploie lorsqu'on échange un objet contre un autre à peu près équivalent, sans aucun retour. (On dirait mieux *troc* pour *troc.*)

Trocheté (un), pour *trochet,* réunion de plusieurs fruits sur une même branche.

Trop saoûls, se dit des restes d'aliments que quelqu'un a laissés, n'en voulant plus. « Je ne veux pas manger ses trop saoûls, donnez-moi une part convenable. »

Turluter, chanter modérément d'une certaine façon, en imitant le flageolet.

Turlututu ! interjection dont on se sert pour interrompre quelqu'un dont on ne partage pas les idées, dont le langage ne plaît pas.

V

Vanne (il est chu une rude), a fait une chute sérieuse.

Veine (avoir de la), de la chance pour réussir.

Vergette, dé à coudre du temps passé, en forme d'anneau très large qui laissait le bout du doigt à découvert.

Viondir, se dit de la balle qu'on entend siffler dans l'air, du bruit d'ailes de l'insecte qui vole, du grondement que fait parfois une nuée d'orage.

Vire (trouver la), l'unique manière de s'y prendre pour réussir dans quelque cas où l'on est embarrassé, et qui ne comporte qu'une seule solution.

Z

Zozo, personnage niais, crédule.

Zut! interjection exprimant la moquerie, le défi.

A. P.

LA BALLADE DES ARCHÉOLOGUES[1]

I

Voyez ces gens qui vont là-bas
A petits pas,
Regardant le pays du haut en bas :
Ont-ils l'air las !
Traînant les pieds, levant les bras
Avec des gestes d'avocats,
Ils sont un tas !...
Grands ou petits, maigres ou gras,
Font-il des embarras !
Quels pachas !
Seraient-ce des actionnaires
Millionnaires
En excursion ?
D'importants fonctionnaires
Débonnaires
En inspection ?
De fougueux démagogues
Bavards et rogues
En fièvre d'élection ?
Des acteurs de la comédie humaine
En représentation ?
Quelle est cette exhibition ?
Un syndicat qui se promène ?
Une noce qui se démène ?
Un pélerinage qui se surmène ?
Quelle est cette procession ?

(1) Cette pièce en vers libres et en rimes funambulesques est dédiée à la *Société historique et archéologique de l'Orne,* dont les excursions annuelles, sous la direction de son infatigable président, M. Tournoüer, sont devenues justement célèbres.

*
* *

Suppositions vaines,
Burlesques ou vilaines !
Bourgeois de chez nous,
Rassurez-vous :
Ces étrangers, ces nomades
Sont des gens simples et doux,
Sans morgue ni bravade,
Un peu fous,
D'aimables idéologues
Amoureux de promenade,
D'innocents archéologues
En ballade.

II

Ces vagabonds aventureux,
Au cœur tendre et généreux,
Sont vraiment des gens heureux :
Ils s'aiment entre eux,
Plus que les gueux.
Cousins-germains des romantiques,
Unis dans le culte des antiques,
Sans vil calcul de boutiques,
Ils cheminent annuellement
Par groupes sympathiques,
A travers leur département,
Haletants, fourbus, en nage,
Poursuivant dévotement,
De bourgs en villages,
Leur pélerinage
Aux monuments des anciens âges.
Bravant la pluie et le soleil,
Oubliant le sommeil
Par amour de l'architecture,
Faisant bonne figure
Aux mésaventures,
Ils s'empilent en des voitures
Plutôt dures
Sans murmures ;

Assis dans toutes les postures,
Perchés sur toutes les montures,
Souffrant toutes les courbatures,
Ils jettent la stupeur dans nos sous-préfectures!
Sans trompettes ni tambours,
Ils envahissent les faubourgs,
Se glissent dans les maisons et les cours,
Escaladent les clochers et les tours,
Font mille tours
Et détours,
Et, dans les carrefours,
S'épanchent, pleins d'humour,
En longs discours,
Sans calembours.
Tout s'émeut aux alentours.
Alléchés par ces tirades,
Les gens de la bourgade
Croient à quelque cavalcade
En débandade,
Et, la voyant gravir l'estrade
Pour la parade,
S'attendent à quelques gasconnades
Ou pantalonnades
Dignes de ces joyeux camarades.

*
* *

Bourgeois de chez nous,
Détrompez-vous :
Ces étrangers, ces nomades,
Sont des gens graves et doux,
Incapables d'une gambade
De mauvais goût,
D'aimables idéologues
Amoureux de promenade,
D'innocents archéologues
En ballade.

III

Aux jours d'août les plus étouffants,
Brûlant d'ardeurs aventurières,
Ils sont des familles entières,
Le père, la mère et les enfants,
Qui, devant quelques vieilles pierres,
Poussent mille cris triomphants.

Des dames aux grâces printanières
Ne sont pas les dernières
A se pâmer d'admiration ;
Et, prises d'un aussi beau zèle
A peine au sortir de pension,
Leurs filles, d'élégantes demoiselles
Agitant leur ombrelle
Comme un fanion,
S'élancent avec exaltation
A l'assaut d'un bastion
De quelque branlante citadelle.
Si vive est leur émulation
Que, parmi ces vieilles choses,
A les voir, souriantes et roses,
Gravir sans effroi
Les escaliers grandioses
Des donjons et des beffrois,
Elles semblent un bouquet de ces roses
Grimpantes, fraîchement écloses,
Dont les tiges sveltes et fines
Hérissent de leurs dards
(Car il faut songer aux épines)
Et fleurissent avec art
Les façades moroses
Et les portes closes
Des vieux logis bourgeois
D'autrefois.
Mais, scrutant du passé les métamorphoses,
Remontant gravement des causes aux causes,
Les gens sérieux,
Les savants glorieux,
Les beaux messieurs ténébreux,
Sont les plus nombreux.
Leurs airs profonds et mystérieux
Frappent les passants curieux.
Interrompant sa manille,
Un notable citoyen
Qui préfère l'absinthe à la camomille,
Un vénérable politicien
Qui se scandalise
D'un rien,
Ne cache point sa surprise.

« Nom d'un chien !
Ces gens-là vont à l'église :
Quelle bêtise !
Ils saluent les curés !
Ce sont des cléricaux arriérés.
Voyez leur chef qui les attise,
Les catéchise
Et fanatise
Avec passion :
Méfions-nous de cette faction
Qui subtilise
Et se déguise
Suivant la tradition.
C'est la superstition
Qui s'organise,
C'est la réaction
Qui mobilise
Prêtres et marquises
Contre la Révolution !
Et chacun les courtise,
Et nul maire ou préfet, ô sottise !
Ne s'en formalise ! »

*
* *

Bourgeois de chez nous,
Tranquillisez-vous :
Ces étrangers, ces nomades,
Sont des gens paisibles et doux,
Incapables d'une escapade
De mauvais goût,
D'aimables idéologues
Amoureux de promenade,
D'innocents archéologues
En ballade.

IV

Ils sont tous de bonne maison :
Ne les accusons point de crime
Sans rime
Ni raison.

Leur espèce rarissime
Est digne de toute estime ;
Ils n'ont vraiment qu'un défaut
Minime,
Qui ne mérite point la corde ou l'échafaud :
Confessons-le, puisqu'il le faut !
Souvent, en ce beau pays de Cocagne,
Ils interrompent leur campagne
Pour absorber, sans sourciller,
Les gâteaux et le champagne
D'un grand seigneur hospitalier,
Qu'ils paient en touchantes paroles,
En élogieuses paraboles,
En éloquentes hyperboles.
Suivant la mode d'autrefois,
Un poète du cru, sympathique trouvère,
Souriant à son grand verre,
Se répand, à pleine voix,
En petits vers narquois
Où se mêlent les grands bois,
L'amour et le bon vin, le soleil et la lune,
Tandis qu'en l'écoutant rimailler,
Les invités, deux fois pour une,
Vident le coup de l'étrier.
Osez donc les en railler !
Il faut bien se ravitailler.
Pour cette mince peccadille
Commise à huis-clos, en famille,
Voudriez-vous que Dieu les grille ?
Est-ce un si grand délit
D'avoir bon appétit
Avec tant d'esprit ?
Nos gens savent trop bien toaster et boire
Pour qu'on les laisse en purgatoire.
S'ils aiment les mots facétieux,
Ces érudits dévotieux
N'ont sur la conscience
Ni rapine, ni violence,
Ni mensonge, ni médisance,
Pas un discours séditieux,
Pas un écrit licencieux,
Pas un exemple pernicieux.

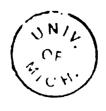
Ils ne sont pas même ennuyeux !
Ils s'en iront tout droit aux cieux ;
Et, sur les ruines effondrées
Qu'ils ont ici-bas admirées,
Leurs esprits redescendront
Voltiger en rond,
Avec un bruit de voix étouffées
Qui, fuyant sur le vent, par bouffées,
Feront croire aux revenants
Dans les hameaux environnants ;
Et, le soir, à la veillée,
Tremblant d'effroi, courbant le front,
Les femmes agenouillées
A l'envi se signeront
Pour conjurer les fées,
Ces diablesses fieffées !

*
* *

Bonnes gens de chez nous,
Êtes-vous malades
Ou fous ?
Ces trépassés, ces nomades,
Ne sont pas des loups-garous,
Mais des chrétiens pieux et doux :
Priez pour eux, ils prient pour vous.
Ce sont des ombres d'idéologues,
En éternelle promenade,
Des âmes d'archéologues
En ballade.

CHARLES TURGEON.

Rennes, vacances de Pâques, 1909



PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 1910

Présidence de M. le Vte DE ROMANET, président

La séance est ouverte à 2 heures et demie du soir. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Étaient présents : MM. le Vte DE ROMANET, l'abbé HAVAS, archiprêtre, Henri TOURNOUER, LORMOIS, l'abbé GUERCHAIS, Georges CRESTE, René GOBILLOT, Lucien FOURNIER.

Absents excusés : Mlle GATINEAU, MM. le Dr LEVASSORT, AGUINET, Paul HUET.

Sont admis comme membres de la Société :

M. l'abbé BERTOUT, présenté par M. l'abbé Havas et M. l'abbé Guerchais.

M. Jean COUDRAY, externe des hôpitaux, 110, boulevard Arago, Paris, présenté par MM. Georges Thireau et Lucien Fournier

M. le Président dit qu'aux termes de l'article 12 des statuts de la Société, les pouvoirs des membres du Bureau sont expirés et qu'il convient de procéder à la nomination de nouveaux membres, en faisant observer toutefois, que d'après le même article 12 des statuts, les anciens membres sont rééligibles.

A l'unanimité, les pouvoirs des membres de l'ancien Bureau dont la liste a été publiée au bulletin de la Société du 15 janvier dernier, sont renouvelés pour trois ans, ainsi que ceux de la *Commission du Musée Percheron*

et du *Comité de publication*. En ce qui concerne cette dernière, l'Assemblée décide, sur la proposition de M. Georges Creste, de porter à cinq le nombre des membres qui n'est actuellement que de quatre. M. René Gobillot est, en conséquence de cette proposition adoptée par l'Assemblée, nommé membre du *Comité de publication*.

M. le Vte de Romanet remercie, au nom de tous les membres du Bureau, l'Assemblée du grand honneur qu'elle a fait à chacun en prorogeant ses pouvoirs pour trois ans.

M. Henri Tournoüer entretient l'Assemblée d'un projet précédemment élaboré d'ériger, en l'église de Bretoncelles, une plaque commémorative avec médaillon en l'honneur de M. l'abbé Fret, une des gloires historiques du Perche, né dans cette ville le 11 février 1800. M. le Secrétaire général pense qu'il serait peut-être possible, à cette occasion, de faire, en septembre prochain, la réunion générale de la Société à Bretoncelles.

L'Assemblée se range à cet avis et décide que des démarches seront faites, le plus tôt possible, en vue de cette réunion, d'une excursion dans les environs et aussi de la cérémonie qui devra ce même jour marquer la pose de la plaque commémorative. Il sera rendu compte, à la prochaine réunion, des résultats de ces démarches.

M. Georges Creste estime qu'il serait bon d'organiser, dès maintenant, une souscription dont le produit serait destiné à couvrir les frais du projet.

L'Assemblée donne son approbation et rédige, séance tenante, un appel dans ce sens aux membres de la *Société Percheronne d'histoire et d'archéologie* et à ceux de la *Société historique de l'Orne ;* il est même décidé que des bulletins de souscription seront adressés à un certain nombre de personnes ne faisant pas partie des deux sociétés désignées ci-dessus, mais s'intéressant néanmoins à l'histoire de leur pays et surtout à ceux qui l'ont illustré par leurs travaux.

M. Henri Tournoüer entretient ensuite l'Assemblée d'un projet d'érection à Saint-Evroult d'un monument à

l'illustre historien normand, Ordéric Vital, sur l'initiative de la *Société historique et archéologique de l'Orne*. Cette cérémonie n'aurait lieu qu'en 1911.

Sur la proposition de M. le Vte de Romanet, l'Assemblée vote une somme de 10 francs pour cet objet.

M. Lucien Fournier fait part des différents dons faits au Musée Percheron depuis la dernière réunion et en tête desquels figurent deux tableaux : un au crayon et un projet de canalisation, offerts très gracieusement par Mlle Chéron en souvenir de ses frères, originaires de Mortagne et auteurs de ces tableaux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée.

Le Secrétaire,

L. FOURNIER.

MORTAGNE

ET SES RELATIONS AVEC L'HISTOIRE DE FRANCE

Pour donner un attrait particulier à l'histoire de France, il est bon de montrer à chaque occasion le rôle joué dans nos luttes nationales par les ancêtres de notre région. Chaque ville, chaque seigneurie, chaque province a contribué à l'affermissement du pouvoir et à la formation de la France actuelle ; et, de même qu'on s'enorgueillit des faits et gestes de ses aïeux personnels, on doit être fiers des nobles exploits de ceux qui défendirent la grande Patrie en faisant acte de courage, d'indépendance, de patriotisme dans la petite Patrie provinciale.

Dans l'histoire d'un pays, chaque province a une action pacifique ou guerrière, religieuse ou sociale. Le Perche a été une province agissante ; ce rôle nous devons le connaître pour mieux aimer notre région.

Permettez-nous d'en esquisser rapidement les principaux traits. En jetant un coup d'œil sur l'histoire provinciale à mesure que nous avançons dans l'histoire nationale nous enlèverons à l'étude de l'histoire de France ce qu'elle a d'aride pour la mémoire et d'ennuyeux pour l'écolier qui ne sait pas encore suivre l'enchaînement des faits.

Les débuts de l'histoire de France racontent les luttes sanglantes entre les Gaulois et les Romains, entre les Francs et les Huns nous menaçant d'une invasion étrangère ; au milieu de ces guerres, l'histoire religieuse nous parle de Latuin évangélisant Sées, Mortagne, Montcacune et les villes du Corbonnais..., de la vierge Céronne

fondant un monastère à peu de distance de Mortagne et de Mont-Cacune. Telles apparaissent dans l'histoire, sans notions précises, les premières origines de nos villes et de la région environnante.

Sous les Mérovingiens, la civilisation pénètre petit à petit, malgré les guerres locales, voire même les crimes et la haine que rappelle le seul nom de Frédégonde, mais les annales du Perche sont encore muettes pour ces époques reculées. Il nous faut arriver jusqu'au roi Dagobert pour respirer la paix et la prospérité. En 654, « le bon saint Éloi » (c'est tout ce que vous aurez de la chanson) le bon saint Éloi traverse Mortagne et manifeste son passage par ses bienfaits et plusieurs prodiges...

Une croix, connue sous le nom de Croix-Saint-Éloi, abattue vers le milieu du XVIIe siècle, rappela pendant longtemps le souvenir de cette première visite ministérielle.

Près d'un siècle plus tard, vers 733, à l'ombre de ce calvaire, un autre ermite, Éloi de Soliac, construisit le monastère de Saint-Éloi, à l'endroit où s'élèvent actuellement les abattoirs de la ville.

Après la mort de Charlemagne, les Normands profitent de la faiblesse de nos rois carlovingiens pour conquérir la plus belle de nos provinces. Ils viennent jusque dans nos contrées et leur présence est signalée par la destruction du monastère de Saint-Éloi. « Cette maison, « disent les chroniques, fut entièrement saccagée par les « barbares et ses habitants, en fuite ou massacrés, ces- « sèrent pendant de longues années de faire répéter leurs « hymnes pieux aux échos de la chapelle en ruines. » Plus tard le monastère fut restauré par les libéralités des Percherons et spécialement des seigneurs de Prulay qui y avaient leur sépulture, et devint une maison de Trinitaires institués pour le rachat des captifs.

La première date précise que nous ayons pour l'histoire du Perche est celle de 853 : en effet cette année-là Charles le Chauve envoya des MISSI DOMINICI dans le *comté de Corbon*. Le *Corbonnais,* qui avait pour capitale Corbon, correspondait à peu près à l'arrondissement de

Mortagne et faisait vraisemblablement partie du duché de France. La ville de Corbon ayant été détruite, sans doute lors de l'invasion des Normands, le siège du comté fut porté à Mortagne.

Les cartulaires nous ont conservé les noms de Hervé, comte de Mortagne en 954, qui eut pour successeur Fulcoïs dont la fille Helvice porta le comté de Mortagne à Geoffroy III, quatrième vicomte de Châteaudun et seigneur de Nogent-le-Rotrou.

Au traité de Verdun, 843, l'immense empire de Charlemagne avait été divisé entre les trois fils de Louis le Débonnaire : Louis le Germanique eut l'Allemagne, Lothaire obtint l'Italie et Charles le Chauve la France.

Le royaume de France lui-même, où se trouvait le Corbonnais, aurait continué à être remanié et le plus souvent morcelé à la mort de chaque roi (l'héritage d'un souverain étant jusqu'alors partagé entre ses enfants comme celui d'un simple particulier), si les règles du système féodal n'avaient été substituées aux lois constitutionnelles des Carlovingiens, par suite de la mort sans enfants du roi Louis V et de l'accession à la Couronne du plus puissant des feudataires : Hugues Capet. En effet, d'après le droit féodal les enfants du roi, aussi bien que ceux du propriétaire d'un simple fief, n'ont pas des parts égales dans l'héritage paternel ; afin de permettre la transmission intégrale du fief et d'assurer l'exécution des charges qui y sont attachées, un seul des fils, généralement l'aîné (*senior,* seigneur) succède à son père, les cadets devenant ses vassaux, recevant de l'héritage paternel une part moindre que celle de l'aîné, et à charge de reconnaître ce dernier comme suzerain (1). Les limites du royaume cessèrent dès lors d'être modifiées à chaque génération et l'unité nationale fut immuablement fondée en même temps que l'illustre Maison de France (2).

Il faut remarquer que Robert le Fort, duc de France, comte de Paris et d'Anjou avait acquis un tel prestige en

(1) Voir la *Géographie du Perche* du Vte DE ROMANET, p. 32.
(2) *Discours sur la féodalité dans le Perche,* par le même.

défendant Paris contre les Normands que son fils Robert également duc de France fut associé au pouvoir suprême et porta un instant la couronne royale; enfin, le fils de ce dernier, Hugues le Grand, possédant les comtés de Paris et d'Orléans, les duchés de France, de Neustrie, de Bourgogne et d'Aquitaine était beaucoup plus puissant que les indolents successeurs de Charlemagne, aussi lorsque le roi Louis V mourut sans enfants en 987, ne laissant comme héritier que son oncle Charles, duc de Basse-Lorraine qui n'avait pas de fils, les grands vassaux furent-ils à peu près unanimes à acclamer comme roi le fils d'Hugues le Grand, nommé comme lui Hugues et surnommé Capet (à cause d'un capuchon dont il avait coutume de se couvrir la tête) et dès l'année suivante, 988, la cérémonie du Sacre à Reims, ajoutait à son pouvoir l'immense autorité morale de l'Église.

Un des opposants fut Geoffroy, comte de Corbon ou de Mortagne, peut-être poussé dans cette voie par son inimitié contre le duc de Normandie, partisan de Hugues Capet. Dès 987, ce dernier envoya son fils Robert faire le siège de Mortagne avec l'aide de Geoffroy Grisegouelle, comte d'Anjou; malgré la bravoure de ses habitants, la ville fut prise par les armées royales, le château détruit, notre comte fait prisonnier et le pays tout entier soumis à l'autorité du roi.

Le petit-fils de ce Geoffroy, Rotrou II, vicomte de Châteaudun, comte de Mortagne et seigneur de Nogent eut, entre autres fils, Hugues IV, septième vicomte de Châteaudun et Geoffroy IV lequel, ayant eu pour sa part le comté de Mortagne et la seigneurie de Nogent, abandonna le titre de comte de Mortagne et prit le premier celui de comte du Perche peu d'années avant l'an 1100: c'est donc à lui que remonte l'unité territoriale de notre province.

Viennent les croisades. A la suite de Godefroy s'enrôlent les vaillants comtes du Perche et la noblesse du pays. « Il n'était fils de bonne mère qui ne s'enrôlast », dit Courtin en son naïf langage. Seul, Robert de Mont-

gommery, surnommé Talvas, seigneur de Bellême, que l'histoire locale appellera Robert le Diable, reste dans le pays pour s'emparer des châteaux-forts, tyranniser les paysans et accroître son territoire, sa fortune, ses forces militaires (1).

« Son nom seul était une puissance, dit un chroni-
« queur; chacun à tout instant tremblait de devenir sa
« victime; l'autorité même des rois de France et d'Angle-
« terre s'éclipsait devant la sienne. Point de classe dans
« la société qui fût à l'abri de sa vengeance. » Le seigneur fut chassé de son château, l'échevin de sa commune, le paysan de sa chaumière, le moine de son abbaye, la religieuse de son cloître, le prêtre de sa paroisse, l'évêque de son diocèse. Le fer et la flamme, la prison et les tortures étaient les armes favorites qu'il employait pour réduire ses ennemis.

Dans sa fureur, il saccagea Mortagne, incendia le monastère Saint-Éloi, la léproserie de Chartrage construite à quelque distance de la ville et arrosa le Perche du sang de ses enfants. En 1112, Robert Talvas fut envoyé par Louis VI en ambassade près du roi d'Angleterre, Henri I[er], afin de négocier des conditions de la paix. Contre tout droit, en raison de l'inviolabilité du caractère dont Robert était revêtu, Henri I[er] fit arrêter son ennemi personnel, lui fit crever les yeux et l'enferma dans un cachot où il mourut, maudit par le peuple et flétri par l'histoire.

Après l'arrestation de Robert, la seigneurie de Bellême passe entre les mains de Rotrou III qui la réunit au reste du comté du Perche dont elle avait été comme démembrée pendant un siècle et demi. Mortagne, devenue capitale du Perche, allait donc voir grandir son influence et ses relations avec les autres seigneuries. C'est ainsi qu'en 1141, Rotrou le Grand, voulant donner un successeur au roi d'Angleterre Henri I[er] (mort en 1135), convoque les nobles de la Normandie et du Perche à Mortagne, pour procéder au choix d'un roi d'Angleterre, duc de Norman-

(1) C'est ce Robert le Diable qui a fourni les documents du drame en quatre actes du même auteur.

die (1). Thibaut IV, comte de Champagne, réunit tous les suffrages de l'Assemblée; dans sa prudence, il refuse de se charger d'un fardeau si pesant, et, avec l'assentiment des seigneurs, il offre la couronne d'Angleterre et le duché de Normandie à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, gendre du roi défunt.

La royauté continue son action civilisatrice, acclamée sous Louis VI et Louis VII par l'affranchissement des communes, victorieuse sous Philippe-Auguste à Bouvines, pacifique sous Louis IX rendant la justice à son peuple.

Saint-Louis! C'est par excellence le roi populaire dans le Perche. En 1229, jeune enfant, il vient avec Blanche de Castille enlever Bellême au traître Mauclerc (2) et prendre possession du comté du Perche auquel Blanche de Castille pouvait prétendre par droit d'héritage: en effet, Blanche de Navarre, reine de Castille, ayeule de la reine de France était petite-fille de Julienne du Perche, sœur de Rotrou III le Grand et cousine-germaine de Guillaume dernier comte du Perche de la race des Rotrou, mort le 18 février 1226 (3); en 1234, il donne les châteaux du Mans, de Mortagne et de Mauves en apanage à Marguerite de Provence, son épouse; en 1250, les Trinitaires de Saint-Éloi font des quêtes dans la région et contribuent à la rançon du roi tombé prisonnier entre les mains des

(1) La femme de Rotrou le Grand, ayant épousé en secondes noces Robert de France, frère de Louis VII dit le Jeune, ce prince porta le titre de comte du Perche, pendant la minorité des enfants de Rotrou; il fit partie de la seconde croisade organisée par le roi de France et Conrad III, empereur d'Allemagne.

La troisième croisade, entreprise contre le sultan Saladin par Philippe-Auguste, Richard Cœur-de-Lion et Frédéric Barberousse, stérilisa ses efforts devant Saint-Jean-d'Acre que les Croisés assiégèrent pendant plus de deux ans. Rotrou IV, fils de Rotrou le Grand, entouré de nombreux seigneurs percherons, mourut dans ce siège mémorable où la France eut à pleurer la mort de ses plus fiers paladins : Jean Ier de Bellême, comte d'Alençon et de Sées, Geoffroy, sire de Saint-Pierre-la-Bruyère, Raoul de Hauterive, près le Mesle...

(2) Sous la régence de Blanche de Castille, quelques grands feudataires, secondés par les Anglais, envahirent les villes du domaine royal : l'intrépide régente eut raison de ses adversaires qui furent amenés à reconnaître son autorité. Après la prise de Bellême, les forteresses, occupées par les rebelles, Villeray, près Rémalard, Clinchamps, La Perrière, Ceton, Préaux, Le Theil..... ouvrirent leurs portes à Blanche de Castille.

(3) Voir le chapitre III de la *Géographie du Perche* du Vte DE ROMANET.

Musulmans à la bataille de Mansourah ; en 1251, Saint-Louis venant prendre possession du comté du Perche, fit à Guillaume de Gruel, seigneur de Réno, l'honneur de choisir pour séjour son château de Mortoust, à Mauves, d'où il répandit ses bienfaits sur les paroisses et les monastères de la région ; en 1257, Saint-Louis s'installe de nouveau dans la région de Mortagne, au château de Longpont (1), il érige dans la capitale du Perche un tribunal de justice pour la province, fait des donations en faveur de l'église Toussaint et comble de largesses la Grande-Trappe, l'Hôtel-Dieu et les communautés religieuses de la ville ; en 1269, avant de partir pour la croisade de Tunis, il séjourne quelque temps au château de Mortagne et lègue par testament (confirmé sur son lit de mort, à Tunis, en 1270) le comté d'Alençon et les châtellenies de Mortagne, Mauves, Bellême, La Perrière, à son second fils, Pierre de France (2).

Ainsi s'expliquent les statues, les images, les légendes de Saint-Louis dans le département de l'Orne.

A la mort de Pierre de France, que tous les historiens présentent comme « un grand capitaine, un prince accompli, un héros chrétien », le comté du Perche revint au roi de France Philippe le Hardi, puis à Philippe le Bel qui le donna en apanage à son frère Charles de Valois, comte d'Alençon et du Perche sous le nom de Charles Ier (3).

Les écoliers, en apprenant l'histoire de France, ne retiennent du règne de Louis X le Hutin que la mort du surintendant des finances, Enguerrand de Marigny qui fut pendu, haut et court, au gibet de Montfaucon. Le comte du Perche ne fut pas étranger à cette vengeance. Charles Ier, oncle du jeune roi, exerça une heureuse

(1) Le château de Longpont était bâti sur la commune de La Mesnière, canton de Bazoches, sur une butte artificielle que l'on voit encore.

(2) En 1256, du château d'Essay, près Sées, il accorde aux Trinitaires de Mortagne la faculté de prendre du bois dans sa forêt et quatre minots de sel dans son grenier de Bellême. Les Trappistes ont la même faveur avec l'autorisation de doubler la provision en hiver. En 1259, de Paris, il envoie aux Cordeliers de Séez une des épines détachées de la couronne de Jésus-Christ, etc.

(3) Fils du roi Philippe le Hardy, frère du roi Philippe le Bel, oncle de trois rois, Louis X, Philippe V et Charles IV, père du roi Philippe VI de Valois, Charles de Valois, comte d'Alençon, ne ceignit point la couronne royale.

influence dans le royaume par la sagesse de son administration et surtout par la diminution des impôts multipliés qui pesaient sur le peuple mais il eut tort de profiter de son crédit pour exécuter les mauvais desseins et la haine violente que les seigneurs nourrissaient contre le ministre des finances.

En plein Conseil, relatif à nos embarras financiers, Louis X, à l'instigation de son oncle, demanda l'usage de l'argent fourni par les impôts (1). « J'en rendrai compte « dit Enguerrand, quand il plaira au roi de l'ordonner. « — Que ce soit sur le champ, répliqua vivement Charles! « — Je ne demande pas mieux, riposta le ministre, « sur un ton aussi brusque : je vous en ai donné, Mon- « sieur, une grande partie et avec le reste, j'ai payé les « dettes de l'État ! — Vous en avez menti, s'écrie le prince « en fureur. — C'est vous-même, messire, qui avez « menti, réplique à son tour Enguerrand piqué au vif. »

A la suite de cette altercation, Enguerrand fut conduit dans la prison du Temple : sans documents pour attester son innocence, sans témoins, sans défenseurs, après une procédure dirigée par son adversaire, il fut pendu, le 13 avril 1315, au gibet de Montfaucon qu'il avait fait dresser pour les grands criminels. Le peuple écrasé par les impôts et les vexations de ce ministre fut peu sensible à son malheur ; quant à Charles Ier, il expia sa faute et son emportement en implorant publiquement son pardon et en réhabilitant « Mgr Enguerrand de Marigny. » Le Perche heureusement a des pages plus réconfortantes et plus glorieuses dans son histoire.

Les Croisades ont mis en contact le roi et ses vassaux, le seigneur et ses sujets; de cette fraternité sur les champs de bataille est né le patriotisme qui unit tous les cœurs pour lutter contre l'Angleterre pendant la guerre de Cent ans. A chaque période de cette funeste guerre, qui mit la France à deux doigts de sa perte, nous constatons l'action militaire des seigneurs du Perche et de l'Alençonnais.

(1) V. Fret, p. 435, tome II.

Dès le début des hostilités, en 1346, Edouard III, roi d'Angleterre, guidé par un traître Geoffroy d'Harcourt et sous prétexte de venger des seigneurs bretons décapités par ordre de Philippe VI de Valois, descend en Normandie, livre la ville de Caen au pillage, réduit en cendres Le Merlerault, ravage la ville de Laigle et dévaste les rives de la Seine. Philippe VI poursuit les Anglais et les atteint sur le plateau de Crécy : les Français, accablés par la fatigue d'une longue chevauchée et leurs alliés, les Génois, trempés jusqu'aux os par la pluie qui détendait leurs arcs, livrent témérairement la bataille. Charles II, comte d'Alençon et du Perche, qui avait essayé de communiquer à ses soldats son impétuosité et son enthousiasme, tomba criblé de blessures au plus fort de la mêlée ; sa mort entraîna la défaite de l'armée entière : 30,000 Français restaient sur le champ de bataille... Cinquante gentilshommes percherons et alençonnais qui avaient succombé dans cette déplorable journée furent inhumés (1) autour du chef dont ils avaient partagé l'imprudence et les revers : « Ils formèrent son escorte « dans le sombre empire, comme ils avaient fait l'orne- « ment de sa cour sur la terre (2). »

En 1350, Mortagne tombe au pouvoir de Thibault, roi de Navarre (3) qui, de concert avec les Anglais, fit de cette place forte un repaire de soudards pour désoler le pays. L'occupation du Perche par l'ennemi semble redoubler le courage des percherons ; aussi leur comte Pierre II, que Jean le Bon avait armé chevalier le jour de son sacre, fait-il partie de la magnifique armée qui devait arrêter la marche dévastatrice du Prince de Galles : Poitiers en 1356 fut la terrible répétition de Crécy. Jean le Bon, prisonnier du Prince Noir, recouvra sa liberté en signant l'onéreux traité de Brétigny. Au nombre des otages qui passèrent en Angleterre jusqu'à l'entière exécution du traité se trouve Pierre II, comte du Perche,

(1) A Paris, dans la chapelle d'Alençon.
(2) V. Fret, t. II, p. 452.
(3) Thibault ou Thébaut, petit-fils par sa mère de Louis le Hutin, régna sur la Navarre de 1332 à 1387 (H. Tournoüer).

qui ratifia les dispositions prises à son égard par le roi de France.

Pour la seconde fois le Perche était envahi par les Anglais et surtout par les Grandes Compagnies qui avaient établi leur quartier général à Marchainville, près de Longny, non loin d'Evreux où résidait Charles le Mauvais, roi de Navarre (1).

Dix ans plus tard, en 1375, Charles V chasse l'Anglais du Perche, fait démolir les murailles de Mortagne et les tours de l'enceinte afin d'enlever toute retraite à l'ennemi. Vaillamment, dans un moment d'accalmie, les comtes du Perche firent construire de nouveau le fort Toussaint et les fortifications de leur capitale, mais les travaux furent interrompus par la mort héroïque de Jean Ier à la bataille d'Azincourt (1415) où périt l'élite de la noblesse française....... « Cinq princes du sang jonchèrent de leurs cadavres l'arène ensanglantée. De ce nombre fut notre comte Jean, supérieur par sa grandeur d'âme à toutes les rigueurs du sort. Ce prince intrépide suivi d'un petit nombre de braves qui lui restaient, porte sur son passage la mort et l'effroi dans les rangs ennemis ; il fait mordre la poussière au duc d'York qui conduisait le premier corps des Anglais en l'étendant sans vie aux pieds du roi Henri V, son maître. Jean n'eut pas plutôt aperçu ce prince, qu'il s'approche de lui ; aussitôt sans s'arrêter, il se nomme, s'élance sur le monarque, et d'un coup de sa redoutable hache, il abat une partie de la couronne d'or qui formait le cimier de son casque. Il allait continuer et relevait déjà le bras, quand Henri d'un revers le renverse de son cheval. Ses gardes l'achèvent en le perçant à coups redoublés, malgré les efforts du roi qui voulait lui sauver la vie. C'est ainsi que périt ce noble prince, le plus beau et le mieux fait de son temps ; il était encore dans toute la fleur de sa jeunesse, puisque trente printemps avaient à peine passé sur sa tête (2). »

La défaite d'Azincourt livra la France aux Anglais, grâce

(1) Voir le chroniqueur Froissard, pour l'année 1364.
(2) *Tableau de l'histoire de France,* page 284, cité par Fret.

surtout à l'infâme Isabeau de Bavière qui favorisait les projets de Philippe, duc de Bourgogne, livré corps et âme à l'éternelle rivale de la France. L'invasion commença par la Normandie, Caen, Bayeux, Argentan, Sées, Mortagne, puis Domfront et Bellême malgré leur superbe résistance tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Le Perche était conquis et donné par le roi d'Angleterre au fameux Talbot qui s'empara facilement des gentilhommières percheronnes car les seigneurs préférèrent l'exil volontaire à la honte de servir un orgueilleux vainqueur (1).

Après Azincourt, Verneuil (1424), où furent écrasées toutes les forces militantes du Perche et de l'Alençonnais ! Toute la noblesse du pays avec ses vassaux et ses hommes d'armes s'était rangée sous le même étendard pour chasser l'ennemi toujours invincible : 5,000 Français, presque tous Normands ou Percherons, restèrent sans sépulture sur le champ de bataille. Le Perche, privé de ses défenseurs, morts au champ d'honneur, tombait une fois de plus au pouvoir de l'Angleterre.

Dévoués sans réserve à leur prince, à leur pays, ne voulant pas accepter le joug des Anglais, les Percherons furent éternellement en butte à la cruauté, aux brigandages, à la spoliation de l'étranger. « Il n'est peut-être « pas de pays en France qui ait tant souffert de leur pré- « sence que celui de nos malheureux pères. Chassés de « leurs maisons par le pillage et l'incendie, traqués « comme des bêtes fauves dans leurs forêts, sans toit et « sans asile, les habitants du Perche allèrent grossir les « rangs de l'armée royale... jusqu'à cette heure bénie où « Jeanne d'Arc va faire évanouir la puissance des tyrans « comme les ténèbres de la nuit à l'aspect d'un soleil « radieux (2). »

Jeanne, c'est l'incarnation du patriotisme et de la religion : la Normandie est donc à ses côtés. Près d'elle

(1) Le nom de Talbot était tellement exécré dans le Perche qu'il est encore employé pour désigner ce qui est sale ou malpropre. Quand un bébé touche à quelque chose de défendu, la maman lui dit aussitôt : « N'y touche pas, c'est vilain, c'est du talbot. »

(2) Fret, page 511, t. II.

Jean II, duc d'Alençon et comte du Perche, qu'elle appelait le « gentil duc », à cause de sa rare beauté. Au siège de Jargeau, le 11 juin 1429, quelques jours après la délivrance d'Orléans, elle le lance à l'assaut : « En avant, gentil duc, courage ! ne craignez rien, j'ai promis à la duchesse d'Alençon de vous ramener sain et sauf (1). »

Après avoir été à la peine, le valeureux duc, Jean II, fut à l'honneur. A Reims, il arme chevalier le roi Charles VII et, avec Robert de Rouvres, évêque de Séez, il représente la Normandie qui combat et qui prie. Jeanne a donné à ses compagnons l'ordre de « bouter » les Anglais hors de France ; Jean II n'oubliera pas la mission de la Pucelle. En deux mois, il reprend tout le Perche aux Anglais, les expulse de Bellême, malgré leur vigoureuse résistance, et fait flotter le drapeau français sur les murs de Mortagne d'où il a chassé la garnison anglaise en lui accordant de sortir avec les honneurs de la guerre (décembre 1449).

Ici se place une charmante histoire où l'on explique comment un lièvre fut cause d'une bataille sanglante entre Français et Anglais.

En adversaire courtois, Jean II mit à la disposition des Anglais une escorte d'honneur chargée de les accompagner sur la route de Moulins-la-Marche jusqu'à plus d'une lieue de la ville.

Arrivés au-dessus du village de Besdon, en Saint-Hilaire-lès-Mortagne, les soldats français firent leurs adieux à la compagnie anglaise et revinrent joyeusement vers la garnison. Les groupes venaient de se quitter, quand un lièvre, sorti malencontreusement de son gîte, passa sous les yeux des nôtres dirigeant sa course du côté des Anglais.

A cette vue, les Français oubliant les lois de la discipline, effrayèrent la pauvre bête par leurs cris discordants et se mirent à sa poursuite, arc et flèche en main. L'armée anglaise entendant ce bruit et voyant les Français courir après elle, sans connaître la cause de ce singulier manège, se crut trahie et en cas de légitime

(1) Marius Sepet, p. 248.

défense. Elle fit aussitôt volte-face et chargea vigoureusement les Français.

Ces derniers, bien inférieurs en nombre, seraient tombés tous, jusqu'au dernier, sans un nombreux renfort qui arriva fort à propos pour les secourir et continuer la lutte engagée. Plusieurs Anglais restèrent sur le champ de bataille et les autres ne durent leur salut qu'à une fuite précipitée.

En mémoire de cet évènement, les habitants de Mortagne firent élever sur le théâtre du combat un petit oratoire en l'honneur de la Vierge ; la Mariette de Besdon, dont le nom évoque du même coup les malheurs et la bravoure de nos pères, la reconnaissance et la piété des Français.

L'humeur belliqueuse des seigneurs, un instant comprimée sous Louis XI, reprit bien vite son cours et put satisfaire ses goûts aventureux dans les guerres d'Italie qui embrassent les règnes de Charles VIII, François Ier, Louis XII et Henri II. Charles IV comte du Perche, enfant de dix-huit ans, élevé au château de Mauves, confie l'administration de sa province à Marguerite de Lorraine, sa mère et accompagné Charles VIII dans ses campagnes d'Italie. Il se distingue à la bataille d'Agnadel (1509), et le soir même il reçoit l'accolade de chevalier, probablement, dit un historien, par l'illustre Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche.

Sous François Ier notre comte du Perche se signale par des prodiges de valeur à la bataille de Marignan (1515), « où il culbuta les Suisses et les tailla en pièce. Lui seul décida la victoire à se ranger du côté des Français. » A son retour d'Italie, il prend triomphalement possession du gouvernement de Normandie ; il est accueilli avec enthousiasme à Rouen, à Caen, et il reçoit au milieu des acclamations populaires son beau-frère François Ier, dans la ville d'Argentan (1517).

A Pavie, en 1525, alors que l'armée française poursuivait le connétable de Bourbon, la victoire ne répondit point à la bravoure de nos bataillons : François Ier après avoir « tout perdu fors l'honneur », devint le prisonnier

de Charles-Quint. Le duc d'Alençon, comte du Perche, ne voyant aucun espoir de secourir notre infortuné roi-chevalier se retira donc avec l'arrière-garde de notre armée et rentra à la Cour, en résidence à Lyon; la duchesse Marguerite de Valois, son épouse, oubliant sa douceur accoutumée, le chassa avec violence, sous prétexte qu'il n'avait pas partagé la captivité de son beau-frère. La captivité de François Ier et la honte d'une telle réception, qu'il n'avait pas méritée, puisqu'il avait fait son devoir, hâtèrent sa mort qui survint quelques mois plus tard, le 11 avril 1525.

Marguerite de Valois appartient au Perche par son mari, Charles d'Alençon; il est donc naturel de relire le rôle qu'elle a joué près de l'empereur Charles-Quint pour adoucir le sort malheureux de son frère emprisonné dans l'Alcazar de Madrid.

« Cette princesse, d'un cœur si tendre (1), d'un mérite « si haut, d'un esprit si rare et si orné était partie de « France au milieu des plus grandes chaleurs de l'été « pour aller au fond de l'Espagne travailler à la déli- « vrance de son frère... Le corps fatigué, l'âme troublée, « elle faisait de dix à douze lieues d'Espagne par jour... « La visite de l'empereur, ses bonnes assurances, la « venue et la présence de sa sœur ranimèrent un moment « François Ier : il parut mieux, mais le mal était au-dessus « des remèdes moraux. » Un instant on crut à la mort du roi, mais l'affection d'une sœur et l'espérance de la liberté le rendirent à la vie... Malgré les habiles négociations et les délicates ressources de Marguerite de Valois, le roi ne recouvra sa liberté qu'en signant l'onéreux traité de Madrid, imposé par l'inflexible Charles-Quint. Après la mort de Marguerite de Valois, le Perche fut réuni à la couronne de France en 1550; neuf ans plus tard, le 5 décembre 1559, François II donna la jouissance du Perche à sa mère Catherine de Médicis.

Voici Charles IX et les guerres religieuses dont la rixe de Vassy fut le signal. Sans elles, le Perche eût vécu dans

(1) **Mignet** dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 février 1866.

la paix et la prospérité et n'eût pas connu la guerre civile et la ruine. En 1562, les Huguenots s'emparèrent de Mortagne, pillèrent les monuments religieux et se livrèrent aux plus odieux excès. L'amiral Coligny, chef protestant, après avoir pillé Argentan, brûlé la cathédrale de Séez, se dirigea sur Mortagne à la tête d'un corps d'armée de douze à quinze mille hommes. Les Mortagnais voulurent se défendre et confièrent leurs intérêts à un de leurs concitoyens, Étienne Chauvin, dont le nom mérite de passer à la postérité. Malgré l'énergie de son défenseur et les efforts de tous, la ville succomba et fut de nouveau livrée au pillage : « Les ecclésiastiques périrent dans « d'atroces tortures, un cordelier du couvent de Falaise « qui prêchait la station du carême à Notre-Dame devint « l'objet de toutes les dérisions et de tous les outrages. « Lassés de le faire souffrir, les huguenots l'étendirent à « leurs pieds en lui déchargeant un pistolet dans la « bouche. Au lieu d'admirer la généreuse intrépidité « d'Étienne Chauvin, le défenseur de la ville, ils insul- « tèrent à son courage et le pendirent comme un scélérat. « Il était dans les transes du supplice lorsqu'on apporta au « bourreau sa grâce obtenue par un des amis de Coligny. »

« On s'empressa de couper la corde fatale; grâce aux « prompts secours et aux soins multiples, l'infortuné « capitaine fut rappelé à la vie. »

Mortagne voudra s'honorer en honorant le nom de ce grand patriote.

Une seconde fois, en 1568, Mortagne est enlevée par les Huguenots; saccagée et appauvrie, elle passe aux mains de François de Valois, quatrième fils de Catherine de Médicis, qui en prend officiellement possession le 2 décembre 1569, par son mandataire, Renaud de la Beaume, évêque de Mende, en présence des trois ordres de la province réunis en assemblée solennelle.

Vingt ans plus tard, le duc de Mayenne, chef de la Ligue, s'empara de Mortagne qui lui fut subitement enlevée par trois gentilshommes percherons de l'armée royale, le jour même où Henri III (le 2 août 1589) tombait sous

le poignard du moine fanatique Jacques Clément (1). Durant les huit guerres de religion, Mortagne fut prise vingt-deux fois, tantôt par les ligueurs, tantôt par les royalistes.

Les ligueurs revinrent à la charge une dernière fois, le 16 juillet 1593; leur approche mit la panique au cœur des habitants qui désertèrent la ville menacée.

L'occupation de Mortagne ne se fit pourtant pas sans une opposition héroïque : la lutte mérite d'être contée.

Vingt-huit Mortagnais, vingt-huit braves à l'âme fortement trempée, résolurent de vaincre l'ennemi ou de mourir dans un glorieux trépas.

Les ligueurs, maîtres du château, grâce à la trahison de quelques habitants qui s'étaient glissés dans la garnison, exaltés par cette première victoire dirigèrent leurs efforts sur l'église Notre-Dame où s'étaient réfugiés nos derniers défenseurs.

Trois fois les ligueurs montent à l'assaut pour pénétrer dans le temple; trois fois nos vingt-huit preux repoussent les assaillants et les renversent. Enfin, l'ennemi applique des échelles vis-à-vis des fenêtres et pénètre dans l'église aux cris lugubres : « Tue! tue! Rendez-vous! » Et l'écho mortagnais répétait : « Jamais! Jamais! »

O surprise! l'église était déserte : les assiégés s'étaient solidement barricadés dans la tour et avaient dressé leurs positions sur les voûtes de l'église.

Irrités par cette situation ridicule, les assiégeants songèrent à d'autres moyens pour débusquer leurs adversaires. Ils pointèrent à l'extérieur leurs batteries contre la tour et dix-huit séries de coups de canon vinrent inutilement s'aplatir contre les solides murailles. Vaincus une fois encore, les ligueurs allumèrent des feux dans

(1) Six cents soldats royalistes commandés par de Gruel, seigneur de Saint-Victor-de-Réno, Jehan de Théval et Saint-Loup entrèrent subitement dans Mortagne le 28 juillet 1589 et chassèrent les Ligueurs. Le gouverneur Pécheray résolut de reprendre son poste et livra une bataille terrible aux armées du roi Henri III. Les seigneurs royalistes firent preuve d'une énergie sans pareille, communiquèrent à leurs hommes une ardeur incroyable. Claude de Gruel gagna une victoire complète et Pécheray blessé se retira à Bellême où les chirurgiens durent lui amputer un bras. (D'après Bart des Boulais.)

l'intérieur de l'église caressant le cruel espoir d'étouffer les Mortagnais ou de les faire descendre avec les voûtes qui vont s'écrouler.

Mais ce stratagème barbare, écrit un historien, loin de favoriser les vues des assiégeants tourne au contraire au bénéfice des assiégés. A la lueur des flammes, ils dirigèrent plus sûrement leurs arquebuses à travers les meurtrières qu'ils avaient habilement pratiquées dans la voûte. La fusillade, sans balle perdue, fut si vive que de nombreux ligueurs tombèrent sur les dalles de l'église sans espoir de se venger sur leurs invisibles adversaires.

Vaincu par une poignée de soldats volontaires et craignant de se voir cerné par les royalistes des environs, Médavi, le chef des ligueurs, sonna la retraite et prit le chemin de Verneuil, traînant après lui de nombreux blessés. Sur place, il abandonnait soixante-dix-huit morts et cinq portes-enseignes avec leurs drapeaux.

Nos vingt-huit héros mortagnais descendirent triomphants de leur forteresse improvisée, cueillirent les trophées de leur victoire et reçurent les acclamations de leurs compatriotes, rassurés par ce succès inespéré.

Honneur à la mémoire de ces héros !

Cette fidélité de Mortagne fut récompensée par quelques privilèges accordés par Henri IV dont les Percherons furent les vaillants auxiliaires (1) et surtout par Louis XIII qui vint passer quelques jours dans sa bonne ville de Mortagne, en 1620. Ces privilèges furent suspendus par Louis XV et rétablis par Louis XVI sur la demande d'une députation présidée par Berthereau, lieutenant-général de Mortagne.

Quand sonna l'heure de la Révolution, le Perche jouissait du calme depuis deux cents ans (2), aussi entra-t-il avec lenteur dans le mouvement révolutionnaire. En 1789,

(1) A la bataille d'Ivry où Henri IV fit une harangue sur son panache blanc que l'on trouvait toujours au chemin de l'honneur et de la gloire, « la plus grande partie de la noblesse du Perche y était et fit grandement son devoir », nous dit Courtin.

(2) Il faisait, depuis 1771, partie de l'apanage de Monsieur, frère du Roi, alors connu sous le nom de comte de Provence et qui régna plus tard sous le nom de Louis XVIII. Il fut ainsi le trente-troisième et dernier comte du Perche.

un « patriote », François Lamberdière, entraîna les hommes, les femmes, les enfants vers l'hôtel de ville, brûla les registres municipaux, installa de nouveaux taxateurs des blés, destitua les échevins et leur déclara que de terribles représailles attendaient la moindre résistance à la volonté du peuple, c'est-à-dire à ses propres caprices.

Son triomphe fut de courte durée.

Traduit devant la cour prévôtale d'Alençon, il fut condamné à mort et exécuté sur la place publique d'Alençon. Son cadavre, ramené à Mortagne, fut attaché à un poteau d'infamie, placé hors la ville, sur la route de Paris, « pour y rester, mentionnait le jugement, jusqu'à consomption ». La nuit suivante, il fut enlevé par ses partisans et enterré dans une sépulture secrète.

A l'*Assemblée Constituante* (1), le clergé percheron fut représenté par l'abbé François, curé du Mage. Des premiers il demanda la suppression de la dîme et se prononça énergiquement contre le serment constitutionnel.

La noblesse choisit le comte Joseph de Puisaye, enfant de Mortagne, colonel dans les Cent-Suisses. Après sa carrière politique il rentra dans l'armée, devint un des chefs de la chouannerie, organisa la désastreuse expédition de Quiberon et mourut fort pauvre sur la terre d'exil.

Le Tiers-État délégua Bailleul, échevin de Bellême, et Margonne, négociant à Nogent-le-Rotrou.

Au moment des élections pour l'*Assemblée Législative*, les opérations se firent par départements et non par bailliages ; dans les conventionnels ornais, on rencontre des députés percherons qui firent oublier le silence fait autour du nom de leurs prédécesseurs.

A côté de Fourmy, originaire de Mortagne, qui vota *la détention de Louis XVI jusqu'à la paix*, nous trouvons Desgrouas, procureur de la commune de Mortagne.

(1) Un règlement de Louis XVI ordonnait la réunion provinciale préparatoire des États-Généraux à la date du 16 mars 1789 dans la ville de Mortagne ; sur la protestation de Bellême qui avait été le siège des États en 1614, 1649, 1651, une nouvelle ordonnance royale transféra le siège des élections à Bellême. Après bien des débats et des discussions, les députés des trois ordres de la nation furent élus le 8 avril 1789.

Son élection à la Convention augmenta encore la soif d'honneurs et de popularité qui le tourmentait : « Dans l'espace de moins de six mois, plus de deux cents suspects furent incarcérés dans les prisons par ce conventionnel, ami et admirateur de Marat (1). »

En dehors de l'église Notre-Dame qui fut dévastée de fond en comble ; des bancs et meubles qui furent vendus aux enchères ; des candélabres en cuivre envoyés à la Convention pour être convertis en canons (5 décembre 1793) ; des cloches qui prirent le chemin de Paris pour être transformées en monnaies (3 janvier 1794), Mortagne eut relativement peu à souffrir des bouleversements profonds suscités par la tempête révolutionnaire. La Constituante nous gratifia du département de Mortagne, chef-lieu Mortagne, avec Bellême, Nogent-le-Rotrou, Longny, Rémalard comme sous-préfectures ou villes principales (2) ? La *place d'Armes* devint la *place de la Concorde* où se dressait chaque année l'autel de la Patrie pour commémorer la prise de la Bastille ; la *rue Porte-Saint-Denis* s'appela *rue Jean-Jacques-Rousseau ;* le *faubourg Saint-Éloi* reçut le nom de *faubourg de la Fraternité* à son baptême civique ; la *rue des Tailles* se transforma vite en *rue de la Révolution,* etc. ; bref, nous n'avions plus rien à envier à Paris !

Il nous faut terminer, mais nous ne pouvons le faire sans mentionner les noms de quelques femmes admirables qui ont eu une heureuse influence dans notre histoire locale.

C'est Marie d'Armagnac, comtesse du Perche, épouse de Jean II, duc d'Alençon. Devenue veuve, elle se retire à Mortagne, en 1472, joue le rôle de sœur hospitalière à l'Hôtel-Dieu, comble Mortagne de ses munificences et meurt saintement le 25 juillet 1473.

C'est Marguerite de Lorraine, épouse de René, duc d'Alençon et comte du Perche, qui passe la meilleure partie de sa vie au milieu de nos pauvres et de nos

(1) Fournier.
(2) En l'an IV, Mortagne devint simplement chef-lieu d'arrondissement. Delestang, p. 74.

malades. A l'extérieur, elle fonda plusieurs œuvres charitables, entre autres l'hospice d'Argentan, où elle mourut le 2 novembre 1521.

C'est Marguerite de Valois, sœur de François Ier, « la plus belle, la plus spirituelle et la plus accomplie des femmes de son temps ». Après la mort de son premier mari, Charles IV, fils de René et de Marguerite de Lorraine, elle épouse Henri d'Albret, roi de Navarre, grand-père de Henri IV (1). Dans les premières années de son second mariage elle visite Mortagne; et, pendant ses nombreux séjours elle multiplie ses générosités. Elle crée une commission religieuse et civile pour l'administration des biens de l'Hôtel-Dieu; elle assure le service en faveur des malades et des pauvres nécessiteux qui seront secourus à domicile; enfin, elle réorganise les écoles et impose aux instituteurs écolâtres l'obligation d'apprendre un métier aux jeunes écoliers. Marguerite de Valois est une des puissances moralisatrices dont le souvenir doit rester associé à toutes les gloires de notre très vieille et toujours jeune province (2).

Après avoir parcouru le rôle de notre province dans les différentes phases de l'histoire de France, on peut encore appliquer aux Percherons le jugement qu'un historien formulait en déposant sa plume :

Ils sont généralement dignes et fiers.

Ajoutons un mot que vous accepterez tous :

Ils en ont bien le droit puisque leur passé est fait de gloire — et leur avenir, d'espérance.

A. PHILIPPE.

(1) Marguerite de Valois eut deux enfants de son second mariage, un fils nommé Jean de Navarre et une fille connue dans l'histoire sous le nom de Jeanne d'Albret qui donna le jour à Henri IV.

(2) Elle mourut au château d'Odos, en Béarn, le 21 décembre 1549, deux ans jour pour jour après son frère François Ier.

L'ARRIÈRE-BAN DU PERCHE

ET

LE SERVICE MILITAIRE AVANT LA RÉVOLUTION (1)

(SUITE)

« *L'aristocratie anglaise gouverna.*
« *La noblesse française a servi.* »
Ch. MAURRAS.
Action Française du 20 novembre 1909.

§ IV. — Conclusion

« La *noblesse* est la destination héréditaire au service de l'État : l'anoblissement fait passer une famille du soin de ses intérêts domestiques à celui des intérêts généraux, lui interdisant par là même les moyens ordinaires d'enrichissement (commerce et industrie) » (2). Le service de l'État comprend deux parties, comme l'indique en deux mots Bonald : le *conseil* (ou les fonctions civiles) et le *service* (ou les fonctions militaires).

Au moyen-âge, la noblesse remplissait en France cette double fonction et formait ainsi une *aristocratie;* depuis la Renaissance, on lui a enlevé, plutôt qu'elle n'a abandonné, l'exercice des fonctions civiles, et elle est devenue une *classe purement militaire,* perdant ainsi toute part dans le gouvernement du pays.

D'après les principes de la féodalité, rendre la justice était pour le seigneur un droit et un devoir, aussi incon-

(1) Lecture faite à l'Assemblée générale de la Société, tenue à Nogent-le-Rotrou le 21 septembre 1909.

(2) LONGHAYE, cahier autographié intitulé : *Quelques grands mots.*

testé que le droit et le devoir de suivre son suzerain à la guerre : ses vassaux lui devaient également leurs conseils *(servitium in curte)* en même temps que leur service militaire et s'acquittaient du service judiciaire en jugeant sous sa présidence leurs pairs ou co-vassaux ; les différentes branches de l'administration locale ressortaient toutes à tel ou tel échelon de la hiérarchie féodale. Cette organisation avait le très grand avantage d'assurer gratuitement, au moyen de ceux que Fr. Le Play appelle les *autorités sociales,* la plupart des services publics remplis aujourd'hui par des fonctionnaires salariés, nommés et dirigés par le gouvernement central. Tandis que les Anglais ont conservé jusqu'à nos jours une partie de ces usages, aussi bienfaisants au point de vue social qu'au point de vue économique, ils disparurent en France assez rapidement. D'un côté, la fréquence des guerres obligeant le possesseur de fief à s'absenter souvent et parfois longuement, l'amenèrent à se faire remplacer pour l'exercice de la justice ; d'un autre côté, l'influence croissante du droit romain, dont il était difficile de poursuivre l'étude en même temps qu'on s'appliquait aux exercices militaires, opéra petit à petit une démarcation de plus en plus tranchée entre la *robe* et l'*épée,* les uns exclusivement consacrés au métier des armes, les autres chargés de toutes les fonctions civiles et judiciaires et dispensés par là du service militaire. Enfin, la réunion des grands fiefs au domaine de la Couronne multiplia le nombre des agents du Roi, presque toujours choisis dans la classe des légistes, sortis eux-mêmes des rangs de la bourgeoisie ou même du menu peuple ; ces agents travaillèrent à l'extension des attributions de l'État avec d'autant plus de zèle qu'ils augmentaient ainsi leur propre pouvoir, et avec d'autant plus de succès qu'ils parlaient au nom du Roi.

Si, dès le XIIIe siècle, nos rois ont presque toujours confié à des roturiers une partie des charges les plus importantes de l'État, notamment, la première comme dignité ;

celle de *Chancelier* (1) et la plus lucrative : celle de *Surintendant des Finances,* ils n'en avaient pas d'abord exclu systématiquement les membres des familles nobles.

Les gentilshommes enfin avaient encore conservé au XVIe siècle une part très large dans le gouvernement local de leurs provinces, comme M. P. de Vaissière l'a très bien établi (2) : « L'épée qu'ils portent fait des nobles de campagne du XVIe siècle de véritables gendarmes locaux... toujours prêts à remplir leur rôle de protecteurs de la sécurité publique, à secourir leurs tenanciers et les garder d'oppression... Avant et même après la création par François Ier des *Prévôts des Maréchaux* et l'organisation d'un corps officiellement chargé de veiller à l'exécution des arrêts des officiers du Roi, ceux-ci font continuellement appel aux nobles pour les aider à faire respecter leurs jugements et pour arrêter les malfaiteurs, comme une Déclaration du 6 juillet 1493 et un Édit du 25 janvier 1537 les y autorisent spécialement (3)... Nombre de baillis et de capitaines de châteaux royaux sont tout simplement des gentilshommes de la région... et ceux qui n'ont point des charges ainsi précises et définies restent toujours du moins, dans la paroisse, les représentants du Roi et comme les intermédiaires officiels entre lui et les habitants. »

Enfin les gentilshommes, dont beaucoup, au XVIe siècle ont pu conserver des seigneuries jouissant de droits de justice, ont encore une autorité locale incontestable et jouent un rôle important dans la conduite des affaires de la paroisse. A cette époque, nous dit M. de Vaissière, « l'intérêt que le seigneur de village porte aux affaires de ses paysans se manifeste de mille manières différentes (4). »

Avec Richelieu, au contraire, les choses changent com-

(1) Voir sur l'origine de famille des Chanceliers de France, les articles si documentés du Vte de Croy dans la *Revue d'Action Française,* nos du 15 juin 1907, du 15 juillet 1907, etc.

(2) *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France,* chap. I, p. 86 et suivantes.

(3) ISAMBERT. *Anciennes lois françaises,* t. XI, p. 250 et t. XII, p. 531.

(4) *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France,* p. 106.

plètement, et les *Intendants* semblent avoir eu, entre autres, le rôle très précis de détruire dans tout le royaume l'autorité et l'influence dont la noblesse jouissait encore. « Aux États-Généraux de 1614, la noblesse protesta bien contre la vénalité des charges et les survivances qui rendaient ces charges héréditaires inaccessibles aux petites fortunes et elle demanda avec insistance que « dans tout « corps de justice ou des finances, *le tiers* des juges ou « officiers fussent gentilshommes, que tous les Prévôts « des Maréchaux, les Baillis ou Sénéchaux et les Maîtres « des Eaux et Forêts fussent d'extraction noble, ainsi « qu'une partie des Trésoriers de France, » mais le pou- « voir ne s'arrêta guère à ces doléances (1). » Au lieu de réserver un certain nombre de charges et d'offices à la noblesse, on accorda la noblesse au roturier qui occupait après son père et son aïeul un office primitivement réservé à la noblesse, ou même certaines charges que les gentilshommes n'avaient jamais ambitionnées. Louis XIV, gardant le souvenir des désordres de la Fronde, et se croyant plus assuré de n'avoir rien à craindre d'hommes devant leur élévation sociale à sa seule faveur, ne confia guère qu'à la bourgeoisie ou à la noblesse de robe les grandes charges conférant une part de la puissance publique (2). Il ne permit à la noblesse d'autre occupation que le service militaire; en échange du sacrifice de leur vie et souvent de leur fortune, il réserva aux gentilshommes quelques privilèges, comme celui de porter son bougeoir au Grand Coucher, ou de présider au dressage de ses chiens de chasse, privilèges qu'on a eu le courage de leur reprocher et de leur envier! (3).

S'ils parvenaient difficilement aux premières fonctions

(1) P. DE VAISSIÈRE. *Gentilshommes campagnards*, p. 253.

(2) « Il n'était pas de mon intérêt, dit le Grand Roi, de prendre pour ministres des hommes de qualité (c'est-à-dire de naissance) éminente. » *Revue d'Action Française* du 15 août 1907.

(3) Les charges militaires de la Cour étaient loin d'être réservées exclusivement à la noblesse, comme on le croit généralement : « Sous Louis XV la Maison du Roi elle-même était envahie par la bourgeoisie ; en 1774, dans les *Gendarmes du Roi*, sur 1,700 hommes on ne comptait que 280 gentilshommes ; les autres étaient de familles de magistrats ou d'avocats. » R. DE BOISFLEURY, *L'Armée d'Ancien Régime*.

de l'État, les nobles ne se rattrapaient plus dans le cadre modeste de la *province :* ou bien on ne leur accordait aucune fonction; ou, si on leur en accordait une, on enlevait à celle-ci toute autorité réelle. En principe, les *Grands-Baillis d'épée* devaient être gentilshommes et avoir servi dans les troupes du roi comme officiers (les cahiers de 1614 prouvent qu'il n'en était alors plus ainsi) ; ils rendaient la justice par eux-mêmes et pouvaient changer à leur gré leurs lieutenants : la faculté de les destituer leur fut otée par l'édit de 1496, et, depuis l'Ordonnance de Blois, ils n'avaient même plus voix délibérative aux jugements rendus en leur nom; le commandement de l'arrière-ban leur restait seul et en dehors de cela, leurs fonctions étaient purement nominales (1).

Sauf dans quelques Pays d'États, les gentilshommes n'avaient donc plus aucun pouvoir dans leur province; ils n'en conservaient pas davantage dans leur *paroisse.* Nous avons vu qu'en 1675 un peu plus de la moitié seulement des gentilshommes percherons possédaient fief; parmi ces fiefs beaucoup n'étaient qu'une masure entourée de quelques maigres lopins de terre, et peu d'entre eux étaient des seigneuries ayant des tenanciers et par conséquent des droits de justice. Mais, il ne faut pas l'oublier, au XVIIe siècle, nobles ou non, les seigneurs ne possédaient plus dans leurs terres aucune part du gouvernement ni de l'administration locale, entièrement dévolue aux Intendants ou à leurs Subdélégués; le possesseur d'une haute-justice ou d'une terre titrée, fût-ce même un duché-pairie, n'avait, depuis l'Ordonnance de 1561, que le droit de *désigner* le praticien chargé de rendre la justice dans sa seigneurie, *sur une liste de trois candidats élus et examinés par les officiers de justice du Siège royal le plus proche* (2).

Dans ces conditions, si tous les historiens sérieux s'accordent à proclamer la générosité héroïque de la noblesse française en cas de guerre, sont-ils bien fondés

(1) Voir GUYOT : *Répertoire de Jurisprudence*, article *Bailly*.
(2) *Ordonnance d'Orléans,* janvier 1561, art. 55 ISAMBERT, t. XIV, p. 79.

à lui reprocher son rôle effacé et presque inutile en temps de paix ? L'officier, ruiné par le service, n'eût-il pas préféré la plus modeste fonction à l'oisiveté forcée, même atténuée par un secours passager et aléatoire ? Si les gouverneurs perdirent petit à petit leurs anciennes attributions et virent le service du *recrutement,* puis celui de la *maréchaussée* attribués aux Intendants, leur demanda-t-on leur avis ? Les Grands-Baillis auraient-ils cessé de prendre part aux jugements rendus en leur nom, si une Ordonnance n'était venue les condamner au silence et transférer leur autorité à leurs lieutenants ?

N'est-il pas regrettable qu'à partir de l'époque où le pouvoir politique de la féodalité cessa d'être compromettant pour l'unité nationale, tout se soit réuni pour décourager le seigneur de résider dans ses terres, où il eût exercé un utile patronage social : privation de toute part dans l'exercice de la justice et de l'administration locales, obligation de résider soit à la Cour soit dans des garnisons souvent fort éloignées de sa province, ce qui était admissible pour les cadets seuls ?

Ce déracinement des « autorités sociales » devait aboutir à la centralisation administrative préparée pendant tout l'Ancien Régime par les légistes, mais qui ne pouvait être réalisée que par la Révolution ; cette théorie de l'omnipotence de l'État, reproduction fidèle du *césarisme* païen, était, en effet, en opposition absolue avec les principes chrétiens qui formaient la constitution essentielle de notre *monarchie* nationale : dans l'une, un pouvoir *absolu* appartient à un *césar* ou à une *assemblée,* regardés comme irresponsables, dans l'autre au contraire, chaque autorité naturelle conserve son autonomie, sa responsabilité et par conséquent sa liberté d'action dans sa sphère propre, — le *père* dans sa famille, les *paroissiens* dans leur village et les *citadins* dans leur ville, les *nobles* dans leur province, le *roi* enfin à la tête du gouvernement.

Cet harmonieux équilibre des autorités et des libertés disparut de plus en plus à partir du XVIe siècle. On a beau répéter dans tous les manuels officiels que la noblesse, sous l'Ancien Régime, était dispensée de tous

les impôts et accaparait toutes les fonctions et tous les grades, la vérité qui ressort de tous les documents authentiques est exactement le contraire. Nous y voyons en effet qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, la noblesse, exclue presque complètement des fonctions donnant la richesse et l'influence, fut en revanche astreinte presque seule au service militaire qui comprenait pour chacun de ses membres l'obligation :

1° d'aller personnellement à l'armée, dès qu'on en avait la force, sans autre limite d'âge que l'incapacité absolue de servir ;

2° de débuter comme simple soldat dans un régiment, jusqu'à l'organisation des écoles militaires en 1751, même si l'on était assez riche pour acheter un grade.

3° de s'armer, de s'équiper et de se monter à ses frais soi et son valet si l'on en avait un ;

4° d'acheter, généralement très cher, si l'on voulait être officier, un grade qu'on était exposé à voir supprimer sans indemnité, une fois la campagne terminée ;

5° pour le capitaine et le colonel, de lever et d'habiller à leurs frais leur compagnie, ou leur compagnie-colonelle ;

6° de payer en cas d'arrière-ban une lourde taxe si l'on était infirme, trop âgé ou trop pauvre pour pouvoir servir en personne ;

7° de s'abstenir de toute occupation lucrative, sous peine de se déclasser et dans certains cas de s'exposer à des poursuites.

Ces charges si lourdes n'avaient d'autre compensation que quelques privilèges honorifiques assez problématiques et quelques privilèges utiles beaucoup plus apparents que réels.

Par l'étude de leurs annales domestiques, on peut vivre pour ainsi dire avec ces pauvres gentilshommes campagnards, ces *hobereaux* (comme disent les gens de Cour), qui de père en fils versaient généreusement leur sang pour la gloire, l'agrandissement et la défense de la patrie : les épaulettes de capitaine étaient leur bâton de maréchal et la croix de Saint-Louis leur suprême ambition. Nous

saluons alors doublement la statue du général de Saint-Pol élevée par la ville de Nogent-le-Rotrou au plus illustre de ses fils : l'hommage reconnaissant dont ce bronze est le témoignage magnifique ne s'adresse-t-il pas, en même temps qu'au comte Jules de Saint-Pol, à la longue suite de ses modestes aïeux, partis l'un après l'autre de leur petit manoir de Mâle, avec les plus gaillards des fils de leurs fermiers, et parfois tombés avec eux, obscurément, dans un de ces combats sans histoire qui nous ont valu l'Alsace et la Franche-Comté, l'Artois et le Roussillon : la gloire de la France est due à leur héroïsme persévérant; félicitons donc la ville de Nogent d'avoir élevé ce monument, symbole de gratitude bien fait pour susciter les généreux enthousiasmes.

Vte DE ROMANET.

Liste de quelques-uns des fiefs et seigneuries de la province du Perche qui appartinrent à des membres du Tiers-État ou à des gens de Robe (1).

LE BAS-CHESNAY (alias Bois-Chesnay) en Loisail, acheté par Etienne *Gaillard,* seigneur en 1563 et en 1576 ; — Jacques *de Mauduit,* receveur des Tailles à Verneuil le vend en 1710 à *Gobillon,* secrétaire à la Cour des Aides de Montauban duquel il passe à Pierre-Denis *Poullard,* receveur des Tailles de l'Élection de Mortagne.

BELLAVILLIERS, seigneurie avec haute justice, patronage de l'église et de nombreux droits, vendue le 5 octobre 1757 par Jacques d'Appelvoisin à Charles-René *le Frère du Fretay,* trésorier de France à Alençon.

(1) Cette liste est forcément très incomplète et nous ne la donnons que comme un simple aperçu, car nous l'avons dressée presque exclusivement d'après les aveux ou les actes de foy et hommages rendus par les possesseurs de terres relevant *directement* du Roi à cause de son comté du Perche, et beaucoup de seigneuries importantes n'en relevaient qu'indirectement.



Bellou-sur-Huine, seigneurie avec haute justice; seigneur en 1680 : Jacques *Bordel,* prévôt provincial du Perche, héritier de son frère Michel; il en rend hommage en 1685.

La Beuvrière, en Verrières, seigneurie avec haute justice; hommage en 1577, par Gilles de *Riants,* conseiller au Conseil Privé, fils de Denis Riants, président au Parlement.

Blandé, en Saint-Germain-de-la-Coudre, appartient au xvie siècle aux *Fumée,* depuis le xviie aux *Gouëvrot.*

Blandé, près Regmalard, acheté en 1658 par Charles *Riant,* maître des Requêtes, conseiller aux Conseils du Roi; — et en 1756 par Claude Helvetius, fermier-général, petit-fils d'un médecin hollandais.

Blavou, en Saint-Denis-sur-Huîne, vendu par Gaspard de Loisel, écuyer, à Jean *Fougeroux,* conseiller du Roi et élu en l'élection de Paris, le 18 octobre 1647.

Boischallain (alias Boishellaud), en Champeaux, à Eustache *Chauvyn* en 1576; acheté en 1710 par Pierre *Martin;* appartient en 1722 à Abraham *Coustard,* conseiller, secrétaire du Roi.

Le Bouchet et Le Boullay, appartiennent en 1783 à François *Nogué,* ancien intendant.

Les Bouillons, en Saint-Germain-de-la-Coudre; dame en 1563 : Marguerite *Gilbert,* veuve de Guillaume *Tressart,* avocat praticien en cour-laye ; elle en rend hommage en 1564.

La Bretesche, en Bellou-sur-Huîne, seigneurie achetée le 8 mai 1683 par Michel *Bordel,* avocat au Parlement.

Ceton, châtellenie acquise en 1629 par le sieur *Chevalier,* président à la Cour des Aides de Paris; — Philbert *de Thurin,* fils d'un maître des Requêtes, président au Grand-Conseil, en fait foy et hommage en 1650.

Chanceaux, en Saint-Jouin-de-Blavou, haute justice; Charles-François *le Conte de Gersant,* conseiller en la Cour des Monnaies en fait hommage en 1735.

Les Chaises, en Vaunoise, seigneurie achetée en 1789 par Jean-J.-A. *Gaston,* officier de marine distingué, dont le père, d'abord avocat, était devenu conseiller au parlement de Toulouse.

Chèreperrine, en Origny-le-Roux, seigneurie achetée par Martin *Chauvraye,* maître des comptes du Roi en Bretagne, qui en fait hommage en 1553; passe en 1628 au maître des Requêtes Abraham *Peirenc de Moras,* dont le père était perruquier (1)

(1) Hocquart de Turtot. *Le Tiers-État et les privilèges,* p. 64.

et dont le petit-fils François-Marie fut Ministre d'État ; — en 1769 à Fr. *Nogué,* secrétaire du Roi.

CISSAY, seigneurie avec basse-justice, vendue le 4 mai 1644 par Antoine de Saveuse à Mathieu *Guillain,* greffier, dont la sœur Madeleine, sa légataire, épouse Isaïe *Guiot,* marchand à Bellême.

CLINCHAMPS, en Chemilly, comté érigé en faveur des le Roy de Chavigny, acheté par Alexandre *Peirenc de Moras,* conseiller au Parlement, fils d'Abraham ci-dessus ; — appartient en 1758 à *M. de Saint-Priest,* également conseiller au Parlement ; — en 1783, à François Nogué ci-dessus.

COURBOYER, en Nocé, acquis par Pierre *Turpin,* secrétaire du Roi, avocat au Conseil, qui en rend aveu le 10 mai 1663.

COURGOMER, en Saint-Fulgent, passe des le Breton de Vannoise en 1691 à Ant. *Roze,* en 1735 à Th. *Fouquet.*

COURTAULIN, en Saint-Germain-de-la-Coudre, à Mathurin *Bothereau.*

COURTEHARAYE, en Saint-Aubin, seigneurie avec haute justice, avec droits honorifiques dans les paroisses de Saint-Aubin, Saint-Martin-des-Pézerits, Saint-Ouen et Saint-Étienne ; appartient en 1465 à Jehan *Thorin ;* — en 1580 à *Gadoys* et à *le Veau ;* — la moitié appartient à Jean *Catinal,* élu du Perche, qui en rend aveu en 1576 ; — Claude de Gillain, chevalier, vend sa part de cette terre en 1676 à René *Catinat,* conseiller au Parlement.

CREMEL, en Bazoches, appartient en 1576 à Jean *Lecourt.*

DEUX-CHAMPS, appartient au XVIe siècle aux familles *Culajou* et *Paigné ;* Marin Paigné en fait hommage en 1563.

FRANCVILLIERS, en Maison-Maugis, importante seigneurie avec justice, droit de patronage de l'église de Feings, nombreux vassaux, etc., ancien domaine de l'illustre maison d'Illiers, a pour seigneur en 1635 maître Robert *Janvier,* avocat, à cause de Barbe Bouëssel, sa femme, fille de Gaston Bouëssel.

LA GALAISIÈRE, en Condé-sur-Huîne, marquisat érigé en décembre 1669 en faveur de Jean-Armand de *Riantz,* procureur au Châtelet et confirmé en 1734 en faveur de maître Étienne-Martin *de Chaumont,* également homme de robe.

LA GIRAUDIÈRE, en Saint-Germain-de-la-Coudre, fief appartenant en 1564 à Jacques *Thomelin.*

LA GUÉRESCHÈRE, en Eperrais, est en 1626 à Gilles *Fromentin,* qui tient cette terre de Renée Catinal, sa mère.

LE GRAND-FRESNE, en Saint-Hilaire-lez-Mortagne, seigneurie pour laquelle Richard *Labbé*, licencié ès-loix, vicomte du Perche, est reçu en foi et hommage en 1563, à cause de Marguerite Goëvrot sa femme.

HAUTVILLIERS, en Saint-Hilaire-sur-Erre, seigneurie, en 1783 à François *Nogué*, secrétaire du Roi.

L'HERMITIÈRE, seigneurie, vendue par Louis de Fontenay, écuyer, à Pierre *Martellière*, avocat au Parlement en 1594, conseiller d'État en 1633, dont le père François Martellière, seigneur de Champaillaume était lieutenant-général au bailliage du Perche.

LE JAROSSAY, en Courgeoût, fief, vendu par Mlle de Thiercelin en 1774 à maître Pierre *Chesnon de Champmorin*, receveur des Tailles en l'Élection du Perche.

JAU, haute justice acquise par Philbert *de Thurin*, maître des Requêtes en 1629.

JOUVILLE, alias Châtellerie, haute justice unie à la vicomté de Regmalart ; aveu par Claude *Charlot*, secrétaire du Roi, baron de Longny, seigneur de Freulemont, etc.

LONNÉ, en Igé, riche seigneurie avec haute justice, passe au XVIIIe siècle aux *Bullion*, famille parlementaire, puis à Mme *Baudon* (famille de fermiers-généraux).

LORMARIN, en Nocé ; aveu en 1579 par Anne *Gravelle*, veuve de René de la Bretonnière, fille de Richard Gravelle, élu pour le Roi à Longny et de Barbe Tourneur.

MAISONMAUGIS, une des quatre châtellenies du Corbonnais, acquise vers 1500 par un *Rahier*, simple praticien à Longny.

MARCILLY, seigneurie dont la paroisse a été réunie à Igé, appartenait en 1553 à Martin *Chauvrage*, maître des Comptes en Bretagne ; — passe des du Bouchet de Sourches à Jacques *le Vayer*, Intendant de la Généralité de Moulins qui en rend aveu en 1683.

MAURAY, fief en Origny-le-Roux, est en 1783 à François *Nogué*.

MAUVES, une des quatre châtellenies du Corbonnais, engagée par Henri IV à Pierre *Catinat*, seigneur de la Fauconnerie et Cirey, conseiller au Parlement de Paris, appartenait en 1790 à Marie-Françoise de Catinat, veuve de J.-François le Vayer.

MEHERRY, acheté le 8 mai 1683 par *M. Bordel*, avocat au Parlement.

MONTGAUDRY, baronnie, est à François Nogué en 1783.

MONTGOUBERT, seigneurie et haute justice, avec le patronage de Saint-Julien, passe à Jules-Armand *Colbert,* marquis de Blainville, petit-fils d'un marchand drapier de Reims, qui en rend aveu en 1688, puis à un des membres de la famille *Clément,* conseiller au Parlement.

MONTISAMBERT, une des quatre châtellenies du Corbonnais, appartient en 1576 à Pierre Aulbin, puis à Alexandre *Aulbin,* conseiller du Roi, lieutenant-général en la vicomté du Perche, qui en rend aveu en 1626, — puis à R.-Charles *Hatte,* trésorier-général à Alençon en 1712.

LE MOULINNEUF, en Loisail ; Guill. *Catinal* en fait hommage en 1576.

LA NIQUETIÈRE (ou Belletière), en Saint-Germain-de-la-Coudre, Noël *Taschcau* en fait hommage en 1576.

LE NUISEMENT, Loyse *Crestot,* femme d'Eustache Chauvin, en est dame en 1576 ; — Philippe *Saugeron* en rend aveu en 1629.

LE PIN et LA PELONNIÈRE, seigneurie avec haute justice, appartenant à Charles-Fr. *le Conte de Gersant,* conseiller en la Cour des Monnaies, qui en fait hommage en 1735.

LE PLESSIS, en Dancé; Pierre-Aug. *Chaillou,* conseiller au Parlement, en rend aveu en 1631 à cause de Cath. *Baudry,* sa femme, fille d'André, seigneur de Villemer, Grand-Maître des Eaux et Forêts.

LE PONT DE LA SIMARDIÈRE, un nommé *la Haye* dit *de la Fontaine,* en était seigneur en 1455.

PRÉAUX, l'une des quatre châtellenies du Bellêmois ; Bonne de *Barillon,* veuve d'Armand de la Briffe, marquis de Ferrière, conseiller d'État, procureur du Roi au Parlement de Paris, dame d'Amilly, etc., en rend aveu en 1704.

PRÉAUX, seigneurie avec haute justice, relevant de la châtellenie du même nom ; Nicolas *le Tourneur,* comme seigneur de la haute justice de Préaux reçoit en 1527 l'aveu rendu par noble damoiselle Thévine le Cousturier, sa vassale, pour son fief du Boistier ; — Richard *Gravelle,* élu pour le Roi à Longny et Barbe Tourneur, sa femme, rendent aveu pour la haute justice de Préaux en 1540 ; — Anne Gravelle en est dame en 1579.

LA PORTE, en Martigny, est en 1576 à Pierre *Jarrier.*

PRULAY, importante seigneurie acquise au XVIIIe siècle, par *Poissonnier,* médecin du Roi.

REGMALART, l'une des plus importantes châtellenies de la province, acquise en 1758 par Charles *Riants*, maître des Requêtes et en 1756 par Claude *Helvetius*, fermier-général.

RÉVEILLON, seigneurie avec droit de haute justice et patronage de l'église, appartient à Jean *Faguet*, maître des Eaux et Forêts du Perche qui en rend aveu en 1621 ; — un autre Jean Faguet cède Réveillon à Catherine *Aubry* qui en rend aveu en 1695 ; — celle-ci le vend en 1753 à la duchesse d'Ancenis, — qui elle-même le revend en 1773 à Jacques *le Roux*.

LA ROCHE D'IGÉ, passe au XVIII[e] siècle des de Vaussé aux *Bullion*.

LES ROQUES, en Igé, acquis par François *Leroy*, avocat à Bellême, lieutenant-particulier en l'Élection du Perche.

LA ROSIÈRE, seigneurie avec haute justice, en Saint-Cyr, passe des Montmorency-Laval à François *Leroy*, lieutenant-général de la connétablie, — puis à Pierre Claude *le François*.

ROSIERS, en Préaux, seigneurie avec haute justice, est en 1697 à Antoine *Barillon*, maître des Requêtes, marquis de Morangis, etc.

SAINT-AUBIN-DES-GROIES OU LE LIERRU ; Martin *Jolyveau*, huissier au Conseil Privé du Roi et Garde du Grand-Châtelet de Paris, en fait hommage en 1564 ; — Anne *Gravelle* en rend aveu en 1579.

SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE, seigneurie avec haute justice et patronage de l'église ; René-Charles *Delange*, maître-particulier des Eaux et Forêts à Bellême, subdélégué de l'Intendant à Bellême, en rend aveu en 1748 ; — Alexandre-Louis *de la Martellière*, fils d'un maître des Requêtes en rend aveu en 1749 (même famille que *Martellière*, seigneur de l'Hermitière).

SAINT-LANGIS, seigneurie avec moyenne justice ; maître Pierre *Pallu*, sieur de la Butte en fait hommage en 1564 ; — le même prétend en faire encore hommage en 1576, mais Jean *Catinal* prétend alors en posséder la moitié.

LA SANSOUDIÈRE, en Saint-Germain-de-la-Coudre ; fief mouvant d'abord de Bellou-le-Trichard, puis de Bellême ; — Mathurin *la Poutoire, laboureur*, en fait foy et hommage en 1563.

LA SERRE, en Buré, maître Pierre *Pallu* en fait hommage 1576 (contesté).

SOMME-SARTHE, en Soligny, appartient à Guillaume *Desjouis* qui est reçu en hommage en 1576.

Serigny, fief avec patronage de l'église, ayant pour seigneur Hiérosme *Dupin,* procureur du Roi aux sièges de Bellême, qui en rend aveu en 1680.

Le Theil, l'une des quatre châtellenies du Bellêmois ; aveu en 1704 par Bonne *Barillon*, veuve d'Armand de la Briffe.

Les Vaux, en Bivilliers, seigneurie avec haute justice ; aveu en 1682 par Hugues *Chrestien,* sieur de la Touche, secrétaire de la duchesse d'Orléans ; — aveu en 1692 par Jacques *Philippe,* sieur de Bieuville, lieutenant-général en la vicomté du Perche ; — cette terre passe ensuite à Jacques-César *Parat de Vareilles,* secrétaire du Roi.

Viantais, en Bellou-en-Huîne, acquis en 1683 par Michel *Bordel,* avocat en Parlement.

Villeray (en Assé et en Husson), en Condeau, châtellenies avec de nombreux droits ; — Gilles *Riant,* comme héritier de Denis Riant, président en la Cour de Parlement et procureur de Gabrielle Sapin sa veuve, acquéreur de cette terre, en fait hommage en 1563 ; — le même en fait encore hommage en 1577 ; il est alors conseiller au Conseil Privé.

Voré, en Regmalard, fief acquis en 1756 par Cl. *Helvetius,* fermier-général.

L'ACTE DE FOI

Seul, un matin d'avril, poursuivant ma pensée,
Triste, le front brûlant et la tête baissée,
Je cherchais, loin du bruit des sots et des méchants,
La fraîcheur de l'aurore et le calme des champs.
L'air était doux et pur, le chemin solitaire;
Tout chantait dans les bois, tout fleurissait sur terre;
Et j'aspirais en vain les parfums du sentier :
Un orgueilleux souci m'occupait tout entier.

Fatigué de la foi que mon siècle renie,
Disputant l'homme à Dieu, sondant l'âme infinie,
Mécontent de la vie et détaché des cieux,
Mon esprit incrédule à mon cœur anxieux
Livrait depuis la veille une bataille ardente :
Je sentais bouillonner mon âme indépendante.
Malgré mon vain savoir au doute condamné,
La paix des vrais croyants m'avait abandonné.

Sur le bord de la route, un humble cimetière,
Où poussaient librement la mousse et la bruyère,
Étalait dans les prés ses tombes au soleil.
Ces hommes, endormis de leur dernier sommeil,
Savaient-ils la raison de l'humaine souffrance?
Savaient-ils un remède à la désespérance?

J'entrai. J'aurais voulu réveiller tous ces morts
Et, fouillant leurs tombeaux sans crainte et sans remords,
Dans leur poussière éparse, à la Cause des causes
Arracher brusquement le mystère des choses;
Sous l'infini des cieux, devant Dieu, seul à seul,
Cherchant l'homme immortel aux plis de son linceul,
J'aurais voulu d'un cri de colère et d'envie
Demander à la mort s'il est une autre vie?

Pour apaiser notre âme un seul mot suffirait !
Mais la cendre des morts garde bien son secret.

Problème de la vie, insondable mystère !
Soif d'immortalité que rien ne désaltère !
Pauvre homme, d'où viens-tu ? Vers qui s'en vont tes pas ?
Vers Dieu, disent les uns. Et s'il n'existait pas ?
Nous sommes condamnés à penser, et je pense ;
A marcher, et je marche ; et, terrible sentence,
Depuis que sur mon front l'éclair du Verbe a lui,
Pour mon malheur, je pense à moi, je pense à lui ;
Depuis qu'il m'a jeté sur les chemins du monde,
Je promène au hasard ma détresse profonde,
Interrogeant la vie et fixant l'horizon
Sans lumière et sans fin, qui ferme ma prison.
Mystère de mes jours, dont rien ne me délivre,
J'use mes yeux rougis aux pages de ton livre ;
Sur tes feuillets obscurs laisse-moi lire enfin
Le secret de ton Dieu, l'énigme de ma fin !

Si du Verbe fait chair les temples étaient vides ?
Si Jésus n'était plus ? Si nos lèvres avides
Baisaient au crucifix la chimère d'un Dieu ?
Si l'on se mentait même en se disant adieu ?
Si l'homme retournait au néant d'où vient l'homme ?
Si, malgré ma raison, je n'étais rien en somme ?
En vain notre âme aspire à l'immortalité :
Si l'infini des cieux était inhabité ?...

*
* *

Savants, que rien n'émeut, admirez votre ouvrage !
Vous raillez qui vous aime et qui vous encourage.
Pourquoi persécuter l'ami des indigents ?
Pourquoi mettre en lambeaux le Dieu des pauvres gens ?
Oh ! n'arrachez point l'âme à toute créature,
Ne découronnez pas le roi de la nature.
Du haut de l'humble croix laissez Dieu nous bénir,
Laissez grandir nos fils avec son souvenir.
Pourquoi de ses bourreaux se faire les complices ?
Pourquoi l'ensanglanter du fouet de vos malices ?
Laissez-nous croire encore à sa douce amitié :
Les malheureux sur terre ont besoin de pitié.

Il éclaire leur nuit d'un rayon d'espérance,
Il nous aide à porter le poids de la souffrance ;
Sa discipline est simple et son joug est léger ;
Il se donne aux petits pour mieux les soulager.
Il nous faut un Jésus qui partage nos peines,
Un frère doux et bon qui pardonne à vos haines :
Laissez à nos foyers ce compagnon divin !
L'homme a besoin de Dieu : votre athéisme est vain.

Quand le souffle d'en haut me pénètre et me touche
Et fait monter soudain la prière à ma bouche,
Je sens, d'un brusque élan, vers la divinité
S'élancer, malgré moi, mon immortalité.
Le Maître surhumain qui gouverne les hommes,
Sait nous mettre à genoux, tout railleurs que nous sommes ;
Et, si nous refusons d'y croire avec amour,
Dans l'effroi de la mort, nous y croirons un jour !
Quand s'effondre d'un coup notre passé superbe,
Plus tremblants qu'un roseau, tordus comme un brin d'herbe,
Epouvantés enfin de l'éternel adieu,
Croyants ou révoltés s'abîment devant Dieu !...

*
* *

Vainement j'essayais de rendre à ma pensée
La douce paix qu'un fol orgueil avait chassée.
Même en affirmant Dieu, mon esprit se troublait ;
Aux élans de mon cœur le doute se mêlait.
Quand j'avais cru fixer mes raisons indécises,
L'âpre négation renversait leurs assises.

Une femme était là, près d'une pauvre croix,
Une femme du peuple, une veuve, je crois,
Qui priait sur le bord d'une tombe fleurie.
Combien noble et touchante est la femme qui prie !
Ses yeux compatissants, sous le voile de deuil,
Semblaient prendre en pitié l'effort de mon orgueil.
« Vous souffrez, mon ami, fit-elle d'un ton grave ;
« Croyez-moi, soyez humble et vous serez plus brave.
« Faites du fond du cœur un simple acte de foi ;
« Mettez-vous à genoux et priez avec moi.
« La foi vous guérira de votre peine amère.
« Il faut adorer Dieu comme on aime sa mère. »

*
* *

Vous, en qui rien ne meurt, vous, dont la majesté
Sans aube et sans déclin luit pour l'éternité ;
Maître, qui balancez dans votre droite immense
Et l'heure qui finit et l'heure qui commence,
Vous, dont le souffle ardent rallume les soleils
Et prépare aux élus d'éblouissants réveils ;
Seigneur, Seigneur, ouvrez sur nous vos mains bénies,
Laissez couler à flots vos grâces infinies
Sur nos fronts pénitents ; de si bas qu'en ce jour
Notre misère en pleurs vous porte son amour,
Vous, que tout cœur aspire et toute lèvre nomme,
Christ, Fils de Dieu, prenez pitié des fils de l'homme ;
Et quand l'heure viendra du terrible examen,
Recevez-nous au sein de votre gloire ! Amen.

CHARLES TURGEON.

CHRONIQUE

Nécrologie. — Nombreuses et bien sensibles ont été les pertes éprouvées par notre Société dans ces derniers temps et qu'il nous faut enregistrer.

— M. l'abbé Josse (Jean-Onésiphore) s'est éteint à Séez le 17 décembre 1909 à l'âge de 91 ans. Né à Nogent-le-Bernard le 6 septembre 1818, il avait été ordonné prêtre le 21 mai 1853. Professeur au Petit Séminaire de Séez et ensuite chapelain de l'Immaculée-Conception, il était chanoine titulaire depuis le 17 avril 1906.

— M. Aubin (Pierre-François), inspecteur honoraire de l'enseignement primaire, officier de l'Instruction publique, décédé le 3 janvier 1910 à Condé-sur-Huisne, où il était né. D'abord instituteur à Nocé et à Moulicent, il était entré dans l'inspection et avait exercé ses fonctions successivement à Sartène (Corse), dans l'Ardèche, à Mortagne et à Saint-Lô ; il était venu en 1895 prendre sa retraite au pays natal après avoir laissé, partout où il était passé, le souvenir d'un homme au caractère droit, libéral, modeste et serviable.

— Mme la Vtesse des Plas, décédée à Nogent-le-Rotrou, le 17 mars 1910, à l'âge de 67 ans, était de vieille souche nogentaise étant née de Gabriel Fergon, ancien officier de cavalerie et de Hilaire de Carpentin de la Galaisière. Elle partageait son temps entre sa propriété des Clairets et l'hôtel familial de la rue Gouverneur que lui avaient transmis les Carpentin et les Fergon ; charitable et accueillante, elle était aimée de tous.

Rappelons que son mari, le Vte des Plas, avait été, lors de la création de notre société, l'un de nos vice-présidents et qu'il nous fut enlevé le 15 septembre 1901 avant que nous eussions pu profiter de son dévouement et de sa science archéologique.

— M. Pierre-Charles DELAUNAY, notaire honoraire, décédé à Mortagne le 20 mars 1910 à l'âge de 69 ans.

Notaire à Mortagne en 1873, M. Delaunay y avait exercé pendant trente-cinq ans de la manière la plus honorable ses délicates fonctions.

Depuis sa retraite, il s'était consacré avec un entier dévouement aux œuvres mortagnaises; sa mort, survenue si soudainement, a mis en deuil la ville entière.

— M. le Dr Robert JAMIN, décédé à Sèvres, aussi au mois de mars dernier.

Médecin distingué, ancien interne des hôpitaux, M. Jamin avait exercé son art à Paris. Ses qualités professionnelles et la loyauté de son caractère l'avaient fait choisir par ses confrères comme président du Syndicat des médecins de la Seine. Il habitait depuis quelques années son château du Breuil, près Tourouvre, où il aimait à se reposer; il est mort à 56 ans en pleine vigueur et emportant d'unanimes regrets.

— M. l'abbé DAGONEAU (Lucien-Henry), décédé à Soizé le 24 avril 1910.

Quoique appartenant au diocèse de Chartres, M. Dagoneau était un fils de celui de Séez, étant né à Corubert. Ordonné prêtre le 7 juin 1884, il fut successivement curé de Friaize le 1er juillet 1884, de Marolles le 10 juillet 1898, de Soizé le 22 juillet 1906. Très zélé et très aimé de ses paroissiens et de ses confrères il leur a été brusquement enlevé à l'âge de 51 ans.

— M. GUILLET (Céneri-Denis-Célestin), décédé à Mortagne, le 5 mai 1910, âgé de 60 ans.

Originaire de Saint-Jouin-de-Blavou, M. Guillet avait embrassé la carrière des consulats. Il avait été successi-

vement attaché aux chancelleries de Bruxelles, Rotterdam et Rio-de-Janeiro; il prit part en 1898 aux travaux de la conférence de La Haye et fut en dernier lieu consul à Charleroi.

Après de longs et excellents services, il était venu, en prenant sa retraite à Mortagne, se reposer de sa vie laborieuse près du pays natal. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Et, pour clore cette trop longue liste, mentionnons enfin le décès survenu le même jour, 5 mai, de M. Gaston VILLEROY.

M. Villeroy était entré dans la magistrature coloniale en 1898; il fut juge à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre et ensuite à Saint-Louis-du-Sénégal; revenu en France en 1900, il retourna occuper le poste de juge à Bingerville (Côte-d'Ivoire) et en dernier lieu celui de président du tribunal civil de Diégo-Suarez (Madagascar). Les fièvres, qu'il avait contractées au Sénégal, l'ont emporté; il est mort en son château de Beauvais, près Nogent-le-Rotrou, à l'âge de 48 ans.

Hommage à Jules Chaplain. — Dans sa séance du 19 juin 1910, le Conseil municipal de Mortagne a décidé de donner le nom de *Jules Chaplain* à la rue actuellement dénommée rue de l'Est qui débouche presque en face de la maison où est né notre illustre compatriote.

Nos Confrères. — M. BANSARD DES BOIS a été le 24 avril dernier réélu député de l'Orne par 10,469 suffrages.

— Le maître Henri GERVEX a reçu de l'État la commande d'un plafond pour le grand escalier de la Cour des Comptes à Paris.

— A l'Exposition organisée du 5 au 23 mai dernier à Chartres par la *Société des Beaux-Arts d'Eure-et-Loir,* on a beaucoup remarqué l'envoi fait par Mlle Elodie HURVOY de douze excellents dessins au crayon représentant des vues de Nogent-le-Rotrou et celui de six eaux fortes

sur la ville de Bruges dues à la pointe si fine et si exacte de M. Paul DAUPELEY.

— Le 17 juillet aura lieu à Flers, sous la présidence de Mgr Bardel, la bénédiction de la première pierre de la nouvelle église Saint-Germain.

Les plans en sont dus à M. Paul HULOT et leur exécution dotera, au dire de tous, la ville de Flers d'un monument remarquable.

Au Congrès des Sociétés savantes. — M. l'abbé PESCHOT ayant présenté au Ministère de l'Instruction publique en janvier dernier son manuscrit sur le *Vocabulaire percheron* — dont le texte a paru dans notre bulletin (1), — a vu son travail inscrit à l'ordre du jour d'une des séances du Congrès des Sociétés savantes (section d'histoire et de philologie) qui s'est tenu à Paris, à la Sorbonne, à la fin du mois de mars.

A la séance du jeudi 31, notre confrère a donné à l'amphithéâtre Guizot une analyse succincte des raisons qui militent en faveur de cette sorte d'études et cité quelques expressions des plus typiques du patois percheron; il a été félicité par le président, M. Omont, et encouragé à continuer ses recherches et à perfectionner son œuvre.

Classement de monuments. — Par arrêté en date du 22 janvier dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a classé parmi les monuments historiques l'église Notre-Dame de Mortagne, à l'exception du clocher ouest.

Ont été aussi classées la tour de l'église de Courgeon, celle de l'église de Longny et la chapelle de Notre-Dame de Pitié également de Longny.

Le Perche au Théâtre. — Le 6 mars dernier a eu lieu à Mortagne une intéressante manifestation théâtrale qui a été également pour les spectateurs une excellente leçon d'histoire locale.

(1) Tome VIII, 1909, pages 103 à 131 et tome IX, pages 93 à 105.
Voir aussi tome VIII, pages 170 à 174.

Notre confrère, M. Philippe, le distingué directeur de l'Institution libre, faisait représenter par ses élèves un drame tiré par lui de l'histoire du Perche aux jours les plus sombres du début du XIIe siècle.

Son œuvre met en scène les rivalités et les luttes sans merci qui eurent lieu à cette triste époque entre Rotrou, seigneur de Nogent et de Mortagne et Robert de Bellême, celui qui a été surnommé *Robert le Diable,* personnage ambitieux et cruel, mais dont le caractère conserve pourtant une certaine grandeur à cause de la haine implacable qu'il avait vouée à l'Anglais, envahisseur de la Normandie et du Perche.

Une figure d'enfant, fils d'un duc de Normandie, poursuivi par la colère de Robert, met une note touchante dans cette action émouvante dont les péripéties se déroulent successivement dans le château de Bellême, puis à celui de Mortagne dans l'enceinte du fort de Toussaint et enfin à Warrham en Angleterre où Robert, arrêté par traîtrise malgré sa qualité d'envoyé du roi de France auprès de Henri Ier, roi d'Angleterre, a été emmené par celui-ci pour y être enterré vivant.

L'auteur a conservé avec soin les grandes lignes de la vérité historique dans cette œuvre bien faite pour développer chez ses auditeurs, jeunes et vieux, « l'amour du « sol natal et les intéresser davantage à l'histoire de leur « province (1) » et à ce titre elle présente à nos yeux un intérêt tout spécial.

Bibliographie. — Fidèle à ses habitudes, la *Société historique et archéologique de l'Orne* a excursionné l'été dernier dans le pays d'Ouche et sur les confins du Perche; elle a même pénétré chez nous et c'est à Moulins-la-Marche que se sont tenues solennellement ses assises annuelles.

Si vous voulez savoir ce qu'elle a fait, ce qu'elle a vu, ce qu'elle a dit, ouvrez son Bulletin (2) et vous y trou-

(1) Lettre écrite par M. Tournoüer à M. Philippe le 3 juillet 1901, lors de la première représentation du drame à Bellême.
(2) Tome XXIX, premier bulletin, janvier 1910.

verez, sous la plume alerte de M. GOBILLOT, la relation exacte et documentée des trois journées des 24, 25 et 26 août. Ce fut la dernière qu'elle consacra aux marches percheronnes et, avec elle, notre confrère, guide aimable et disert, vous fera visiter successivement le monastère de la Grande-Trappe, les ruines de l'antique forteresse des seigneurs de Bonsmoulins, le château de Falandre, Moulins-la-Marche, et il vous en contera l'histoire.

La réunion de clôture fut des plus intéressantes. Parmi les travaux produits nous retenons, comme se rapportant particulièrement au Perche, l'éloquent discours dans lequel M. TOURNOUER fit revivre les figures, dont Moulins peut se glorifier, telles que celles de Marin *Robine,* le soldat du Premier Empire décoré de la main du petit Caporal; d'Armand *Bureau,* le héros de 1870; de *l'abbé Marre,* le proscrit de 1793, et encore du curé *Lizot,* du législateur *Renault,* du médecin *Duchesne-Duparc.*

N'oublions pas non plus les pages charmantes dans lesquelles *Mlle Louise Robet,* parlant aussi de Moulins-la-Marche — dont elle est — en esquissa un tableau si fin du temps de son enfance... « il y a cinquante ans ».

— Le journal *la Croix du Perche* a récemment publié (1) le travail présenté l'an dernier, au Congrès de l'*Association normande,* par M. l'abbé GUERCHAIS sur l'histoire religieuse de Mortagne.

Ç'a été de la part de notre confrère une idée excellente de donner le récit résumé des évènements qui se déroulèrent à travers les siècles dans les monuments religieux de la vieille cité mortagnaise; des trois sanctuaires dont elle était fière autrefois : Saint-Jean, Toussaint, Notre-Dame, celui-ci seul lui reste et dépouillé de sa couronne...

Il serait à désirer que ces feuilles — un peu trop limitées peut-être — fussent réunies en un opuscule destiné à nos écoliers auxquels on enseigne tant de choses touchant l'universalité des connaissances humaines et si

(1) Numéros des 8, 15, 22, 29 mai, 5, 19, 26 juin, 3 juillet 1910.

peu de celles relatives au coin de terre qui les a vus naître et où ils sont appelés à vivre.

— *Bulletin paroissial.* — Signalons, bien qu'elle remonte déjà à quelques mois, la publication d'un nouveau bulletin, celui d'*Auguaise, Ménil-Bérard et Brethel ;* notre confrère, M. l'abbé Tabourier, qui réunit sous son ministère ces trois petites paroisses, nous pardonnera ce retard ; avec lui l'avenir de cette petite feuille est en bonnes mains.

Mortagne, le 14 juillet 1910.

G. CRESTE.

NOTA. — Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant le Perche dont un exemplaire nous aura été adressé : cet exemplaire sera remis ensuite à la bibliothèque du Musée Percheron.

Monument de l'Abbé FRET

L'exécution du monument que la Société a eu l'heureuse pensée de faire ériger en hommage à l'illustre auteur des *Chroniques Percheronnes,* se poursuit en ce moment et il sera bientôt livré par l'artiste distingué auquel il a été confié, M. Barillet, originaire d'Alençon ; il fera, nous en sommes persuadés, grand honneur à l'auteur et à notre Société.

L'inauguration doit avoir lieu au courant du mois de septembre en l'église de Bretoncelles.

Ceux de nos Sociétaires qui n'ont pas encore souscrit sont instamment priés d'adresser leurs offrandes à l'un des membres du Comité et de préférence à M. Georges CRESTE, trésorier à Mortagne.

PROCÈS-VERBAUX

COMITÉ DU MONUMENT DE L'ABBÉ FRET

SÉANCE DU 9 JUIN 1910

Présidence de M. le Dr LEVASSORT, vice-président

Le jeudi 9 juin, à 2 heures du soir, les membres du Comité constitué pour l'érection d'un monument à M. l'abbé Fret, ancien curé de Champs, se sont réunis au siège de la Société, rue du Portail-Saint-Denis.

Étaient présents : MM. G. CRESTE, Lucien FOURNIER, René GOBILLOT, l'abbé GUERCHAIS, TOURNOUER.

Excusés : MM. l'abbé HAVAS, l'abbé BOULAND, curé de Champs; l'abbé FONTAINE, curé de Bretoncelles; le Vte DE ROMANET.

Était également présent : M. Louis BARILLET.

M. le Président présente à l'Assemblée la maquette du monument destiné à être placé en l'église de Bretoncelles, à la mémoire de M. l'abbé Fret. Cette maquette, œuvre de M. Barillet, qui doit y faire figurer un médaillon en bronze de notre historien, inspiré du portrait lithographié placé en tête des *Chroniques percheronnes,* reçoit l'approbation générale. Des félicitations chaleureuses sont adressées à l'auteur qui est autorisé à exécuter le projet le plus tôt possible.

L'Assemblée décide ensuite de fixer l'inauguration de ce monument au jeudi 29 septembre, sauf ratification de M. le Président de la Société et de M. le Curé de

Bretoncelles. Les détails de la cérémonie seront ultérieurement arrêtés. L'ordre du jour comportera une messe avec allocution de M. l'Archiprêtre de Mortagne et une séance publique dans la salle de la mairie, pour laquelle le maire, M. Denis, a déjà été pressenti. Dans la journée une excursion à Moutiers-au-Perche et à Regmalard sera organisée.

M. le Trésorier rend compte de l'état des souscriptions. Il espère qu'elles seront suffisantes pour couvrir les frais divers de l'exécution et de la pose du monument, mais à la condition que de nouveaux appels seront faits par les soins du Comité.

La séance est levée à 3 h. 1/2.

Le Secrétaire,

L. FOURNIER.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1910

Présidence de M. le Vte DE ROMANET, président

Le jeudi 15 septembre, à 2 h. 1/2 du soir, la *Société Percheronne d'histoire et d'archéologie* a tenu séance au siège de la Société, rue du Portail-Saint-Denis, sous la présidence de M. le Vte de Romanet, président.

Étaient présents : MM. G. CRESTE, l'abbé GUERCHAIS, le Dr LEVASSORT, TOURNOUER.

Se sont fait excuser : MM. AGUINET, l'abbé HAVAS, FOURNIER, PHILIPPE.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu par M. l'abbé Guerchais faisant fonctions de secrétaire par l'empêchement de M. Fournier ; il est adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Bourgouin (Ernest), donnant sa démission et présentant son fils, M. Jean Bourgouin, pour prendre sa place dans les rangs de la Société ; cette démission est acceptée et M. Bourgouin fils, présenté par MM. Creste et Tournoüer, est admis comme membre, il assiste à la séance.

Sont encore admis :

MM.

COMMAUCHE (l'abbé), vicaire à Laigle, présenté par MM. Gobillot et l'abbé Guerchais ;

COURONNET (Henri), de Nogent-le-Rotrou, présenté par MM. Th. Couronnet et Creste.

CHEVALIER, secrétaire de la mairie de Mortagne, présenté par MM. Gaillard et Creste.

GOUPIL (Gaston), 4, rue de Chaligny, à Paris, présenté par MM. le Dr Levassort et Gaillard.

M. Tournoüer donne communication d'une lettre de M. l'abbé Fontaine, curé de Bretoncelles, l'avisant que le monument de l'abbé Fret est arrivé à Bretoncelles dans de bonnes conditions et qu'il est posé dans l'église à l'emplacement choisi.

Les membres présents expriment la satisfaction de cette communication et il est entendu que l'inauguration de ce monument reste fixée le 29 septembre courant, jour de l'Assemblée générale à Bretoncelles.

Sur la proposition de M. Creste, il est décidé que désormais un droit d'entrée de 0 fr. 25 par personne sera perçu au Musée Percheron, et que le produit de ces entrées devra contribuer à son entretien et au paiement de la concierge ; toutefois la visite du Musée sera gratuite les dimanches et jeudis.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,

ABBÉ GUERCHAIS.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 29 SEPTEMBRE 1910

A BRETONCELLES

Présidence de M. le V[te] DE ROMANET, président

Les membres de la *Société Percheronne d'histoire et d'archéologie* se sont réunis à l'Assemblée générale à Bretoncelles le jeudi 29 septembre 1910, en la grande salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le V[te] de Romanet, président.

MM. Denis, maire de Bretoncelles; le D[r] Levassort, vice-président de la Société; Tournoüer, secrétaire général; Creste, trésorier; les abbés Havas et Fontaine prennent place au bureau.

M. l'abbé Guerchais fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 10 h. 1/2.

Étaient présents : M[me] G. CRESTE; MM. l'abbé DESVAUX, E. DU BUISSON, l'abbé GERMOND, l'abbé GUERCHAIS, LORMOIE, PELLETIER, l'abbé PESCHOT, le C[te] DE SOUANCÉ, TOURNOUER, DE VIGAN.

Se sont fait excuser : M[mes] TOURNOUER, Gustave DAUPELEY, CHARDON, MARIANI, VALET ; M[lle] DES MURS; MM. AGUINET, l'abbé BERTOUT, BOURGOUIN, DE BRÉBISSON, l'abbé CLAIREAUX, Th. COURONNET, Paul DAUPELEY, FAUQUET, GUERNET, MARCHAND, l'abbé GODET, PICHARD, Charles et Paul TURGEON, QUÊNU; BARON, de La Ferrière-au-Doyen.

Parmi les assistants : Mmes Aubert, Elie, Foucault, Moulin, Grippon, Georges Levassort, Olivier, Ctesse de Périgny, Maunoury, Voude, Sagot, Mlles Irène Lapierre, Marie, Madeleine et Suzanne Levassort, Poilay; MM. l'abbé Boulant, curé de Champs; l'abbé Bunot, Brière, Duc, Durand, F. Garnier, Gauthier, l'abbé Gallet, l'abbé Houel, Jules Lemaître, Marquis, l'abbé Méliand, l'abbé Péricat, l'abbé Pigeard, Cte de Périgny, Tafoiry.

M. le Président exprime ses remerciements à M. le Maire et à la municipalité de Bretoncelles pour avoir mis la salle à la disposition de la Société et pour leur aimable accueil.

M. Georges Creste, trésorier, présente le rapport financier pour l'exercice 1909-1910; ce rapport est adopté.

M. Tournoüer donne lecture de son étude sur l'*Abbé Fret et son œuvre.*

Enfin M. le Dr Levassort remplaçant M. l'abbé Godet, retenu par un deuil de famille présente un travail de celui-ci sur le *Moulin-Renaut et l'industrie du fer.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à midi.

Le Secrétaire,

ABBÉ GUERCHAIS.

UN COIN DU PERCHE

BRETONCELLES ET LES ENVIRONS

Le 29 septembre 1910, la *Société Percheronne d'histoire et d'archéologie* tenait, à Bretoncelles, son assemblée solennelle, suivie d'une petite excursion dans la partie orientale du canton de Rémalard.

Bretoncelles, découronné de son titre de chef-lieu qu'il porta transitoirement jusqu'en l'an VIII, n'avait été désigné que pour un motif très circonstanciel. Et pourtant c'eût été quand même le plus heureux choix. En cette année de pluie et de brume, la journée eut quelques rayons de soleil, l'accueil fut aussi chaleureux que le permet le tempérament très réservé de nos compatriotes percherons. Il s'agissait d'inaugurer, en son pays natal, dans l'église où il avait été baptisé, un monument érigé par notre Société à la mémoire du chroniqueur aimé et si prisé de son temps, que fut le bon abbé Fret, curé de Champs.

Ce monument de pierre blanche, d'architecture simple et gracieuse, encadre un médaillon de bronze représentant le profil de l'abbé Fret, d'après le portrait qui figure en tête de ses *Chroniques*. Le tout a été dessiné et modelé par notre ami Louis Barillet, dans sa meilleure façon. Je me serais inquiété pour sa modestie des intensives admirations dont il fut enguirlandé ce jour-là, si de longue date déjà, ici et ailleurs, il n'avait eu mainte occasion d'envisager sans perdre contenance cette perspective de

gloire dont on paie trop exclusivement le travail des artistes.

Il y a cent dix ans que l'abbé Fret naissait à Bretoncelles : il en partait aux environs de 1813 pour le séminaire de Sées, c'est dire que son souvenir y est bien atténué. Sa maison natale, qu'il nous signale à quelques pas du presbytère, n'existe plus. A défaut de parents authentiques, son nom cependant est encore représenté dans la localité. On le devine trop, ceux qu'intéressent son œuvre ne suffirent point pour la circonstance à remplir la vaste église de Bretoncelles. Et cependant le dévoué curé de la paroisse, M. l'abbé Fontaine, auquel revient la première pensée de cet hommage, n'avait point ménagé les démarches. L'autel et la pierre commémorative étaient mis en valeur par une gracieuse parure. Le curé et archiprêtre de cette ville de Mortagne, tant exaltée par l'abbé Fret aux dépens de Bellême sa rivale, répondit par un éloge d'enthousiasme communicatif et très soigné. Délicate attention, ce fut le curé de Champs qui célébra la messe, après laquelle M. le chanoine Havas bénit le monument. Chacun alors se plut à en détailler l'harmonieux ensemble, tout en regrettant qu'une lumière défavorable ne permette que difficilement d'apprécier tout le fini du bronze.

Voici comme document l'inscription gravée au-dessous de ce bronze :

A LA MÉMOIRE DE L'ABBÉ LOUIS-JOSEPH FRET
CURÉ DE CHAMPS, HISTORIOGRAPHE DU PERCHE
NÉ A BRETONCELLES LE 11 FÉVRIER 1800
MORT A CHAMPS LE 4 NOVEMBRE 1843

MONUMENT ÉRIGÉ PAR LA SOCIÉTÉ PERCHERONNE
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE, LE 29 SEPTEMBRE 1910

Ce que fut la séance publique à la mairie, elle a été narrée en son temps par notre excellent trésorier, M. Georges Creste, avec une exactitude de détails et une sûreté d'appréciation tellement au point, que l'on me saura gré d'en emprunter le récit au journal *le Bonhomme Percheron*, du 2 octobre 1910.

A onze heures avait lieu l'Assemblée générale dans la grande salle de l'hôtel de ville, gracieusement mise à la disposition de la Société par la Municipalité de Bretoncelles.

M. le vicomte de Romanet présidait, ayant à ses côtés M. Denis, maire et conseiller d'arrondissement, M. l'abbé Havas, M. l'abbé Fontaine, MM. le docteur Levassort et Georges Creste, vice-président et trésorier de la Société.

Une assistance, qu'on peut évaluer à deux cents personnes, se pressait dans la salle, pourtant vaste, ayant peine à la contenir.

Après avoir adressé ses remerciements à M. le Maire de Bretoncelles pour son aimable accueil, M. le Président rendit hommage à la mémoire de notre secrétaire, M. Lucien Fournier, que nous avions conduit la veille à sa dernière demeure à Mortagne, l'un des fondateurs de la Société à laquelle il n'avait cessé d'apporter depuis ses soins et sa collaboration active et dévouée.

Le rapport financier fut présenté par M. G. Creste, trésorier, et établit la bonne situation de la Société, qui compte actuellement plus de deux cents membres.

Puis M. Tournoüer, avec le charme et la maîtrise qui caractérisent ses travaux, montra dans une remarquable étude sur *L'Abbé Fret et son Œuvre,* ce modeste curé d'une petite paroisse perdue dans la campagne et dénuée presque de toutes communications, réunissant seul et sans l'aide de personne les immenses matériaux nécessaires à la composition des trois volumes de ses *Chroniques Percheronnes,* se faisant ainsi l'initiateur des Etudes sur notre histoire locale, et composant en outre pour l'instruction des paysans, au milieu desquels il vivait, ses almanachs du *Diseur de Vérités.*

C'est une véritable médaille que M. Tournoüer a frappée de cette si attachante figure de l'abbé Fret, composition dont la délicatesse et le fini ne le cèdent en rien au bronze de M. Barillet.

La séance se termina par la lecture que fit M. le docteur Levassort, remplaçant l'auteur, M. l'abbé Godet, retenu par un deuil de famille, d'un intéressant travail, le *Moulin-Renault et l'Industrie du Fer* dans la région de Bretoncelles. Autrefois florissante et occupant de nombreux ouvriers, cette industrie est depuis longtemps disparue ; les hauts fourneaux du Moulin-Renault, de Longny et autres, sont maintenant éteints ; M. l'abbé Godet estime qu'ils pourraient être rallumés, mais désire qu'ils le soient par des mains françaises et au bénéfice de notre pays.

Il est midi. Les ecclésiastiques nombreux à la séance reçoivent au presbytère hospitalité généreuse et empressée.

Nos Dames et Messieurs allèrent banqueter à l'hôtel de la *Croix-Blanche*. Ce fut, paraît-il, très gai et plus prolongé ; ne fallait-il pas préluder aux joies plus austères des visites archéologiques.

§ Ier. — L'église de Bretoncelles

Au dire de l'abbé Fret, guide très contestable dans les questions purement archéologiques, l'église de Bretoncelles appartiendrait à la Renaissance. Elle est en réalité beaucoup plus ancienne.

Comme toutes les églises du Perche, elle comprend une nef primitive, maintenant divisée en cinq travées, bâtie aux environs du XIe siècle. Le XVe siècle a ajouté au midi un bas-côté, dont chacune des cinq parties donne à l'extérieur l'apparence d'une chapelle, ayant son fronton et ses combles indépendants et venant s'appuyer à la charpente de la construction principale. On pénètre en ces combles par de petites fenêtres carrées percées dans les pignons au-dessus d'une grande fenêtre ogivale à meneaux prismatiques et tympan flamboyants. Ces édicules se terminent par des rampants en pierre de taille saillant au-dessus des toitures et venant se rejoindre au-dessus d'un contrefort appareillé à deux ressauts dans la façon habituelle au XVe siècle. C'est d'ailleurs le système architectural que l'on retrouve dans tout le pays, à Longny, Rémalard, Verrières, Dancé, Nocé. Le bas-côté nord semble beaucoup plus récent. Les fenêtres en sont plus ouvragées, les clefs de voûtes présentent des armoiries variées. L'une d'elles, le plus près de l'autel de la sainte Vierge offre l'écusson de Jean d'Angennes, seigneur de Bretoncelles, au commencement du XVIIe siècle. Il était frère de Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, et prieur commandataire de Moutiers-au-Perche. Ce bas-côté nord n'a que trois travées. Tous deux sont voûtés en pierre, tandis que la nef a été seulement recouverte, en 1871, d'un fac-simile de voûte en plâtre. En 1877, le chœur a été allongé d'une abside à trois pans, et une sacristie a été construite à l'extrémité du bas-côté nord, pour la symétrie extérieure du monument.

Tous les vitraux de l'église sont modernes ainsi que les échantillons de statuaire commerciale dont la profusion ne supplée pas à l'indigence artistique. Le maître-autel moderne a été fabriqué avec les débris d'un grand retable de bois, d'ordonnance et de décors Louis XIV. Ceux des bas-côtés de même style et de forme très massive sont heureusement demeurés intacts. A signaler comme curiosités trois tableaux représentant la *sépulture du Christ,* une sainte Thérèse, une *Mater dolorosa.* Ne parlons pas des fonts baptismaux très moulurés qui voudraient retenir l'attention. Composés de pièces disparates, c'est une pièce d'archéologie truquée.

La nef principale mesure 34 mètres de longueur sur 9 de largeur, celle de droite n'a que 25 mètres. On remarque à l'extérieur l'emploi dans la base des murailles d'un grison roussâtre, un reste de litre seigneuriale, et à l'occident un portail avec tympan aveugle de style flamboyant, terminé par une grande fenêtre à meneaux de la même époque. Ce portail est accompagné de niches et de pinacles pour des statues disparues, et de bandeaux de feuillages avec salamandres d'une grande finesse de sculpture.

Nous ne pouvons souscrire à l'opinion de l'abbé Fret qui fait dater du XVII[e] siècle la tour massive avec contreforts à ressauts, fenêtres aux moulures prismatiques, bandeaux à arêtes vives. Elle semble plutôt contemporaine du bas-côté méridional, dont la dernière travée fait même partie intégrante de sa construction. Tout au plus faut-il attribuer à cette époque le dôme de charpente avec lanternon d'ardoise dont elle est lourdement coiffée. Très inutile par conséquent l'hypothèse d'une destruction de l'église primitive pendant les guerres de religion qu'aurait omis de mentionner l'histoire. Telle qu'elle se présente, l'église de Bretoncelles est d'ailleurs très imposante. Cette masse aux teintes grises fait singulier contraste avec les pimpantes constructions de notre âge, qui sont venues remplacer les vieilles demeures d'antan. Avec l'antique cimetière aux tombes moussues, elles devaient former jadis un ensemble plus harmonieux.

§ II. — La Doudannerie

A quelques centaines de mètres du bourg de Bretoncelles, les excursionnistes font une halte de quelques minutes. C'est d'ailleurs autant qu'il en fallait pour visiter la Doudannerie, petit logis du XVIe siècle, assis au bord de la route. Il est sans histoire, et bien inférieur comme architecture à tant de manoirs si curieux que l'on trouve presque en chaque commune de notre Perche. Il possède cependant une cheminée de pierre d'une sculpture très remarquable.

§ III. — L'église de La Madeleine-Bouvet

A une bifurcation de chemin, près le hameau de la Ritoire (1), quelques-uns d'entre nous se détachant de la caravane poussent une pointe jusqu'à La Madeleine-Bouvet (2).

Le village de La Madeleine-Bouvet se trouve dans une situation très pittoresque. Son église mérite d'être visitée. Elle se compose d'une nef romane à abside circulaire, dont les murs sont couronnés extérieurement d'une corniche de grès roussâtre.

Deux chapelles bâties au commencement du XVIIe siècle sont venues ajouter des croisillons à cette nef. Celle du midi a été prolongée en 1864 par trois autres travées formant bas-côté, ayant chacune leur charpente et leur pignon séparé d'après le type architectural que nous venons de constater à Bretoncelles. Le portail occidental appartient au XVIe siècle, il est à arc surbaissé, surmonté d'une niche abritant une statue de sainte Madeleine en

(1) C'est à ce hameau de la Ritoire, que le 21 novembre 1870, les Allemands, vainqueurs des Mobiles Bretons de Châteaulin-Quimperlé, commandés par le capitaine La Basserie, fusillèrent impitoyablement deux mobiles prisonniers avec plusieurs paysans du quartier.

(2) La paroisse de La Madeleine-Bouvet, *sancta Maria Magdalena de Bouveto* (Cartulaire de Saint-Laumer de Blois), était à la présentation de l'abbé de Saint-Laumer et plus tard de l'évêque de Blois. Elle appartenait au diocèse de Chartres, à l'archidiaconé de Dreux, au doyenné de Brezolles. Elle a été rattachée au diocèse de Séez par le Concordat de 1801.



pierre blanche, et au-dessus un large *oculus* au milieu du pignon.

A l'intérieur, on remarque tout d'abord le *contretable* du maître-autel, dans le style Louis XIII. Le tableau central, représentant la patronne du lieu, est encadré de quatre colonnes torses d'un beau travail. Le couronnement se compose d'une niche supérieure avec statue de sainte Madeleine, de quatre autres petites colonnes torses, de volutes, pinacles, vases de flammes, anges extasiés formant un ensemble moins harmonieux qu'abondant et plutôt enchevêtré.

De chaque côté, les portes de sacristie sont accompagnées de toute une architecture de même ordonnance avec niches et statues de saint Marc et saint Firmin.

Le tombeau d'autel, le tabernacle, et particulièrement le retable des gradins, de style Louis XV, sont ornés de trophées de livres, ostensoirs, burettes, calices, etc., dans le goût de cette époque.

A signaler, dans la chapelle du nord, deux statues de la Vierge très jolies : l'une du XVIIe siècle, dans le haut du retable, l'autre du XVIIIe siècle, sur le tabernacle. Les statues de sainte Anne et de saint Joseph qui les accompagnent sont du commencement du XIXe et dénuées d'intérêt.

Dans la chapelle de saint Jacques, deux autres statues en terre cuite de saint Pierre et saint Paul sans être très artistiques sont cependant à conserver.

La Madeleine-Bouvet (1) et les hameaux voisins furent le théâtre d'une lutte désespérée de la part des troupes françaises qui battaient en retraite après le sanglant combat de la Fourche, le 21 novembre 1870. A la barricade des Déserts, non loin du bourg, mourut héroïquement le commandant Mathieu, chef des mobiles du Morbihan-Finis-

(1) C'est à La Madeleine-Bouvet que naquit le 24 octobre 1864 un prêtre de vie très estimée et d'actif apostolat, M. Dominique Baillon, successivement vicaire à Arcueil, à Aubervilliers pendant sept ans, à Saint-Pierre-de-Montrouge, à Saint-Gervais, en 1908 à Saint-Jacques-Saint-Christophe de la Villette, mort à Hyères le 7 avril 1910. Un de ses collègues du clergé de Paris lui a consacré une notice biographique d'intérêt touchant (M. BUTET. *Bull. des anciens élèves de Saint-Sulpice,* 1910, p. 377).

tère. La lutte prit fin au moulin de Bonnechère, tandis que nos pauvres soldats se retiraient en déroute par la butte du Libéro, qui domine la contrée, faisant face aux hauteurs de Moutiers vers lesquelles se dirigeait l'excursion.

§ IV. — Moutiers-au-Perche

Moutiers-au-Perche, *monasteria in Pertico,* comme dit le *Pouillé* du diocèse de Chartres, doit son origine à saint Laumer *(Launomarus),* ancien économe de l'Eglise de Chartres, qui vint y fonder un monastère aux environs de 575.

Ce monastère désigné à l'origine sous le nom de *Corbion,* est la première fondation religieuse du Perche, consignée dans les monuments historiques. Jusqu'en 872, ce fut une abbaye florissante. A cette date, la crainte des invasions normandes engagea les moines à mettre en lieu plus sûr le corps de leur saint fondateur. Après plusieurs pérégrinations, ils le déposèrent finalement à Blois, dans une chapelle, près de laquelle vinrent se fixer peu à peu le plus grand nombre des religieux de Corbion. Aussi, quand mourut en 929, Salomon, abbé du monastère percheron, il n'eut point de successeur, le reste de la communauté s'étant aussitôt dispersé.

En 1107, Rotrou le Grand, comte du Perche, releva Corbion de ses ruines, mais ce ne fut plus toutefois qu'un prieuré, appelé par la suite du nom de Moutiers, et dans lequel vingt religieux de Blois vinrent rétablir la vie et la discipline conventuelle, tout en demeurant soumis à l'obédience de l'abbaye, qui les avait envoyés prendre possession de son ancien berceau.

Au moment du concordat de François Ier, Moutiers, qui ne comptait que six religieux, tomba sous le régime fatal de la commende : ce fut sa ruine définitive. En 1646, le bénédictin Noël Mars, moine et historien de Saint-Laumer de Blois, trouve le pauvre monastère dans un état d'abandon pitoyable. « L'église, écrit-il, est sans vitres, sans pavés, sans ornements. » Au rapport de l'intendant

de la généralité d'Alençon, de Pommereu (1), il n'y avait plus à cette époque de religieux à Moutiers : aussi le prieuré devenu simple bénéfice séculier, fut uni à la mense épiscopale de Blois, lors de l'érection d'un évêché dans cette ville, en 1697.

Le lieu qu'il sanctifiait n'est plus marqué aujourd'hui que par une sorte de tourelle en grison, remontant peut-être au moyen-âge. M. l'abbé Godet, qui l'a visitée à l'intérieur, estime qu'elle a pu servir de prison pour la justice seigneuriale de Moutiers. Restent également les anciens communs de la ferme priorale et sa grange dîmeresse, bâtiments dépourvus de tout intérêt. Des travaux de terrassements ont fait découvrir plusieurs sarcophages de pierre renfermant encore les vases de terre destinés à brûler de l'encens dans les cercueils, tel qu'il en a été trouvé à notre époque en de nombreuses localités de la région. On suppose que ces sarcophages marquent l'emplacement de l'ancien cimetière des moines, qui aurait porté le nom de cimetière de Saint-Etienne.

L'église paroissiale de Moutiers-au-Perche remonte en majeure partie au XI[e] siècle. Elle était à la présentation directe de l'évêque de Chartres, faisait partie de l'archidiaconé de Dreux et du doyenné de Brezolles. Située au sommet d'un coteau, appelé le Mont-Harou, à 236 mètres d'altitude, elle est désignée, dans les anciennes chartes, sous le nom de Notre-Dame de Monte-Arou, *ecclesiam Sanctæ Mariæ de Monte-Araudi* (2).

Au XIII[e] siècle, elle fut presque totalement abandonnée. La bourgade s'étant peu à peu constituée autour du prieuré, Réginald, évêque de Chartres, ordonna, en 1204, que désormais l'office paroissial se ferait en l'église du prieuré et que les habitants auraient le droit de se faire enterrer dans le cimetière des moines, à cause de l'éloignement de leur église, et probablement surtout à cause de cette difficulté que nous expérimentons par nous-mêmes, d'accéder au sommet escarpé sur lequel elle est bâtie.

(1) L. Duval. *Etat de la généralité d'Alençon, sous Louis XIV*. Page 197.
(2) Bulle d'Innocent IV (1245), dans le *Cartulaire de Moutiers*.

Lorsque le prieuré fut tombé en décadence, les paroissiens durent remonter à leur église désertée du Mont-Harou, mais comme elle se trouvait insuffisante par suite de l'accroissement de la population, ils l'augmentèrent de deux vastes chapelles formant bas-côtés dans l'axe du chœur.

A l'heure actuelle, le vieil édifice se dresse toujours tout au haut de sa colline, dominant de très loin la région, étrange d'aspect dans le pittoresque assemblage de ses diverses parties de niveau et d'architecture disparates.

L'abside demi-circulaire, sur laquelle vient s'appuyer une chapelle plus basse en forme d'absidiole et servant présentement de sacristie, appartient à la période romane la plus primitive. La voûte de cette chapelle est décorée de peintures plus récentes et pourtant d'un dessin très archaïque représentant le Christ *siégeant en majesté,* dans un orbe elliptique et accompagné des quatre évangélistes.

Au fond de l'abside, un grand retable Louis XIV, avec une vierge ancienne, porte cette inscription :

Me JEAN AVELINE, CVRÉ DE CE LIEV. 1664
Mr PIERRE COVGNARD, TRÉSORIER. 1664.

Au chevet du bas-côté, autre retable en pierre, de style Louis XIV, orné de deux jolies statues d'évêques, en bois, grossièrement peintes, qui ont changé d'état-civil depuis l'annexion de Moutiers au diocèse de Sées. Elles sont devenues un saint Latuin et un saint Godegrand, tous deux évêques de ce diocèse d'adoption. Le milieu de ces retables est occupé par des toiles représentant *la Nativité* et *l'Adoration des Mages.* Incrusté dans la muraille septentrionale un bas-relief très mutilé du XVIe siècle représente, dans un encadrement de l'époque, toute une famille, père, mère et enfants agenouillés, et présentés par deux anges à la Vierge assise et portant l'Enfant-Jésus.

La chapelle qui termine le bas-côté sud semble avoir été entièrement décorée de peintures à grandes scènes, découvertes par un ancien curé, M. l'abbé Burel, et signa-

lées par lui dans les journaux. Elles sont détériorées et effacées au point que l'on ne peut guère prudemment en interpréter le sujet.

Dans ce bas-côté, de même qu'aux petits autels placés à l'entrée du chœur, il y a plusieurs statues en bois décoré assez curieuses. Quand la *Société historique de l'Orne* visita, en 1905 (1), l'église de Moutiers, j'y avais constaté la présence d'un saint Jean-Baptiste, sainte Anne avec la Vierge enfant, saint Roch, sainte Barbe, sainte Marguerite, sainte Marthe, une autre sainte Anne portant le nid légendaire. Je me suis demandé si toutes, cette fois-ci, auraient encore pu répondre à l'appel, mais nous avons constaté qu'elles avaient cédé la préséance à des nouveautés d'intérêt bien inférieur.

Au bas de la nef, un orgue ancien, depuis longtemps hors d'usage, est le don du dernier prieur commandataire, ainsi que l'indique une inscription à peine visible sur l'un des tuyaux, et que l'on ne peut déchiffrer que partiellement : *1716. Haut et puissant seigneur, Messire Pierre Méliand, abbé de Moutiers.* Cet orgue est soutenu par des poutres, dont l'une porte la date de 1751.

En faisant le tour extérieur de l'église, on constate que la muraille du midi, percée toutefois d'une porte renaissance, a gardé ses petites fenêtres romanes et laisse voir son appareil antique à feuilles de fougères. Au nord, par contre, on trouve la disposition que nous avons déjà signalée dans les églises du Perche, remaniées au XV[e] et au XVI[e] siècles : hauts pignons à rampants de pierre, munis à chaque travée d'une toiture particulière, et percés de grandes fenêtres à flammes et meneaux. Ici les eaux pluviales sont rejetées loin des murs par des gargouilles particulièrement allongées.

Le portail occidental est à double ressaut et surmonté d'une petite fenêtre romane. Les archivoltes retombent sur quatre colonnes à chapiteaux historiés, le tout encadré par un cordon cintré, orné de dents de scie. Quant au

(1) *A travers le Corbonnais et le Perche chartrain*, par M. l'abbé DESVAUX. (*Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne*, 1904, p. 71 et suiv.)

clocher en charpente, avec dôme et lanternon d'ardoises, il est assis de façon très pittoresque sur le chevet du bas-côté sud, mais sa bizarre silhouette n'a rien de très gracieux.

§ V. — Le manoir de Brigemont

Cependant le temps s'assombrit et la pluie force les archéologues à se tapir en leurs voitures. Coteaux, ravins et futaies empourprés de soleil couchant, dorés du coloris d'automne, seraient pourtant d'un beau coup d'œil, en ce pays sauvage et mouvementé. Qui songe seulement à constater à l'orée des grands bois, les traces des derniers vignobles du Perche, signalés en ce quartier par notre éminent naturaliste, l'abbé Letacq. Le plus grand nombre des excursionnistes, apeurés par les rafales, regardent hâtifs et sans mettre pied à terre le manoir de Brigemont, qui se laisse entrevoir un instant si étrange en son élégante architecture du XVIe siècle, étouffé dans une sombre clairière, évocation fantastique d'un château de Belle-au-bois-dormant. Et cependant à l'intérieur, l'étonnement ne fait que s'accroître dans les spirales du lourd escalier de pierre, l'imprévu des couloirs, les salles aux noirs lambris, les portes aux accolades surbaissées, donnant comme à regret l'entrée sous les voûtes mystérieuses, où quelque abbé philosophe qualifié chapelain d'Helvétius aurait célébré des messes inattendues en pareil milieu.

§ VI. — L'église de Rémalard

A Rémalard, la visite de l'église faisait partie du programme. Ceux qui les premiers entrèrent par scrupuleuse discipline, purent allonger leurs oraisons, attendant vainement leurs compagnons filant à cette heure à toutes brides vers Mortagne. Leur curiosité fut-elle du moins dédommagée ?

Considérée du midi, sous le ton mordoré de ses tuiles moussues, avec les cinq travées du bas-côté, qui semblent

autant de chapelles aux pierres vénérables et désagrégées, ses gargouilles ébréchées, ses pinacles chancelants, la lourde symétrie de ses contreforts rapiécés, projetant leur ombre discrète sur des fenêtres avec flammes et meneaux du XVIe siècle, la vieille église a l'aspect touchant et vénérable des beautés qui s'en vont. L'abside en hémicycle, le portail roman aux colonnes trapues, avec les tortueux enroulis de son intrados, résument à nos yeux la théorie architecturale de nos plus authentiques sanctuaires percherons. Mais quelle défiguration de cette façade surchargée au nord d'un amas de pierres destinées à supporter une charpente plus économique, pour le bas-côté nord, construit au XVIIe siècle, sans autre souci qu'un besoin d'espace et de symétrie intérieure! Quelle masse disgracieuse, cette tour écrasée, bâtie au XIXe siècle! L'intérieur décoré à profusion d'un luxe de paccotille, déshonoré en tous ses recoins de statues de bazar rutilantes d'or et de vermillon, ne laisse pas le plus petit espace pour abriter un instant le regard contre cette agression du mauvais goût. Des fenêtres nouvelles de *gothique empire* viennent d'éventrer l'abside romane pour mettre en lumière un autel tout neuf harmonisé avec ce clinquant apparat.

Comme pièce atténuante, notons toutefois une charmante statue du XVIe siècle représentant la Madeleine, reléguée sous la tribune de l'orgue, — et pour les collecteurs d'épigraphie percheronne, l'inscription funéraire de Geneviève-Adelaïde Helvétius, épouse de Antoine-Henri, comte d'Andlaw, décédée le 20 novembre 1817, au château de Voré. Sa dépouille mortelle repose ici, dans le caveau de famille, au pied de l'autel de sainte Barbe.

L'Abbé A. DESVAUX.

Alençon, le 22 Novembre 1910.

ALLOCUTION

PRONONCÉE EN L'ÉGLISE DE BRETONCELLES PAR M. L'ABBÉ HAVAS

CURÉ-ARCHIPRÊTRE DE MORTAGNE

MESSIEURS,

Vous êtes venus aujourd'hui, dans cette charmante petite ville de Bretoncelles, si gracieusement étendue entre ses verts coteaux; vous êtes venus, vous tous qui gardez au cœur le culte filial et passionné de la petite Patrie, de ce beau Pays Percheron où les panoramas sont un peu comme les caractères et les hommes, tranquilles, harmonieux, sans heurts, et pourtant très nets et très vigoureusement accusés; vous êtes venus, vous tous qui conservez si intelligemment vos loisirs à retourner, fouiller, pour ainsi dire, chaque ravin, chaque motte de la terre, afin de trouver, dans ses chemins, dans ses bois, dans ses fermes et ses châteaux, dans ses prieurés, ses églises, ses abbayes, ses monastères, dans la poudre inexplorée de ses tabellionages et ses mairies, tout ce qui peut être une relique des traditions et des coutumes de vos vieux pères, un document révélateur de ce qu'ils pensèrent ou de ce qu'ils firent; vous êtes venus rendre un dernier hommage à l'une des physionomies les plus curieuses et les plus attachantes de cette petite Patrie, à l'humble curé de campagne, enlevé à la fleur de son âge, que fut M. l'abbé Louis-Joseph Fret, curé de Champs; vous êtes venus dans cette vieille église de Bretoncelles qu'il aima,



MONUMENT ÉRIGÉ EN L'ÉGLISE DE BRETONCELLES

(Œuvre de M. Louis Barillet, d'Alençon)

ALLOCUTION

PRONONCÉE [illegible] DE BRETONCELLES PAR M. L'ABBÉ HAVAS

[illegible] ARCHIPRÊTRE DE MORTAGNE

MESSIEURS,

Vous [illegible] aujourd'hui, dans cette charmante petite [illegible] Bretoncelles, si gracieusement étendue entre [illegible] coteaux, vous êtes venus, vous tous qui [illegible] filial et passionné de la petite [illegible] Pays Percheron où les panoramas sont [illegible] les caractères et les hommes, tranquilles, [illegible] sans heurts, et pourtant très nets et très [illegible] ment accusés; vous êtes venus, vous tous qui [illegible] si intelligemment vos loisirs à retourner, fouiller, [illegible] dire, chaque ravin, chaque motte de la terre, [illegible] trouver, dans ses chemins, dans ses bois, dans [illegible] ux, dans ses prieurés, ses églises, [illegible] stères, dans la poudre inexplorée [illegible] et ses mairies, tout ce qui peut être [illegible] ditions et des coutumes de vos vieux [illegible] nt révélateur de ce qu'ils pensèrent ou [illegible] rent; vous êtes venus rendre un dernier [illegible] l'une des [illegible] nomies les plus curieuses et [illegible] tachantes [illegible] cette petite Patrie, à l'humble [illegible] campagne, enlevé à la fleur de son âge, que fut [illegible] l'abbé Louis-Joseph Fret, curé de Champs; vous êtes venus dans [illegible] vieille église de Bretoncelles qu'il aima,



MONUMENT ÉRIGÉ EN L'ÉGLISE DE BRETONCELLES

(Œuvre de M. Louis Barillet, d'Alençon)

où il fut baptisé, lui ériger un monument bien dû à sa mémoire et qui fût capable de le sauver de l'oubli.

Ce monument, c'est un jeune compatriote aussi, un jeune artiste alençonnais qui en est l'auteur : sur la pierre du modeste cénotaphe il a gravé ces mots :

A LA MÉMOIRE DE L'ABBÉ LOUIS-JOSEPH FRET
CURÉ DE CHAMPS, HISTORIOGRAPHE DU PERCHE
NÉ A BRETONCELLES LE 11 FÉVRIER 1800
MORT A CHAMPS LE 4 NOVEMBRE 1843

MONUMENT ÉRIGÉ PAR LA SOCIÉTÉ PERCHERONNE
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE, LE 29 SEPTEMBRE 1910

Sur cette inscription funéraire, l'artiste a fait revivre les traits amaigris et le regard plein de feu de M. l'abbé Fret. Le profil, d'une finesse de camée antique et d'une admirable pureté de lignes, y dénote un superbe talent qui s'affirme tous les jours davantage, et nous permet, à brève échéance une nouvelle et brillante illustration pour le pays. Quant au littérateur et à l'historien, quant au savant continuateur des Orderic Vital, des Odolant-Desnos, des René Courtin, des Bar des Boulais, des Bry de la Clergerie ; quant au *Diseur de vérités* que sa verve pétillante et malicieuse a fait surnommer par quelques-uns le Molière percheron, une autre voix beaucoup plus compétente et plus autorisée que la mienne vous retracera son portrait. Elle vous dira le mérite et la valeur de cet homme qui perdu là-bas, au fond d'un village de moins de 200 habitants, sans chemins, sans communications, sans relations, sans fortune, loin de toute bibliothèque et de toute ville importante, loin de tout foyer de renseignements qui en valût la peine, sut, malgré tout, se faire lui-même et devenir ce qu'il est devenu.

Pour moi, je ne suis que prêtre et je veux me borner au prêtre. Je veux en quelques mots vous peindre son âme, en vous montrant, sur les ruines prématurées d'un corps épuisé qui n'était plus qu'un souffle, le sentiment supérieur qui l'a soutenu jusqu'au bout, qui jusqu'au bout

lui a fait entreprendre et conduire des travaux exigeant une activité réellement incroyable. Et ce sentiment est double. C'est l'amour de sa petite patrie, l'amour et la défense de sa religion.

Le jeune Louis-Joseph naquit avec les premiers jours du siècle, exactement le 11 février 1800. Il se destine de bonne heure à la vocation ecclésiastique. Après avoir fait ses études à Séez, au petit et au grand séminaires, il reçut l'onction sacerdotale des mains de Mgr Saussol, à Bellême. Puis il fut nommé vicaire à Condé-sur-Huisne, et quelques mois après, transféré à Champs comme curé.

On n'a que peu de renseignements sur les premières années de son ministère. Quelques études puisées un peu au hasard et sans méthode précise, quelques jeunes gens formés au latin dans son presbytère, quelques instructions distribuées, çà et là, dans les paroisses voisines, où déjà sa parole était appréciée, paraissent surtout les avoir remplies. Ce ne fut que vers 1838, alors que ses forces visiblement diminuées n'étaient pas sans donner déjà des inquiétudes autour de lui, qu'il songea sérieusement à réunir les matériaux et à rédiger l'histoire de sa petite Patrie.

Car cette petite Patrie, ce délicieux coin du Perche où s'était écoulée son enfance, où il avait connu les grandes joies de l'ordination sacerdotale et de sa première messe, et d'où les études du séminaire ne l'avaient éloigné un instant que pour se hâter de revenir à ses horizons familiers, cette petite patrie, on peut dire en toute vérité qu'elle avait pris toute son âme. Il était un infatigable curieux de ses sites, de ses monuments, de ses vieux noms, de son histoire, de ses ruines ! Il parlait avec enthousiasme « de cette contrée si pittoresque et si belle, dans toute son étendue si brillamment accidentée ! » Il se lamentait, au milieu de l'élan général qui poussait tous les savants à exhumer de la poussière les illustrations petites et grandes de leur province, il se lamentait de voir que sa chère province à lui, celle où il avait reçu le jour, était restée la seule ensevelie dans une sorte d'excommunication historique ! Il s'indignait de l'insouciance et

de l'incurie qui portaient tant de laïques et même de prêtres à laisser périr dans l'oubli des milliers de faits ou de détails qui pourraient être si utiles.

En 1839, il commence à publier par livraisons successives, en trois forts volumes, les *Chroniques et antiquités percheronnes,* où il résume tout ce qu'on sait alors sur la province du Perche et ses trois villes principales, Mortagne, Bellême et Nogent-le-Rotrou.

L'accueil flatteur qu'il reçoit du public, — Mortagne tout seul lui demande 200 souscriptions — l'encourage à se lancer dans un nouveau genre de travaux. Cinq années de suite, il publie son *Diseur de vérités,* sorte d'almanach qui le rend définitivement l'homme populaire du pays. Aujourd'hui encore, après environ soixante-dix ans, le *Diseur* de l'abbé Fret est resté jeune, alerte, vivant, passionnant comme au premier jour. C'est une collection de silhouettes parlantes, j'oserais presque dire d'*instantanés* où dans des historiettes de fantaisie, pillées un peu partout, de braves villageois sont pris, photographiés sur le vif, tels qu'ils sont, avec leurs habitudes, leurs idées, leurs locutions, leurs proverbes, avec une exactitude et une finesse d'observation qui les rend saisissants, et où leurs dialogues se mêlent, se choquent, s'entrecroisent, pleins de gauloiseries étourdissantes, mais aussi pleins d'utiles et très fortes vérités. Ces almanachs étaient plus qu'un livre, c'était une œuvre, une œuvre admirablement appropriée. Le petit curé de Champs était le chroniqueur à la mode, et son *Diseur de vérités* était attendu, recherché comme un évènement.

Mais rien ne suffisait à cette puissance de travail littéralement dévorante. Il menait de front avec ses *Chroniques* et ses *Almanachs* une *Légende des saints pour les âmes pieuses,* une *Histoire générale de la Trappe* qu'il ne put finir, la mort ayant brisé la plume entre ses mains glacées, travaillant ainsi jusqu'au bout, jusqu'à l'épuisement des forces dernières, jetant comme la pauvre lampe qui achève de s'éteindre ses plus belles lueurs en mourant.

Telle fut la vie de M. l'abbé Fret, curé de Champs. Ne mérite-t-il pas bien, Messieurs, le suprême hommage que vous venez lui rendre. Le Perche qui l'a vu naître et grandir, le diocèse dont il fut le prêtre, n'ont-ils pas également le droit d'être fiers de leur enfant !

DISCOURS DE M. LE Vte DE ROMANET

MESDAMES, MESSIEURS,

Au début de la première séance tenue ici par notre Société, je suis sûr de traduire fidèlement vos sentiments en exprimant à M. Denis, maire de Bretoncelles, toute notre gratitude pour son aimable accueil et pour la marque de sympathie qu'il veut bien nous donner en venant prendre part à notre réunion.

Nous ne saurions oublier de remercier également M. l'abbé Fontaine, curé de Bretoncelles, au sujet de la belle cérémonie à laquelle nous venons d'assister.

Le bulletin vous a appris les pertes cruelles que nous avons éprouvées depuis un an et parmi lesquelles je rappellerai la mort de Mme la Vtesse des Plas et celle d'une artiste d'un réel talent : Mlle Hurvoix, dont une des œuvres principales est consacrée aux sites et monuments du Perche. Enfin, notre Société vient d'être frappée d'une façon particulièrement sensible par la mort de M. Lucien Fournier : depuis notre fondation, il s'acquittait de la charge de secrétaire avec un dévouement dont nous devons lui savoir le plus grand gré.

M. Fournier, né dans le canton de Nocé, en plein Perche, avait pris, tout jeune encore, une part active aux périls et aux fatigues de la guerre de 1870. Après s'être adonné à l'enseignement, il était entré dans l'Administration ; mais il était fait pour la lutte ; aussi, ne pouvant reprendre l'épée, il se servit de la plume pour défendre les convictions qui lui étaient chères et combattit, sans compromission, pour deux causes sacrées : la Religion et la Patrie.

Comprenant l'utilité et la haute portée des leçons de

l'histoire, et constatant avec quelle rapidité s'affaiblit et disparaît des mémoires le souvenir des évènements les plus dignes d'échapper à l'oubli, il profita de ses nombreuses courses à travers notre province pour interroger les témoins locaux de la tragédie sanglante de 1870. Il put ainsi réunir des documents d'un véritable intérêt sur l'invasion prussienne dans le Perche et la résistance qu'elle y rencontra ; quelques épisodes ont paru séparément comme chroniques, mais l'ensemble est réuni dans un ouvrage en cours de publication, malheureusement inachevée, dans le recueil des *Documents sur la province du Perche*.

Adhérent de la première heure de notre Société, notre dévoué secrétaire s'était occupé, avec une activité et une patience des plus méritoires, de l'organisation et du classement du *Musée Percheron;* malgré ses nombreuses occupations, il avait consacré de longues journées à cette tâche quelquefois intéressante..., mais plus souvent ingrate. La dernière fois que je l'ai vu debout, il y a quelques semaines, il était installé dans une des salles du Musée, travaillant depuis plusieurs heures à remettre en ordre et à classer méthodiquement la collection des numéros de notre bulletin.

Les habitants du canton de Bazoches, que M. Fournier représentait au Conseil d'arrondissement, garderont longtemps la mémoire de celui auprès duquel petits ou grands étaient toujours certains de trouver un conseil sûr et éclairé, un appui généreux et désintéressé, lorsqu'ils étaient victimes de quelque tracasserie ou en butte à quelque difficulté. Dieu seul connaît le nombre de ceux qu'il a ainsi tirés d'affaire ou sortis d'embarras !

Quant à nous, nous n'oublierons pas ce confrère, profondément épris de sa petite patrie parce qu'il l'était passionnément de la grande, et doué au plus haut degré des meilleures qualités des vieux Percherons : droiture de l'intelligence et loyauté du cœur.

RAPPORT FINANCIER

(1909-1910)

MESDAMES, MESSIEURS,

L'année qui vient de s'écouler n'a amené pour notre Société aucun évènement marquant, devant avoir une répercussion sur nos finances; le rapport du Trésorier doit donc se borner à vous faire un simple et bref exposé de nos recettes et de nos dépenses en 1909-1910.

J'ai cependant à faire remarquer que dans l'état des dépenses qui va suivre se trouve incorporée la somme que j'ai indiquée dans mon rapport de l'an dernier comme étant encore à trouver pour solder les frais *anciens* d'établissement de notre *Musée Percheron.*

Notre situation financière étant maintenant bien établie, le moment est venu de réaliser complètement la mesure dont je parlais alors et qui consiste à supprimer complètement le compte spécial ouvert pour le Musée depuis sa fondation.

Nous continuerons bien entendu à recevoir et à mentionner d'une façon distincte dans les recettes les sommes qui nous serons remises spécialement pour son entretien et nous les y affecterons, mais ces recettes ainsi que les dépenses vont être comprises dès maintenant et le seront désormais dans le compte général des ressources et des charges de la Société.

Pour cette année cette mesure — d'ordre tout intérieur — met dans notre balance un léger déficit; l'exercice prochain le fera certainement disparaître.

La situation de la Société, en ce qui concerne le nombre des adhérents, a peu varié. Au début de l'année elle comprenait 206 membres et ce chiffre s'est trouvé porté à

209 au cours de l'exercice. Mais nous avons eu malheureusement, ainsi que vous l'avez vu dans les chroniques de notre bulletin, à déplorer de trop nombreux décès (1), il s'est produit en outre quelques démissions et ces diverses circonstances nous ont ramenés au chiffre de 191 sociétaires ; en y ajoutant 11 nouvelles adhésions données maintenant pour l'année qui commence nous nous trouvons au nombre de 202, chiffre très honorable et plein de promesses pour l'avenir.

RECETTES

1ent. — Montant de 209 cotisations, savoir :				
2 membres fondateurs à 20 francs. . . .	40 fr.	»		
10 membres sociétaires à 10 francs. . . .	100	»		
183 id. à 6 francs. . . .	1098	»		
14 id. à 4 francs. . . .	56	»		
209 Ensemble.	1294 fr.	»	1294 fr.	»
2ent. — Vente de Bulletins.			36	50
3ent. — Vente de brochures sur le Musée Percheron			4	»
4ent. — Publicité du Bulletin.			30	»
5ent. — Sommes versées pour le Musée.			11	»
Ensemble.			1375 fr.	50
A ajouter :				
Excédent de recettes 1908-1909.	25 fr.	65	29	65
Différence sur une cotisation.	4	»		
Total des recettes.			1405 fr.	15

DÉPENSES

Note Levayer, imprimeur.	839	55		
Note Arc Engraving, photograveur..	20	»		
Note Fauquet, imprimeur	20	»		
Loyer du Musée.	250	20		
Enregistrement du bail.	1	90		
Contributions 1910.	41	60		
Concierge.	20	»		
Achat de deux chaises et de bois.	6	»		
Note Lebailly, maçon (mosaïque).	24	»		
Mémoire Marchand (solde 1908-1909).	31	90		
Frais de recouvrement de cotisations... . . .	29	30		
Frais de correspondance et divers.	29	25		
Total.	1313 fr.	70		
A ajouter :				
1° Cotisations 1908-1909 n'ayant pu être recouvrées (2).	16	»		
2° Reliquat des frais anciens d'établissement du Musée	140	15		
Ensemble.	1469 fr.	85	1469	85
D'ou un excédent de dépenses de.			64 fr.	70

(1) Au moment où j'écris ces lignes j'apprends de nouvelles et sensibles pertes que vient de faire la Société par le décès de notre secrétaire, M. Lucien Fournier et de Mlle Hurvoy, de Nogent-le-Rotrou.

Voici maintenant l'état de la caisse :

RECETTES :

En caisse au 21 septembre 1909.			146 fr. 60
Reçu depuis :			
Solde cotisations 1908-1909 (moins 2)		206 fr. »	
— publicité		20 »	
Excédent sur une cotisation.		4 »	
Sur cotisations 1909-1910.		1062 »	
Vente de bulletins.		36 50	
Vente de brochures sur le Musée Percheron.. .		4 »	
Sur publicité du bulletin.		20 »	
Sommes reçues pour le Musée :			
de Mme la Vicomtesse de Broc. . .	9 fr. »»	11 »	
de Mme Cottin, à Mauves.	2 »»		
		1363 fr. 50	1363 fr. 50
Total des recettes.			1510 fr. 10
Restent à recouvrer :			
Cotisations	232 fr. »	242 fr. »	
Publicité	10 »		

DÉPENSES :

Payé solde dépenses 1908-1909.	362 fr. 95	
— sur dépenses 1909-1910.	774 15	
— solde frais anciens du Musée	140 15	
Total des dépenses.	1277 fr. 25	1277 25
En caisse au 28 septembre 1910.		232 fr. 85

Ce rapport clôt le dixième exercice de notre Société et chaque année depuis lors nous avons été heureux de constater l'importance sans cesse augmentée qu'elle a su acquérir et les sympathies toujours plus nombreuses qui se sont groupées autour d'elle. Cette satisfaction, vous la partagerez avec nous, Mesdames et Messieurs, et vous voudrez, nous en sommes persuadés, continuer votre bienveillant concours à cette œuvre que vous avez contribué à créer, et que, depuis dix ans, vous avez soutenue avec persévérance; vous lui permettrez ainsi de remplir son rôle d'une manière durable et complète.

Au milieu des multiples préoccupations de l'heure présente, la désaffection des habitants des petits centres et des campagnes pour leur pays d'origine est une des plus graves; la combattre est faire acte éminemment utile et méritoire. Nous nous y employons de notre mieux en

cherchant à intéresser les Percherons d'aujourd'hui à l'histoire de leur province, en sauvegardant pour eux les restes d'un passé souvent glorieux, en nous efforçant de les rattacher par les liens du souvenir à cette terre du Perche si féconde, si aimable, l'une de celles où il fait le meilleur à vivre parmi les contrées « du doulx païs de France ».

Mortagne, 28 septembre 1910.

Le Trésorier,

G. CRESTE.



l'Abbé L. Joseph FRET,
(Curé de Champs).
de la Société des Antiquaires de Normandie et autres
Aut. des Chroniques Percheronnes, du diseur de Vérités etc

PORTRAIT LITHOGRAPHIÉ

PLACÉ EN TÊTE DES CHRONIQUES PERCHERONNES

BBÉ FRET

CURÉ DE CHAMPS

ET SON ŒUVRE

(1800-1843)

DAMES, MESSIEURS,

... cimetières d'humble village où se ... pieuse habitude d'enterrer les morts ..., se voit, tout contre le mur du sanc-... une tombe modeste et simple sur ...ription suivante :

L.-J. FRET
... CHAMPS, CHANOINE HONORAIRE
... LA CATHÉDRALE DE SÉEZ
... DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE NORMANDIE ET AUTRES
... DES CHRONIQUES PERCHERONNES
... DISEUR DE VÉRITÉS, ETC.
SON ZÈLE
... FAIRE BRILLER LA LUMIÈRE DE L'ÉVANGILE
... TROP GRAND AMOUR DE LA SCIENCE
... ENLEVÈRENT PAR UNE MORT PRÉMATURÉE
... SES NOMBREUX AMIS LE 4 NOVEMBRE 1843
A 43 ANS

...us bas, en une strophe que l'on ... par ...teur du *Vase brisé,* la ... celui qui ... pose là :

Au midi de mes ans ...
A pas précipités je mar...
Goutte à goutte se perd le ...
Comme fait la liqueur d'un ...



PORTRAIT LITHOGRAPHIÉ

EN TÊTE DES CHRONIQUES PERCHERONNES

L'ABBÉ FRET

CURÉ DE CHAMPS

ET SON ŒUVRE

(1800-1843)

Mesdames, Messieurs,

Dans l'un de ces cimetières d'humble village où se conserve encore la pieuse habitude d'enterrer les morts autour de l'église, se voit, tout contre le mur du sanctuaire, au côté sud, une tombe modeste et simple sur laquelle on lit l'inscription suivante :

L.-J. FRET
CURÉ DE CHAMPS, CHANOINE HONORAIRE
DE LA CATHÉDRALE DE SÉEZ
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE NORMANDIE ET AUTRES
AUTEUR DES CHRONIQUES PERCHERONNES
DU DISEUR DE VÉRITÉS, ETC.
SON ZÈLE
A FAIRE BRILLER LA LUMIÈRE DE L'ÉVANGILE
SON TROP GRAND AMOUR DE LA SCIENCE
L'ENLEVÈRENT PAR UNE MORT PRÉMATURÉE
A SES NOMBREUX AMIS LE 4 NOVEMBRE 1843
A 43 ANS

Plus bas, en une strophe que l'on croirait écrite par l'auteur du *Vase brisé,* la suprême pensée de celui qui repose là :

Au midi de mes ans la sève en est tarie,
A pas précipités je marche en mon couchant ;
Goutte à goutte se perd le baume de ma vie,
Comme fait la liqueur d'un vase qui se fend.

C'est à quelques pas de cet enclos funèbre où le pasteur et ses ouailles dorment côte à côte leur dernier sommeil, que vécut pendant dix-neuf années dans l'ancienne grange dixmeresse, transformée tant bien que mal en presbytère, l'abbé Louis-Joseph Fret, fils de Jean-Louis Fret, tisserand, et d'Élisabeth-Victoire Macé, né à Bretoncelles le 22 pluviôse an VIII ou plutôt le 11 février 1800 (1).

Notre Société d'histoire et d'archéologie a pensé qu'il convenait de rendre à ce travailleur consciencieux et exemplaire, qui fut l'un des précurseurs du mouvement historique percheron, un hommage particulier de reconnaissance dans sa ville natale. Au zèle apostolique, l'abbé Fret, en effet, joignait une ardeur passionnée pour l'étude et un amour immense pour sa patrie d'origine. Vivant à une époque où la vie, non troublée encore par des entraînements extérieurs, s'écoulait paisiblement au foyer domestique, confiné dans l'une des localités les plus réduites et isolées de la contrée, curieux de sa nature des choses du passé, il n'avait d'autre satisfaction, dans les loisirs que lui laissait son ministère, que de chercher dans les archives de sa paroisse les origines de tout ce qui l'entourait ; et, se fut-il borné dans ses recherches laborieuses à réunir des matériaux pour les mettre en œuvre, que nous lui saurions déjà gré de ses efforts et de ses peines, mais ses aspirations allaient plus haut et plus loin. Non content de tenir pour lui seul les fils conducteurs de la vérité historique, il voulait entraîner à sa suite ses compatriotes, les initier à des traditions perdues, leur faire toucher du doigt tout un passé de faits et d'événements intéressant leur clocher, leurs aïeux ou leurs terres, développer par là chez eux l'attachement

(1) « *Aujourd'huy vingt-deux pluviôse au dit an, devant nous, adjoint municipal soussigné, est comparu le citoyen Louis Fret, tisserand en ce bourg, lequel nous a déclaré lui être né de ce jour, deux heures du matin, de son légitime mariage avec Elisabeth Macé, un garçon qui a été nommé Louis-Joseph, présence de Joseph Macé, oncle maternel de l'enfant, âgé de trente-cinq ans, aussi tisserand en ce bourg, et de Marie-Arnée Hayes, grand'mère de l'enfant, âgée de cinquante-trois ans ; témoins qui ont signé avec nous, excepté la dite Hayes qui a déclaré ne le savoir, de ce requise.* » (Signé : J.-Louis Fret, Joseph Macé, Pallu, adjoint). — (Extrait du registre des naissances de la commune de Bertoncelles, an VIII).

au sol natal et laisser tomber dans leur cœur, en tant que ministre de Dieu, à l'aide de récits moraux et de descriptions saines, la semence du bien et de la vertu. C'est ainsi que sont nés les *Chroniques percheronnes* et surtout ces petits *almanachs,* uniques en leur genre, qui rendirent populaire le nom de l'abbé Fret, et c'est pourquoi nous l'honorons aujourd'hui en plaçant, dans l'église où il reçut le baptême, son image doucement idéalisée par un compatriote, aussi dont le talent naissant et sûr nous fait songer à l'illustre graveur de Mortagne (1).

Que dire de l'enfance de l'abbé Fret? M. de la Sicotière dans les pages très précises (2) qu'il a consacrées à sa mémoire et dont nous nous inspirerons plus d'une fois dans cette courte étude n'en a rien appris. Ses premières années se passèrent en partie dans la maison paternelle, aujourd'hui disparue, où sa famille vivait modestement et elles ne paraissent avoir été troublées par aucun évènement important. Il est resté seulement le souvenir de sa gaîté et de ses curiosités d'enfant. Il aimait les récits merveilleux faits à la veillée, au coin de la grande cheminée, et il était tout oreilles quand le vieux père Renard, grand conteur du village, venait narrer ses histoires. Déjà il emplissait sa petite intelligence des traits de mœurs observés autour de lui ou saisis dans ses lectures favorites de la bibliothèque bleue, et plus tard, il en fera son profit quand, à son tour, il tracera d'une plume alerte ses scènes champêtres dans le *Diseur de vérités.*

Un jour vint, où, appelé à l'état ecclésiastique, il partit pour Séez. Au Petit Séminaire, puis au Grand dont il devint un élève studieux, il apprit à pondérer son jugement par la connaissance des classiques et l'étude de

(1) Louis Barillet, d'Alençon.

(2) *Notice littéraire et biographique sur l'abbé Fret, curé de Champs (Orne), chanoine honoraire, auteur des Antiquités et Chroniques percheronnes,* par M. DE LA SICOTIÈRE, ancien directeur de la *Société des Antiquaires de Normandie,* membre de plusieurs sociétés savantes. Mortagne, typ. et libr. Daupeley frères, 1868, 36 p. in-8°. — Dédiée à M. le docteur Jousset qui avait préparé lui-même une notice sur l'abbé Fret, mais y avait renoncé en apprenant que M. de la Sicotière se proposait de publier la sienne. — (Extrait de l'*Echo de l'Orne,* 1868, nos des 14 et 21 mai, 4 et 18 juin, 2 et 9 juillet).

la théologie. Il y réussit facilement, mais au milieu de ces graves et sérieuses leçons, son caractère enjoué ne perdait rien des impressions premières et son esprit gardait toujours cette pointe d'originalité qui fit le charme de ses écrits.

Le 21 septembre 1822, Mgr Alexis Saussol, en tournée de confirmation, l'ordonnait à Bellême, grand évènement pour les habitants peu accoutumés à pareille cérémonie chez eux et grande joie pour notre ordinand qui se voyait conférer la prêtrise au centre même de sa chère province du Perche et de son futur champ d'action. Aussi, dans ses *Chroniques* (1), eut-il soin d'en consigner le détail sinon avec toute la simplicité voulue, du moins avec un souci très louable de l'exactitude, jusqu'à nous dire qu'il logeait chez des patriarches de la ville, les époux Ducaire. Quelques mois après, le 22 février 1823, Monseigneur l'appelait au vicariat de Condé-sur-Huisne. Pour un début le poste était de choix, puisqu'il maintenait l'abbé Fret près de ses parents. Son passage en cette localité ne le fait pas encore historien; s'il prend quelques notes de côté et d'autres il ne rédige rien et s'essaie plutôt à la prédication et à l'instruction des enfants. Entre temps il est sollicité d'entrer aux Missions, mais son tempérament ne répond guère à ces avances et il ne se sent pas, il l'avoue lui-même, le goût du martyre. D'ailleurs, l'avancement arrive rapidement; dès le 23 décembre de la même année il est désigné à titre de desservant pour la chapelle vicariale de Champs (2); il y succédait à l'abbé Dodmand.

Nulle retraite ne pouvait mieux convenir à un homme d'étude que ce petit village perdu dans les terres, où, c'est lui qui le dit (3), l'on n'accédait en 1823 que par des chemins bourbeux, « incarrossables, iniquitables et même souvent impédestrables ! » En tout, onze logis agglomérés et 240 habitants ; un domaine seigneurial appartenant

(1) *Antiquités et Chroniques percheronnes,* tome III, p. 297.
(2) Champs fut érigée en succursale le 30 juillet 1826.
(3) *Promenade de Mortagne à Champs, janvier 1840, dans la Pélerine percheronne,* 1840, p. 7.

très anciennement aux Bandard, puis aux Abot (1), maison dont les membres occupèrent de hauts emplois dans le Perche, enfin à M. de Longlay ; une église de l'époque romane aux verrières anciennes et un presbytère de 1533, restauré en 1805 par Mme Abot et Mlle d'Aunay, sa sœur. Ajoutez à cela le souvenir de l'exode au xe siècle des moines de Saint-Évroult après le pillage de leur abbaye qui vinrent, dit-on, camper à Champs sous la conduite de Hugues, duc d'Orléans, et les traces retrouvées d'un monastère assez important au lieu même, vous comprendrez alors tout l'intérêt que devait présenter pour le jeune desservant sa nouvelle paroisse.

Le voilà dans sa vieille grange dixmeresse quelque peu rajeunie par des mains charitables. Il nous la décrit lui-même (2) : « Un corridor étroit partage la maison dans toute sa longueur. Des draperies peintes en rouge décorent le haut des murs badigeonnés en jaune avec des lignes noires figurant des assises de pierres. Les images populaires du Juif-Errant, de Malborough, de Henriette et Damon, de Geneviève de Brabant tapissent ces murailles nues. Sur la cheminée un vieux portrait enfumé d'une religieuse et une jolie petite statuette de saint Louis, provenant de l'abbaye de Thiron. Dans un coin la table, chargée de papiers et de livres, sur laquelle il travaille d'ordinaire. Dans la salle à manger le papier à fond bleu est semé de fleurs blanches et sur la cheminée une petite pendule voisine avec des vases à fleurs en porcelaine, des flambeaux argentés, dons de premiers communiants et des statuettes d'auvergnats fabriqués à la Trappe. L'histoire et la littérature sont représentées par des lithographies de Bossuet, Fénélon, Fléchier,

(1) Les Abot, seigneurs du Bouchet, de Lignerolles, de Surmont, du Buat, de Milan, de Courtoulain, de la Chaise, du Jarrossay, du Reray et de Champs, etc. Louis Abot du Bouchet fut à la fin du XVIIe siècle grand bailli et chef de la noblesse du Perche, lieutenant de Messieurs les Maréchaux de France en ladite province, gouverneur et commandant pour le service de Sa Majesté des ville et château de Mortagne.

Gilles Abot, prêtre, seigneur de Champs et de Hautpoix était, en 1676, prieur commendataire de Sainte-Gauburge, grand chantre de l'église collégiale de Toussaint de Mortagne et official de Séez au siège de Mortagne.

(2) *Notice sur l'abbé Fret*, par M. L. de la Sicotière, p. 22.

Châteaubriand et Berryer, le mobilier par un buffet en acajou, une table en noyer, cinq fauteuils rouges, un sopha jaune et huit chaises. A côté, la chambre d'hiver de l'ermite avec sa modeste bibliothèque. »

Tel est le cadre. Il est complété par la figure ascétique et osseuse du digne prêtre. Ses longs cheveux, à la mode du temps, tombent en boucles sur ses épaules. Le regard est brillant, vif, scrutateur. Il semble défier le mal qui pourtant a déjà touché cette nature frêle et délicate. Nous aimons à nous le représenter, penché la plupart du temps sur ses manuscrits, lisant, notant, compulsant. Lorsque ses obligations sacerdotales ne l'appellent pas au dehors il prépare, dans le grand silence de sa demeure, les trois gros volumes de *Chroniques* qui seront toute l'histoire de sa province et lorsque les journées s'annoncent belles, après un travail obstiné, il sort à la découverte, il va sur sa mule vers des régions inexplorées, presque inaccessibles et pourtant voisines, au Val-Dieu par exemple qui lui semble un voyage, à seule fin de recueillir de la bouche d'un paysan des traditions oubliées ou de retrouver sous quelque motte des ruines inexplorées.

C'est en 1837 que parut à l'imprimerie de Glaçon, à Mortagne, le prospectus annonçant l'apparition prochaine des *Antiquités et Chroniques percheronnes,* portant le sous-titre de « Recherches sur l'histoire civile, religieuse, monumentale, politique et littéraire de l'ancienne province du Perche et des pays limitrophes ». L'ouvrage devait paraître en dix-huit ou vingt livraisons de 80 pages, toutes les six semaines, pour former trois volumes avec vignettes (1). Le prix de la livraison était fixé à un franc et le tirage devait être subordonné au nombre des souscriptions.

(1) Les tomes Ier et II parurent en 1838 et le tome III en 1840 (462, 650 et 559 pages). — En tête du premier volume se trouve le portrait de l'abbé Fret, à mi-corps, assis de trois quarts, lithographié par Bourgerie. Ce volume est dédié aux habitants du Perche, le second à Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres et le troisième à Mgr Mellon-Jolly, évêque de Séez.

Des comptes rendus et des critiques de l'ouvrage furent publiés dans *le Journal* et *le Glaneur de Chartres*, dans *le Nogentais*, nos 17 et 18 de 1841, dans *le Mémorial du Calvados,* 10 et 13 juin 1838, par M. de la Sicotière, dans l'*Excursion dans le Perche,* de M. Paul Delasalle (*Courrier de la Sarthe,* 1838, et à part), et dans le *Compte rendu des travaux du Congrès scientifique du Mans,* 1839, II, p. 50.

L'attente de l'auteur ne fut pas déçue. Elle dépassa même ses espérances. Six cents souscripteurs répondirent de suite à son appel et, s'ils ne suffirent pas à le défrayer des dépenses considérables d'impression ils durent en revanche le dédommager de ses peines.

Si nous devons reconnaître avec M. de la Sicotière de graves défauts d'érudition et de style dans cette œuvre de longue haleine, il nous faut pourtant tenir compte des conditions difficiles dans lesquelles se trouvait l'abbé Fret pour la mener à bien. Nous nous imaginons, en effet trop aisément, étant donnés les inappréciables facilités de recherches et de contrôle qui sont mises à notre disposition et aussi les conseils dont nous sommes entourés, que la tâche de nos savants d'autrefois devait être singulièrement aidée par la conservation dans les archives de famille, de paroisses ou de monastères de documents originaux aujourd'hui dispersés ou détruits. Ce qui pouvait être vrai avant la Révolution et ce qui nous est prouvé par les si précieux travaux de Bry de la Clergerie, de Courtin et de Bart des Boulais, ne peut s'appliquer au temps de l'abbé Fret. Le classement des manuscrits, venus de côtés et d'autres s'entasser dans les dépôts publics, n'était pas chose faite et l'accès n'en était pas facile. Il fallait donc le plus souvent s'appuyer ou sur des traditions orales plus ou moins fondées ou sur des écrits erronnés, et la situation du curé de Champs n'était pas favorable à l'éclosion de travaux pouvant inspirer toute confiance. De plus, l'isolement complet où il se trouvait, l'absence d'appui chez quelque confrère ou chez quelque érudit de l'époque, le défaut de méthode, il faut bien le dire, tout cela rendait les recherches ardues et périlleuses. Il faut au contraire lui tenir compte de sa ténacité au milieu des difficultés semées sur son chemin. Soutenu par l'affection profonde qu'il portait à son pays, et par le désir ardent qui le possédait d'éclairer ses compatriotes sur leur propre histoire, il a voulu laisser après lui une œuvre à la portée de tous et ouvrir la voie à d'autres recherches plus érudites. Il a réussi, car les *Chroniques percheronnes* après avoir été dans toutes les

mains sont aujourd'hui parmi les livres rares et n'ont certainement pas été étrangères au mouvement intellectuel et historique de notre province. « Ce qu'il lui fallut de courage et d'héroïques efforts, à lui, pauvre prêtre de campagne, sans livres, sans manuscrits, sans conseils, sans bibliothèque publique ni archives à consulter, écrit M. de la Sicotière (1), pour arriver à publier ses *Antiquités et Chroniques percheronnes* et une foule d'autres opuscules moins importants, ceux qui comme moi l'ont vu à l'œuvre le savent mais ne sauraient l'exprimer. Il a rendu plus de services à l'histoire de sa province en en répandant le goût, en la popularisant en quelque sorte, qu'en l'enrichissant de faits nouveaux. C'est déjà un grand honneur et qui pourrait suffire. » Ce jugement d'un témoin de sa vie est certes le meilleur éloge que l'on puisse faire de lui.

Mais où réside l'œuvre vraiment originale de l'abbé Fret c'est dans la publication, entreprise en 1838 jusqu'à sa mort, des almanachs, intitulés *Diseur de vérités* (2). En ces petits volumes pétillants d'esprit, de malice et de bon sens, il mit tout son naturel. Nous le retrouvons là tel qu'il devait être jadis à la maison paternelle alors qu'il recueillait avec tant d'avidité les histoires étonnantes

(1) *Coup d'œil sur les historiens du Perche,* discours lu à la séance générale de la Société de l'histoire de Normandie, le 2 juillet 1874, par M. L. DE LA SICOTIÈRE. Rouen, imp. H. Boissel, 1874, p. 17.

(2) Cet almanach forme une collection de huit volumes parus en 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843 et même après la mort de l'auteur, en 1844 et 1845.

L'abbé Gaulier réédita plusieurs scènes de ces almanachs sous ces titres :

Scènes de la vie percheronne... revues et précédées d'une notice sur la vie de l'abbé Fret, par l'abbé GAULIER, curé de Loulay-le-Tesson. La Ferté-Macé, libr. Meynaerts, 1873, in-8°.

Les veillées percheronnes et récits sur le Perche et la Normandie d'après l'abbé Fret et autres historiens, par l'abbé GAULIER. Mortagne, Launay-Rémon, libr., 1874, in-8°.

Les avocats de village, troisième série des scènes et veillées percheronnes, Séez, typ. Montauzé, 1883. in-12. (Compte rendu par M. de la Sicotière dans le *Journal d'Alençon,* 23 janvier 1883.)

De 1894 à 1896, sous le titre général de *Bibliothèque percheronne et normande,* le même abbé Gaulier fit paraître en seconde édition à La Chapelle-Montligeon ces diverses scènes : *Un dîner de famille au Perche pendant les jours gras,* avec une préface, *Les avocats de village, Le bouquet de famille, La galette des Rois, Une veillée au Perche.*

Compte rendu du *Diseur de vérités,* par M. DE LA SICOTIÈRE, dans la *Gazette d'Alençon et du département de l'Orne,* 26 janvier 1840.

du vieux père Renard. Cette fois, c'est lui le conteur, mais l'élève a surpassé le maître, car sa visée est plus haute. Il n'a pas tant la prétention d'amuser ses lecteurs que de les instruire et de les moraliser. Il n'écrit pas sans raison et ses récits, qui ne sont ni fables ni légendes, il les crée de toutes pièces. Le plus souvent, sous une forme très vivante et très locale, il fait dialoguer ses personnages et, pour ceux qui ont vécu tant soit peu de la vie de nos paysans, les tableaux sont saisissants de vérité. Tout y est observé fidèlement, les mœurs, les habitudes, la mentalité des gens, jusqu'au langage, malgré le reproche qui lui fut fait de n'avoir pas assez respecté l'idiome et d'avoir « écrit le percheron en manchettes (1) ». S'il eut employé le patois du temps de Louis XIV, dans toute sa pureté, il eut, à coup sûr, rencontré peu de lecteurs, et avant tout, il voulait être lu. Ses scènes de mœurs auxquelles il sut joindre très à propos des récits historiques toujours empruntés à sa province et des poésies simples furent donc extrêmement goûtées, non seulement dans le Perche mais au-delà. Dès la première année, il tire à 1,500 exemplaires ; quatre ans après, 6,000 ne suffisent plus. On lui reproche même de ne pas faire assez gros les volumes et de négliger dans sa topographie beaucoup de localités, reproches aisés et intéressés assurément, mais qui disaient tout le succès de l'œuvre.

Aussi, pour contenter tout le monde et... tous les clochers, l'abbé Fret se décide-t-il en 1840 à fonder une nouvelle publication qui marchera de pair avec l'almanach mais ne paraîtra qu'à Pâques et ne sera consacrée qu'à des études locales. Elle prendra le titre de : *la Pèlerine percheronne, normande et beauceronne ou promenade pittoresque, historique et monumentale à travers le Perche et les pays limitrophes*. Un seul volume vit le jour et n'eut pas la vogue de l'almanach. Les lecteurs se fatiguèrent-ils de récits un peu monotones et délayés ou l'auteur trouva-t-il au-dessus de ses forces déjà épuisées ce surcroît de travail ? Peut-être pour ces deux raisons renonça-t-il à cette

(1) Ach. Genty. *Rimes inédites en patois percheron*, Paris, 1861, p. 14.

nouvelle entreprise. Il avait pourtant préparé son second volume dont M. de la Sicotière posséda de longs fragments et où devait figurer la description de son presbytère.

Le curé de Champs ne borna pas là ses efforts. En 1839 il publiait un *Dictionnaire des légendes des saints* (1), sans grand intérêt, collaborait en 1841 à la *Revue de l'Orne* (2), feuille éphémère qui ne dura qu'une année, et tentait en 1842 la création d'une *Revue du Perche* (3), hebdomadaire, dont il ne parut que deux numéros.

Rien ne le décourageait, mais pour aboutir il lui manquait, nous le répétons, des conditions essentielles qu'il ne pouvait rencontrer dans la situation où il se trouvait et chez les gens, encore trop peu intellectuels, auxquels il s'adressait ; d'abord les ressources pécuniaires et puis surtout le concours de travailleurs actifs comme lui, animés de cet amour passionné du pays natal qui le consumait. Sa bonne volonté ne suffisait pas. S'il eut vécu de nos jours ses qualités heureuses se fussent développées et accentuées sans nul doute au milieu de ces sociétés dont il souhaitait vainement la formation et près de confrères poursuivant même but que lui. Ses généreuses aspirations n'auront pas du moins été perdues. Il fut de ces ouvriers désintéressés qui ajoutent leur pierre à l'édifice et qui, sans jouir de l'achèvement, emportent du moins avec eux la satisfaction d'avoir contribué pour une large part à l'œuvre commune.

L'abbé Fret travaillait avant tout pour l'avenir. C'était son souci constant de faire quelque chose d'utile à son

(1) *Dictionnaire des légendes des Saints ou table géographique des noms des anciennes provinces, villes, bourgs, fleuves, rivières, forêts, montagnes et autres lieux qui se trouvent mentionnés dans les légendes, canons des conciles et martyrologes des bréviaires de France, en latin et en français, avec les contrées et royaumes où ces lieux sont situés.* Mortagne, Glaçon, in-12.

(2) *Revue de l'Orne,* journal littéraire et artistique, fondé par M. de Vilette, paraissant le dimanche à Alençon, chez Poulet-Malassis, grand in-4°. — 48 numéros parurent du 31 janvier au 26 décembre 1841.

(3) *Gloire à la Patrie ! Revue du Perche, journal spécial du pays formant cette ancienne province et des contrées limitrophes. — Histoire locale, Littérature, Etudes de mœurs, Poèmes, Anecdotes, Biographies, Bibliographie, Nouvelles, Annonces, Avis divers.* — Mortagne, Glaçon, in-4°.

L'abbé Fret, l'année qui précéda sa mort, entreprit une vaste *Histoire de l'abbaye de la Trappe* qu'il n'eut pas le temps de terminer. Ce manuscrit devint la propriété de M. Rémon-Beauvais, libraire à Mortagne.

pays, à ses compatriotes et de ne laisser passer aucun fait, dont il avait été témoin, sans le consigner. Nul témoignage n'est plus frappant à cet égard que les notes manuscrites retrouvées de sa main sur les registres où il rédigeait les actes religieux de ses paroissiens.

« Comme on ne peut trop blâmer, écrit-il en 1838, l'insouciance et l'incurie de tant d'ecclésiastiques qui, témoins d'une foule d'évènemens aussi curieux qu'intéressans dont leurs paroisses respectives ont été le théâtre, n'en ont jamais transmis les moindres vestiges à la postérité... je commencerai le premier à donner l'exemple d'une conduite plus soigneuse, en laissant chaque année, à la fin du registre, un mémorial des choses tant soit peu curieuses et utiles qui se seront passées ou faites dans la paroisse de Champs. » Et il tint parole. Notre Société, je l'espère, publiera quelque jour ces pages qu'il serait trop long aujourd'hui, même d'analyser. J'en veux pourtant extraire un simple fait très personnel à notre historien, puisqu'il s'agit de sa nomination comme chanoine honoraire de la cathédrale de Séez le 1er janvier 1842. La cérémonie d'installation, dit-il, retardée par son état de santé, au 2 mars, ne dura qu'une minute, à quatre heures du soir. Le récipiendaire alla baiser le grand autel, s'assit un instant sur une miséricorde des stalles et fut reconduit à la sacristie. « Ensuite de quoi, ajoute-t-il, on lui fit voir le revers de la médaille, c'est-à-dire, pour le convaincre qu'il n'est point de roses sans épines, on lui notifia qu'il était d'usage que tout nouveau chanoine donnât 50 francs pour être partagés entre les officiers du bas chœur. Ce qui fut fait. C'est deux années de casuel de la cure de Champs. Avis à mes successeurs. »

Cette même année, mentionnons encore un détail curieux. L'abbé Fret a soin de noter que, par ordonnance épiscopale, les ecclésiastiques du diocèse, sans exception, furent obligés de prendre pour coiffure le chapeau triangulaire, autrement le tricorne, et ce, dans le délai de trois mois, sous peine de devenir *suspens ipso facto.* Des murmures, paraît-il, s'élevèrent dans tout le clergé, mais... l'obéissance triompha. Il n'y eut que l'abbé Marre,

curé de Feings, âgé de 79 ans, qui fit le récalcitrant. Il appela comme d'abus de l'ordonnance du prélat et continua de porter le chapeau rond et la redingote : « C'est son affaire, le bonhomme ! » s'écrie le curé de Champs qui, aussitôt d'ajouter : « Monseigneur doit visiter notre contrée en mai 1843, très probablement il dispensera ce bon vieillard du port de ce costume qui peut le gêner sur la fin de ses jours. »

C'est sur ce même registre qu'il signale encore la grande cherté de l'oignon (car il s'intéresse à tout !) qui de 6 francs l'hectolitre est monté à 24 francs par suite de la sécheresse et qu'il dit avoir fait arranger sa cheminée de cuisine qui fumait « comme une tannière de renard où l'on met le feu, à ses frais, bien entendu, car les paysans de Champs sont rien moins que généreux ! »

Là s'arrête son mémorial et là aussi finit cette gaîté qui fait le propre de son caractère. La maladie qui le minait depuis tant d'années prit une tournure grave et son humeur s'en ressentit. « Ce fut, nous dit M. de la Sicotière (1), pour ses amis un douloureux spectacle que celui de l'ennui et du découragement qui s'emparaient par degrés de cette pauvre âme isolée. Il finit par prendre en dégoût ce qu'il avait le plus aimé. Il étouffait dans cet air pur de la campagne où il avait été élevé ; il appelait avec une ardeur fiévreuse le séjour des villes, le contact des hommes, la poudre des bibliothèques. » C'est en vain que son évêque, Mgr Mellon-Jolly, essayait de le remonter. La vie le quittait et il voulait la retenir, s'illusionnant en faisant des projets, en travaillant encore, tandis que son ami M. de Longlay, maire de Champs, l'entourait des soins les plus affectueux. L'une de ses dernières et rares joies fut de recevoir de l'*Association normande* dont il était membre et qui tenait cette année-là son congrès à Mortagne, une médaille d'argent (2). L'une de ces suprêmes

(1) *Notice sur l'abbé Fret*, p. 26.
(2) Il fut membre de l'Académie Ebroïcienne depuis 1835, de la Société pour la conservation des monuments depuis 1837, de celle des Antiquaires de Normandie depuis 1838, et de l'Association normande depuis 1839.
Il ne collabora à aucune des revues publiées par ces sociétés. Il avait seulement préparé une courte note sur les origines des chevaux percherons pour le congrès de l'Association normande l'année de sa mort. Cette note parut dans l'*Annuaire* de 1844, p. 214.

consolations il la trouva dans la poésie et sa pensée se traduisit en accents plus harmonieux qu'ils ne l'avaient jamais été, pour prier Dieu, sur son lit de douleur, de le laisser vivre encore. La première strophe de ces vers fut inscrite sur son tombeau, nous l'avons rappelée au début de cette notice. Voici le poème tout entier :

Au midi de mes ans la source en est tarie,
A pas précipités je marche à mon couchant.
Goutte à goutte se perd le baume de ma vie,
Comme fait la liqueur d'un vase qui se fend.

Tel que le chêne vert qu'a déchiré la foudre
Hélas! tout jeune encor, je n'ai plus de vigueur;
Je sens de jour en jour mon être se dissoudre
A peine je conserve un rameau de verdeur.

Pourtant, je l'avouerai, je regrette la vie!
Pourquoi la regretter? Tu le sais, ô Seigneur!
Je voudrais achever ma tâche inaccomplie,
A mes frères montrer la route du bonheur.

A la grâce déjà plus d'un lecteur docile,
D'une coupable erreur arrachant le bandeau,
A proclamé son Dieu le Dieu de l'Évangile,
Est revenu joyeux rejoindre le troupeau!

Comme le Centenier j'implore ta clémence :
Commande à la longueur et je serai guéri;
Mon teint décoloré, flétri par la souffrance,
Reprendra sa fraîcheur comme un gazon fleuri.

Car n'es-tu pas, mon Dieu, l'arbitre de la vie?
N'es-tu pas le Jésus compatissant et fort?
N'est-ce pas à ta voix jadis qu'en Béthanie
Après quatre longs jours, l'Enfer rendit un mort?

Pleine de foi, d'amour, d'invincible espérance,
A ta pauvre brebis tu porteras secours;
D'un souffle dissipant sa longue défaillance,
Sur elle brilleront d'heureux ans, de beaux jours.

L'abbé Fret mourut le 4 novembre 1843 (1); il y a de cela soixante-sept ans. Si tardive que soit la cérémonie qui nous réunit aujourd'hui dans sa ville natale, elle n'en est pas moins l'expression sincère d'une pensée depuis longtemps émise par les travailleurs percherons, successeurs du vaillant curé de Champs. La *Société Percheronne d'histoire et d'archéologie* est heureuse d'avoir pu la réaliser et de confier aux habitants de Bretoncelles la garde de ce monument, œuvre d'art en même temps que souvenir pieux et durable.

H. TOURNOUER.

(1) « *L'an 1843, le 4 du mois de novembre par devant nous, maire, officier de l'état-civil de la commune de Champs, canton de Tourouvre, arrondissement de Mortagne, département de l'Orne, sont comparus Jacques Moissard et Jean-François Chalumeau, tous deux propriétaires, domiciliés au bourg de Champs, lesquels nous ont déclaré que le dit jour 4 novembre, à deux heures du matin, Fret, Louis-Joseph, âgé de 46 ans environ, chanoine honoraire de la cathédrale de Séez, prêtre desservant la paroisse de Champs, fils de Fret, Jean-Louis, et de dame Macé, Elisabeth-Victoire, est décédé au presbytère de cette commune, et les déclarants ont signé avec nous le présent acte, après que lecture en a été faite* (ont signé : Chalumeau aîné, R. de Longlay, J. Moissard). — (Extrait du registre des décès de la commune de Champs, année 1843).

OUVRAGES A CONSULTER

SUR M. L'ABBÉ FRET, CURÉ DE CHAMPS

ET SES ŒUVRES

LA SICOTIÈRE : *Notice sur les Annuaires du département de l'Orne* (Extrait de l'*Annuaire normand* pour 1844).

Annuaire statistique du département d'Eure-et-Loir, 1844, p. 374.

Bibliographie du Maine, par M. DESPORTES. Le Mans, 1844, p. 302.

Le Département de l'Orne archéologique et pittoresque, 1845, p. 118-121.

Manuel du bibliographe normand, par E. FRÈRE. Rouen, 1858.

Fragments historiques sur le Perche, p. J.-F. PITARD. Mortagne, 1866.

Notice littéraire et biographique sur l'abbé Fret, par M. L. DE LA SICOTIÈRE. Mortagne, 1868.

Coup d'œil sur les historiens du Perche, par M. L. DE LA SICOTIÈRE. Rouen, 1874.

Documents sur la province du Perche, par le Vte DE ROMANET et M. H. TOURNOUER, janvier, avril et juillet 1891.

Nouvelle biographie normande, par N.-N. OURSEL. Paris, 1886.

Bibliographie des journaux de l'Orne, par M. L. DE LA SICOTIÈRE. Le Mans, 1894.

La Normandie monumentale et pittoresque. Havre 1896. Orne, II, 221, par l'abbé DESVAUX.

Bibliographie de M. de la Sicotière, par M. L. POLAIN. Alençon, 1900, p. 13-76.

Catalogue de la bibliothèque de M. de la Sicotière, par M. L. POLAIN. Alençon, 1902. I, 513; II, 487, 488, 492, 537.

PAGES INÉDITES DE M. L'ABBÉ FRET

Détails sur Champs

Ad Posterorum memoriam

Comme on ne peut trop blâmer l'insouciance et l'incurie de tant d'ecclésiastiques qui, témoins dans la durée des siècles d'une foule d'évènemens aussi curieux qu'intéressans dont leurs paroisses respectives ont été le théâtre, n'en ont jamais transmis les moindres vestiges à la postérité et qui, aujourd'hui perdus pour toujours dans les abîmes de l'oubli, ne parviendront jamais à la connaissance de ceux qu'ils intéressent au dernier point; je commencerai le premier à donner l'exemple d'une conduite plus soigneuse, en laissant chaque année à la fin du registre, un mémorial des choses tant soit peu curieuses ou utiles qui se seront passées ou faites dans la paroisse de Champs. On trouvera ailleurs, dans un registre renfermant les titres de la Fabrique échappés au vandalisme du terrible 1793 et années suivantes, sur dix feuilles nouvelles que l'on a ajoutées en reliant ce registre par mon ordre (cette année 1838), la série des détails que j'ai pu découvrir depuis l'existence de l'église de Champs vers la fin du x[e] siècle. Ces détails sont en bien petit nombre à cause de l'incurie dont je me plains ici; car, pour peu que le grand nombre de curés qui m'ont précédé, eussent voulu s'occuper de la rédaction de quelques notices, on saurait au juste en quelle année fût bâtie cette charmante église, quel en fut le fondateur, quel évènement lui donna naissance, comment se forma la paroisse,

Chronique de Champs.

Quand aux évenemens dont Champs fut le théatre ils se reduisent, au Changement de Maire et d'Adjoint, Le sieur Jacques le Moine Maire depuis 1818 et qui trop souvent abusa de son autorité pour Vexer pendant cinq années l'auteur de ces remarques, est enfin disgracié et tombe dans la fosse que tant de fois il creusa pour son pasteur, Mr De Longlay est appellé à le remplacer en Octobre 1840, au grand desappointement de son predecesseur.

Laissez passer la Justice de Dieu!

Monsieur Jolly Fouton de Champs, adjoint depuis Juillet 1830, ou il supplanta Chalumeau, est suppianté à son tour par Jacques Berblot Meunier son remplacant. Mr Jolly du reste est un homme bon et paisible.

L'hiver, contrairement aux années précédentes a commencé dès la fin de Novembre, et n'a pas cessé de sévir jusqu'à ce jour. une grande quantité de Neige couvre la terre depuis le Vendredi 18 Décembre. (2 Janvier 1841

J'ai placé aujourd'hui deux Janvier 1841 mon portrait lithographié Dans la sacristie de mon eglise ou je desire qu'il reste toujours, . .

Comme marque particulière de mon affection pour cette paroisse ou je commence la nuit de Noël dernier ma 18e année d'exercice

L'abbé Fret
Curé de Champs

PAGE AUTOGRAPHIE DE M. L'ABBÉ FRET

(Extraite des registres d'état-civil de la paroisse de Champs)

quelle était la communauté religieuse qui la desservit la première, à quel ordre elle appartenait, dans quel lieu étaient les bâtimens réguliers, quels évènements désastreux amenèrent sa suppression, en quelle année la communauté fût remplacée par un curé, sous le gouvernement de quel roi, l'épiscopat de quel prélat, quels changemens subit l'église, quand les belles croisées actuelles qui éclairent la nef et le côté de droit du chœur remplacèrent les petites fenêtres étroites et à plein cintre qui dans le principe éclairaient seules l'édifice, fenêtres dont il ne reste plus que deux, celles du sanctuaire et du chœur, du côté de l'Évangile, à quel généreux bienfaiteur la paroisse est-elle redevable des magnifiques vitraux que l'on admire encore pour la pureté du dessin et la richesse du coloris, et dont il ne reste plus qu'un seul dans son intégrité, celui du milieu de la nef au midi, les autres ayant été plus ou moins détériorés par le temps et le manque de soins des administrateurs de l'église, ceux du nord ayant totalement disparu à l'exception de la partie supérieure de la fenêtre placée entre la chaire et l'autel de la sainte Vierge, où l'histoire de la naissance du Sauveur se voit encore en son entier et parfaitement conservée. Voilà une partie des documents que nous avons à regretter, car l'énumération en serait trop longue s'il fallait ici spécifier toutes les demandes qu'on pourrait faire relativement à la seule église de Champs. On verra, sur le registre vert précité, tous les détails relatifs à la paroisse, jusqu'en 1838 exclusivement; on ne trouvera ici que le détail des travaux exécutés dans le cours de cette même année 1838 pour la restauration de ce charmant édifice et sa décoration intérieure.

Réparations à l'église, toiture et plafond.

Après bien des luttes et des démarches de ma part et de celle du Conseil de Fabrique, composé de MM. de Longlay, Hamard, fermier du Val, Moissard, cultivateur au bourg, Ferré, propriétaire à Rougemont et René le Duc, couvreur à la Bergère, avec l'autorité municipale,

dont le chef, Jacobus Monachus, *tunc temporis parochiæ præpositus,* dirigé par la seule haine qu'il portait, *tum parocho, tum nobili viro,* apportait, *invita conscientia,* à l'accomplissement des travaux de la première urgence, ces travaux eurent cependant lieu ; l'église fut entièrement découverte le jeudi 26 avril 1838 (semaine de la *Quasimodo*) et les deux jours suivants ; la charpente, séparée du corps de la tour et se portant de tout son poids contre le pignon de la façade qu'elle menaçait de renverser, fùt rendue à son aplomb primitif ; bientôt la toiture fut relatée solidement, le temple recouvert, et les travaux entièrement terminés le vendredi 12 mai suivant. Comme le lambris de la voûte de la nef était dans le plus mauvais état à cause de son extrême vétusté, l'on a décidé de le remplacer par un plafond plus en harmonie avec les voûtes du sanctuaire et du chœur ; ce plafond donne d'ailleurs un coup d'œil beaucoup plus gracieux à ce charmant édifice. Les travaux commencés immédiatement après ceux de la toiture ne furent entièrement terminés que dans le courant de juillet suivant. Le clocher fut également raccommodé et la ganivelle peinte couleur ardoise, le coq fut descendu le samedi 19 mai et remonté le 8 ou 9 juin. Le vendredi 1er juin de cette même année, les habitans de Soligny, révoltés en masse contre l'autorité épiscopale, à l'occasion du départ de M. Jacques Lottin, leur curé, nommé à la cure de Saint-Fraimbault-sur-Pisse, près Domfront, s'attroupèrent en grand nombre de tous les coins de la paroisse, aux sons lugubres du tocsin, signal de ralliement convenu. Le nommé Rivière, maréchal au village de Somme-Sarthe et trésorier de la Fabrique, s'enferme dans l'église, et met la cloche en branle, le maire, M. Aimé Saint-Lambert, se présente en écharpe à la porte du temple pour interdire le son de la cloche, qui d'instrument de piété était devenu celui de la plus coupable sédition ; sa voix est méconnue, son autorité méprisée, les sons d'alarmes continuent à vibrer dans les airs et la porte du lieu saint reste fermée. Bientôt la populace de la bourgade (et sur ce nombre il faut comprendre dans la circonstance la presque totalité des

habitans) quitte ses baraques pour se porter sur le presbytère où venaient d'arriver les meubles du nouveau curé, M. *Désiré* Maurey, ex-desservant de Neuville-sur-Touque, canton de Gacé. Quelques instants après que la cloche eût cessé de se faire entendre, avertis par les sons qui avaient frappé leurs oreilles au guet, une foule nouvelle, composée de la populace rurale des villages au nord et à l'est de Soligny, surtout des environs du paisible monastère de la Trappe, vint grossir les rangs des séditieux et se montrer en si grand nombre, qu'on eùt dit d'une nuée de crapauds surgissant de sous terre à l'approche d'une pluie d'orage ; il y en avait de tous les âges et de tous les rangs. Ce bataillon en jupes, la plupart déguenillés, (à l'exception de cinq à six mauvais garnemens qui portaient empreints sur leurs traits, dégradés par le vice, leurs certificats de vauriens) se recrutait exclusivement dans le sexe féminin; leurs figures crispées par la fureur avaient quelque chose de hideux et de repoussant, et, si le Dieu du sombre Empire venait jamais à perdre quelques-unes de ses furies, il pourrait en toute sûreté venir chercher dans ces lieux de nouvelles, Alectos, Mégères, Tisyphones ou quelque chose de plus, il n'aurait assurément que l'embarras du choix. Le malheureux M. Maurey, dont le prénom était la plus énergique antithèse, vu les dispositions hostiles de son nouveau troupeau, se trouva en butte aux plus cruelles avanies, aux injures les plus grossières et aux sarcasmes les plus mordants. Véritable disciple du Dieu immolé sur le Calvaire, sa patience fut héroïque, son visage ne perdit point son calme, pas une parole d'impatience ne sortit de sa bouche; s'il rompit quelquefois le silence, ce fût pour échanger quelques mots de douce charité contre les plus insultants outrages. Comme je revenais de Moulins-la-Marche où j'avais assisté à la cérémonie de la distribution des saintes huiles, d'après l'invitation du curé de ce canton, M. Sevray, mon condisciple et mon ami, je voulus essayer de calmer les habitans et les engager à se soumettre aux décisions de Mgr l'évêque Mellon-Jolly, leur premier pasteur. Je leur représentai

avec douceur que le prétendu attachement qu'ils voulaient témoigner à M. l'abbé Lottin, mon ami d'enfance, par une opposition aussi criminelle et aussi scandaleuse, n'aboutirait au contraire qu'à le rendre malheureux en le compromettant aux yeux du pontife, comme fauteur d'une révolte qu'il serait censé avoir fomentée. Comme la passion n'a point d'yeux ni d'oreilles, je haranguai en pure perte cette tourbe furieuse, autant aurait valu commander à la mer en courroux d'appaiser ses vagues et ses flots tumultueux soulevés par les vents et la tempête. On m'engagea *poliment* d'aller vendre les almanachs dont la composition et la naissance étaient à leurs yeux un crime de lèse modestie, et une grande tache au nom du curé, qui, en mettant au jour un semblable opuscule, était censé de connivence avec les Nécromanciens et autres diables de l'espèce. Comme l'excès d'embompoint est le moindre de mes défauts, ils m'exhortèrent également à venir à Champs m'engraisser, en ajoutant que cette tâche était beaucoup plus urgente à remplir que de venir me mêler de leurs affaires et trahir leur curé. Comme je ne me rendais point à leurs injonctions, et je persistai follement à vouloir éclairer ces aveugles, bientôt le torrent que je voulais comprimer se déborde avec violence et quelques-unes de ces Tisyphones en haillons, me menacèrent d'avoir recours à d'autres argumens plus puissans que la parole ; la pâleur de la rage s'empreint sur leurs faces sataniques, on me montre les poings, et, pour me soustraire à la grêle qui allait fondre sur ma chétive personne et l'écraser, je me réfugie promptement au presbytère, d'où je sortis enfin après trois heures d'angoisses, sous la garde du sieur Victor, adjoint au maire,

> Avec un bon serment que si, pour l'avenir,
> En pareille cohue l'on peut me retenir
> Je consens de bon cœur pour punir ma folie
> Qu'au milieu d'un marché, au carcan l'on me lie.

Le jeudi 25 octobre 1838, j'ai fait placer, au maître-autel de mon église, le beau tableau représentant saint

Évroult, abbé, patron de la paroisse, convertissant un voleur dans la forêt d'Ouche; ce tableau que je suis allé chercher à la Bazoche-Gouet, canton d'Authon (Eure-et-Loir) est le dernier œuvre d'un artiste distingué, nommé Zacharie Roger, mort de misère, trois mois après.

Ce bel ouvrage, qui a mérité les suffrages d'un bon nombre d'amateurs, n'a coûté à la Fabrique que la modique somme de cent francs.

(Registre des baptêmes, mariages et sépultures ecclésiastiques de la paroisse de Champs, pour l'année 1838.)

Souvenirs contemporains ou Chronique générale pour 1840

L'année 1840 fût féconde en désastres dans l'ordre naturel et politique, tels que l'expulsion de Charles V, roi légitime d'Espagne, aujourd'hui en exil à Bourges où la Révolution Française le tient prisonnier contre le droit des gens; l'expulsion de sa fameuse belle-sœur, Christine de Naples, veuve du roi Ferdinand VII, et régente de sa jeune fille, dona Isabella, prétendue reine d'Espagne; le renversement de la puissance du fameux Mehemet-Ali, pacha d'Egypte, en Syrie, dont il avait usurpé la souveraineté sur l'empereur de Turquie, son souverain légitime; la rupture de la fameuse alliance entre la France et l'Angleterre, opérée par les hommes de Juillet; enfin, la translation des restes de Napoléon de Sainte-Hélène aux Invalides, voilà en partie pour l'ordre politique, car nous n'en finirions pas s'il fallait retracer ici le tableau entier des évènemens, l'isolement de la France de toutes les puissances de l'Europe, le projet d'embastiller Paris conçu par la crainte d'une troisième invasion, etc., etc.; l'emprisonnement du trop fameux abbé La Mennais, porte-étendard de la démagogie, et enfin le sixième attentat contre la vie de Louis-Philippe par le régicide Marius

Darmés, seïde des démagogues de la prétendue Jeune France, etc., etc., etc.

Dans l'ordre naturel, le Rhône, la Saône et autres principaux fleuves du midi de la France, se sont débordés et ont occasionné des désastres inouïs, depuis le déluge, dans les annales de la France, comme le témoignera l'histoire.

Chronique de Champs

Quant aux évènements dont Champs fût le théâtre ils se réduisent, au changement de maire et d'adjoint. Le sieur Jacques le Moine, maire depuis 1818 et qui trop souvent abusa de son autorité pour vexer pendant cinq années l'auteur de ces remarques, est enfin disgracié et tombe dans la fosse que tant de fois il creusa pour son pasteur. M. de Longlay est appelé à le remplacer en octobre 1840, au grand désappointement de son prédécesseur.

Laissez passer la justice de Dieu

M. Jolly, foulon de Champs, adjoint depuis juillet 1830, où il supplanta Chalumeau, est supplanté à son tour par Jacques Herblot, meunier, son remplaçant. M. Jolly du reste est un homme bon et paisible.

L'hiver, contrairement aux années précédentes, a commencé dès la fin de novembre et n'a pas cessé de sévir jusqu'à ce jour; une grande quantité de neige couvre la terre depuis le vendredi 18 décembre.

2 janvier 1841

J'ai placé aujourd'hui 2 janvier 1841, mon portrait lithographié dans la sacristie de mon église où je désire qu'il reste toujours comme marque particulière de mon affection pour cette paroisse, où j'ai commencé, la nuit de Noël dernier ma 18e année d'exercice.

L'Abbé Fret, *curé de Champs.*

(Registre des baptêmes, mariages et sépultures ecclésiastiques de la paroisse de Champs, pour l'année 1840.)

Chronique contemporaine pour 1841

L'année 1841, n'offre dans cette paroisse aucun fait mémorable digne d'être transmis à la postérité. Seulement, à dater des derniers jours de juin, les pluies ont continué presque sans interruption jusque vers la fin de décembre, les foins ont été en général mal récoltés; pourtant les moissons n'ont pas été avariées, grâce à une ou deux semaines de beau temps dans le mois d'août et septembre dont on a soigneusement profité pour enlever les fromens. Des prières publiques ont été ordonnées depuis le 15 août jusqu'au 1er octobre pour obtenir la cessation des pluies; les païsans, qui réclamaient à grands cris ces prières, ne s'y sont pas rendus, à peine voyait-on 9 à 10 personnes aux saluts journaliers, qui ont eu lieu pendant une semaine. *Animalis homo non percipit ea quæ Dei sunt.*

Construction du chœur de l'église de Prépotin. Sa bénédiction par le Rév. Père Abbé de la Trappe

La petite église de Prépotin, à laquelle le Révérend Père Joseph-Marie (Dom Pierre Hercelin), abbé de la Grande-Trappe, a fait ajouter un nouveau chœur, commencé au mois d'avril 1840 et totalement achevé (après une interruption de six mois, faute de ressources pécuniaires) le 22 décembre 1841, a été solennellement bénie le dimanche 26 décembre suivant, par le même Père Abbé, qui a officié et célébré la grande messe avec mitre et crosse, assisté de huit de ses religieux. Le bon père Hilarion, l'ange du désert, remplissait les fonctions de diacre, le P. Cyprien, celles de sous-diacre, cinq autres jeunes religieux portaient la crosse, la mitre, le bougeoir et faisaient acolytes. Le Père Macaire, prêtre profès de la maison, a débité un discours plein d'onction, de chaleureuse éloquence, et tout à fait approprié à la cérémonie. M. le Brasseur, curé de Lignerolles, assistait à la

fête. La maladie du rédacteur de cette notice l'empêcha de jouir de la même faveur.

Après un dîner en maigre, pris au modeste presbytère, les bons religieux regagnaient leur saint asile pour les vêpres.

L'Abbé Fret, *curé de Champs.*

(Registre des baptêmes, mariages et sépultures ecclésiastiques de la paroisse de Champs, pour l'année 1841).

Chronique de Champs et des environs pour l'an 1842

Le 1er janvier 1842, Mgr Mellon-Jolly, évêque de Séez, a honoré l'abbé Fret, curé de Champs, du titre de chanoine honoraire de sa cathédrale. La notification de cette faveur fut adressée au récipiendaire le 5 janvier suivant; une maladie de langueur, dont il n'est pas encore entièrement rétabli, retarda l'installation du nouveau dignitaire jusqu'au mercredi 2 mars. Cette cérémonie d'une minute eut lieu à 4 heures du soir, à l'issue des complies dans la cathédrale; elle fut présidée par M. Maillard, doyen du chapitre, qui, après avoir pris lecture des lettres accordées par Monseigneur, ainsi que MM. Bazin, Boisnet, Dupont, Pichon, Le Bâcheur, Ducaillou (MM. Duverger et Delaplanche étant absens pour cause de maladie) conduisit le récipiendaire au grand autel, le lui fit baiser et le mena de là à une des stalles du chœur. Après s'être d'abord assis sur la *Miséricorde*, puis sur le siège abaissé, puis de nouveau sur la miséricorde du siège relevé, il regagna la sacristie toujours conduit par M. Maillard qui le tenait par la main; là, il embrassa M. le Doyen et les autres chanoines qui l'attendaient, ensuite de quoi on lui fit voir le revers de la médaille, c'est-à-dire que, pour le convaincre qu'il n'est point de roses sans épines, on lui notifia qu'il était d'usage que tout nouveau chanoine

donnât 50 francs pour être partagés entre les officiers du bas chœur, ce qui fut fait. C'est deux années de casuel de la cure de Champs, *avis* à mes successeurs.

A dater du premier jour de cette même année, les ecclésiastiques du diocèse, sans exception, furent obligés par ordonnance épiscopale, de prendre pour coiffure le chapeau triangulaire, autrement le tricorne. Monseigneur accordait un délai de trois mois pour se munir de ce nouvel uniforme, c'est-à-dire jusqu'au 1er avril 1842; ce délai expiré, tout infracteur de l'ordonnance devenait suspens *ipso facto*. Un certain nombre de prêtres adoptèrent cette coiffure dès le 1er janvier aux termes de l'ordonnance, mais le plus grand nombre attendit le terme de rigueur pour en faire sa coiffure journalière. Les trois quarts de prêtres se soumirent à l'ordonnance avec une répugnance extrême, des murmures s'élevèrent dans tout le diocèse, mais l'obéissance triompha. Un seul curé du pays, M. Marre, curé de Feings, âgé de 79 ans, appela comme d'abus de l'ordonnance du prélat, et continua de porter le chapeau rond et la redingote, malgré la proscription rigoureuse de ce costume et la sentence du supérieur; c'est son affaire le bonhomme; M. l'abbé Marre est un homme plein d'esprit et de talent qui, en 1791, s'exila pour la foi; il sut toujours se concilier l'estime générale, son grand âge et son extrême répugnance sont pour lui sans doute un titre d'excuse... *Charitas non cogitat malum*. Monseigneur doit visiter notre contrée en mai 1843; très probablement il dispensera ce bon vieillard du port de ce costume qui peut le gêner sur la fin de ses jours.

En mars 1842, l'église de Champs a été peinte et décorée avec goût par Adelard la Porte, originaire de la ville de Mortagne et domicilié à Verneuil. La voûte et la galerie artificielle faites à l'apside, les peintures en citron, frêne et chêne, faites aux lambris du sanctuaire, du chœur, du lutrin, des stalles, chaises, banc d'œuvre, et confessionnaux, celle en marbre blanc des trois autels, celle du lambris de la nef et des fonts baptismaux ont coûté à la fabrique

la somme de 315 francs, le curé nourrissait les peintres *gratis pro Deo.*

Cette même année la fabrique de Champs, comme toutes les autres, a été obligée de se munir d'un nouveau missel, processionnaux, sacramentaires et *Emortuale,* l'ancienne liturgie étant interdite.

Au mois de juin 1842, Monseigneur, pour des raisons à moi inconnues, crut devoir enlever M. l'abbé Lebecq, curé depuis 1836, de Saint-Pierre de Séez, pour le transférer à La Mesnière, canton de Bazoches. M. l'abbé Radiguet, ancien curé de la cathédrale sous Mgr Saussol, et nommé vicaire général et grand archidiacre à l'arrivée de Mgr Mellon-Jolly, se crut lésé par le changement de l'abbé Lebecq, son ancien vicaire, et avec lequel il n'avait cessé de tenir ménage depuis quinze années, et donna sa démission, Monseigneur la refusa à deux reprises différentes ; la ville entière qui chérissait ces deux prêtres se souleva comme un seul homme *commota est universa civitas.* M. Delangle, maire de Séez, assisté de plusieurs notables de la cité, alla trouver Monseigneur à Domfront, dont il visitait l'arrondissement, pour obtenir de Sa Grandeur le maintien de l'abbé Lebecq à Séez; le prélat tint fortement à sa première détermination, *inde iræ.* Des murmures et des clameurs se firent alors entendre d'un bout du diocèse à l'autre, Séez et le diocèse entier crièrent *haro* sur l'abbé Delaplanche, successeur de M. Radiguet dans la cure de la cathédrale, des pierres lui furent lancées, des injures prodiguées, des menaces proférées en butte à l'animadversion *cleri et populi;* le pauvre diable donna sa démission de curé et s'enfuit en Italie, où il est encore, pour se guérir dit-il, d'une extinction de voix dont il était atteint depuis plusieurs mois. Égaré par d'imprudents amis, l'abbé Radiguet pour la troisième fois donna sa démission à Monseigneur lors de son retour au mois d'août ; le prélat enfin l'accepta et dit au démissionnaire, que, malgré son peu de confiance en son évêque, il lui donnerait cependant un canonicat, mais jusqu'à ce moment le ministre des cultes a refusé de l'agréer ; on ignore encore si les instances réitérées

de Sa Grandeur fléchiront l'opiniâtreté du Ministre (M. Martin du Nord). M. l'abbé Le Bâcheur, chanoine titulaire, pour travailler à la paix et concourir au rétablissement du calme, fit généreusement le sacrifice de son canonicat pour accepter le titre amovible de vicaire général et de grand archidiacre, M. Maillard, curé de Gacé, fut nommé archiprêtre et curé de la cathédrale, en remplacement de M. Delaplanche ; il fut agréé par le Ministre et installé à la fin d'octobre, tandis que depuis six mois M. Radiguet est sans traitement et sans place.

J'oubliais de dire que tout le Conseil épiscopal, excepté M. Bazin, donna en masse sa démission qui fut acceptée. Monseigneur, à qui tous ces mouvemens causèrent de grands chagrins, décida que désormais le Conseil épiscopal se composerait de prêtres jouissants de sa confiance et appelés à cet honneur par ordonnance spéciale.

L'abbé Lebecq, sur sa demande, ne pouvant s'habituer à la campagne fut nommé 1er vicaire de N.-D. d'Alençon en remplacement de l'abbé Bouillé, son successeur à la cure de Saint-Pierre, et l'abbé Le Rouge, vicaire de La Mesnière depuis quatorze ans, devint curé de cette paroisse.

Voici où en sont les choses au 2 janvier 1843.

Une sécheresse très longue a duré presque tout l'été, et a causé un grand préjudice aux légumes des jardins, l'oignon qui, année commune, ne vaut que 6 francs l'hectolitre ou boisseau en vaut 24 cette année ; les pluies survenues en septembre ont fait du bien aux choux et autres racines, on en a récolté une quantité suffisante.

A la suite de la sécheresse est survenue une dyssenterie endémique qui a fait beaucoup de victimes dans les environs, notamment à Longny où sont mortes 50 personnes, 24 à Feings, plusieurs à Sainte-Céronne, à Saint-Ouen, à Champeaux, Soligny et autres lieux ; Champs et le canton de Tourouvre n'ont point été atteints, ainsi que Saint-Hilaire.

Après dix-neuf ans de souffrances, j'ai fait arranger en briques la cheminée de la cuisine, qui fumait comme une tanière de renard, où l'on met le feu ; la cuisine

était une glacière parce qu'il fallait tenir la porte ouverte, depuis le 16 décembre 1842. Cet inconvénient a disparu *à mes frais bien entendu,* car les paysans de Champs ne sont rien moins que généreux.

(Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Évroult de Champs pour l'année 1842.)
